



INNOVATION ET EXÉCUTION

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE - RAPPORT ANNUEL 2014



Loblaw en bref

3 JANVIER 2015

Loblaw

Un portefeuille de secteurs d'activité robustes, complémentaires et distincts



Notre raison d'être : Aider les Canadiens à profiter pleinement de la vie

Les Compagnies Loblaw limitée (« Loblaw » ou « la société ») est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Grâce à son vaste portefeuille de secteurs d'activité (épicerie, santé et beauté, services financiers et vêtements), Loblaw propose aux Canadiens une valeur, un assortiment et un degré de commodité inégalés, ainsi que deux des marques les plus réputées au pays, *le Choix du Président* et *sans nom*.

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de ses marques reconnues, *Life Brand* et *Optimum*, n'a fait que confirmer notre leadership au sein du marché. De plus, grâce à notre programme *PC Plus*, à nos plateformes d'omni commerce et à notre offre multiculturelle, nous offrons une expérience de magasinage encore plus différenciée.

Comme entreprise, nous n'oublions jamais notre raison d'être, qui consiste à aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*. À la lecture du présent rapport, vous constaterez que 2014 nous a permis de réaliser de grandes avancées en ce sens.

le Choix du Président.



JOE FRESH



TABLE DES MATIÈRES

2	Faits saillants financiers	22	Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise
4	Message aux actionnaires	24	Conseil d'administration
8	Revue des activités	25	Équipe de direction de Loblaw
20	Responsabilité sociale de l'entreprise	26	Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

L'**innovation** demeure le principal moteur de la croissance chez Loblaw. Nos nouveaux produits et services contribuent à attirer les clients et à stimuler notre chiffre d'affaires. Nos nouvelles



idées nous ont permis de repenser

notre entreprise, comme la création de Propriétés de



Choix et l'acquisition de Shoppers Drug

Mart/Pharmaprix. Toutefois, les idées

innovantes ne mènent à



rien de concret si elles ne sont pas

pensées jusqu'au bout. Pour Loblaw, l'**exécution** joue un rôle clé dans la création de valeur.





Ajout de produits et de formats de magasin

Notre tradition d'innovation dans le domaine alimentaire ne s'est pas démentie en 2014 : nous avons lancé plusieurs nouveaux produits et ouvert de nouveaux magasins de type *Inspiration*.



Un marketing créatif et percutant

Nous avons lancé la campagne publicitaire la plus audacieuse de notre histoire, qui a propulsé la marque *le Choix du Président* dans une nouvelle ère. La campagne *Désirez plus* invitait les clients à avoir des attentes encore plus élevées envers tout ce qui concerne l'alimentation, car les Canadiens se soucient de plus en plus de ce qu'ils consomment, notamment en ce qui a trait à la qualité, à la saveur, à la provenance, aux ingrédients, à la valeur, ainsi qu'au plaisir de manger.

innovation e



Une portée étendue et des capacités renforcées

Cette année, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conservé sa position de leader dans le secteur de la pharmacie. Par exemple, ses pharmaciens ont administré plus de 800 000 vaccins contre la grippe. Mais surtout, elle a ouvert son Centre de contact des patients, le premier en son genre au pays, conçu pour offrir aux patients des conseils sur leurs médicaments et pour leur rappeler de renouveler leurs ordonnances.

En respectant mieux la prise de leurs médicaments, les patients seront en meilleure santé.



Une expérience de magasinage rehaussée

Désireuse d'offrir aux Canadiens la meilleure expérience en matière de beauté, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a ouvert sa quatrième *galerieBEAUTÉ* haut de gamme. Grâce à un large éventail de marques prestigieuses et à encore plus de conseils, ces galeries offrent une expérience client supérieure.





Des choix plus sains

Loblaw a fait office de leader dans l'industrie, en misant notamment sur la santé et le bien-être. En 2014, nous nous sommes engagés à réduire d'environ 20 % le taux de sodium de l'ensemble des produits de la gamme *le Choix du Président*.



et exécution



Le déploiement du système de technologie de l'information franchit une étape importante

Loblaw a terminé le déploiement d'un nouveau système de technologie de l'information dans les magasins d'alimentation qu'elle détient. C'est un jalon important dans l'optimisation de ses activités.



Fusion de deux chefs de file

Après avoir conclu l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en mars 2014, nous avons nommé des présidents de division, composé l'équipe de gestion et progressé dans l'atteinte des synergies escomptées. Nous avons également



lancé des projets pilotes pour élargir la gamme de produits alimentaires des Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et améliorer l'offre santé/beauté de plusieurs de nos magasins d'alimentation.

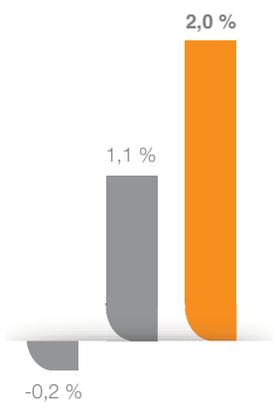


Des résultats solides

2,0 %

Chiffre d'affaires des magasins comparables du secteur
Vente au détail de Loblaw

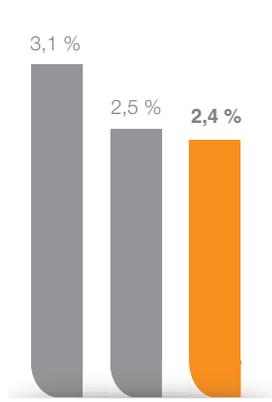
2012 2013 2014



2,4 %

Chiffre d'affaires des magasins comparables de Shoppers Drug Mart/
Pharmaprix tiré des produits de l'avant du magasin

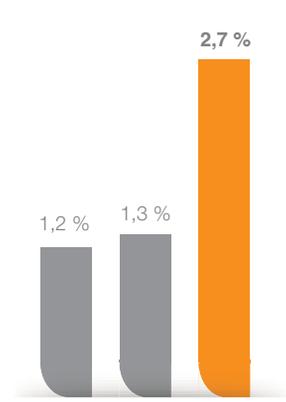
2012 2013 2014



2,7 %

Chiffre d'affaires des magasins comparables de Shoppers Drug Mart/
Pharmaprix tiré des médicaments sur ordonnance

2012 2013 2014



Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel de Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales (collectivement « la société » ou « Loblaw ») renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Les énoncés prospectifs particuliers qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les synergies et les autres avantages liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), la situation de trésorerie future et les cibles de réduction de la dette, les dépenses d'investissement prévues, et l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de TI. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2015 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'à la croissance continue associée aux initiatives en cours. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

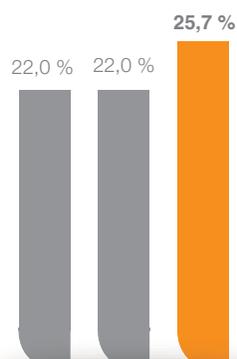
Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les présents énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, ceux qui sont décrits dans l'avis sur les énoncés prospectifs aux pages 3 et 4 du Rapport annuel 2014 – Revue financière, à la rubrique « Risques d'entreprise et gestion des risques » qui figure aux pages 33 à 41 du rapport de gestion du Rapport annuel 2014 – Revue financière, et à la rubrique 4 de la notice annuelle 2014.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport annuel. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

25,7 %

Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail¹

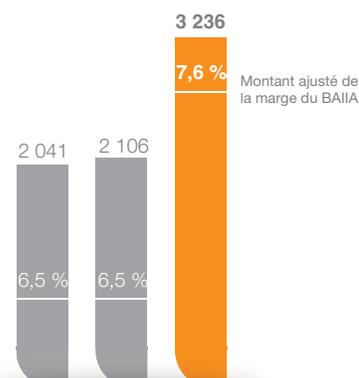
2012 2013 2014



↑53,7 %

Montants ajustés du BAIIA consolidé et de la marge du BAIIA¹
(en millions de dollars)

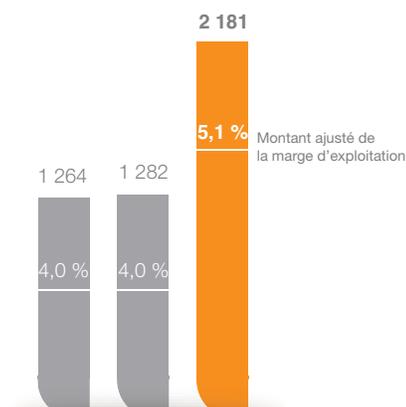
2012 2013 2014



↑70,1 %

Montants ajustés du résultat d'exploitation consolidé et de la marge d'exploitation¹
(en millions de dollars)

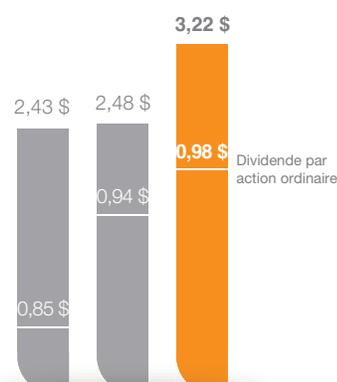
2012 2013 2014



3,22 \$

Montant ajusté du bénéfice de base par action¹ et dividendes par action

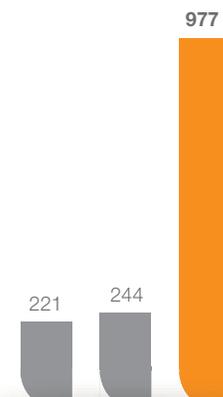
2012 2013 2014



977 M\$

Flux de trésorerie disponibles¹
(en millions de dollars)

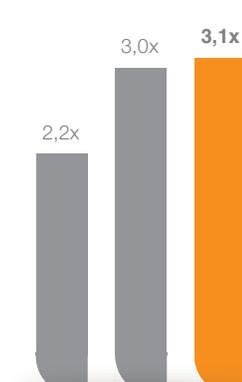
2012 2013 2014



3,1x

Montant ajusté de la dette¹ sur le montant ajusté du BAIIA¹

2012 2013 2014



¹ Voir les mesures financières non conformes aux PCGR à la page 45 du Rapport annuel 2014 – Revue financière.

Au cours des dernières années, nous avons renforcé la position de notre entreprise en améliorant considérablement notre offre de produits et de services à la clientèle, en investissant dans nos prix, en élargissant notre assortiment et en rénovant nos magasins. Nous avons également réalisé d'importants gains d'efficacité sur le plan opérationnel et sommes sur le point d'achever le déploiement de notre nouveau système de TI.

En parallèle, Loblaw a aussi modifié en profondeur son approche stratégique. Outre l'alimentation au détail, elle exploite maintenant un important portefeuille de secteurs d'activité à la fois robustes, complémentaires et distincts. La création de Propriétés de Choix, l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et la croissance soutenue des Services financiers le Choix du Président sont autant d'exemples probants.

Les progrès que nous avons accomplis nous donnent une confiance accrue.

Notre cadre stratégique est clair et l'entreprise au grand complet axe ses efforts sur ses quatre grands fondements : la meilleure expérience sur le plan alimentaire, la meilleure offre en santé/beauté, l'excellence opérationnelle et la croissance. Cette stratégie est soutenue par notre engagement envers des affaires stables, la réalisation de synergies et de gains d'efficacité, ainsi que notre désendettement.

C'est en offrant ce qu'il y a de mieux en matière de santé, de beauté et d'alimentation dans plus de 2 300 établissements bien situés que nous pouvons réaffirmer notre position de chef de file et demeurer fidèles à notre raison d'être, soit aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*.

Chers actionnaires,

La dernière année aura été marquante pour notre société

En 2014, celle-ci a continué à élargir son portefeuille de secteurs d'activité complémentaires, mais distincts. Propriétés de Choix, l'une des plus importantes fiducies de placement immobilier au pays, a complété sa première année entière d'activité; nous avons par ailleurs conclu l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, alors que les Services financiers Le Choix du Président ont poursuivi leur croissance. Soutenu par un rendement stable en dépit d'un environnement hautement concurrentiel, notre secteur alimentaire n'a eu de cesse de s'améliorer.

Sur une base consolidée, nos produits se sont accrus de 10,2 milliards de dollars pour s'établir à 42,6 milliards de dollars, notre montant ajusté de la

marge d'exploitation a gagné 110 points de base, notre montant ajusté du bénéfice net a atteint 1,2 milliard de dollars et notre flux de trésorerie disponible s'est élevé à plus de 975 millions de dollars. Lors des trois trimestres qui ont suivi l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, d'importants progrès ont été accomplis, y compris la réalisation de synergies nettes de plus de 100 millions de dollars.

Notre secteur Vente au détail a connu un bon rendement. Le volet alimentation a en effet enregistré un chiffre d'affaires positif et une marge brute stable au niveau des magasins comparables. Reflétés dans les trois derniers trimestres de nos résultats financiers, les résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix confirment la force de notre offre dans la partie avant des magasins de même que notre résilience du côté de la pharmacie.

GALEN G. WESTON

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET PRÉSIDENT



Les Services financiers le Choix du Président ont quant à eux connu un autre exercice solide. Nous avons élargi la variété de même que la portée de nos produits financiers, ce qui a entraîné une croissance des produits de près de 10 % et une augmentation du bénéfice d'exploitation de 22 millions de dollars.

inégalée à nos clients. Grâce à notre stratégie multi-format, nous exploitons des magasins de détail bien situés, dont les différents formats conviennent à tous les modes de vie et tous les budgets. En 2014, nous avons élargi notre assortiment de produits frais, mis en marché de nouveaux produits

nous cherchons constamment à offrir une expérience de magasinage inégalée à nos clients

Propriétés de Choix a terminé son premier exercice complet; elle a élargi son portefeuille au moyen d'acquisitions, augmenté sa superficie avec de nouvelles constructions et connu une solide performance financière.

Loblaw bénéficie d'une excellente position financière, grâce à un bilan solide, des actifs nets de 12,8 milliards de dollars et un montant ajusté de la dette de 10 milliards de dollars.

Notre cadre stratégique nous rend plus forts

La raison d'être de notre entreprise, soit aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*, s'appuie sur un cadre stratégique comportant quatre grands axes : la meilleure expérience sur le plan alimentaire, la meilleure offre en santé/beauté, l'excellence opérationnelle et la croissance. En 2014, nous avons livré les résultats escomptés pour chacun d'eux.

Dans le cadre de cette stratégie, nous cherchons constamment à offrir une expérience de magasinage

multiculturels et poursuivi l'inauguration de magasins de type *Inspiration*.

En matière de santé et de beauté, nous avons continué à consolider notre position concurrentielle unique. En 2014, nos pharmaciens ont administré plus de 1 000 000 vaccins contre la grippe, en plus d'offrir des services de santé supplémentaires, comme le dépistage et le traitement de la grippe, là où la loi le permet. Notre portée dans le domaine de la beauté s'est accentuée avec l'ouverture de 26 nouvelles *galeriesBEAUTÉ*. Nous avons aussi élargi notre offre de produits et proposé un assortiment plus vaste de marques haut de gamme.

Nous respectons notre plan financier

À notre cadre stratégique s'ajoute notre plan financier, qui repose sur quatre éléments.

Le premier consiste à maintenir des affaires stables. Cette année, nous avons enregistré une marge et un chiffre d'affaires constants dans chacun de nos grands

secteurs d'activité. Notre position concurrentielle est avantageuse, alors que la clientèle répond favorablement à plusieurs de nos grandes initiatives, notamment le programme *PC Plus*, qui a été mis en œuvre tant au sein de la division Escompte que Marché, l'élargissement de la gamme de services dans un nombre croissant de nos pharmacies et la poursuite du déploiement de la nouvelle génération de *galeriesBEAUTÉ*.

Arrivent en second lieu les gains d'efficacité. Sur ce plan, Loblaw a fait d'importants progrès, avec une réduction continue des dépenses au sein de la chaîne d'approvisionnement, des TI et de l'administration. Nous comptons continuer à enregistrer de tels gains d'efficacité, grâce notamment au déploiement complet et à l'optimisation de notre nouveau système de TI. Nous avons franchi une étape importante en ce sens cette année, SAP étant en service dans presque tous les magasins d'alimentation détenus par la société.

Le troisième élément vise la réalisation de synergies. En 2014, nous avons réalisé des synergies nettes de plus de 100 millions de dollars, liées majoritairement au coût des marchandises vendues. Nous demeurons confiants d'atteindre notre objectif de 300 millions de dollars d'ici le terme de la troisième année suivant l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Le désendettement constitue le quatrième élément. Nous sommes en bonne voie d'atteindre notre cible à ce chapitre d'ici le premier trimestre de 2016. Nous avons d'ailleurs déjà réduit de près de 1,1 milliard de dollars le montant ajusté de notre dette depuis la conclusion de l'acquisition. Malgré nos efforts visant la réduction de la dette, nous continuons à mettre en œuvre notre stratégie de rendement du capital équilibré et avons haussé notre dividende à 3,7 %.

L'innovation et l'exécution demeurent essentielles au maintien de notre avantage concurrentiel à long terme

En 2015, nous procéderons à des investissements stratégiques en matière d'innovation afin d'accroître

l'efficacité de nos pharmacies, de créer de nouvelles possibilités dans le domaine de la fidélisation, de proposer une offre élargie d'aliments de commodité chez Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et de poursuivre l'expansion de notre plateforme de commerce électronique. Nous croyons que ces investissements nous permettront d'améliorer notre offre de produits et de services à la clientèle, de soutenir notre croissance à long terme et de nous doter d'éléments de différenciation percutants.

Cependant, l'innovation ne peut être garante à elle seule de bons résultats. Cette année, Loblaw a aussi fait preuve de constance au chapitre de l'exécution, tant au niveau opérationnel que financier. Le présent rapport annuel contient plusieurs exemples qui démontrent à quel point une bonne exécution dans l'ensemble de nos secteurs d'activité a contribué à notre solide performance financière.

Nous sommes bien positionnés pour l'avenir

Je suis très confiant devant les possibilités qui s'offrent à notre entreprise.

En tant que chef de file dans les domaines de l'alimentation, de la santé et de la beauté, Loblaw bénéficie d'une position très avantageuse. Nous détenons un ensemble d'actifs inégalé au Canada, dont nous tirons parti grâce à notre portefeuille de secteurs d'activité complémentaires et distincts.

En axant nos efforts sur notre raison d'être, soit aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*, de même que sur notre cadre stratégique et notre plan financier, nous croyons pouvoir créer de la valeur à long terme pour les actionnaires.



GALEN G. WESTON

Président du conseil d'administration et président

Marché

Nous exploitons des magasins d'un océan à l'autre nommément les bannières de type *Voisin* (Real Atlantic Superstore, Dominion, Zehrs, Votre épicier indépendant et valu-mart) et les bannières traditionnelles type *Inspiration* (Loblaws et Provigo Le Marché). Notre objectif est d'offrir une variété exceptionnelle de produits frais, un vaste assortiment dans chaque catégorie et un excellent service en magasin qui constituent une proposition de valeur hautement concurrentielle. En adaptant nos magasins en fonction de la population de chaque marché et en tissant des liens solides avec la communauté, nous avons augmenté notre taux net de recommandation pour la quatrième année consécutive.



Plus que frais.
Prêts à manger.

Les clients pressés apprécient le côté pratique de notre gamme de plats préparés en magasin, inspirés par nos chefs, qu'ils pourront déguster à la maison.

La clientèle veut de plus en plus de produits frais et nutritifs. Elle souhaite aussi plus de nouveautés et de découvertes. Pour répondre aux attentes des passionnés de cuisine, nous avons lancé la campagne *Désirez plus* et nous

veillons à proposer une offre différenciée, qui comprend un programme de « chef en magasin » inspiré de recettes exclusives créées par les chefs du Maple Leaf Gardens, le magasin phare de Loblaw*.



innovation

Nous avons élargi notre offre d'aliments frais et nutritifs, en ajoutant notamment des comptoirs à jus frais dans plus de 140 magasins, et avons étendu notre variété de produits biologiques et liés au style de vie.

La gamme des Boulangeries ACE^{MD} se retrouve maintenant dans plus de 140 magasins, alors que les produits prêt-à-manger de notre programme de chef en magasin sont offerts dans plus de 290 magasins.

Grâce à l'arrivée des diététistes à temps plein en magasin et au déploiement du programme nutritionnel Guide-étoiles^{MD} dans tout le Canada, nous avons aidé nos clients à faire des choix santé.

Les magasins de la division Marché proposent maintenant plusieurs nouveaux produits des marques T&T Supermarket et Arz Fine Foods, qui s'ajoutent à notre offre de produits santé et multiculturels.

exécution

Nous avons considérablement élargi notre réseau de magasins de la division Marché dans l'Ouest. À ce jour, nous avons lancé 22 magasins de la division Marché dans cette région, y compris, tout récemment, notre deuxième magasin Loblaws CityMarket en Colombie-Britannique.

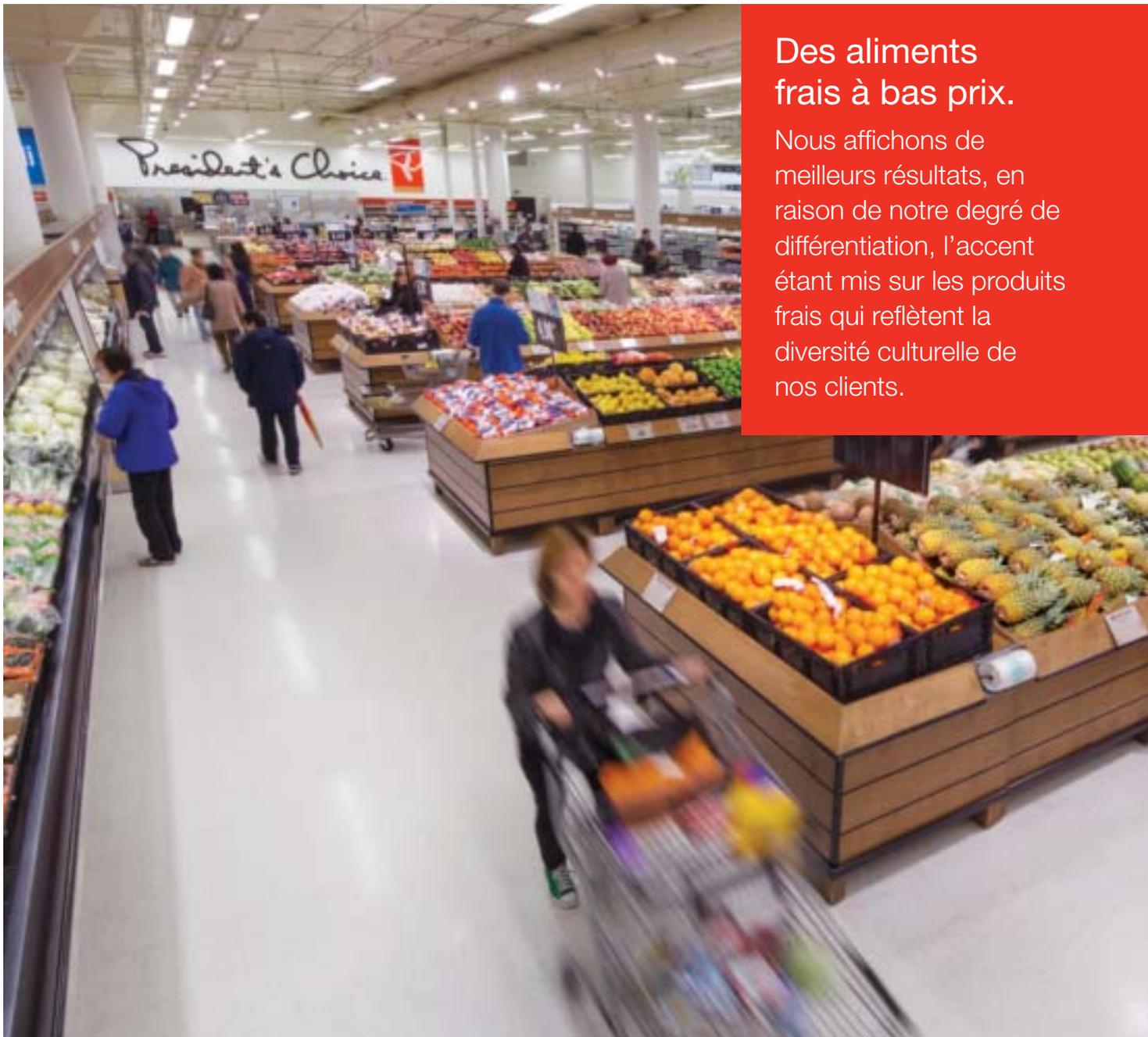
Le format *Inspiration* continue de permettre à nos clients de faire de savoureuses découvertes. En 2015, nous prévoyons ouvrir ou rénover plus de 10 magasins de type *Inspiration*.

Au Québec, en franchisant plusieurs magasins anciennement détenus par la société, nous avons pu renforcer les liens sur le plan communautaire et accroître notre rendement.

* Marque de commerce utilisée sous licence.

Escompte

Au sein de cette division, nous exploitons des magasins à escompte et des magasins de type *Real Canadian Superstore*, chacun avec sa propre proposition de valeur. Avec plus de 500 établissements *nofrills*, *Maxi* et *Real Canadian Superstore*, nous sommes la plus grande chaîne de magasins à escompte au pays. Notre mission consiste à rendre les choix plus sains à la fois plus abordables et attrayants en offrant les prix les plus bas et une gamme unique de produits frais et multiculturels.



Des aliments frais à bas prix.

Nous affichons de meilleurs résultats, en raison de notre degré de différenciation, l'accent étant mis sur les produits frais qui reflètent la diversité culturelle de nos clients.

Chef de file en matière de produits frais, nous proposons aussi un excellent rapport qualité-prix pour tous les produits alimentaires de tous les jours. De plus, nos magasins *nofrills* et *Maxi* s'engagent à égaler le prix annoncé par n'importe quel concurrent conformément

aux programmes *Won't Be Beat* et *Imbattable. Point final!* Nous offrons à nos clients une expérience de magasinage simplifiée surpassant leurs attentes, et nous pouvons répondre à leurs différents modes de vie, notamment grâce à une solide offre de produits multiculturels.



innovation

Nous avons déployé avec succès le programme de fidélisation *PC Plus* dans nos magasins de la division Escompte. C'est l'un des premiers du genre à être lancé dans ce type de magasins.

Nous avons lancé un projet visant à repenser nos magasins de type Real Canadian Superstore afin de mieux répondre à la croissance de la population multiculturelle.

Nous avons ajouté à notre section de *produits naturels* de nouvelles gammes de produits généralement peu présentes dans les magasins à escompte, comme des produits biologiques ou sans gluten.

exécution

Nous avons centralisé encore davantage notre approvisionnement pour réduire les coûts et diminuer les besoins en main-d'œuvre.

Pour répondre à la demande croissante, nous avons ouvert six nouveaux magasins à escompte *nofrills* dans l'Ouest.

Secteurs émergents

Notre division Secteurs émergents regroupe un éventail d'activités et d'initiatives, dont les magasins *Real Canadian Wholesale Club* et *Real Canadian Liquorstore*. Cette division vise à bien servir la population d'origine multiculturelle, avec des bannières comme *Fortinos* et *T&T Supermarket*. Tous nos magasins reflètent la diversité de leur communauté, mais ceux-ci offrent encore plus de produits spécialisés pour répondre aux attentes des clients en quête de saveurs authentiques.



Les magasins *T&T* proposent des produits asiatiques authentiques.

Une gamme unique de produits de marque privée *T&T* est aussi offerte aux clients dans les magasins de nos divisions Marché et Escompte.

Les magasins de la division Secteurs émergents évoluent pour répondre aux attentes des néo-Canadiens. Par exemple, *T&T Supermarket* propose des produits frais et préparés typiquement asiatiques, et *Fortinos* a une âme plus européenne,

avec ses viandes et ses fruits et légumes frais. De plus, en 2014, nous avons acquis *Arz Fine Foods*, un détaillant torontois de produits de boulangerie et d'épicerie du Moyen-Orient.



innovation

L'approche unique des magasins *Fortinos* se traduit en des plats à emporter frais et authentiques, comme les pâtes fraîches offertes aux comptoirs *Pane Fresco*.

Devant la demande croissante, certains magasins *T&T* ont ouvert des bars à nouilles fraîches et la réponse est excellente.

Nous avons déployé le programme *PC Plus* dans les postes d'essence de *Loblaws*.

exécution

En 2014, les produits de marque privée *T&T* offerts dans nos autres bannières ont vu leurs ventes doubler.

Nous avons entrepris la rénovation des magasins *Real Canadian Wholesale Club*. Les travaux, qui comprennent l'aménagement de chambres réfrigérées pour la viande accessibles à la clientèle, ont été menés à bien dans quatre magasins.

Nous continuons de mettre en marché davantage de produits de marque contrôlée dans les magasins *Real Canadian Liquorstore*.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix joue un rôle de premier plan dans le domaine de la pharmacie au détail depuis plus de 50 ans. En mettant à profit les connaissances de leurs pharmaciens-propriétaires et de leurs équipes pour offrir une large gamme de services, les pharmacies peuvent contribuer à l'efficacité et à la pérennité du système de soins de santé pour tous les Canadiens, en raison de leur plus grande accessibilité et de leur capacité à améliorer l'état de santé des patients.



Davantage qu'une simple pharmacie.

Pour tous les Canadiens qui considèrent qu'être en santé signifie paraître et se sentir bien, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix constitue la principale entreprise de confiance, qui combine de main de maître la santé et la beauté de façon naturelle et manifeste.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a su mettre à profit sa position de leader de l'industrie de même que ses emplacements pratiques pour conquérir une importante part du marché des

produits vendus à l'avant du magasin tels que les médicaments en vente libre, les produits de santé et de beauté, les cosmétiques, les parfums, les articles saisonniers et les articles ménagers.



innovation

Nous avons ouvert un Centre de contact des patients, à partir duquel nous appelons les patients au nom de leur pharmacie pour nous assurer qu'ils prennent bien leurs médicaments et contribuer à ce que le traitement prescrit demeure le bon pour eux.

Nous comptons maintenant des *galeries BEAUTÉ* au concept haut de gamme dans quatre magasins, incluant à Calgary et à Vancouver.

Nous avons ouvert des magasins pilotes pour tester la gamme améliorée d'aliments de commodité.

exécution

Dans les magasins comparables, le chiffre d'affaires des médicaments sur ordonnance a grimpé de 2,7 % et leur nombre, de 4,6 %.

Toujours au niveau des magasins comparables, nous avons connu une augmentation du chiffre d'affaires des produits vendus à l'avant du magasin. Cette augmentation est liée entre autres à celle des parts de marché.

En 2014, nous avons administré plus de 800 000 vaccins contre la grippe partout au pays.

La fidélisation et ses avantages



Les programmes de fidélisation stimulent les ventes. La carte Shoppers Drug Mart/Pharmaprix *Optimum* est une des plus populaires au pays, comptant plus de 10 millions de membres actifs. Sa version numérique, reposant non pas sur une carte plastique, ni des coupons, mais sur une application mobile, nous permettra d'avoir recours à une approche marketing plus personnalisée.

Avec sa technologie avancée, le programme de fidélisation *PC Plus* de Loblaw est conçu d'abord et avant tout pour les téléphones intelligents. En moins de deux ans, il a franchi le cap des huit millions de membres. Ces derniers ont augmenté la fréquence et le volume de leurs achats chez nous. Chaque semaine, ils reçoivent des offres personnalisées, qui leur permettent d'accumuler des points sur les articles qu'ils achètent le plus.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix
La carte *Optimum* compte

plus de **10 millions**
de membres actifs

PC Plus

Ce programme a franchi le cap des

8 millions

de membres en moins de 2 ans

Services financiers le Choix du Président

Nos services financiers permettent aux Canadiens d'avoir accès à des services bancaires courants offrant une valeur inégalée. Nous en proposons une gamme complète, incluant la carte *MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président*, des services bancaires sans frais et la possibilité d'accumuler des points PC.



innovation

Nous avons lancé une carte *MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président* prépayée rechargeable. Nous nous efforçons de sans cesse offrir plus de valeur à nos clients.

Nous avons ajouté un avantage supplémentaire à la *MasterCard^{MD} Services financiers le Choix du Président* : les services voyage PC, qui permettent aux détenteurs de carte de réserver des voyages en ligne ou par téléphone, tout en accumulant des points PC.

Nous avons lancé un portefeuille numérique, UGO. Grâce à cette application ouverte, les clients pourront remplacer les cartes plastiques par un mode de paiement simple et sécurisé accessible à l'aide de leur téléphone intelligent.

exécution

Nous avons fait en sorte que revenus et croissance demeurent au rendez-vous.

Les Services financiers le Choix du Président ont continué à augmenter le volume d'affaires de ses cartes de crédit tout en conservant un portefeuille de clients fiables et solvables.

innovation

En lançant des nouveautés trois fois plus souvent que la moyenne de l'industrie, *Joe Fresh* continue à attirer les consommateurs avec son style novateur et rafraîchissant.

exécution

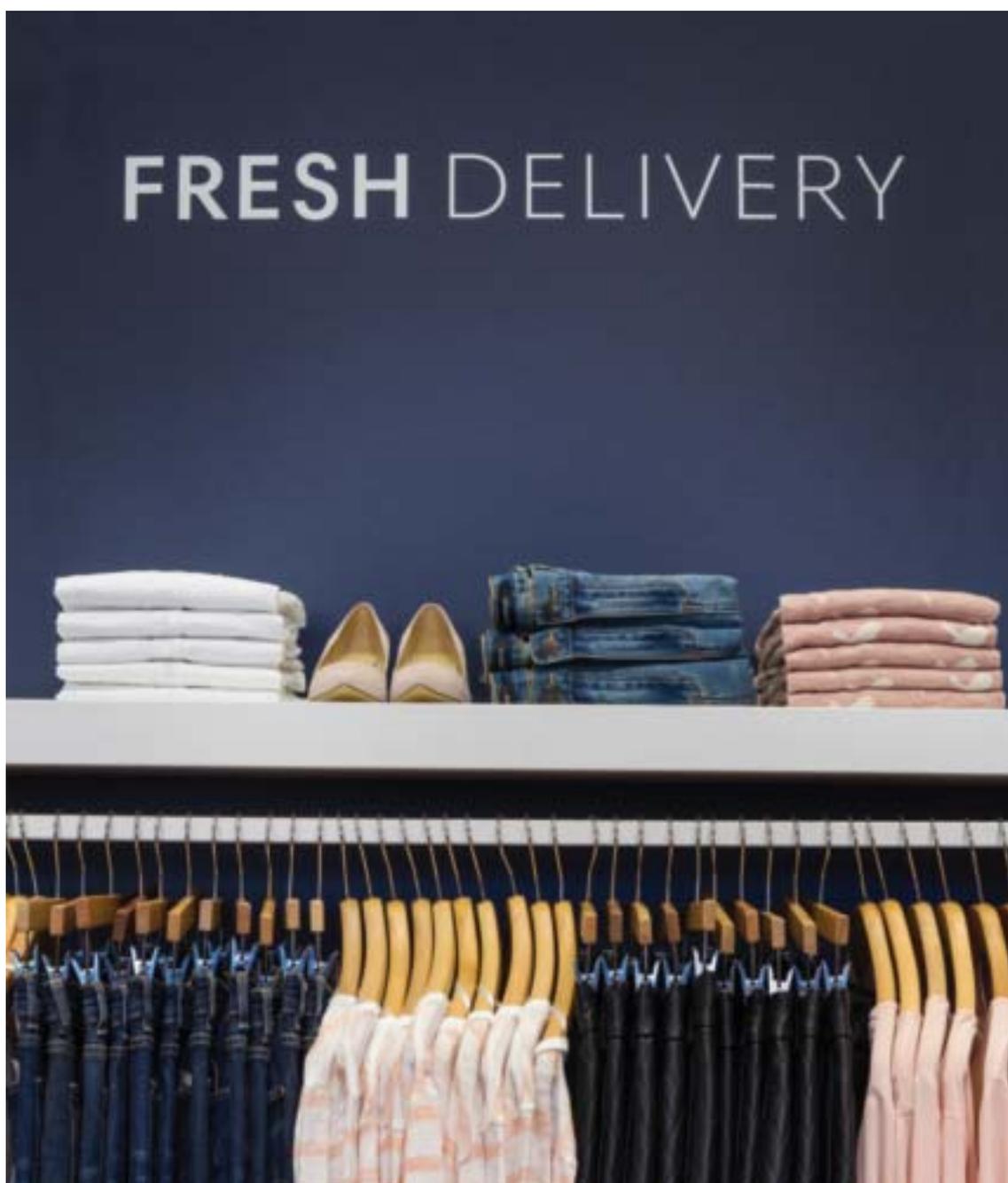
Notre expansion à l'échelle internationale s'est poursuivie avec l'ouverture de boutiques *Joe Fresh* dans trois nouveaux pays en 2014. Des boutiques ouvriront aussi leurs portes dans deux pays supplémentaires en 2015.

Au Canada, le chiffre d'affaires de la marque a augmenté lors de sept des huit dernières années.

Joe Fresh

Joe Fresh offre une gamme complète de vêtements, d'accessoires et de cosmétiques alliant style et prix abordables, pour toutes les saisons.

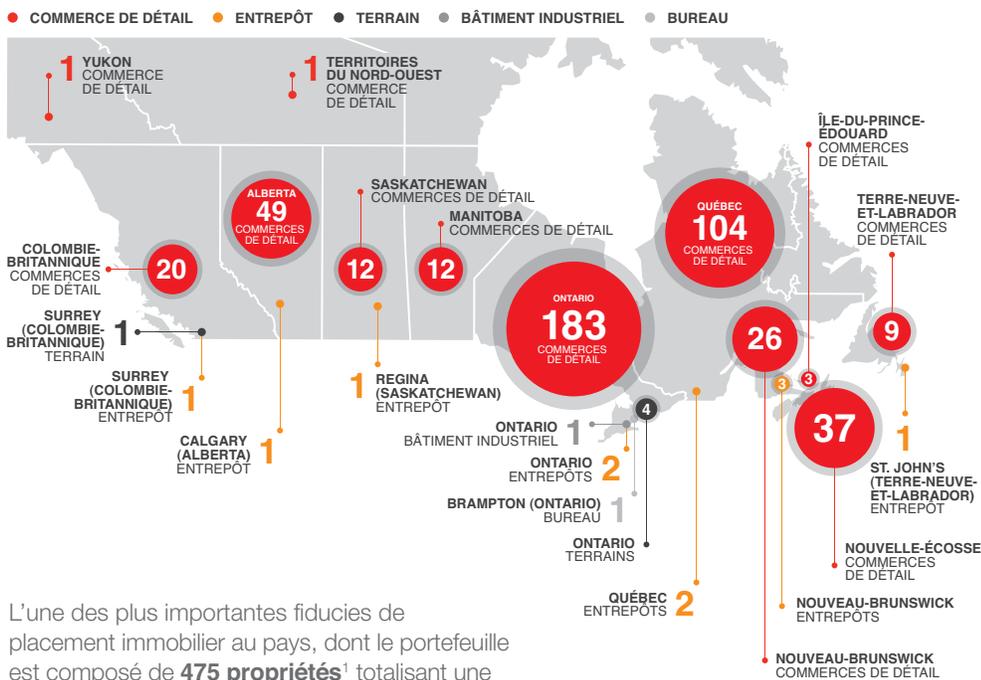
C'est la solution toute trouvée pour les consommateurs en quête du dernier cri à bon prix. Avec ses collections pour femmes, hommes et enfants, cette marque qui répond aux besoins de toute la famille fait partie des chefs de file au pays.



Propriétés de Choix

Propriétés de Choix, détenue à 82,9 % par Loblaw, a profité de sa première année comme société distincte cotée en bourse pour consolider son portefeuille et ses capacités. Elle a acquis 37 propriétés de plus de Loblaw, pour un total de 472 au pays, soit 38,9 millions de pieds carrés.

Portefeuille immobilier



L'une des plus importantes fiducies de placement immobilier au pays, dont le portefeuille est composé de **475 propriétés¹** totalisant une superficie d'approximativement **39,9 millions de pieds carrés¹**.

¹ Y compris les acquisitions effectuées après le 31 décembre 2014.

Les parts de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole CHP.UN. Pour en savoir davantage, veuillez visiter choicereit.ca, ou consultez le rapport annuel 2014 de la Fiducie.

innovation

Propriétés de Choix a élargi ses avenues de croissance grâce à de nouvelles relations stratégiques et à l'acquisition de terrains. L'agrandissement de son équipe de professionnels chevronnés de l'immobilier par l'internalisation a permis à Propriétés de Choix d'améliorer son efficacité et de se doter d'une solide plateforme pour soutenir sa croissance future.

exécution

Propriétés de Choix a acquis 2,6 millions de pieds carrés de propriétés et a construit 51 000 pieds carrés de nouveaux bâtiments pour le commerce de détail.

À la fin de l'exercice, le taux d'occupation de Propriétés de Choix avait grimpé à 98 %.

Responsabilité sociale de l'entreprise

La **responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)**, qui se reflète dans notre façon de faire des affaires et d'offrir nos produits, services et expériences, sous-tend notre raison d'être : aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*.



En tant que chef de file au pays

dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, nous sommes mieux placés que quiconque pour aider les Canadiens par l'entremise de notre solide engagement envers la RSE.

Plus de
1700
pharmacies

Plus de
15 millions
de dollars
en dons pour
soutenir la
santé des enfants

Plus de
9 millions
de dollars
en dons pour
soutenir la
santé des femmes

Plus de
7 milliards
de sacs en
plastique
en moins

En 2014, nous avons pris de nouveaux engagements de RSE : réduction de la teneur en sodium de tous les produits *le Choix du Président*, participation à l'élaboration d'une stratégie durable pour l'industrie bovine et nouvelles normes de bien-être des animaux. Nous avons également réalisé d'importantes avancées par rapport à nos engagements initiaux :

- Guide-étoiles^{MD}, un système de classement nutritionnel, a été déployé dans tout le pays. De plus, nous avons accordé encore plus d'importance aux produits frais, tant au niveau de la mise en marché que de l'assortiment.
- Notre engagement envers l'approvisionnement d'abord au Canada s'est à nouveau démontré. Dans le cadre de la nouvelle campagne *C'est de chez nous*, nous avons mis de l'avant plus de produits cultivés et fabriqués au pays que lors des années précédentes.
- Nous comptons maintenant 62 établissements munis de panneaux solaires, et nous avons modernisé l'éclairage de plus de 200 magasins durant l'année. Grâce à ce type de programmes, nous avons réduit notre consommation d'électricité de plus de 10 % depuis 2011.
- Les normes établies en 2013 en matière de sécurité des lieux de travail et de prévention des incendies, à la suite de l'effondrement tragique du Rana Plaza, au Bangladesh, ont été étendues au Cambodge, à la Thaïlande, au Sri Lanka, à l'Inde et au Vietnam, sous la surveillance d'une équipe de vérification locale.
- Depuis sept ans, nous nous efforçons de réduire à la source l'utilisation des sacs en plastique. Nous avons récemment atteint un jalon important, le nombre de sacs n'ayant pas abouti dans les sites d'enfouissement s'élevant aujourd'hui à plus de sept milliards.



En 2014, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a joint les rangs de la famille Loblaw. Grâce à l'engagement de chacune à aider les femmes et les enfants dans le besoin, Loblaw est encore mieux en mesure de soutenir l'ensemble des communautés à l'échelle du pays.

En 2014, la Fondation pour les enfants *le Choix du Président* a versé 10,4 millions de dollars à 2 021 familles d'enfants atteints d'une déficience, et 5 millions de dollars à 2 271 programmes de nutrition pour enfants. Elle a également célébré son 25^e anniversaire, franchissant du même coup les 116 millions de dollars en dons depuis sa création. Grâce à son programme FEMMES, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a versé quant à elle 9,5 millions de dollars à divers organismes et programmes destinés à la santé et au bien-être des femmes. Elle a également à nouveau tenu son événement phare, la Course pour les FEMMES Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Cet événement a pour but de sensibiliser la population et d'amasser des fonds pour la santé mentale des femmes dans dix villes du Canada.

Conformément à notre raison d'être, soit aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie*, les activités de notre entreprise et nos efforts en matière de RSE s'articulent autour de la nutrition et du bien-être. En 2014, nous avons embauché encore plus de diététistes et de pharmaciens dans un nombre croissant de communautés. Qu'il s'agisse de santé des os, d'hypertension, de diabète ou autre, nous voulons aider les Canadiens à suivre, à gérer, voire à améliorer leur état de santé.

Pour en savoir plus sur nos activités de RSE, rendez-vous à loblaw.ca/rse, pc.ca/fondation ou pharmaprix.ca/femmes.



Pratiques en matière de gouvernance d'entreprise

Le conseil d'administration et les membres de la haute direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui croient en des pratiques saines en matière de gouvernance d'entreprise, sont d'avis que ces dernières contribuent à une gestion efficace de la société, ainsi qu'à l'atteinte de ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Le comité de gouvernance examine, à intervalles réguliers, les pratiques de la société en matière de gouvernance d'entreprise et étudie toute modification nécessaire afin que soient maintenues les normes élevées de la société en matière de gouvernance d'entreprise au sein d'un environnement en constante évolution. Le site Web de la société, loblaw.ca, affiche des renseignements supplémentaires sur la gouvernance d'entreprise, incluant le code de conduite de la société (le « Code »), sa politique en matière de communication de l'information et les chartes exposant les mandats du conseil d'administration (le « Conseil ») et de ses comités.

Indépendance des administrateurs

Les lignes directrices des Autorités canadiennes en valeurs mobilières relatives à la gouvernance stipulent qu'un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient pas avec la société ou ses affiliés des relations dont l'importance pourrait raisonnablement compromettre son jugement.

Au moins 60 % des administrateurs du Conseil sont indépendants. Ils se réunissent entre eux généralement à la suite de chaque réunion du Conseil et au besoin ou lorsqu'il est souhaitable de le faire.

De plus amples renseignements sur tous les administrateurs, y compris sur leur degré d'indépendance, leur participation aux comités, les postes qu'ils occupent au sein d'autres sociétés ouvertes ainsi que leur assiduité aux réunions du Conseil et des comités, figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la société.

Présidence du Conseil

Galen G. Weston est le président du Conseil et en dirige les activités. Il préside chaque réunion du Conseil, en assure la gestion et le fonctionnement efficace et y assume un rôle de leadership en toute matière. Le Conseil a élaboré une description des fonctions de son président qui en établit les principales tâches. Le Conseil a également nommé un

administrateur indépendant, Thomas C. O'Neill, comme administrateur principal. Ce dernier assure un rôle de leadership auprès du Conseil, en particulier auprès des administrateurs indépendants. Il s'assure que le Conseil agit de manière indépendante par rapport à la direction et sert de personne-ressource indépendante pour les administrateurs.

Responsabilités et devoirs du Conseil

Le Conseil, directement et par l'entremise de ses comités, supervise et surveille la gestion des activités et des affaires internes de la société. Une description du mandat du Conseil est présentée sur notre site Web au loblaw.ca. Le Conseil examine l'orientation stratégique de la société, délègue à la direction la responsabilité de réaliser cette orientation, approuve les prises de décisions importantes en matière de politiques, délègue à la direction l'autorité et la responsabilité des affaires courantes, et analyse le rendement et l'efficacité de la direction. Les attentes du Conseil à l'égard de la direction sont communiquées à celle-ci soit directement, soit par l'entremise des comités du Conseil.

Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur les résultats d'exploitation de la société, de même que des rapports sur d'autres enjeux, y compris les assurances, les régimes de retraite, la gouvernance d'entreprise, la santé et la sécurité, ainsi que les questions d'ordre juridique et relatives à la trésorerie. Le Conseil supervise également le processus de gestion du risque de l'entreprise, conçu pour aider tous les secteurs de l'entreprise à maintenir un niveau approprié de tolérance au risque grâce à une démarche méthodique, à une méthodologie et à des outils visant à définir, à mesurer et à surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme, ainsi que dans le cadre d'autres processus de planification des activités de l'entreprise, serviront à cibler les risques émergents pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Déontologie et conduite des affaires

Le Code énonce l'engagement de longue date de la société à exiger le respect de normes rigoureuses en matière de conduite des affaires et de comportement éthique. Le Code est passé en revue chaque année pour s'assurer qu'il soit à jour, qu'il reflète les meilleures pratiques en matière de conduite éthique des affaires et qu'il comprenne des messages clairs endossés par la direction. Les administrateurs, dirigeants et employés de la société doivent se conformer au Code et renouveler périodiquement leur engagement à l'observer.

La société encourage le signalement de violation réelle ou présumée du Code et a mis sur pied une ligne téléphonique sans frais, intitulée « Action-Intégrité », par l'intermédiaire de laquelle tout employé ou tout cadre ou administrateur peut signaler un comportement qui lui semble contraire au Code ou qui autrement lui semble constituer une conduite frauduleuse ou douteuse. Une marche à suivre en matière de dénonciation de fraude a aussi été établie afin de s'assurer que toute fraude est promptement dénoncée à la haute direction. De plus, le comité d'audit a approuvé des procédures pour la réception, le tri et le traitement des plaintes relatives à la comptabilité, aux contrôles internes ou aux audits. La description de ces procédures se trouve au loblaw.ca.

Comités du Conseil

Voici un bref résumé des responsabilités de chacun des comités.

Comité d'audit

Le comité d'audit doit aider le Conseil à veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière de la société et des contrôles internes relatifs à la présentation de cette information, aux contrôles relatifs à la divulgation de l'information, à la fonction d'audit interne et à la conformité de celle-ci aux exigences légales et réglementaires.

Comité de gouvernance, de formation du personnel, de mises en candidature et de rémunération

Il incombe au comité de gouvernance d'identifier des candidats aux postes d'administrateurs et de superviser la rémunération des administrateurs et des cadres supérieurs. Il incombe également à ce comité d'élaborer et de mettre en place des

pratiques en matière de gouvernance d'entreprise répondant à des normes rigoureuses en la matière. Le Conseil nomme le président du comité de gouvernance, qui est un administrateur indépendant, pour qu'il agisse à titre d'administrateur principal.

Comité de retraite

Le comité de retraite examine le rendement des régimes et des caisses de retraite de la société et de ses filiales, et en surveille la gestion.

Comité de l'environnement et de santé et sécurité

Il incombe au comité de l'environnement et de santé et sécurité d'examiner et de superviser les politiques, méthodes et pratiques en matière d'environnement, de salubrité des aliments et de santé et sécurité au travail, et d'assurer le respect de celles-ci.

Comité des finances

Le comité des finances est chargé d'aider le Conseil à contrôler et à examiner la structure financière de la société, ainsi que les risques liés à ses programmes d'investissement et financiers.

Conseil d'administration

Notre Conseil représente les intérêts de tous les intervenants de Loblaw. Par sa supervision de la gestion de la société et de ses activités, le Conseil démontre activement son engagement envers les principes de transparence, de responsabilité et de bonne gouvernance d'entreprise.

GALEN G. WESTON, B.A., M.B.A.

Président du Conseil et président, Les Compagnies Loblaw limitée; président du Conseil et fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix; administrateur, Wittington Investments Limited.

STEPHEN E. BACHAND, B.A., M.B.A.²

Administrateur de sociétés; président et chef de la direction à la retraite, La Société Canadian Tire limitée; ancien administrateur, Le Chemin de fer Canadien Pacifique, George Weston limitée, Banque de Montréal.

PAUL M. BEESTON, C.M., B.A., F.C.A., F.C.P.A.¹

Président et chef de la direction de l'équipe de baseball Blue Jays de Toronto; ancien président et chef de la direction, Major League Baseball; administrateur, Banque le Choix du Président, Gluskin Sheff & Associates Inc.; ancien président du Conseil, Centre de toxicomanie et de santé mentale; ancien administrateur, Fonds de revenu Newport Partners.

PAVITER S. BINNING, F.C.M.A.

Président et administrateur, George Weston limitée; ancien vice-président exécutif, chef de la direction financière et chef de la restructuration, Corporation Nortel Networks et Corporation Nortel Networks Limitée; ancien administrateur et chef de la direction financière, Hanson plc, Marconi Corporation plc.

WARREN BRYANT, B.S., M.B.A.^{1,4}

Administrateur de sociétés; ancien président du Conseil, président et chef de la direction, Longs Drug Stores; ancien directeur, Kroger Co; administrateur, Dollar General Corporation et Office Depot (anciennement OfficeMax Incorporated); membre du comité consultatif de direction, Portland State University Food Industry Leadership Center; ancien administrateur, George Weston limitée; ancien président du Conseil et ancien membre du comité de direction, National Association of Chain Drug Stores; ancien membre du Conseil, California Governor's Council on Physical Fitness and Sports.

CHRISTIE J.B. CLARK, B. COMM., M.B.A., F.C.A., F.C.P.A.^{1,5}

Administrateur de sociétés; ancien chef de la direction et associé principal, PricewaterhouseCoopers s.r.l.; fiduciaire, Fiducie de placement immobilier Propriétés

de Choix; administrateur, Air Canada; ancien administrateur, Brookfield Office Properties Inc., Financière IGM Inc.; président, comité des finances de Alpine Canada.

ANTHONY R. GRAHAM^{2,3}

Vice-président et administrateur, Wittington Investments Limited; président, Selfridges Group Limited; président et chef de la direction, Sumarria Inc.; ancien vice-président du Conseil et administrateur, Financière Banque Nationale; administrateur, Banque le Choix du Président, George Weston limitée, Brown Thomas Group Limited, Graymont Limited, Grupo Calidra, S.A. de C.V., Holt, Renfrew & Co. Limited, Power Corporation du Canada, Corporation Financière Power, Selfridges & Co. Ltd.; administrateur, Musée des beaux-arts de l'Ontario, Institut canadien des recherches avancées, Hôpital St. Michael's, Fondation du Sentier transcanadien et Luminato; président du Conseil, Fondation des Arts de l'Ontario, Fonds de donation du Shaw Festival Theatre.

HOLGER KLUGE, B. COMM., M.B.A.^{1,3}

Administrateur de sociétés; ancien président des services bancaires personnels et commerciaux, Banque Canadienne Impériale de Commerce; ancien administrateur et président du Conseil, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix; ancien administrateur, Husky Energy Inc., Hutchinson Whampoa Limited, Power Assets Holdings Limited.

JOHN S. LACEY, B.A.^{3*}

Président du conseil consultatif, Brookfield Private Equity Group; conseiller du président du Conseil, Les Compagnies Loblaw limitée, George Weston limitée; ancien président et chef de la direction, Groupe Oshawa (acquis par Sobeys Inc.); administrateur, George Weston limitée, Telus Corporation, Ainsworth Lumber Co. Ltd.; ancien président du Conseil, Alderwoods Group Inc.; ancien administrateur, Banque Canadienne Impériale de Commerce.

NANCY H.O. LOCKHART, O. ONT.^{2,4*}

Administratrice de sociétés; ancienne chef de l'administration, Frum Development Group; ancienne vice-présidente, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix; ancienne présidente, Canadian Club of Toronto; administratrice, Barrick Gold Corporation, Gluskin Sheff & Associates Inc., Atrium Mortgage Investment Corporation, Fondation du Centre de toxicomanie et de santé mentale, Fondation Boursiers Loran, The Royal Conservatory of

Music; présidente du Conseil, Crow's Theatre Company; membre du conseil consultatif, Sotheby's Canada; ancienne présidente du Conseil, Centre canadien du film, Centre des sciences de l'Ontario; ancienne administratrice, Société d'assurance-dépôts du Canada.

THOMAS C. O'NEILL, B. COMM., F.C.A., F.C.P.A.^{2*,5*}

Administrateur de sociétés; président du Conseil, BCE Inc., La Banque Scotia; président du Conseil à la retraite, PricewaterhouseCoopers Consulting; ancien chef de la direction et chef de l'exploitation, PricewaterhouseCoopers s.r.l.; administrateur, Adecco S.A., BCE Inc., La Banque Scotia; président du Conseil, Hôpital St. Michael's; membre du comité consultatif, École de commerce de l'Université Queen's; ancien vice-président du Conseil des fiduciaires, Université Queen's; ancien administrateur, Nexen Inc.

BETH PRITCHARD, B.A., M.B.A.⁴

Directrice et conseillère en stratégies, Sunrise Beauty Studio, LLC; ancienne conseillère pour l'Amérique du Nord, M. H. Alshaya Co.; ancienne présidente, chef de la direction et vice-présidente du Conseil, Dean & DeLuca Inc.; ancienne présidente et chef de la direction, Bath & Body Works; ancienne chef de la direction, Victoria's Secret Beauty; administratrice, Cabela's Incorporated, The Vitamin Shoppe Inc., Borderfree Inc.; ancienne administratrice, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, Zale Corporation.

SARAH RAISS, B.S., M.B.A.²

Administratrice de sociétés; ancienne membre de la haute direction, TransCanada Corporation; administratrice, Canadian Oil Sands Limited, Commercial Metals Company, Vermillion Energy Inc.; présidente du Conseil, Alberta Electric System Operator; ancienne administratrice, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

NOTES

¹ Comité d'audit

² Comité de la gouvernance, de la formation du personnel, des mises en candidature et de la rémunération

³ Comité de retraite

⁴ Comité de l'environnement et de santé et sécurité

⁵ Comité des finances

* Président du comité

Équipe de direction

GALEN G. WESTON

Président du Conseil et président

GRANT FROESE

Chef de l'exploitation

RICHARD DUFRESNE

Chef de la direction financière

SARAH R. DAVIS

Chef de l'administration

MARK C. BUTLER

Vice-président exécutif,
Synergies d'affaires

ROBERT CHANT

Vice-président principal,
Affaires corporatives et
communications

BARRY K. COLUMB

Président, Banque le Choix du Président

GORDON A.M. CURRIE

Vice-président exécutif et
chef des services juridiques

MARIO GRAUSO

Président, Joe Fresh

ANDREW IACOBUCCI

Président, Division Escompte

JUDY A. McCRIE

Vice-présidente exécutive,
Vitesse du changement et culture

PETER MCLAUGHLIN

Président, Secteurs émergents

MIKE MOTZ

Président, Shoppers Drug Mart/
Pharmaprix

GARRY SENECAI

Président, Division Marché

MARY ALICE VUICIC

Vice-présidente exécutive,
Ressources humaines et
relations de travail

Renseignements sur la société et à l'intention des actionnaires

SIÈGE SOCIAL ET CENTRE DE SERVICES AUX MAGASINS

Les Compagnies Loblaw limitée
1, President's Choice Circle, Brampton (Ontario) Canada L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500 | Télécopieur : 905-861-2206 | Site Web : loblaw.ca

INSCRIPTION BOURSIÈRE ET SYMBOLE BOURSIER

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.A ».

ACTIONS ORDINAIRES

W. Galen Weston détient, directement ou indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 46 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2014, 412 480 891 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2014 s'est établi à 751 814.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

À la clôture de l'exercice 2014, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient émises, en circulation et négociables sur le marché public.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de la société négociées chaque jour en 2014 s'est établi à 4 172.

MARQUES DE COMMERCE

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires stipule que la déclaration, le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du Conseil, qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles, des projets de la société et d'autres facteurs jugés pertinents.

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS ORDINAIRES

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2015 sont les suivantes :

CLÔTURE DES REGISTRES	DATES DE PAIEMENT
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

DATES RELATIVES AUX DIVIDENDES SUR LES ACTIONS PRIVILÉGIÉES

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de paiement pour 2015 sont le 31 janvier, le 30 avril, le 31 juillet et le 31 octobre.

OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

VALEUR DES ACTIONS ORDINAIRES

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

Les actionnaires, les analystes de valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Sophia Bisoukis, Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca.

AGENT COMPTABLE DES REGISTRES ET AGENT DES TRANSFERTS

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto (Ontario) Canada
M5J 2Y1
Sans frais : 1-800-564-6253
(Canada et États-Unis)
Télécopieur : 416-263-9394
Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330
Accès direct à l'échelle internationale :
514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR »), et au Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principale de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés
Toronto (Ontario) Canada

ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2015 de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 7 mai 2015 à 11 h (HAE) au Centre sportif Mattamy, au 50, rue Carlton, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2.

Loblaw
LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE





INNOVATION ET EXÉCUTION

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE

RAPPORT ANNUEL 2014 – REVUE FINANCIÈRE DE LES
COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE



Rapport annuel 2014 – Revue financière

Faits saillants financiers	1
Rapport de gestion	2
Résultats financiers	55
Rétrospective des trois derniers exercices	118
Glossaire	119

Notes de bas de page

- 1) Pour les définitions et les ratios de nature financière, voir le glossaire à la page 119.
 - 2) Voir la rubrique 20, « Mesures non conformes aux PCGR ».
 - 3) Certains chiffres de 2012 ont été retraités et modifiés en raison de l'application de l'IAS 19, *Avantages du personnel*, dans sa version modifiée, et afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.
 - 4) Certains chiffres de 2013 ont été modifiés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Voir la rubrique 20, « Mesures non conformes aux PCGR », et la rubrique 18.1, « Normes comptables mises en œuvre en 2014 ».
 - 5) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2013, conformément à l'exercice du secteur Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 20, « Mesures non conformes aux PCGR ».
 - 6) Les résultats sont présentés selon un nombre équivalent de semaines et ne tiennent pas compte des résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Pour une analyse des résultats du quatrième trimestre de 2014 de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, voir l'addenda A du communiqué de presse portant sur les résultats du quatrième trimestre de 2014 de la société.
 - 7) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour la période close le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice du secteur Services financiers. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations. Voir la rubrique 20, « Mesures non conformes aux PCGR ». Il s'agit d'un changement par rapport à l'exercice précédent, pour lequel les résultats étaient présentés conformément au calendrier de présentation de l'information financière de la société. Les résultats de 2012 et de 2013 n'ont pas été retraités.
-

Faits saillants financiers¹⁾

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013 et pour les exercices clos à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014 (53 semaines)	2013 ⁹⁾ (52 semaines)
Résultats d'exploitation consolidés		
Produits	42 611 \$	32 371 \$
Bénéfice d'exploitation	662	1 321
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 181	1 282
BAIIA ²⁾	2 134	2 145
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 236	2 106
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	584	468
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	529	354
Bénéfice net	53	627
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	1 224	696
Situation financière et flux de trésorerie consolidés		
Montant ajusté de la dette ²⁾	9 995	6 288
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 027	4 251
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 569	1 491
Dépenses d'investissement	1 086	877
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	977	244
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)		
Bénéfice net de base	0,14	2,23
Montant ajusté du bénéfice net de base ²⁾	3,22	2,48
Mesures et ratios financiers consolidés		
Croissance des produits	31,6 %	2,4 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,1 %	4,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,6 %	6,5 %
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	3,1x	3,0x
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail		
Chiffre d'affaires	41 731 \$	31 600 \$
Marge brute	9 734	6 961
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	10 722	6 961
Bénéfice d'exploitation	497	1 180
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 002	1 138
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 038	1 947
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{1), 6)}	2,0 %	1,1 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	25,7 %	22,0 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,8 %	3,6 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	6,2 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,0	51,9
Nombre de magasins détenus par la société	615	570
Nombre de magasins franchisés	527	496
Nombre de pharmacies détenues par des franchisés-proprétaires	1 302	—
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers⁷⁾		
Produits	810 \$	739 \$
Bénéfice d'exploitation	164	142
Bénéfice avant impôt sur le résultat	111	93
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers⁷⁾		
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 535 \$	2 345 \$
Créances sur cartes de crédit	2 630	2 538
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	47
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,7 %	13,6 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,2 %
Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix⁸⁾		
Produits	683 \$	319 \$
Bénéfice d'exploitation	568	370
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	369	303
Mesure d'exploitation de Propriétés de Choix⁸⁾		
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	285 \$	131 \$

Rapport de gestion

1. Énoncés prospectifs	3
2. Vue d'ensemble	4
3. Cadre stratégique	4
4. Indicateurs de performance financière clés	5
5. Performance financière globale	6
5.1 Importantes réalisations en 2014	6
5.2 Résultats d'exploitation consolidés	6
5.3 Principales informations financières	9
6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter	11
6.1 Secteur Vente au détail	11
6.2 Secteur Services financiers	14
6.3 Secteur Propriétés de Choix	15
7. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart	16
8. Autres questions liées à l'entreprise	17
9. Situation de trésorerie et sources de financement	17
9.1 Flux de trésorerie	17
9.2 Situation de trésorerie et structure du capital	19
9.3 Notation	20
9.4 Autres sources de financement	21
9.5 Capital social	22
9.6 Obligations contractuelles	23
10. Instruments financiers dérivés	24
11. Arrangements hors bilan	24
12. Résultats d'exploitation trimestriels	25
12.1 Résultats par trimestre	25
12.2 Résultats du quatrième trimestre	26
13. Contrôles et procédures de communication de l'information	32
14. Contrôle interne à l'égard de l'information financière	33
15. Risques d'entreprise et gestion des risques	33
15.1 Risques d'exploitation et gestion des risques	34
15.2 Risques financiers et gestion des risques	39
16. Transactions entre parties liées	41
17. Estimations comptables critiques et jugements	42
17.1 Consolidation	42
17.2 Stocks	42
17.3 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)	42
17.4 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers	43
17.5 Programmes de fidélisation	43
17.6 Impôt sur le résultat et autres impôts	43
18. Normes comptables	43
18.1 Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables	43
18.2 Normes comptables futures	44
19. Perspectives	44
20. Mesures financières non conformes aux PCGR	45
21. Informations supplémentaires	54

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales (collectivement la « société » ou « Loblaw ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités et les notes y afférentes figurant aux pages 55 à 117 du présent Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel »).

Les états financiers consolidés annuels audités de la société et les notes y afférentes de l'exercice clos le 3 janvier 2015 ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou les « PCGR ») et comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle et sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

À moins d'indication contraire, les renseignements figurant dans le présent rapport de gestion sont à jour au 25 février 2015. Un glossaire des termes utilisés dans le présent rapport annuel figure à la page 119.

À moins d'indication contraire, toutes les données comparatives portant sur les résultats présentées pour le quatrième trimestre de 2014 (période de 13 semaines close le 3 janvier 2015) sont comparées aux données du quatrième trimestre de 2013 (période de 12 semaines close le 28 décembre 2013) et toutes les données comparatives portant sur les résultats présentées pour l'exercice 2014 en entier (période de 53 semaines close le 3 janvier 2015) sont comparées aux données de l'exercice 2013 (période de 52 semaines close le 28 décembre 2013).

1. Énoncés prospectifs

Le présent rapport annuel, y compris le présent rapport de gestion, de la société renferme des énoncés prospectifs portant sur les objectifs, les plans, les buts, les aspirations, les stratégies, la situation financière, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie, la performance, les perspectives et les occasions d'affaires de la société. Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent rapport annuel renferment plus particulièrement, mais sans s'y limiter, des énoncés concernant les résultats attendus ainsi que les événements et les plans futurs, les synergies et les autres avantages liés à l'acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix »), la situation de trésorerie future et les cibles de réduction de la dette, les dépenses d'investissement prévues, et l'état et l'incidence du déploiement des systèmes de technologie de l'information (les « TI »). Ces énoncés prospectifs particuliers figurent tout au long du présent rapport annuel, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique 3, « Cadre stratégique », à la rubrique 9.2 « Situation de trésorerie et structure du capital » et à la rubrique 19, « Perspectives », du présent rapport de gestion. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de mots ou d'expressions comme « s'attendre à », « anticiper », « croire », « pouvoir », « entrevoir », « estimer », « objectif », « avoir l'intention de », « prévoir », « chercher à », « faire », « devoir » et autres expressions semblables, conjugués au présent, au conditionnel ou au futur, lorsqu'ils se rapportent à la société et à sa direction.

Les énoncés prospectifs reflètent les estimations, opinions et hypothèses actuelles de la société, lesquelles se fondent sur la perception qu'a la direction des tendances historiques, de la situation actuelle et des événements futurs prévus, ainsi que sur d'autres facteurs qui, de l'avis de la direction, sont appropriés dans les circonstances. Les attentes de la société quant à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière pour 2015 s'appuient sur certaines hypothèses, notamment en ce qui a trait aux économies de coûts prévues et à l'efficacité sur le plan de l'exploitation, ainsi qu'à la croissance continue associée aux initiatives en cours. Les estimations, opinions et hypothèses de la société sont, de par leur nature, assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique, concurrentiel ou autre en ce qui a trait aux événements futurs, et sont donc susceptibles d'être révisées. La société ne peut garantir que ces estimations, opinions et hypothèses se révéleront exactes.

Bon nombre de risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés explicitement ou implicitement ou de ceux qui sont prévus dans les énoncés prospectifs, notamment ceux qui sont décrits à la rubrique 15, « Risques d'entreprise et gestion des risques », du présent rapport de gestion et dans la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 3 janvier 2015). Ces risques et incertitudes comprennent les suivants :

- l'incapacité de réaliser les avantages stratégiques ou les synergies sur le plan de l'exploitation, de la concurrence et des coûts attendus de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- l'incapacité de réduire la dette découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de manière à ramener les ratios d'endettement à un niveau cadrant avec des notes de premier ordre;
- l'incapacité de tirer parti des investissements dans les nouveaux systèmes de TI de la société, y compris le déploiement de ses systèmes de TI, ou l'obtention de résultats imprévus associés à la mise en œuvre de ces initiatives;
- l'incapacité d'obtenir les résultats attendus, y compris la croissance des produits et les économies de coûts ou l'efficacité sur le plan de l'exploitation prévues devant résulter des initiatives importantes de la société, notamment celles liées à la restructuration;
- l'incapacité de l'infrastructure de TI de la société à soutenir les besoins de celle-ci;
- la révision par la société de son estimation du coût des stocks en raison de la mise à niveau de son système de TI;
- les changements apportés à la réglementation concernant le prix des médicaments génériques sur ordonnance, la réduction des remboursements accordés en vertu des régimes d'assurance-médicaments publics et l'élimination ou la diminution des indemnités professionnelles pharmaceutiques versées par les fabricants de médicaments;
- l'incapacité d'obtenir les résultats souhaités au cours des négociations collectives, y compris les modalités des futures conventions collectives, ce qui pourrait entraîner des arrêts de travail;
- une intensification de la concurrence exercée par les concurrents actuels ou les nouveaux venus sur le marché;

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment des taux d'inflation ou de déflation, ainsi que les variations des taux d'intérêt, des cours de change et des cours des dérivés et des marchandises;
- les changements dans les passifs d'impôt de la société, notamment en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes, ainsi que dans les passifs liés à la réglementation, y compris les changements découlant des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts ou des cotisations futures;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des problèmes liés aux stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les pertes;
- le risque que la société subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittaient pas de leurs obligations prévues aux termes des contrats conclus avec celles-ci;
- l'incapacité de la société à recouvrer ses créances sur cartes de crédit et à les financer.

Cette liste des facteurs qui pourraient toucher les énoncés prospectifs de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ignore actuellement ou qu'elle juge actuellement sans importance pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont précisés dans les énoncés prospectifs. Ces autres risques et incertitudes sont présentés dans les documents que la société dépose, à l'occasion, auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, y compris, mais sans s'y limiter, à la rubrique « Risques » de la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 3 janvier 2015). Les lecteurs sont donc invités à ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui traduisent les attentes de la société uniquement à la date du présent rapport de gestion. Sauf dans la mesure où la loi l'exige, la société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser les présents énoncés prospectifs, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

2. Vue d'ensemble

Les Compagnies Loblaw limitée regroupe des activités de détail, une banque et une société immobilière. La société compte trois secteurs d'exploitation : Vente au détail, Services financiers et Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Le secteur Vente au détail se compose principalement de magasins à escompte, de magasins offrant une gamme complète de services, de magasins issus des secteurs émergents et de vente de gros, et de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le secteur Services financiers de la société offre des produits et des services bancaires aux particuliers, des services de cartes de crédit, des services de courtage d'assurance automobile, habitation, voyage et vétérinaire, ainsi que des produits et services de téléphonie mobile. La société détient également une participation de 82,9 % dans Propriétés de Choix, qui possède, loue et gère des immeubles commerciaux à revenus.

3. Cadre stratégique

Le cadre stratégique de la société se fonde sur sa vision – aider les Canadiens à *profiter pleinement de la vie* – et sur son engagement à produire des résultats financiers parmi les meilleurs de l'industrie grâce à l'excellence sur le plan de l'exploitation. Au cœur de cette stratégie se trouve l'orientation client de la société, qui l'amène à avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, et de santé et de beauté.

Sur le plan alimentaire, l'excellence de notre offre repose sur notre désir d'être les meilleurs au chapitre de notre sélection de produits frais, d'offrir des prix concurrentiels et viables, et de proposer un assortiment de produits spécifiques à chacune de nos bannières. Du côté des produits de santé et de beauté, l'excellence de notre offre repose sur l'engagement de nos pharmacies à mettre l'accent sur le client ainsi que notre désir d'offrir des produits de santé et bien-être de première qualité, de diversifier et de différencier le choix des soins de beauté offerts en magasin et de proposer des établissements bien situés ainsi que des heures d'ouverture pratiques qui répondent aux besoins des gens en matière de bien-être.

Sur le plan de l'exploitation, les objectifs d'excellence de la société visent notamment à réaliser des gains d'efficience et des synergies par l'intermédiaire de ses acquisitions, notamment celle de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La société est fermement résolue à poursuivre la croissance qui découle des Services financiers le Choix du Président, de Propriétés de Choix, de l'innovation en matière de produits, de ses secteurs émergents et des initiatives liées à son programme de fidélisation.

4. Indicateurs de performance financière clés

La société s'est donné des indicateurs de performance financière clés pour mesurer l'atteinte de ses objectifs à court terme et à long terme. Étant donné la réalisation de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les résultats de la société pour 2014 reflètent la consolidation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les ajustements comptables connexes liés à l'acquisition. Le tableau qui suit dresse une liste de certains des indicateurs de performance financière clés :

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013 et pour les exercices clos à ces dates (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)
Chiffres consolidés		
Croissance des produits	31,6 %	2,4 %
BAlIA ²⁾	2 134 \$	2 145 \$
Montant ajusté du BAlIA ²⁾	3 236	2 106
Montant ajusté de la marge du BAlIA ²⁾	7,6 %	6,5 %
Bénéfice d'exploitation	662 \$	1 321 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 181	1 282
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,1 %	4,0 %
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	1 224	696
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,14	2,23
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,22	2,48
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 027	4 251
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 569	1 491
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAlIA ²⁾	3,1x	3,0x
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	977 \$	244 \$
Montant ajusté de la dette ²⁾	9 995	6 288
Secteur Vente au détail		
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{1), 6)}	2,0 %	1,1 %
Marge brute	9 734 \$	6 961 \$
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	10 722	6 961
Marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	25,7 %	22,0 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,8 %	3,6 %
Montant ajusté de la marge du BAlIA ²⁾	7,3 %	6,2 %
Secteur Services financiers⁷⁾		
Bénéfice avant impôt sur le résultat	111 \$	93 \$
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,7 %	13,6 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,2 %
Secteur Propriétés de Choix⁵⁾		
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	285 \$	131 \$

En 2014, la société a eu recours à deux nouvelles mesures financières comme indicateurs de performance financière clés : le montant ajusté de la marge brute²⁾ du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ du secteur Vente au détail, qui sont toutes deux des mesures financières non conformes aux PCGR. La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons d'une période à l'autre. La société peut exclure d'autres éléments à l'occasion, si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents. Voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion pour plus de précisions sur les mesures financières non conformes aux PCGR de la société.

5. Performance financière globale

5.1 Importantes réalisations en 2014

Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société. La portion en trésorerie de la contrepartie d'acquisition a été financée en partie au moyen de l'émission de titres d'emprunt de 5 100 millions de dollars.

En 2014, la société a réalisé des synergies nettes d'environ 101 millions de dollars découlant essentiellement de la baisse du coût des marchandises vendues et des améliorations au chapitre de l'achat de biens non destinés à la revente. Loblaw prévoit toujours réaliser, au cours de la troisième année complète suivant la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, des synergies annualisées de l'ordre de 300 millions de dollars (déduction faite des coûts connexes).

Réduction de la dette À la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la dette²⁾ s'établissait à 11 060 millions de dollars. La société a continué de faire des progrès considérables en vue d'atteindre sa cible de réduction de la dette, le montant ajusté de la dette²⁾ ayant diminué de 1 065 millions de dollars depuis la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui a donné lieu à un solde du montant ajusté de la dette²⁾ de 9 995 millions de dollars au 3 janvier 2015. La diminution du montant ajusté de la dette²⁾ enregistrée depuis la clôture de l'acquisition tient compte du remboursement d'un billet à moyen terme de 350 millions de dollars et du remboursement de la facilité de crédit à terme non garantie (déduction faite du remplacement de toutes les tranches des titres d'emprunt de Propriétés de Choix initialement détenus par Loblaw et vendus à des parties non liées).

Déploiement du système de technologie de l'information et d'autres systèmes À la clôture de l'exercice 2014, la société avait mené à bien la transition de la quasi-totalité des magasins d'alimentation qu'elle détient et des centres de distribution connexes vers les nouveaux systèmes de TI.

5.2 Résultats d'exploitation consolidés

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	42 611 \$	32 371 \$	10 240 \$	31,6 %
<i>Produits, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	33 561	32 371	1 190	3,7 %
BAlIA ²⁾	2 134 \$	2 145 \$	(11) \$	(0,5) %
Montant ajusté du BAlIA ²⁾	3 236	2 106	1 130	53,7 %
Montant ajusté de la marge du BAlIA ²⁾	7,6 %	6,5 %		
<i>Montant ajusté du BAlIA²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	2 248 \$	2 106 \$	142 \$	6,7 %
<i>Montant ajusté de la marge du BAlIA²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	6,7 %	6,5 %		
Bénéfice d'exploitation	662 \$	1 321 \$	(659) \$	(49,9) %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 181	1 282	899	70,1 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,1 %	4,0 %		
<i>Montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	1 397 \$	1 282 \$	115 \$	9,0 %
<i>Montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	4,2 %	4,0 %		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	584 \$	468 \$	116 \$	24,8 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	529	354	175	49,4 %
Bénéfice net	53	627	(574)	(91,5) %
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	1 224	696	528	75,9 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,14	2,23	(2,09)	(93,7) %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,22	2,48	0,74	29,8 %

Étant donné la réalisation de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en 2014, les résultats de la société reflètent la consolidation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix depuis la date d'acquisition. Les actifs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été comptabilisés à la juste valeur dans les résultats financiers de la société et reflètent notamment les éléments suivants :

- une hausse de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date d'acquisition, qui a été comptabilisée en entier dans le coût des marchandises vendues, ce qui a eu une incidence défavorable sur la marge brute;
- une hausse de 6 050 millions de dollars reflétant l'acquisition d'immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie, qui est amortie sur la durée d'utilité estimée de ces immobilisations. En 2014, un amortissement de 417 millions de dollars a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. Un amortissement annuel d'environ 550 millions de dollars lié à ces immobilisations incorporelles sera comptabilisé au cours des dix prochains exercices et diminuera par la suite.

La société a également comptabilisé des coûts liés à l'acquisition et une perte nette sur les opérations de dessaisissement de 72 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) dans les frais de vente et charges générales administratives et de 15 millions de dollars (25 millions de dollars en 2013) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des opérations de dessaisissement auxquelles a dû procéder la société pour répondre aux exigences du Bureau de la concurrence.

Grâce à la mise à niveau de son infrastructure de TI, la société a mené à bien la transition de la quasi-totalité des magasins d'alimentation qu'elle détient vers un système de gestion de l'inventaire permanent en 2014. Par conséquent, elle a comptabilisé dans la marge brute une baisse de 190 millions de dollars de la valeur des stocks. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, permet à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis.

En 2014, la société a restructuré les ententes de droits de franchise conclues avec les franchisés de certaines bannières franchisées. Les ententes révisées devraient entraîner une diminution annuelle du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail d'environ 150 millions de dollars et une baisse correspondante des frais de vente et charges générales et administratives. À la suite de cette restructuration, la société a réévalué la valeur recouvrable des instruments financiers liés aux franchises et a comptabilisé une réduction de 40 millions de dollars d'une perte de valeur comptabilisée précédemment.

En 2014, la société a comptabilisé des charges de restructuration et de réorganisation de 46 millions de dollars (35 millions de dollars en 2013) liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central.

Les résultats de la société pour 2014 reflètent en outre une charge de 37 millions de dollars (25 millions de dollars en 2013) liée à la conversion de certains magasins d'alimentation en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives.

Produits En 2014, les produits ont augmenté de 10 240 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 42 611 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, pour laquelle les produits se sont élevés à 789 millions de dollars (574 millions de dollars, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les produits consolidés ont augmenté de 1 190 millions de dollars, ou 3,7 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, les produits consolidés se sont accrus de 616 millions de dollars, ou 1,9 %.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁽¹⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
BAIIA ⁽²⁾	2 134 \$	2 145 \$	(11) \$	(0,5) %
Ajustements du BAIIA ⁽²⁾	1 102	(39)		
Montant ajusté du BAIIA ⁽²⁾	3 236 \$	2 106 \$	1 130 \$	53,7 %
Bénéfice d'exploitation	662 \$	1 321 \$	(659) \$	(49,9) %
Ajustements du BAIIA ⁽²⁾	1 102	(39)		
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	417			
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁽²⁾	2 181 \$	1 282 \$	899 \$	70,1 %

BAIIA⁽²⁾ En 2014, le BAIIA⁽²⁾ a diminué de 11 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 2 134 millions de dollars, et il rend compte de l'incidence défavorable d'ajustements de 1 102 millions de dollars, y compris la comptabilisation du montant total de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus (798 millions de dollars), la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système d'inventaire permanent (190 millions de dollars), la hausse des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et la perte nette sur les opérations de dessaisissement (66 millions de dollars), l'incidence défavorable de la perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes d'un exercice à l'autre (48 millions de dollars), le profit lié aux modifications apportées aux régimes à prestations définies comptabilisé en 2013 (51 millions de dollars), la hausse des charges de restructuration et de réorganisation (11 millions de dollars) et certains autres éléments (17 millions de dollars). Ces hausses ont été en partie contrebalancées par la restructuration des droits de franchise (40 millions de dollars).

Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements, le montant ajusté du BAIIA⁽²⁾ a augmenté de 1 130 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 3 236 millions de dollars. Une tranche de l'augmentation s'explique par le montant ajusté du BAIIA⁽²⁾ de 988 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix alors que la tranche résiduelle de 142 millions de dollars s'explique principalement par le secteur Vente au détail. L'augmentation reflète l'incidence favorable des synergies nettes de 101 millions de dollars et de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, qui s'est chiffrée à 71 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge du BAIIA⁽²⁾ s'est établi à 7,6 %, comparativement à 6,5 % en 2013. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du BAIIA⁽²⁾ a augmenté de 142 millions de dollars, ou 6,7 %, par rapport à 2013, et le montant ajusté de la marge du BAIIA⁽²⁾ s'est établi à 6,7 %, comparativement à 6,5 % en 2013.

Résultat d'exploitation En 2014, le résultat d'exploitation a diminué de 659 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 662 millions de dollars, en raison essentiellement des ajustements comptables liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et il reflète l'incidence défavorable des ajustements nets de 1 102 millions de dollars liés au BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus et de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 417 millions de dollars lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Si l'on ne tient pas compte des facteurs ayant eu une incidence sur le résultat d'exploitation, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 899 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 2 181 millions de dollars, et il rend compte du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ de 784 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 5,1 %, comparativement à 4,0 % en 2013. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 115 millions de dollars, et il rend compte de l'incidence favorable de la hausse de 142 millions de dollars du montant ajusté du BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'augmentation de 27 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles²⁾.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières En 2014, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières se sont accrues de 116 millions de dollars comparativement à 2013 pour s'établir à 584 millions de dollars, et elles rendent compte de coûts non récurrents engagés en 2013, notamment des coûts de transaction liés au premier appel public à l'épargne (le « PAPE ») de Propriétés de Choix et des coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt, ainsi que de certains autres ajustements, comme il est décrit à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des éléments ayant eu une incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ a augmenté de 175 millions de dollars pour s'établir à 529 millions de dollars, ce qui s'explique par la hausse des intérêts sur la dette à long terme attribuable essentiellement à la dette contractée pour financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ainsi que par les distributions versées par Propriétés de Choix sur ses parts. Ces facteurs ont été partiellement contrebalancés par la diminution des intérêts nets sur les avantages postérieurs à l'emploi et les autres avantages du personnel à long terme.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat s'est chiffrée à 25 millions de dollars en 2014 et le taux d'impôt effectif s'est établi à 32,1 %. En 2013, la charge d'impôt sur le résultat s'était établie à 226 millions de dollars et le taux d'impôt effectif, à 26,5 %. L'augmentation du taux d'impôt effectif par rapport à 2013 est principalement attribuable à la diminution de certains montants non imposables. Le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ s'est chiffré à 428 millions de dollars en 2014 et le montant ajusté du taux d'impôt s'est établi à 25,9 %. En 2013, le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ s'était établi à 232 millions de dollars et le montant ajusté du taux d'impôt²⁾, à 25,0 %. La hausse du montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ est principalement attribuable à la diminution de certains montants non imposables.

En 2012, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») un avis selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre des avis de nouvelle cotisation portant sur le traitement fiscal de Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron »), filiale entièrement détenue par la société. Selon la position de l'ARC, certains revenus touchés par Glenhuron à la Barbade pour les années d'imposition 2000 à 2010 devaient être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada.

D'après la lettre de proposition de l'ARC, si l'ARC et les administrations fiscales provinciales pertinentes obtenaient gain de cause à l'égard de tous ces avis de nouvelle cotisation, ce qui paraît improbable de l'avis de la société, le total estimé de l'impôt et des intérêts se chiffrerait à environ 440 millions de dollars pour les années d'imposition 2000 à 2010, montant qui augmenterait au fur et à mesure que les intérêts s'accumuleraient. Toutefois, la société est en pourparlers avec l'ARC au sujet du montant des impôts en litige. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société.

Après la clôture de l'exercice 2014, la société a reçu une lettre de l'ARC par laquelle elle lui signifiait qu'elle allait de l'avant avec l'émission des avis de nouvelle cotisation. La société s'attend à recevoir de tels avis de l'ARC et des administrations fiscales provinciales pertinentes à un moment ou à un autre au cours des mois à venir. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a l'intention de défendre vigoureusement sa position, et notamment interjeter appel de ces avis de nouvelle cotisation lorsqu'elle les recevra. La société effectuera des paiements en trésorerie ou fournira d'autres formes de garantie sur une partie du montant des impôts en litige. Si la société arrive à défendre sa position, en totalité ou en partie, une partie ou la totalité des paiements en trésorerie ou de la garantie lui sera rendue.

Bénéfice net En 2014, le bénéfice net a reculé de 574 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 53 millions de dollars, ce qui s'explique essentiellement par la diminution du résultat d'exploitation dont il est question ci-dessus et par l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, partiellement contrebalancées par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat décrite ci-dessus. Le montant ajusté du bénéfice net²⁾ a augmenté de 528 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 1 224 millions de dollars, en raison principalement de la hausse du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ attribuable à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, en partie contrebalancée par une augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ et par une hausse du montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾, dont il est question ci-dessus.

Bénéfice net de base par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire s'est chiffré à 0,14 \$, comparativement à 2,23 \$ en 2013. Le bénéfice net de base par action ordinaire rend compte de l'incidence négative de la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (1,55 \$ par action), de l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises avec Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (0,80 \$ par action), de la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent (0,37 \$ par action), des coûts et d'une perte nette sur les opérations de dessaisissement liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (0,19 \$ par action), des charges de restructuration (0,09 \$ par action), de l'amortissement accéléré des frais de financement différés (0,04 \$ par action), de l'ajustement de la juste valeur du passif lié aux parts de fiducie (0,04 \$ par action), de la perte de valeur des immobilisations corporelles et des autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises (0,04 \$ par action) et de certains autres ajustements (0,04 \$ par action), ainsi que de l'incidence positive de la restructuration des droits de franchise (0,08 \$ par action).

Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ s'est établi à 3,22 \$, en comparaison de 2,48 \$ en 2013. Cette baisse est principalement attribuable à la hausse du montant ajusté du bénéfice net²⁾ dont il est question ci-dessus, partiellement contrebalancée par l'effet dilutif des 119,5 millions d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie totale versée pour l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

5.3 Principales informations financières

Les principales informations financières présentées ci-dessous ont été établies à partir des états financiers consolidés annuels de la société datés du 3 janvier 2015, du 28 décembre 2013 et du 29 décembre 2012, à la lumière desquels elles doivent être lues. L'analyse des données figurant dans le tableau est fondée sur les tendances et les événements ou éléments significatifs qui ont influé sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société au cours des trois derniers exercices.

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 et le 29 décembre 2012 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	2012 ³⁾ (52 semaines)
Produits	42 611 \$	32 371 \$	31 604 \$
<i>Produits, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	33 561	32 371	31 604
BAlIA ²⁾	2 134 \$	2 145 \$	1 972 \$
Montant ajusté du BAlIA ²⁾	3 236	2 106	2 041
<i>Montant ajusté du BAlIA²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	2 248	2 106	2 041
Bénéfice d'exploitation	662 \$	1 321 \$	1 195 \$
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 181	1 282	1 264
<i>Montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	1 397	1 282	1 264
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	529 \$	354 \$	351 \$
Montant ajusté du taux d'impôt ²⁾	25,9 %	25,0 %	25,0 %
Bénéfice net	53 \$	627 \$	634 \$
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	1 224	696	685
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,14 \$	2,23 \$	2,25 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,14	2,21	2,23
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	3,22	2,48	2,43
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,975 \$	0,940 \$	0,850 \$
Dividendes déclarés par action privilégiée de deuxième rang, série A (en dollars)	1,49	1,49	1,49

Produits Les produits ont augmenté de 10 240 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 42 611 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, pour laquelle les produits se sont élevés à 789 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, les produits consolidés se sont accrus de 616 millions de dollars, ou 1,9 %. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables⁶⁾, établi en fonction d'un nombre comparable de semaines, s'est chiffrée à 2,0 % (1,1 % en 2013) et, si l'on ne tient pas compte des postes d'essence, elle s'est chiffrée à 2,1 % (1,0 % en 2013).

En 2013, les produits avaient augmenté de 767 millions de dollars par rapport à 2012 pour s'établir à 32 371 millions de dollars, en raison principalement de la croissance affichée par le secteur Vente au détail. La croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables⁶⁾ s'était établie à 1,1 % (baisse de 0,2 % en 2012) et, si l'on ne tient pas compte des postes d'essence, elle s'était établie à 1,0 % (baisse de 0,2 % en 2012).

Le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a continué de croître, malgré la forte concurrence exercée sur le marché de la vente au détail et l'instabilité de la conjoncture économique observée durant les trois dernières années.

BAIIA²⁾ Le BAIIA²⁾ a diminué de 11 millions de dollars en 2014 par rapport à 2013 pour s'établir à 2 134 millions de dollars, en raison principalement de la baisse du BAIIA²⁾ du secteur Vente au détail qui a découlé des ajustements comptables connexes liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, partiellement contrebalancée par les hausses enregistrées par les secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Une tranche de 71 millions de dollars du BAIIA²⁾ est attribuable à l'incidence de la 53^e semaine comprise dans l'exercice.

En 2013, le BAIIA²⁾ avait augmenté de 173 millions de dollars par rapport à 2012 pour s'établir à 2 145 millions de dollars, en raison surtout de la croissance affichée par chacun des secteurs d'exploitation de la société.

Au cours des trois derniers exercices, le BAIIA²⁾ consolidé de la société a subi l'incidence de plusieurs éléments que la société ne considère pas comme représentatifs de la performance sur le plan de l'exploitation. Ces éléments ont été ajustés aux fins de la présentation du BAIIA²⁾, comme il est décrit à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Résultat d'exploitation En 2014, le résultat d'exploitation a diminué de 659 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 662 millions de dollars, en raison essentiellement de la baisse du résultat d'exploitation du secteur Vente au détail. Cette baisse est attribuable principalement aux éléments dont il est question à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR », et elle rend compte également de l'incidence de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

En 2013, le résultat d'exploitation avait augmenté de 126 millions de dollars par rapport à 2012 pour s'établir à 1 321 millions de dollars, en raison surtout de la croissance affichée par chacun des secteurs d'exploitation de la société.

Au cours des trois derniers exercices, le résultat d'exploitation consolidé de la société a subi l'incidence de plusieurs éléments que la société ne considère pas comme représentatifs de la performance sur le plan de l'exploitation. Ces éléments ont été ajustés aux fins de la présentation du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, comme il est décrit à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Bénéfice net et bénéfice net de base par action ordinaire En 2014, la diminution du bénéfice net et du bénéfice net de base par action ordinaire découle surtout du recul du résultat d'exploitation et de l'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, en partie contrebalancés par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat. L'augmentation des charges d'intérêts nettes et autres charges financières s'explique par la hausse de la dette découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La diminution du bénéfice net de base par action ordinaire rend compte également de l'effet dilutif des 119,5 millions d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie partielle dans le cadre de la contrepartie totale versée pour l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

En 2013, le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire avaient été touchés négativement par la hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, qui avait découlé de la hausse des intérêts sur la dette à long terme attribuable essentiellement à la dette contractée pour financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des distributions versées par Propriétés de Choix sur ses parts, et par la hausse du taux d'impôt effectif, facteurs qui avaient été en partie contrebalancés par l'augmentation du résultat d'exploitation.

Au cours des trois derniers exercices, le montant ajusté du résultat net²⁾ et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ de la société ont subi l'incidence de plusieurs éléments que la société ne considère pas comme représentatifs de la performance sur le plan de l'exploitation. Ces éléments ont été normalisés aux fins de la présentation du montant ajusté du résultat net²⁾ et du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾, comme il est décrit à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Total des actifs et passifs financiers à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013	Au 29 décembre 2012
Total des actifs	33 684 \$	20 741 \$	17 961 \$
Dette à long terme	11 462 \$	7 680 \$	5 669 \$
Titres de participation	—	224	223
Passif au titre des parts de fiducie	722	688	—
Passifs financiers à long terme	12 184 \$	8 592 \$	5 892 \$

En 2014, le total des actifs et passifs financiers à long terme ont augmenté respectivement de 62,4 % et de 41,8 % comparativement à ceux de 2013 pour s'établir respectivement à 33 684 millions de dollars et à 12 184 millions de dollars. Ces hausses sont principalement attribuables à la consolidation des soldes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et à l'émission de titres d'emprunt réalisée en vue de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, partiellement contrebalancées par les remboursements effectués sur la dette. En 2014, les titres de participation sont devenus exigibles à moins d'un an et sont présentés dans les passifs courants.

En 2013, le total des actifs et les passifs financiers à long terme avaient augmenté respectivement de 15,5 % et de 45,8 % comparativement à ceux de 2012 pour s'établir respectivement à 20 741 millions de dollars et à 8 592 millions de dollars. Ces augmentations s'expliquaient surtout par le PAPE de Propriétés de Choix, par la réalisation du placement de débentures de premier rang non garanties et par les opérations de financement en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces éléments, le total des actifs et les passifs financiers à long terme n'affichaient qu'une légère hausse par rapport à 2012.

6. Résultats d'exploitation des secteurs d'exploitation à présenter

6.1 Secteur Vente au détail

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	41 731 \$	31 600 \$	10 131 \$	32,1 %
Marge brute	9 734	6 961	2 773	39,8 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	10 722	6 961	3 761	54,0 %
BAlIA ²⁾	1 950	1 989	(39)	(2,0) %
Montant ajusté du BAlIA ²⁾	3 038	1 947	1 091	56,0 %
Bénéfice d'exploitation	497	1 180	(683)	(57,9) %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 002	1 138	864	75,9 %

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{1), 6)}	2,0 %	1,1 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	25,7 %	22,0 %
Montant ajusté de la marge du BAlIA ²⁾	7,3 %	6,2 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,8 %	3,6 %

Chiffre d'affaires

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail	41 731 \$	31 600 \$	10 131 \$	32,1 %
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	9 050			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	32 681 \$	31 600 \$	1 081 \$	3,4 %

- En 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 10 131 millions de dollars par rapport à 2013 pour se chiffrer à 41 731 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, pour laquelle le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est élevé à 789 millions de dollars (574 millions de dollars, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 53^e semaine comprise dans l'exercice 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est accru de 507 millions de dollars, ou 1,6 %, en raison des facteurs suivants :
 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables^{1), 6)} tiré des activités principales liées au domaine de l'alimentation a affiché une croissance de 2,0 % au quatrième trimestre de 2014 (1,1 % au quatrième trimestre de 2013) et de 2,1 % (1,0 % en 2013) si l'on ne tient pas compte des postes d'essence;
 - En fonction d'un nombre comparable de semaines :
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été modérée;
 - Le chiffre d'affaires tiré des pharmacies n'a pas connu de croissance;
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a été modeste;
 - Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, n'a pas connu de croissance;
 - Le chiffre d'affaires tiré des vêtements vendus au détail a été modeste, tandis que celle du chiffre d'affaires tiré des vêtements vendus en gros aux États-Unis a fléchi considérablement;
 - L'inflation interne moyenne annuelle du prix des aliments de la société a été légèrement supérieure (inférieure en 2013) à l'inflation nationale moyenne annuelle du prix des aliments de 2,5 % (1,1 % en 2013), calculée selon l'indice des prix à la consommation des aliments achetés au magasin (l'« IPC »). L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw;
 - Au cours des 12 derniers mois, 22 magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 12 les ont fermés, et la société s'est dessaisie de deux magasins d'alimentation franchisés supplémentaires par suite d'une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui n'a donné lieu à aucune croissance de la superficie.
- Depuis la date d'acquisition, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a ouvert 17 nouvelles pharmacies et en a fermé 24, y compris 13 pharmacies dont la société s'est dessaisie conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Par conséquent, la superficie nette en pieds carrés s'est accrue de 0,1 million, ou 0,6 %.

Marge brute

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Marge brute du secteur Vente au détail	9 734 \$	6 961 \$	2 773 \$	39,8 %
Ajustements ²⁾	988	—		
Montant ajusté de la marge brute ²⁾ du secteur Vente au détail	10 722 \$	6 961 \$	3 761 \$	54,0 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	25,7 %	22,0 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	3 543 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	7 179 \$	6 961 \$	218 \$	3,1 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	22,0 %	22,0 %		

- En 2014, la marge brute a augmenté de 2 773 millions de dollars par rapport à 2013 pour se chiffrer à 9 734 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et elle rend compte de l'incidence défavorable d'ajustements²⁾ de 988 millions de dollars, y compris la comptabilisation du montant total de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus et la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition découlant d'un système de gestion de l'inventaire permanent.

Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements²⁾, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 3 761 millions de dollars pour s'établir à 10 722 millions de dollars, et il tient compte d'un montant ajusté de la marge brute²⁾ de 3 543 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établi à 25,7 %, comparativement à 22,0 % en 2013.

Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établi à 22,0 % et n'a pas connu de croissance par rapport à celui de 2013. Bien qu'il n'ait pas connu de croissance, le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ a néanmoins bénéficié de l'incidence positive des synergies liées à l'acquisition et de la diminution des frais de transport, laquelle a été contrebalancée par l'incidence négative qu'a eue l'augmentation des pertes liées aux stocks. Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 218 millions de dollars, ou 3,1 %, par rapport à 2013, grâce à la croissance du chiffre d'affaires, y compris l'incidence de la 53^e semaine de 2014.

BAIIA²⁾

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
BAIIA ²⁾	1 950 \$	1 989 \$	(39) \$	(2,0) %
Ajustements ²⁾	1 088	(42)		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	3 038 \$	1 947 \$	1 091 \$	56,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	6,2 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	988 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 050 \$	1 947 \$	103 \$	5,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	6,3 %	6,2 %		

- En 2014, le BAIIA²⁾ a diminué de 39 millions de dollars par rapport à celui de 2013 pour s'établir à 1 950 millions de dollars, et il rend compte de l'incidence défavorable des ajustements de 1 088 millions de dollars dont il est question à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ». Les ajustements importants apportés en 2014 comprennent les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix découlant de la comptabilisation du montant total de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus et la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent.

Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 1 091 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 3 038 millions de dollars, en raison essentiellement du montant ajusté du BAIIA²⁾ de 988 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart /Pharmaprix.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 103 millions de dollars pour s'établir à 2 050 millions de dollars, en raison de la hausse de 218 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'augmentation de 115 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. La hausse des frais de vente et charges générales et administratives rend compte de la semaine supplémentaire comprise dans l'exercice 2014 et d'une augmentation de 12 millions de dollars, d'un exercice à l'autre, des charges liées à la conversion de certains magasins d'alimentation en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de ces éléments, les frais de vente et charges générales et administratives ont diminué, en raison principalement des efficacités enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement et des variations de la juste valeur du placement de la société dans des franchises, en partie contrebalancées par les placements effectués dans le secteur émergent de la société, par la hausse des pertes de change, par les coûts liés aux synergies et par la hausse des investissements faits dans les magasins franchisés de la société.

- En 2014, le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 7,3 %, comparativement à 6,2 % en 2013, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 6,3 %, en regard de 6,2 % en 2013.

Résultat d'exploitation

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Bénéfice d'exploitation du secteur Vente au détail	497 \$	1 180 \$	(683) \$	(57,9) %
Ajustements ²⁾	1 505	(42)		
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾ du secteur Vente au détail	2 002 \$	1 138 \$	864 \$	75,9 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,8 %	3,6 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	784 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	1 218 \$	1 138 \$	80 \$	7,0 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	3,7 %	3,6 %		

- En 2014, le résultat d'exploitation a diminué de 683 millions de dollars par rapport à celui inscrit en 2013 pour s'établir à 497 millions de dollars, en raison essentiellement des ajustements comptables liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et il reflète l'incidence défavorable des ajustements nets de 1 088 millions de dollars liés au BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus et de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 417 millions de dollars.

Si l'on ne tient pas compte des ajustements du résultat d'exploitation qui sont décrits à la rubrique 20 « Mesures financières non conformes aux PCGR », le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 864 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir à 2 002 millions de dollars, et il rend compte du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ de 784 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 80 millions de dollars, ou 7,0 %, en raison de la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 23 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles²⁾ du secteur Vente au détail.

- En 2014, le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 4,8 %, comparativement à 3,6 % en 2013, ce qui s'explique par le fait qu'il reflète les résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 3,7 %, comparativement à 3,6 % en 2013.

6.2 Secteur Services financiers⁷⁾

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	810 \$	739 \$	71 \$	9,6 %
Bénéfice d'exploitation	164	142	22	15,5 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	111	93	18	19,4 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 535 \$	2 345 \$	190 \$	8,1 %
Créances sur cartes de crédit	2 630	2 538	92	3,6 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	47	7	14,9 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,7 %	13,6 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,2 %		

- Les produits inscrits en 2014 ont augmenté de 71 millions de dollars, ou 9,6 %, comparativement à ceux inscrits en 2013 pour s'établir à 810 millions de dollars. Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des intérêts, des commissions d'interchange et des autres produits liés aux frais de gestion qui a découlé de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.
- En 2014, le résultat d'exploitation et le bénéfice avant impôt sur le résultat se sont accrus respectivement de 22 millions de dollars et de 18 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir respectivement à 164 millions de dollars et à 111 millions de dollars. Ces hausses découlent essentiellement de la croissance des produits dont il est question ci-dessus, partiellement contrebalancée par l'augmentation des charges d'exploitation qui a découlé de la croissance de la clientèle active, par l'augmentation des pertes sur créances attribuable à la hausse des soldes de créances sur cartes de crédit et par l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation du secteur des Services financiers.
- Au 3 janvier 2015, les créances sur cartes de crédit se chiffraient à 2 630 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars par rapport au 28 décembre 2013. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus effectués au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives liées à la commercialisation. Au 3 janvier 2015, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 54 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport au 28 décembre 2013, en raison essentiellement de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.
- Après la clôture de l'exercice 2014 :
 - La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), a reporté la date d'échéance de certaines de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017 toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.
 - La Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains qui arrivent à échéance en décembre 2015. Les montants notionnels des contrats totalisent 27 millions de dollars américains.

6.3 Secteur Propriétés de Choix⁵⁾

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014 (53 semaines)	2013 ⁹⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	683 \$	319 \$	364 \$	114,1 %
Bénéfice d'exploitation	568	370	198	53,5 %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	582	373	209	56,0 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	369	303	66	21,8 %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	285	131	154	117,6 %

i) Compte tenu du fait que les activités ont commencé le 5 juillet 2013.

- En 2014, les produits se sont accrus de 364 millions de dollars, ou 114,1 %, par rapport à 2013 pour s'établir à 683 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 613 millions de dollars (287 millions de dollars en 2013) se rapportant principalement aux produits intersectoriels du secteur Vente au détail de Loblaw. Cette hausse rend compte essentiellement d'un exercice complet d'activités en 2014, comparativement à un exercice partiel en 2013.
- En 2014, le résultat d'exploitation et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ ont augmenté respectivement de 198 millions de dollars et de 209 millions de dollars par rapport à 2013 pour s'établir respectivement à 568 millions de dollars et à 582 millions de dollars. Ces hausses rendent compte essentiellement d'un exercice complet d'activités en 2014, facteur en partie contrebalancé par l'incidence défavorable, d'un exercice à l'autre, d'un ajustement de la juste valeur de 62 millions de dollars au titre des immeubles de placement. L'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement est éliminé lors de la consolidation.
- En 2014, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾, qui s'est établi à 285 millions de dollars, a augmenté de 154 millions de dollars par rapport à 2013. Cette hausse s'explique principalement par la prise en compte des résultats d'un exercice complet d'activités et par les immeubles acquis de Loblaw.
- En 2014, la société a vendu 36 immeubles de placement à Propriétés de Choix pour un prix d'acquisition global d'environ 410 millions de dollars, qui a été réglé au moyen de l'émission de 21 957 351 parts de catégorie B de société en commandite, de 179 millions de dollars en trésorerie et de la prise en charge d'un emprunt hypothécaire de 4 millions de dollars par Propriétés de Choix. De plus, Propriétés de Choix a acquis une participation de 40 % dans une société en commandite, qui a elle-même acquis un terrain de la société dans le but d'aménager un immeuble polyvalent, pour environ 6 millions de dollars;
- En 2014, Propriétés de Choix a également acquis d'un tiers un immeuble industriel à Mississauga, en Ontario, pour environ 16 millions de dollars, qui a été financé par de la trésorerie. Cet immeuble est entièrement loué à une partie liée.
- En 2014, Propriétés de Choix a acquis, pour une contrepartie d'environ 18 millions de dollars, une participation de 70 % dans une société en commandite qui détient des terrains destinés à l'aménagement futur de commerces de détail.
- Après la clôture de l'exercice 2014 :
 - la société a vendu un entrepôt à Propriétés de Choix pour environ 81 millions de dollars. L'entrepôt est entièrement occupé par la société, qui en est le locataire unique aux termes d'un bail d'une durée initiale de 20 ans assorti d'options de renouvellement permettant d'en prolonger la durée de cinq ans à six reprises;
 - la société a vendu une parcelle de terrain à Propriétés de Choix pour environ 12 millions de dollars. La contrepartie de l'acquisition comprenait 265 665 parts de catégorie B de société en commandite, 7 millions de dollars en trésorerie et la prise en charge d'une obligation de 2 millions de dollars. Les parts de catégorie B de société en commandite émises en faveur de la société en contrepartie partielle de cette transaction n'ont eu aucune incidence sur la participation véritable de la société;
 - Propriétés de Choix a émis des débentures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital global de 250 millions de dollars portant intérêt à 2,30 % par année et échéant en 2020. Le produit net découlant de l'émission a été affecté au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.
- Au 3 janvier 2015, la participation de la société dans Propriétés de Choix s'établissait à 82,9 %.

7. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart

Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société.

La contrepartie en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été financée au moyen de ce qui suit :

- un montant de 3 500 millions de dollars obtenu par la voie d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % et venant à échéance le 28 mars 2019 (le 23 juillet 2014, la facilité de crédit à terme a été réévaluée à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %);
- un produit de 1 600 millions de dollars tiré de l'émission de billets non garantis en 2013;
- un montant de 500 millions de dollars reçu en contrepartie de l'émission de 10,5 millions d'actions ordinaires en faveur de George Weston limitée (« Weston »);
- des fonds en caisse d'environ 1 000 millions de dollars.

Selon une évaluation provisoire, la société a comptabilisé les montants suivants au titre des immobilisations corporelles nettes, du goodwill et des immobilisations incorporelles en 2014 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Durée d'utilité estimée
Juste valeur des immobilisations corporelles nettes acquises	548 \$
Goodwill	2 285
Dossiers d'ordonnances	5 005 11 ans
Marques	3 390 Indéfinie
Programme de fidélisation Optimum	490 18 ans
Autres	555 De 5 à 10 ans
Total des immobilisations incorporelles	9 440
Total de l'actif net acquis	12 273 \$

Au 3 janvier 2015, la société n'avait pas encore achevé la répartition du prix d'acquisition dont il est question ci-dessus. Au quatrième trimestre de 2014, la société a révisé son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et a actualisé la répartition du coût d'acquisition. Par suite de cette révision, les immobilisations incorporelles ont reculé de 35 millions de dollars pour s'établir à 9 440 millions de dollars, les passifs d'impôt différé ont diminué de 9 millions de dollars pour se chiffrer à 2 252 millions de dollars et le goodwill a augmenté de 26 millions de dollars pour s'établir à 2 285 millions de dollars. La société a un an à compter de la date d'acquisition pour établir de manière définitive la juste valeur des immobilisations corporelles nettes, du goodwill et des immobilisations incorporelles, et les modifications, le cas échéant, des montants indiqués ci-dessus seront prises en compte à la première moitié de 2015.

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin.

En 2014, deux magasins d'alimentation franchisés et 13 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été vendus, et des licences visant les neuf pharmacies situées en magasin ont été octroyées à des parties non liées, ce qui s'est traduit par une perte nette sur les opérations de dessaisissement de 12 millions de dollars. Le Bureau de la concurrence a approuvé la vente des trois derniers magasins de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et leur vente a été conclue après la clôture de l'exercice 2014 pour un produit estimé de 9 millions de dollars.

La société a engagé des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 75 millions de dollars (31 millions de dollars en 2013), dont une tranche de 60 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives et une tranche de 15 millions de dollars (25 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

À la clôture de l'acquisition, les montants exigibles à l'égard de la facilité de crédit renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été entièrement remboursés et la facilité a été annulée. Toujours à la clôture de l'acquisition, la société a garanti le montant en capital en cours des billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 500 millions de dollars, ainsi que les intérêts courus. De plus, elle a donné des garanties à diverses banques canadiennes en appui au financement obtenu par les titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « franchisés »). Un franchisé s'entend d'un pharmacien-propriétaire d'une entreprise qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

8. Autres questions liées à l'entreprise

Évaluation des stocks Avant le deuxième trimestre de 2014, la société a évalué ses stocks de marchandises au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation et elle recourait à la méthode du prix de détail pour déterminer le coût de la majeure partie des stocks de ses magasins de détail. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, permet à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis.

À la clôture de 2014, la société avait mené à bien la transition de la quasi-totalité des magasins d'alimentation qu'elle détient et des centres de distribution connexes vers les nouveaux systèmes de TI. Par suite de la transition, la société a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues, ainsi qu'une baisse correspondante de la valeur des stocks représentant l'estimation de la différence entre le coût des stocks des magasins d'alimentation qu'elle détient évalué selon le coût moyen généré par le système et celui évalué selon la méthode de l'inventaire au prix de détail ainsi que les autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent.

9. Situation de trésorerie et sources de financement

9.1 Flux de trésorerie

Principales composantes des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Entrées (sorties) nettes liées aux :				
Activités d'exploitation	2 569 \$	1 491 \$	1 078 \$	72,3 %
Activités d'investissement	(5 684)	(1 839)	(3 845)	(209,1) %
Activités de financement	1 845	1 521	324	21,3 %

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont établies à 2 569 millions de dollars, comparativement à 1 491 millions de dollars en 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du bénéfice en trésorerie qui a essentiellement résulté de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et à la plus faible augmentation des créances sur cartes de crédit, en partie contrebalancées par la variation plus importante des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par le règlement de swaps de monnaies en 2013. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement reflète l'augmentation, d'un exercice à l'autre, des stocks et des charges payées d'avance, partiellement contrebalancée par une plus faible hausse des créances d'un exercice à l'autre.

Sorties nettes liées aux activités d'investissement Les sorties nettes liées aux activités d'investissement se sont établies à 5 684 millions de dollars, comparativement à 1 839 millions de dollars en 2013. Cette hausse découle principalement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Les achats d'immobilisations corporelles se sont élevés à 996 millions de dollars en 2014 (865 millions de dollars en 2013). De ces dépenses d'investissement, environ 22 % (14 % en 2013) ont été affectées à l'aménagement de nouveaux magasins, à des agrandissements et à des terrains, environ 45 % (45 % en 2013), à des conversions et à des rénovations de magasins et environ 33 % (41 % en 2013), à des investissements dans des infrastructures. Les entrées d'immobilisations incorporelles, qui ont principalement trait à l'acquisition et au développement de logiciels ainsi qu'à l'acquisition de dossiers d'ordonnances, se sont chiffrées à 90 millions de dollars en 2014 (12 millions de dollars en 2013).

En 2014, 22 magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 12 les ont fermées, et la société s'est dessaisie de deux magasins d'alimentation franchisés supplémentaires par suite d'une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui n'a donné lieu à aucune croissance de la superficie. Depuis la date d'acquisition, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a ouvert 17 nouvelles pharmacies et en a fermé 24, tandis que la société s'est dessaisie de 13 pharmacies supplémentaires conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec son acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Par conséquent, la superficie nette en pieds carrés de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est accrue de 0,1 million, ou 0,6 %.

La société prévoit engager des dépenses d'investissement de quelque 1 200 millions de dollars en 2015. Environ 22 % de ces fonds devraient être affectés aux projets liés aux TI et à la chaîne d'approvisionnement, 57 % seront affectés aux magasins de détail, 14 % seront affectés aux projets d'investissement de Propriétés de Choix et 7 % seront affectés à d'autres projets visant des infrastructures.

Dépenses d'investissement et activités relatives aux magasins

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013 et pour les exercices clos à ces dates	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)	Variation (en %)
Dépenses d'investissement (en millions de dollars canadiens)	1 086 \$	877 \$	23,8 %
Superficie des magasins détenus par la société (en millions de pieds carrés)	36,8	37,2	(1,1) %
Superficie des magasins franchisés (en millions de pieds carrés)	15,5	14,7	5,4 %
Superficie des pharmacies détenues par des franchisés-proprétaires (en millions de pieds carrés)	17,7	—	100,0 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,0	51,9	34,9 %
Nombre de magasins détenus par la société ⁱ⁾	615	570	7,9 %
Nombre de magasins franchisés	527	496	6,3 %
Nombre de pharmacies détenues par des franchisés-proprétaires	1 302	—	100,0 %
Nombre total de magasins	2 444	1 066	129,3 %
Biens immobiliers détenus par la société (en pourcentage)	72,0 %	72,0 %	
Biens immobiliers détenus par des franchisés (en pourcentage)	45,0 %	45,0 %	
Biens immobiliers détenus par les franchisés-proprétaires des pharmacies (en pourcentage)	1,0 %	— %	
Superficie moyenne (en pieds carrés)			
Magasins détenus par la société	59 800	65 300	(8,4) %
Magasins franchisés	29 400	29 600	(0,7) %
Pharmacies détenues par des franchisés-proprétaires	13 600	—	100,0 %

i) Les chiffres de 2014 tiennent compte de 68 magasins détenus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Entrées nettes liées aux activités de financement Les activités de financement se sont soldées par des entrées nettes de 1 845 millions de dollars en 2014, comparativement à des entrées nettes de 1 521 millions de dollars en 2013. En 2014, les sorties nettes liées aux activités de financement découlaient essentiellement de l'émission nette de titres d'emprunt à long terme et du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires, ces émissions ayant principalement servi à financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Ces entrées de trésorerie ont été partiellement contrebalancées par les paiements d'intérêts et de dividendes, qui reflètent les dividendes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix sur un trimestre déclarés avant la clôture de l'acquisition et payés au deuxième trimestre de 2014. En 2013, les entrées nettes liées aux activités de financement découlaient essentiellement de l'émission nette de titres d'emprunt à long terme et de l'émission de parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts »), en partie contrebalancées par le remboursement de titres d'emprunt à court terme et les paiements d'intérêts et de dividendes.

En 2014, les émissions nettes de titres d'emprunt à long terme ont compris ce qui suit :

- Prélèvements de 3 500 millions de dollars sur la facilité de crédit à terme non garantie et remboursements de 2 271 millions de dollars, le solde net restant à payer s'élevant à 1 229 millions de dollars;
- Émission et vente à des parties non liées de billets d'une valeur de 1 500 millions de dollars visant à remplacer les billets du cédant de Propriétés de Choix;
- Émission, par Propriétés de Choix, de débentures de premier rang non garanties d'un montant en capital global de 450 millions de dollars;
- Émission nette de certificats de placement garanti (les « CPG ») d'une valeur de 201 millions de dollars;
- Remboursement, à l'échéance, du billet à moyen terme à 6,0 % de 100 millions de dollars de la société;
- Remboursement, à l'échéance, du billet à moyen terme à 4,85 % de 350 millions de dollars de la société;
- Remboursement de l'encours de 478 millions de dollars de la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- Prélèvements de 122 millions de dollars sur la facilité de crédit engagée de premier rang non garantie de Propriétés de Choix de 500 millions de dollars (la « facilité de crédit de Propriétés de Choix »).

En 2013, les émissions nettes de titres d'emprunt à long terme ont compris ce qui suit :

- Émission de billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1 600 millions de dollars visant à financer en partie l'acquisition des actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- Appel public à l'épargne de Propriétés de Choix visant le placement de débentures d'un montant en capital global de 600 millions de dollars;
- Émission, par la fiducie de titrisation indépendante, de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés de 400 millions de dollars, en partie contrebalancée par le remboursement de ses billets à terme de premier rang et de ses billets à terme subordonnés de 250 millions de dollars;
- Émission nette de CPG d'une valeur de 125 millions de dollars;
- Remboursement du billet résiduel du placement privé de 300 millions de dollars américains de la société;
- Remboursement, à l'échéance, du billet à moyen terme à 5,40 % de 200 millions de dollars de la société.

Flux de trésorerie disponibles²⁾

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	977 \$	244 \$	733 \$	300,4 %

Des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 977 millions de dollars ont été enregistrés en 2014, en comparaison de flux de trésorerie disponibles de 244 millions de dollars en 2013. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles²⁾ affichée en 2014 découle principalement de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses d'investissement ainsi que par l'augmentation des intérêts payés.

9.2 Situation de trésorerie et structure du capital

La société s'attend à ce que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les flux de trésorerie futurs provenant des activités d'exploitation et les montants qu'elle peut prélever sur ses facilités de crédit engagées lui permettent de financer son programme de dépenses d'investissement ainsi que ses besoins courants liés à ses activités, y compris le fonds de roulement, les exigences de capitalisation des régimes de retraite, les obligations financières et les engagements de réduction de la dette, au cours des 12 prochains mois.

Montant ajusté de la dette²⁾ À la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la dette²⁾ s'établissait à 11 060 millions de dollars. La société a continué de faire des progrès considérables en vue d'atteindre sa cible de réduction de la dette, le montant ajusté de la dette²⁾ ayant diminué de 1 065 millions de dollars depuis la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui a donné lieu à un solde du montant ajusté de la dette²⁾ de 9 995 millions de dollars au 3 janvier 2015. La diminution du montant ajusté de la dette²⁾ enregistrée depuis la clôture de l'acquisition tient compte du remboursement d'un billet à moyen terme de 350 millions de dollars et du remboursement de la facilité de crédit à terme non garantie (déduction faite du remplacement de toutes les tranches des titres d'emprunt intersociétés de Propriétés de Choix initialement détenus par Loblaw et vendus à des parties non liées).

En vertu des modalités de la facilité de crédit à terme non garantie, la société est tenue d'affecter le produit du dessaisissement de magasins exigé conformément à l'entente de consentement au remboursement de la facilité. Une tranche de 57 millions de dollars du montant total remboursé sur la facilité en 2014 a trait à ce produit.

Montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA²⁾

	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013 ⁴⁾
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	3,1x	3,0x

Le ratio du montant ajusté de la dette²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA²⁾ était plus élevé à la clôture de l'exercice 2014 qu'à la clôture de l'exercice 2013, en raison de la facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars qui a été utilisée pour financer en partie la portion en trésorerie de la contrepartie d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la reprise de l'encours de la dette de cette dernière, partiellement contrebalancées par la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ qui a résulté de la prise en compte du montant ajusté du BAIIA²⁾ de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et des progrès réalisés depuis l'acquisition au chapitre de la réduction de la dette. La société continuera de cibler des ratios d'endettement cadrant avec des notes de premier ordre.

Facilité de crédit à terme non garantie Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, 3 500 millions de dollars ont été prélevés d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux équivalant à celui du taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % et arrivant à échéance le 28 mars 2019. Loblaw a utilisé le produit tiré de la vente, à des tiers, de billets du cédant de Propriétés de Choix de 1 500 millions de dollars dont il est question ci-dessous afin de rembourser en partie l'encours de la facilité de crédit à terme de 3 500 millions de dollars. L'incidence globale consolidée sur le montant ajusté de la dette²⁾ a été neutre. Cependant, ce remboursement, conjugué aux remboursements de 771 millions de dollars effectués sur la facilité de crédit à terme non garantie durant l'exercice, a permis de ramener le solde de la facilité de crédit à terme à environ 1 229 millions de dollars au 3 janvier 2015.

En 2014, la société a conclu une entente visant la révision du taux d'intérêt sur sa facilité de crédit à terme non garantie obtenue afin de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix dans le but de faire passer le taux établi selon le taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %.

Facilité de crédit engagée En 2014, avec prise d'effet à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la facilité de crédit engagée de la société (la « facilité de crédit ») est passée de 800 millions de dollars à 1 000 millions de dollars, et son échéance a été repoussée au 31 décembre 2018, les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La facilité de crédit comporte certaines clauses restrictives de nature financière, que la société respectait à la clôture de l'exercice 2014 et qu'elle a respectées tout au long de l'exercice. Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit.

Portefeuille de titres de la Banque PC En 2014, le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de qualité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et une norme intitulée, *Ratio de liquidité à long terme* qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La norme LCR précise les titres liquides que la Banque PC est tenue de maintenir pour acquitter ses passifs financiers.

Propriétés de Choix Propriétés de Choix prévoit obtenir la majeure partie de son financement à long terme, en vue de l'acquisition de propriétés faisant augmenter sa valeur, en émettant des titres de capitaux propres et des débetures non garanties.

En 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches de billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des nouveaux billets étant identiques à ceux des billets des séries de 5 à 10. Ces billets de remplacement portent intérêt à des taux fixes allant de 3,00 % à 3,60 % et arrivent à échéance de 2016 à 2022. Les autres modalités des nouveaux billets sont demeurées essentiellement les mêmes que celles des billets initiaux. Loblaw a par la suite vendu les billets de remplacement à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars.

En 2014, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus simplifié préalable de base, des débetures de premier rang non garanties de série C d'un montant en capital de 250 millions de dollars, dont la durée est de 7 ans et le taux d'intérêt nominal de 3,50 % par année, ainsi que des débetures de premier rang non garanties de série D d'un montant en capital de 200 millions de dollars, dont la durée est de 10 ans et le taux d'intérêt nominal de 4,29 % par année. La majeure partie du produit a servi à rembourser des billets du cédant d'une valeur de 440 millions de dollars détenus par Loblaw.

Après la clôture de l'exercice, Propriétés de Choix a émis des débetures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital global de 250 millions de dollars portant intérêt à 2,30 % par année et échéant en 2020. Le produit net découlant de l'émission a été affecté au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.

En 2013, Propriétés de Choix a conclu une entente visant la facilité de crédit de Propriétés de Choix consentie par un consortium de prêteurs. En 2014, Propriétés de Choix a repoussé l'échéance de cette facilité de crédit au 5 juillet 2019. La facilité comporte certaines clauses restrictives de nature financière, que Propriétés de Choix respectait à la clôture de l'exercice 2014 et qu'elle a respectées tout au long de l'exercice. Au 3 janvier 2015, Propriétés de Choix avait prélevé 122 millions de dollars (néant en 2013) aux termes de la facilité de crédit de Propriétés de Choix.

Prospectus Après la clôture de 2014, le conseil d'administration (le « Conseil ») de la société lui a donné l'autorisation de déposer un prospectus préalable de base simplifié qui lui permettra d'émettre des débetures garanties ou des actions privilégiées d'un montant maximal de 1 500 millions de dollars, sous réserve de la disponibilité de financement sur les marchés financiers.

9.3 Notation

La société a garanti les billets à moyen terme en cours de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la rubrique 7, « Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart », du présent rapport de gestion). Par conséquent, Standard & Poor's et DBRS ont modifié la note qu'elles avaient attribuée aux billets à moyen terme en cours de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et l'ont fait passer respectivement à BBB avec perspective « stable » et à BBB avec tendance « stable », ce qui correspond dans les deux cas aux notes de la société. Au quatrième trimestre de 2014, Dominion Bond Rating Service a confirmé les notes et les tendances attribuées à Loblaw.

Le tableau qui suit présente notes actuelles de la société :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Billets à moyen terme	BBB	Stable	BBB	s. o.
Autres billets et débetures	BBB	Stable	BBB	s. o.
Actions privilégiées	Pfd-3	Stable	P-3 (élevé)	s. o.

Le tableau qui suit présente les notes actuelles de Propriétés de Choix :

Notation (normes canadiennes)	Dominion Bond Rating Service		Standard & Poor's	
	Note	Tendance	Note	Perspective
Notation de l'émetteur	BBB	Stable	BBB	Stable
Débetures de premier rang non garanties	BBB	Stable	BBB	s. o.

9.4 Autres sources de financement

Fiducies de titrisation indépendantes La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC vend et rachète à l'occasion des créances sur cartes de crédit à des fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* ») et les autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement. Au 3 janvier 2015, les créances sur cartes de crédit titrisées auprès d'*Eagle* s'établissaient à 750 millions de dollars (750 millions de dollars au 28 décembre 2013) et celles titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes s'établissaient à 605 millions de dollars (605 millions de dollars au 28 décembre 2013).

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie.

Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente 10 % (9 % en 2013) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 61 millions de dollars (54 millions de dollars au 28 décembre 2013). Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représente 9 % (néant en 2013) des billets d'*Eagle* en cours, était de 68 millions de dollars (néant au 28 décembre 2013).

En 2014, la Banque PC a reporté la date d'échéance de l'une de ses ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes du troisième trimestre de 2015 au troisième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La Banque PC a également reporté la date d'échéance de deux de ses ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. Après la clôture de l'exercice, la Banque PC a reporté la date d'échéance de certaines ententes conclues avec les autres fiducies de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

Au 3 janvier 2015, les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiducies de titrisation indépendantes s'élevaient à 120 millions de dollars (120 millions de dollars au 28 décembre 2013).

Fiducies de financement indépendantes La société dispose d'une facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. Au 3 janvier 2015, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 498 millions de dollars (475 millions de dollars au 28 décembre 2013).

En 2014, la société a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017, les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

La société accorde un rehaussement de crédit sous forme d'une lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % du capital des prêts en cours. Au 3 janvier 2015, la société avait émis une lettre de crédit de 50 millions de dollars (48 millions de dollars au 28 décembre 2013). Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou que le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Certificats de placement garanti Le tableau qui suit résume les activités liées aux CPG de la Banque PC, compte non tenu des commissions, pour les exercices clos en 2014 et en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	430 \$	303 \$
CPG émis	261	167
CPG arrivés à échéance	(57)	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	634 \$	430 \$

Au 3 janvier 2015, des CPG en cours de 29 millions de dollars (52 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été comptabilisés dans la tranche à moins d'un an de la dette à long terme.

Garanties pour le compte des franchisés La société a pris des dispositions pour que ses franchisés Shoppers Drug Mart/Pharmaprix obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. Au 3 janvier 2015, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars, et un montant total de 476 millions de dollars était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 3 janvier 2015, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 162 millions de dollars sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans le bilan consolidé de la société. Dans l'éventualité où des paiements devraient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des franchisés, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

9.5 Capital social

Capital social ordinaire et titres de participation en circulation Le tableau qui suit fait état des actions ordinaires et des actions privilégiées en circulation au 3 janvier 2015 :

	Autorisé	En circulation
Actions ordinaires	Nombre illimité	412 480 891
Actions privilégiées de premier rang	1 000 000	Aucune
Actions privilégiées de deuxième rang, série A ⁱ⁾	12 000 000	9 000 000

i) Les actions privilégiées de deuxième rang, série A sont présentées comme des titres de participation dans le bilan consolidé.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation en 2014 et en 2013 :

(nombre d'actions ordinaires)	2014	2013
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	282 311 573	281 680 157
Émises en vue du règlement d'options sur actions	3 536 489	2 131 416
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ⁱⁱ⁾	119 471 382	—
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle ⁱⁱ⁾	10 515 247	—
Rachetées aux fins d'annulation	(3 353 800)	(1 500 000)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	412 480 891	282 311 573
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 067 323)	—
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	—	(1 103 500)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR	512 277	36 177
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(555 046)	(1 067 323)
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie, à la clôture de l'exercice	411 925 845	281 244 250
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	380 540 877	281 123 452

i) Voir la rubrique 7, « Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart ».

Dividendes La déclaration, le paiement et le montant des dividendes sur les actions ordinaires de la société sont laissés à la discrétion du Conseil, lequel tient compte des résultats financiers de la société, de ses besoins en matière de capital, de ses flux de trésorerie disponibles et des perspectives quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents. Au fil du temps, la société a l'intention d'augmenter le montant des dividendes tout en conservant suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour réduire sa dette et financer sa croissance future.

Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés en 2014 et en 2013 :

	2014 ⁱ⁾ (53 semaines)	2013 (52 semaines)
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Actions ordinaires	0,975 \$	0,940 \$
Actions privilégiées de deuxième rang, série A ⁱⁱ⁾	1,49 \$	1,49 \$

- i) Les dividendes déclarés de 0,245 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre ont été payés le 30 décembre 2014, tandis que les dividendes déclarés de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, ont été payés le 31 janvier 2015.
- ii) Les dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, sont présentés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières dans les comptes consolidés de résultat.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,245 \$ par action ordinaire, à payer le 1^{er} avril 2015, et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2015. Au moment où un dividende est déclaré, la société fait état sur son site Web, loblaw.ca, de la désignation des dividendes admissibles et non admissibles conformément à la position administrative de l'ARC.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	3 353 800	1 500 000
Contrepartie en trésorerie payée	178 \$	73 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	115	64
Réduction du nombre d'actions ordinaires	63	9
Actions rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités et détenues en fiducie (nombre d'actions)	—	1 103 500
Contrepartie en trésorerie payée	— \$	46 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	—	40
Réduction du nombre d'actions ordinaires	—	6

En 2014, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la Bourse de Toronto (la « TSX »), d'au plus 20 636 596 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation compte tenu des actions émises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

9.6 Obligations contractuelles

La présente section traite de certaines des obligations contractuelles importantes de la société et d'autres obligations au 3 janvier 2015 :

Sommaire des obligations contractuelles

(en millions de dollars canadiens)	Versements à effectuer pour chaque exercice						Par la suite	Total
	2015	2016	2017	2018	2019			
Dette à long terme (y compris les paiements d'intérêts ⁱ⁾)	911 \$	1 445 \$	1 278 \$	1 767 \$	2 920 \$	8 263 \$	16 584 \$	
Contrats de location simple ⁱⁱ⁾	674	654	620	573	529	2 818	5 868	
Contrats liés à l'achat de projets d'investissement ⁱⁱⁱ⁾	191	1	—	—	—	—	192	
Obligations liées à des achats ^{iv)}	124	68	36	23	1	5	257	
Total des obligations contractuelles	1 900 \$	2 168 \$	1 934 \$	2 363 \$	3 450 \$	11 086 \$	22 901 \$	

- Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées consolidées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 3 janvier 2015.
- Représentent les loyers minimums ou loyers de base exigibles. Ces montants ne sont compensés par aucun revenu de sous-location prévu.
- Ces obligations comprennent les accords relatifs à l'achat de biens immobiliers et des engagements en immobilisations relatifs à la construction, à l'agrandissement et à la rénovation des bâtiments. Les accords peuvent contenir des conditions qui pourraient ou non être respectées. Si les conditions n'étaient pas respectées, la société pourrait ne plus être tenue de donner suite aux opérations sous-jacentes.
- Il s'agit notamment d'obligations contractuelles portant sur l'achat de biens et de services d'un montant important aux termes de contrats établissant des volumes fixes ou minimaux d'achat ou des paiements devant être faits dans un délai déterminé pour un prix fixe ou variable. Il s'agit seulement d'estimations relatives aux engagements financiers prévus aux termes de ces arrangements et le montant des paiements réels sera différent. Ces obligations liées à ces achats ne comprennent ni les arrangements ni les commandes de produits destinés à la revente faits dans le cours normal des activités et ne comprennent pas non plus les contrats qui peuvent être résiliés dans un délai relativement court ou qui ne comportent aucune obligation ou coût notable pour la société.

À la clôture de l'exercice, la société avait d'autres passifs non courants, qui comprenaient le passif au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et des autres avantages du personnel à long terme, les remises des fournisseurs reportées, les passifs d'impôt différé, le passif au titre des parts de fiducie et les provisions, y compris le passif au titre des assurances. Ces passifs non courants ne sont pas présentés dans le tableau ci-dessus, car le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains.

10. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés qui suivent ont été réglés en 2013 :

Swaps de monnaies En 2013, Glenhuron a dénoué ses swaps de monnaies et a reçu un règlement net en trésorerie de 76 millions de dollars représentant le profit lié à la juste valeur cumulé sur les swaps. Les swaps ont été contrebalancés par l'effet des profits et des pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains.

En 2013, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé de 300 millions de dollars américains dans le cadre du règlement des billets du placement privé de 300 millions de dollars américains sous-jacents.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence qu'ont eue la variation de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et l'exposition au risque sous-jacent sur le résultat d'exploitation en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	Swaps de monnaies – Glenhuron 28 décembre 2013 (52 semaines)	Swaps de monnaies – Placement privé libellé en dollars américains 28 décembre 2013 (52 semaines)
Perte (profit) au titre de la juste valeur découlant des swaps ⁱ⁾	37 \$	(11) \$
(Profit) perte de change au titre de l'exposition au risque sous-jacent	(33)	14

i) L'incidence des swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains ne tient pas compte du profit de 7 millions de dollars sur les instruments dérivés décomptabilisés, avant l'impôt sur le résultat, reclassé à partir du cumul des autres éléments du résultat global.

Swaps de taux d'intérêt En 2013, la société a réglé ses swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 150 millions de dollars et elle a comptabilisé dans le résultat d'exploitation un profit lié à la juste valeur de 5 millions de dollars en lien avec ces swaps.

Passif au titre des parts de fiducie Au 3 janvier 2015, la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie de 722 millions de dollars (688 millions de dollars au 28 décembre 2013) a été comptabilisée dans le bilan consolidé. En 2014, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 17 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières en lien avec les parts de Propriétés de Choix.

11. Arrangements hors bilan

Dans le cours normal des activités, la société conclut des arrangements hors bilan, dont les suivants :

Lettres de crédit Des lettres de garantie et des lettres de crédit documentaires sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement à des opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution, à la titrisation des créances sur cartes de crédit de la Banque PC et au financement par des tiers offert aux franchisés indépendants de la société. Le passif brut éventuel lié aux lettres de crédit de la société se chiffre à environ 586 millions de dollars (470 millions de dollars au 28 décembre 2013).

Au 3 janvier 2015, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ces lettres de crédit pour au plus 141 millions de dollars (136 millions de dollars au 28 décembre 2013), dont 7 millions de dollars (102 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

Garanties En plus des lettres de crédit dont il est question ci-dessus, la société a conclu divers accords de garantie, y compris des obligations d'indemnisation de tiers dans le cadre de contrats de location, de cessions d'entreprises et d'autres transactions effectuées dans le cours normal des activités de la société, dont certains sont analysés à la rubrique 9, « Situation de trésorerie et sources de financement ».

De plus, la société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au 3 janvier 2015, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 170 millions de dollars américains (170 millions de dollars américains au 28 décembre 2013).

12. Résultats d'exploitation trimestriels

12.1 Résultats par trimestre

Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. L'exercice 2014 compte 53 semaines, alors que l'exercice 2013 en comptait 52. Lorsqu'un exercice compte 53 semaines, comme c'est le cas de l'exercice 2014, le quatrième trimestre comporte 13 semaines. Le cycle de 52 semaines est divisé en quatre trimestres de 12 semaines chacun, sauf pour le troisième trimestre, qui compte 16 semaines.

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées tirées des états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la société pour chacun des huit derniers trimestres.

Résumé des résultats trimestriels consolidés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014					2013 ^{a)}				
	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (13 semaines)	Total (audité) (53 semaines)	Premier trimestre (12 semaines)	Deuxième trimestre (12 semaines)	Troisième trimestre (16 semaines)	Quatrième trimestre (12 semaines)	Total (audité) (52 semaines)
Produits	7 292 \$	10 307 \$	13 599 \$	11 413 \$	42 611 \$	7 202 \$	7 520 \$	10 009 \$	7 640 \$	32 371 \$
Bénéfice net (perte nette)	120 \$	(456) \$	142 \$	247 \$	53 \$	186 \$	177 \$	150 \$	114 \$	627 \$
Bénéfice net (perte nette) par action ordinaire										
De base (en dollars)	0,43 \$	(1,13) \$	0,34 \$	0,60 \$	0,14 \$	0,66 \$	0,63 \$	0,53 \$	0,41 \$	2,23 \$
Dilué (en dollars)	0,42 \$	(1,13) \$	0,34 \$	0,59 \$	0,14 \$	0,65 \$	0,62 \$	0,53 \$	0,40 \$	2,21 \$
Inflation nationale moyenne du prix des aliments (évaluée par l'IPC)	1,2 %	2,5 %	2,8 %	3,5 %	2,5 %	1,4 %	1,5 %	0,9 %	0,9 %	1,1 %
Croissance du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{b), c)}	0,9 %	1,8 %	2,6 %	2,4 %	2,0 %	2,8 %	1,1 %	0,4 %	0,6 %	1,1 %

L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition précise de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw.

Au cours des huit derniers trimestres, la superficie nette de vente au détail a augmenté de 0,4 million de pieds carrés pour atteindre 51,9 millions de pieds carrés, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

La fluctuation du bénéfice net trimestriel reflète les transactions sous-jacentes qu'a réalisées la société ainsi que l'incidence du caractère saisonnier des activités, qui est plus importante au quatrième trimestre et l'est moins au premier trimestre, et du calendrier des jours fériés, et elle découle principalement des éléments dont il est question à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR », du rapport de gestion et des éléments suivants :

- La conversion de certains magasins en un modèle d'exploitation moins coûteux et plus efficace conformément aux modalités des conventions collectives;
- La rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, déduction faite des contrats à livrer sur actions.

12.2 Résultats du quatrième trimestre

Le tableau qui suit résume les principales informations financières consolidées non auditées pour le quatrième trimestre de 2014.

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	11 413 \$	7 640 \$	3 773 \$	49,4 %
<i>Produits, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	8 359	7 640	719	9,4 %
BAIIA ²⁾	900 \$	492 \$	408 \$	82,9 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	950	489	461	94,3 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,3 %	6,4 %		
<i>Montant ajusté du BAIIA²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	598 \$	489 \$	109 \$	22,3 %
<i>Montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	7,2 %	6,4 %		
Bénéfice d'exploitation	507 \$	296 \$	211 \$	71,3 %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	681	293	388	132,4 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	6,0 %	3,8 %		
<i>Montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	391 \$	293 \$	98 \$	33,4 %
<i>Montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix</i>	4,7 %	3,8 %		
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	169 \$	141 \$	28 \$	19,9 %
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	144	92	52	56,5 %
Bénéfice net	247	114	133	116,7 %
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	396	161	235	146,0 %
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,60 \$	0,41 \$	0,19 \$	46,3 %
Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire ²⁾ (en dollars)	0,96	0,57	0,39	68,4 %
Entrées (sorties) de fonds liées aux				
Activités d'exploitation	952 \$	738 \$	214 \$	29,0 %
Activités d'investissement	(363)	471	(834)	(177,1) %
Activités de financement	(575)	(387)	(188)	(48,6) %
Dividendes déclarés par action ordinaire (en dollars)	0,245 \$	0,240 \$	0,005 \$	2,1 %
Dividendes déclarés par action privilégiée de second rang, série A (en dollars)	0,37	0,37	—	— %

Produits Les produits ont augmenté de 3 773 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014 par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 11 413 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, pour laquelle les produits se sont élevés à 789 millions de dollars (574 millions de dollars, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les produits consolidés ont augmenté de 719 millions de dollars, ou 9,4 %. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, les produits consolidés se sont accrus de 145 millions de dollars, ou 1,9 %.

BAIIA²⁾ Au quatrième trimestre de 2014, le BAIIA²⁾ a augmenté de 408 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 900 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La hausse du BAIIA²⁾ rend compte de l'incidence positive d'ajustements de 50 millions de dollars, y compris la restructuration des droits de franchise (40 millions de dollars), ainsi que de l'incidence qu'avait eue les charges de restructuration engagées en 2013 (32 millions de dollars), aucune charge de restructuration n'ayant été engagée en 2014. Ces hausses ont toutefois été partiellement neutralisées par la perte nette sur les opérations de dessaisissement liée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (7 millions de dollars), de la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus (69 millions de dollars), de l'augmentation de la perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (43 millions de dollars), de l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change (4 millions de dollars) et de l'ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (2 millions de dollars).

Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 461 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 950 millions de dollars. Une tranche de l'augmentation s'explique par le montant ajusté du BAIIA²⁾ de 352 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix alors que la tranche résiduelle de 109 millions de dollars s'explique principalement par le secteur Vente au détail. L'augmentation reflète l'incidence favorable des synergies nettes de 49 millions de dollars et de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, qui s'est chiffrée à 71 millions de dollars. Le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 8,3 % au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 6,4 % au quatrième trimestre de 2013. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 109 millions de dollars, ou 22,3 %, par rapport au quatrième trimestre de 2013, et le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 7,2 %, comparativement à 6,4 % pour le trimestre correspondant de 2013.

Synergies Au quatrième trimestre de 2014, la société a réalisé des synergies nettes d'environ 49 millions de dollars liées à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, principalement au chapitre du coût des marchandises vendues.

Résultat d'exploitation Au quatrième trimestre de 2014, le résultat d'exploitation a augmenté de 211 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 507 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et il rend compte de l'incidence défavorable des ajustements nets de 50 millions de dollars liés au BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus et de l'amortissement des immobilisations incorporelles de 124 millions de dollars lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence des éléments ayant eu une incidence sur le résultat d'exploitation, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 388 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 681 millions de dollars, et il rend compte du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ de 290 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 6,0 %, en comparaison de 3,8 % au quatrième trimestre de 2013. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 98 millions de dollars, et il rend compte de l'incidence positive de la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ de 109 millions de dollars dont il est question ci-dessus, partiellement neutralisée par une augmentation de 11 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles²⁾.

Charges d'intérêts nettes et autres charges financières Au quatrième trimestre de 2014, les charges d'intérêts nettes et autres charges financières ont augmenté de 28 millions de dollars par rapport à celles du quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 169 millions de dollars, et elles rendent compte de la baisse de l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie visant à rendre compte de la variation de la juste valeur des parts de fiducie de Propriétés de Choix détenues par d'autres porteurs de parts que la société, des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix engagés au quatrième trimestre de 2013 et de certains autres ajustements, comme il est décrit à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ».

Si l'on ne tient pas compte de ces incidence sur les charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ de 144 millions de dollars a augmenté de 52 millions de dollars, essentiellement en raison de la hausse des intérêts sur la dette à long terme découlant principalement de la dette contractée pour financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Impôt sur le résultat La charge d'impôt sur le résultat s'est établie à 91 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014 et le taux d'impôt effectif, à 26,9 %. Au quatrième trimestre de 2013, la charge d'impôt sur le résultat s'était établie à 41 millions de dollars et le taux d'impôt effectif, à 26,5 %. La légère augmentation du taux d'impôt effectif est principalement attribuable à l'augmentation de certains montants non déductibles. Le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ au quatrième trimestre s'est chiffré à 141 millions de dollars et le montant ajusté du taux d'impôt²⁾, à 26,3 %. Au quatrième trimestre de 2013, le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ s'était chiffré à 40 millions de dollars et le montant ajusté du taux d'impôt²⁾, à 19,9 %, ce qui reflète l'augmentation de certains montants non imposables.

Bénéfice net Au quatrième trimestre de 2014, le bénéfice net a augmenté de 133 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 247 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation du résultat d'exploitation, en partie contrebalancée par la hausse des charges d'intérêts nettes et autres charges financières et par la hausse de la charge d'impôt sur le résultat dont il est question ci-dessus.

Le montant ajusté du résultat net²⁾ a augmenté de 235 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 396 millions de dollars, en raison surtout de la hausse du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ attribuable principalement à Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, partiellement contrebalancée par l'augmentation du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières²⁾ et par la hausse du montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat²⁾ dont il est question ci-dessus.

Bénéfice net de base par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire s'est chiffré à 0,60 \$, comparativement à 0,41 \$ au quatrième trimestre de 2013. Le bénéfice net de base par action ordinaire rend compte de l'incidence négative de l'amortissement des immobilisations incorporelles (0,22 \$ par action), de la comptabilisation d'une portion des ajustements de la juste valeur liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à l'égard des stocks vendus (0,12 \$ par action), des opérations de dessaisissement de certains magasins en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (0,02 \$ par action) et de certains autres ajustements (0,07 \$ par action), partiellement compensée par l'incidence de la restructuration des droits de franchise (0,07 \$ par action).

Le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ s'est établi à 0,96 \$ au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 0,57 \$ au quatrième trimestre de 2013. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse du montant ajusté du bénéfice net²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'effet dilutif des 119,5 millions d'actions ordinaires émises à titre de contrepartie partielle versée pour l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Dépenses d'investissement Au quatrième trimestre de 2014, la société a engagé 400 millions de dollars (304 millions de dollars en 2013) en achats d'immobilisations corporelles et en entrées d'immobilisations incorporelles.

Flux de trésorerie disponibles²⁾ Des flux de trésorerie disponibles²⁾ de 439 millions de dollars ont été inscrits au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 336 millions de dollars au quatrième trimestre de 2013. L'augmentation des flux de trésorerie disponibles²⁾ affichée pour le quatrième trimestre de 2014 découle principalement de la hausse des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, partiellement contrebalancée par l'augmentation des dépenses d'investissement ainsi que par l'augmentation des intérêts payés.

Montant ajusté de la dette²⁾ À la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la dette²⁾ s'établissait à 11 060 millions de dollars. La société a continué de faire des progrès considérables en vue d'atteindre sa cible de réduction de la dette, le montant ajusté de la dette²⁾ ayant diminué de 421 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014 et de 1 065 millions de dollars depuis la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui a donné lieu à un solde du montant ajusté de la dette²⁾ de 9 995 millions de dollars au 3 janvier 2015. La diminution du montant ajusté de la dette²⁾ enregistrée depuis la clôture de l'acquisition tient compte du remboursement d'un billet à moyen terme de 350 millions de dollars et du remboursement de la facilité de crédit à terme non garantie (déduction faite du remplacement de toutes les tranches des titres d'emprunt intersociétés de Propriétés de Choix initialement détenus par Loblaw et vendus à des parties non liées).

Entrées nettes liées aux activités d'exploitation Les entrées nettes liées aux activités d'exploitation se sont établies à 952 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 738 millions de dollars en 2013. Cette augmentation est principalement attribuable à la hausse du bénéfice en trésorerie qui a résulté essentiellement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, en partie contrebalancée par la variation plus importante des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et par le règlement de swaps de monnaies au quatrième trimestre de 2013. La variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement reflète la plus faible augmentation des créditeurs et la baisse des charges payées d'avance d'un trimestre à l'autre, partiellement contrebalancées par une diminution des stocks.

(Sorties) entrées nettes liées aux activités d'investissement Des sorties nettes liées aux activités d'investissement de 363 millions de dollars ont été inscrites pour le quatrième trimestre de 2014, comparativement à des entrées nettes liées aux activités d'investissement de 471 millions de dollars en 2013. La baisse des entrées nettes liées aux activités d'investissement découle principalement de la diminution des placements à court terme et des sorties de fonds liées aux dépôts de garantie effectuées au quatrième trimestre de 2013 aux fins du remboursement des billets d'Eagle.

Sorties nettes liées aux activités de financement Les sorties nettes liées aux activités de financement se sont établies à 575 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2014, comparativement à 387 millions de dollars en 2013. Les sorties nettes liées aux activités de financement inscrites au quatrième trimestre de 2014 découlent principalement des remboursements nets effectués sur la dette à long terme, de la variation de la dette bancaire prise en charge à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ainsi que des paiements d'intérêts et de dividendes. Pour la période correspondante de 2013, les sorties nettes liées aux activités de financement découlaient essentiellement du remboursement de titres d'emprunt à court terme et des paiements d'intérêts.

Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail pour le quatrième trimestre

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires	11 164 \$	7 419 \$	3 745 \$	50,5 %
Marge brute	2 925	1 625	1 300	80,0 %
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	2 994	1 625	1 369	84,2 %
BAIIA ²⁾	847	443	404	91,2 %
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	897	440	457	103,9 %
Bénéfice d'exploitation	459	252	207	82,1 %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	633	249	384	154,2 %

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)
Augmentation du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{1), 6)}	2,4 %	0,6 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	26,8 %	21,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,0 %	5,9 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,7 %	3,4 %

Pour une analyse des résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, voir l'addenda A à la page 29 du communiqué de presse portant sur les résultats du quatrième trimestre de 2014 de la société.

Chiffre d'affaires

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail	11 164 \$	7 419 \$	3 745 \$	50,5 %
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	3 054			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	8 110 \$	7 419 \$	691 \$	9,3 %

- Au quatrième trimestre de 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail a augmenté de 3 745 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour se chiffrer à 11 164 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de l'incidence de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, pour laquelle le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est élevé à 789 millions de dollars (574 millions de dollars, compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix). Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ni de celle de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail s'est accru de 117 millions de dollars, ou 1,6 %, en raison des facteurs suivants :

 - Le chiffre d'affaires des magasins comparables^{1), 6)} tiré des activités principales liées au domaine de l'alimentation a affiché une croissance de 3,3 % pour le trimestre si l'on ne tient pas compte des postes d'essence (0,5 %), et il rend compte de l'incidence défavorable d'un changement apporté au modèle de distribution d'un fournisseur de produits du tabac (0,4 %). Le chiffre d'affaires des magasins comparables^{1), 6)} au quatrième trimestre de 2014a affiché une croissance de 2,4 % (0,6 % au quatrième trimestre de 2013).
 - En fonction d'un nombre comparable de semaines :
 - La croissance du chiffre d'affaires tiré des produits alimentaires a été solide, en raison essentiellement de l'inflation;
 - Le chiffre d'affaires tiré des pharmacies n'a pas connu de croissance, l'augmentation au titre des produits de santé et de beauté ayant été contrebalancée par la diminution au titre des produits pharmaceutiques;
 - Le chiffre d'affaires tiré des postes d'essence a diminué, ce qui s'explique surtout par une baisse des prix de l'essence;
 - Le chiffre d'affaires tiré des articles de marchandise générale, à l'exclusion des vêtements, n'a pas connu de croissance;
 - Le chiffre d'affaires tiré des vêtements vendus au détail n'a pas connu de croissance, tandis que celle du chiffre d'affaires tiré des vêtements vendus en gros aux États-Unis a fléchi considérablement.
 - L'inflation interne moyenne trimestrielle du prix des aliments de la société a été légèrement supérieure (inférieure en 2013) à l'inflation nationale moyenne trimestrielle du prix des aliments de 3,5 % (0,9 % en 2013), calculée selon l'IPC. L'IPC ne traduit pas nécessairement l'incidence de l'inflation sur la composition spécifique de l'offre de produits vendus dans les magasins de Loblaw.
 - Au cours des 12 derniers mois, 22 magasins détenus par la société et magasins franchisés ont ouvert leurs portes et 12 les ont fermées, et la société s'est dessaisie de deux magasins d'alimentation franchisés supplémentaires par suite d'une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, ce qui n'a donné lieu à aucune croissance de la superficie.
- Depuis la date d'acquisition, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a ouvert 17 nouvelles pharmacies et en a fermé 24, y compris 13 pharmacies dont la société s'est dessaisie conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Par conséquent, la superficie nette en pieds carrés s'est accrue de 0,1 million, ou 0,6 %.

Marge brute

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Marge brute du secteur Vente au détail	2 925 \$	1 625 \$	1 300 \$	80,0 %
Ajustements ²⁾	69	—		
Montant ajusté de la marge brute ²⁾ du secteur Vente au détail	2 994 \$	1 625 \$	1 369 \$	84,2 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	26,8 %	21,9 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	1 221 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	1 773 \$	1 625 \$	148 \$	9,1 %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	21,9 %	21,9 %		

- Au quatrième trimestre de 2014, la marge brute a augmenté de 1 300 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de 2013 pour se chiffrer à 2 925 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et elle rend compte également de l'incidence défavorable de la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus (69 millions de dollars).

Si l'on ne tient pas compte de cet ajustement²⁾, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 1 369 millions de dollars pour s'établir à 2 994 millions de dollars, ce qui comprend 1 221 millions de dollars représentant le montant ajusté de la marge brute²⁾ provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établi à 26,8 %, comparativement à 21,9 % au quatrième trimestre de 2013.

- Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ s'est établi à 21,9 % et n'a pas connu de croissance par rapport à celui de 2013. Bien qu'il n'ait pas connu de croissance, le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage²⁾ rend néanmoins compte de l'incidence positive des synergies liées à l'acquisition et de la diminution des frais de transport, laquelle a été contrebalancée par l'incidence négative qu'a eue l'augmentation des pertes liées aux stocks. Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge brute²⁾ a augmenté de 148 millions de dollars, ou 9,1 %, par rapport à 2013, grâce à la croissance du chiffre d'affaires, y compris l'incidence de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014.

BAIIA²⁾

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
BAIIA ²⁾	847 \$	443 \$	404 \$	91,2 %
Ajustements ²⁾	50	(3)		
Montant ajusté du BAIIA ²⁾ du secteur Vente au détail	897 \$	440 \$	457 \$	103,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	8,0 %	5,9 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	352 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	545 \$	440 \$	105 \$	23,9 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	6,7 %	5,9 %		

- Au quatrième trimestre de 2014, le BAIIA²⁾ a augmenté de 404 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 847 millions de dollars, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et il rend compte de l'incidence défavorable des ajustements de 50 millions de dollars dont il est question à la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR ». Les ajustements importants apportés au quatrième trimestre de 2014 comprennent la restructuration des droits de franchise, la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix acquis qui ont été vendus ainsi que la perte nette sur les opérations de dessaisissement liée à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Si l'on ne tient pas compte de ces ajustements²⁾, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 457 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 897 millions de dollars, et il tient compte d'un montant ajusté du BAIIA²⁾ de 352 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du BAIIA²⁾ a augmenté de 105 millions de dollars pour s'établir à 545 millions de dollars, en raison de la hausse de 148 millions de dollars du montant ajusté de la marge brute²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par l'augmentation de 43 millions de dollars des frais de vente et charges générales et administratives. La hausse des frais de vente et charges générales et administratives est attribuable à la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de la 13^e semaine comprise dans le quatrième trimestre de 2014, les frais de vente et charges générales et administratives ont diminué. Cette diminution est principalement attribuable aux efficacités enregistrées au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, aux variations de la juste valeur des placements dans des franchises et à la baisse des charges administratives et autres charges d'exploitation, partiellement neutralisées par l'augmentation des pertes de change, par l'augmentation des investissements de la société dans les franchisés et par les coûts liés aux synergies.

- Le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 8,0 % au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 5,9 % en 2013, en raison essentiellement de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge du BAIIA²⁾ s'est établi à 6,7 %, comparativement à 5,9 % en 2013.

Résultat d'exploitation

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Bénéfice d'exploitation du secteur Vente au détail	459 \$	252 \$	207 \$	82,1 %
Ajustements ²⁾	174	(3)		
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾ du secteur Vente au détail	633 \$	249 \$	384 \$	154,2 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,7 %	3,4 %		
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	290 \$			
Compte non tenu de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	343 \$	249 \$	94 \$	37,8 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,2 %	3,4 %		

- Au quatrième trimestre de 2014, le résultat d'exploitation a augmenté de 207 millions de dollars par rapport à celui du quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 459 millions de dollars, en raison essentiellement des ajustements comptables liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, et il reflète l'incidence défavorable de l'amortissement des immobilisations incorporelles lié à l'acquisition de 124 millions de dollars et des ajustements nets de 50 millions de dollars liés au BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus.

Si l'on ne tient pas compte des ajustements du résultat d'exploitation dont il est question à la rubrique 20 « Mesures financières non conformes aux PCGR », le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 384 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 633 millions de dollars, et il tient compte d'un montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ de 290 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ a augmenté de 94 millions de dollars, ou 37,8 %, en raison de la hausse du montant ajusté du BAIIA²⁾ dont il est question ci-dessus, en partie contrebalancée par une augmentation de 11 millions de dollars des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles²⁾ du secteur Vente au détail.

- Le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 5,7 % au quatrième trimestre de 2014, comparativement à 3,4 % en 2013, ce qui s'explique principalement par le fait qu'il reflète les résultats de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Si l'on ne tient pas compte de l'incidence de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le montant ajusté de la marge d'exploitation²⁾ s'est établi à 4,2 %, comparativement à 3,4 % en 2013.

Résultats d'exploitation du secteur Services financiers pour le quatrième trimestre⁷⁾

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014 (13 semaines)	2013 (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	231 \$	204 \$	27 \$	13,2 %
Bénéfice d'exploitation	49	43	6	14,0 %
Bénéfice avant impôt sur le résultat	35	29	6	20,7 %

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013	Variation (en \$)	Variation (en %)
Montant net moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 535 \$	2 345 \$	190 \$	8,1 %
Créances sur cartes de crédit	2 630	2 538	92	3,6 %
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	47	7	14,9 %
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,7 %	13,6 %		
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,2 %		

- Les produits inscrits pour le quatrième trimestre de 2014 ont augmenté de 27 millions de dollars, ou 13,2 %, par rapport à ceux du quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 231 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance des produits d'intérêts et des commissions d'interchange qui a découlé de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.
- Au quatrième trimestre de 2014, le résultat d'exploitation et le bénéfice avant impôt sur le résultat se sont chacun accrus de 6 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir respectivement à 49 millions de dollars et à 35 millions de dollars. Ces hausses découlent essentiellement de la croissance des produits dont il est question ci-dessus, partiellement neutralisée par l'augmentation des coûts liés au programme de fidélisation des Services financiers, par l'augmentation des pertes sur créances attribuable à la hausse des soldes de créances sur cartes de crédit et par l'augmentation des charges d'exploitation qui a découlé de la croissance de la clientèle active.
- Au 3 janvier 2015, les créances sur cartes de crédit se chiffraient à 2 630 millions de dollars, en hausse de 92 millions de dollars par rapport au 28 décembre 2013. Cette hausse est principalement attribuable à la croissance de la clientèle active qui a découlé des investissements soutenus effectués au chapitre de l'acquisition de clients et des initiatives liées à la commercialisation. Au 3 janvier 2015, le compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit s'établissait à 54 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport au 28 décembre 2013, en raison essentiellement de l'accroissement du portefeuille de créances sur cartes de crédit.
- Après la clôture de l'exercice 2014 :
 - La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, a reporté la date d'échéance de certaines de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.
 - La Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains qui arrivent à échéance en décembre 2015. Les montants notionnels des contrats totalisent 27 millions de dollars américains.

Résultats d'exploitation du secteur Propriétés de Choix pour le quatrième trimestre⁵⁾

Pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	Variation (en \$)	Variation (en %)
Produits	175 \$	165 \$	10 \$	6,1 %
Bénéfice d'exploitation	223	186	37	19,9 %
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	223	186	37	19,9 %
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	137	193	(56)	(29,0) %
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	74	65	9	13,8 %

- Les produits se sont accrus de 10 millions de dollars, ou 6,1 %, au quatrième trimestre de 2014 par rapport à 2013 pour s'établir à 175 millions de dollars, et ils tiennent compte d'une tranche de 157 millions de dollars (148 millions de dollars en 2013) se rapportant aux locataires du secteur Vente au détail. Cette hausse est principalement attribuable aux produits qui ont été tirés des immeubles acquis depuis le PAPE.
- Au quatrième trimestre de 2014, le résultat d'exploitation et le montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ ont augmenté de 37 millions de dollars par rapport au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 223 millions de dollars, et ils rendent compte de l'incidence favorable, d'un exercice à l'autre, d'un ajustement de la juste valeur de 29 millions de dollars au titre des immeubles de placement. L'ajustement de la juste valeur des immeubles de placement est éliminé lors de la consolidation.
- Au quatrième trimestre de 2014, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation²⁾ a augmenté de 9 millions de dollars par rapport à celui inscrit au quatrième trimestre de 2013 pour s'établir à 74 millions de dollars, en raison surtout de l'augmentation du bénéfice net tiré des immeubles et de la diminution des dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location, montant normalisé, facteurs qui ont été en partie contrebalancés par la hausse des charges générales et administratives et des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.
- Au cours du quatrième trimestre de 2014 :
 - La société a vendu 16 immeubles à Propriétés de Choix pour un prix global d'environ 210 millions de dollars. En contrepartie des immeubles, Propriétés de Choix a notamment émis 10 698 143 parts de catégorie B de société en commandite, versé 98 millions de dollars en trésorerie et repris un emprunt hypothécaire de 4 millions de dollars. De plus, Propriétés de Choix a acquis une participation de 40 % dans une société en commandite, qui a elle-même acquis un terrain de la société dans le but d'aménager un immeuble polyvalent, pour environ 6 millions de dollars;
 - Propriétés de Choix a acquis, pour une contrepartie d'environ 18 millions de dollars, une participation de 70 % dans une société en commandite qui détient des terrains destinés à l'aménagement futur de commerces de détail.
- Après la clôture de l'exercice 2014 :
 - La société a vendu un entrepôt à Propriétés de Choix pour environ 81 millions de dollars. L'entrepôt est occupé en totalité par la société, qui en est le locataire unique aux termes d'un bail d'une durée initiale de 20 ans assorti d'options de renouvellement permettant d'en prolonger la durée de cinq ans à six reprises.
 - La société a vendu une parcelle de terrain à Propriétés de Choix pour environ 12 millions de dollars. La contrepartie de l'acquisition comprenait 265 665 parts de catégorie B de société en commandite, 7 millions de dollars en trésorerie et la prise en charge d'une obligation de 2 millions de dollars. Les parts de catégorie B de société en commandite émises en faveur de la société en contrepartie partielle pour cette transaction n'ont eu aucune incidence sur la participation véritable de la société;
 - Propriétés de Choix a émis des débetures de premier rang non garanties de série E d'un montant en capital global de 250 millions de dollars portant intérêt à 2,30 % par année et échéant en 2020. Elle a affecté le produit net découlant de l'émission au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.
- Au 3 janvier 2015, la participation de la société dans Propriétés de Choix s'établissait à 82,9 %.

13. Contrôles et procédures de communication de l'information

La direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un système de contrôles et de procédures de communication de l'information adéquat visant à donner une assurance raisonnable que toute information importante concernant la société et ses filiales est réunie et communiquée en temps opportun à la haute direction pour qu'elle soit en mesure de prendre des décisions éclairées à l'égard de ses communications publiques.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 3 janvier 2015.

14. Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Il incombe également à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, le président du Conseil, à titre de chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission en 2013. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 3 janvier 2015.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière Aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au quatrième trimestre de 2014 qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société, mis à part ce qui est décrit ci-après.

Conformément aux dispositions du *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, a limité le champ d'application de sa conception des contrôles et des procédures de communication de l'information de la société ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière en vue d'exclure les contrôles, les politiques et les procédures de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Loblaw a acquis les actifs nets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de ses filiales le 28 mars 2014.

L'apport de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix aux états financiers consolidés de la société pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 a représenté environ 20 % des produits consolidés et environ 35 % du montant ajusté du résultat d'exploitation consolidé. De plus, les actifs courants et les passifs courants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont représenté respectivement environ 30 % et 25 % des actifs et passifs courants consolidés, tandis que ses actifs non courants et ses passifs non courants ont représenté respectivement environ 55 % et 20 % des actifs et passifs non courants consolidés.

La limitation du champ d'application est fondée essentiellement sur le temps que nécessite l'évaluation, d'une manière conforme aux autres activités de la société, des contrôles et procédures de communication de l'information et des contrôles internes à l'égard de l'information financière de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. L'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et du contrôle interne à l'égard de l'information financière devrait être terminée d'ici au deuxième trimestre de 2015, tandis que l'évaluation de l'efficacité de leur fonctionnement le sera d'ici au quatrième trimestre de 2015.

Pour plus de précisions sur l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, voir la rubrique 7, « Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart », du présent rapport de gestion et les notes afférentes aux états financiers consolidés résumés audités annuels de la société pour l'exercice clos le 3 janvier 2015.

15. Risques d'entreprise et gestion des risques

La société s'est engagée à respecter un cadre qui fait en sorte que la gestion des risques fasse partie intégrante de ses activités. Elle a donc instauré un programme de repérage et de gestion des risques d'entreprise de manière à assurer sa croissance et sa réussite de manière continue. Le Conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion des risques et supervise le programme de gestion des risques d'entreprise au moyen de l'approbation des risques et de l'établissement des priorités en matière de risques de la société. Ce programme vise à aider tous les secteurs de l'entreprise à gérer des niveaux adéquats de tolérance aux risques en mettant à leur disposition une approche systématique, une méthodologie et des outils qui leur permettent d'évaluer, de mesurer et de surveiller les principaux risques. Les résultats obtenus dans le cadre de ce programme ainsi que dans d'autres processus de planification des activités de la société serviront à cibler les risques en émergence pour la société, à établir l'ordre de priorité des activités de gestion des risques et à élaborer un plan d'audit interne axé sur les risques.

Le programme de gestion des risques d'entreprise n'a pas pour objet d'éliminer les risques. Les risques sont repérés et gérés selon le niveau de tolérance aux risques. Ce programme est conçu de manière à :

- promouvoir une culture de sensibilisation à la gestion des risques et à la conformité au sein de la société;
- contribuer à la gouvernance d'entreprise en offrant une vue d'ensemble des risques auxquels la société est exposée de même qu'un aperçu des méthodes pour les repérer, les évaluer, les mesurer et les contrôler;
- soutenir l'élaboration de méthodes et d'outils de gestion des risques uniformes à l'échelle de l'entreprise;
- permettre à la société de se concentrer sur ses principaux risques dans le processus de planification de ses activités et de réduire les dommages touchant sa performance financière grâce à une gestion responsable des risques.

Le repérage et l'évaluation des risques sont des éléments importants du cadre de la gestion des risques d'entreprise. Une évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise est effectuée pour repérer et mettre à jour les risques découlant d'événements internes ou externes, tant de nature stratégique qu'opérationnelle. Les principaux risques que court la société sont classés par ordre de priorité dans cinq catégories : risques financiers, d'exploitation et réglementaires, et risques liés au capital humain et à la réputation. L'évaluation annuelle de la gestion des risques d'entreprise se fonde sur des entrevues, des sondages et des ateliers dirigés effectués avec des membres de la direction et du Conseil. Ces risques sont évalués selon la vulnérabilité de la société aux risques et l'incidence éventuelle des risques sous-jacents sur la capacité de la société d'appliquer ses stratégies et d'atteindre ses objectifs. Les personnes chargées de la gestion des risques se voient attribuer les risques pertinents et des indicateurs de risques principaux sont élaborés. À la mi-année, la direction fait état au comité du Conseil des principaux risques, ainsi que de tout changement important survenu depuis la mise à jour précédente, de tout changement attendu au cours des prochains trimestres et de tout changement important des indicateurs clés définis pour ces risques. De plus, le niveau des risques à long terme est évalué pour suivre les effets possibles à long terme sur les risques qui peuvent avoir une incidence sur les activités de planification d'atténuation des risques. Le Conseil attribue la responsabilité de la surveillance de la gestion de chacun des risques soit à l'ensemble du Conseil, soit à un comité du Conseil.

Les risques d'exploitation et financiers dont on peut raisonnablement penser qu'ils auront une incidence sur la performance future de la société sont analysés ci-après. Chacun de ces risques peut nuire à la société et compromettre sa performance financière. La société s'est dotée de stratégies de gestion des risques, y compris de programmes d'assurance, de contrôles et d'arrangements contractuels. Toutefois, rien ne garantit que les risques seront effectivement atténués et ne se concrétiseront pas, ni que des événements ou circonstances pouvant avoir une incidence défavorable sur la situation ou la performance financière de la société ne surviendront pas. La liste des risques présentée ci-dessous devrait être lue parallèlement à la liste des risques présentée dans la notice annuelle de la société (pour l'exercice clos le 3 janvier 2015).

15.1 Risques d'exploitation et gestion des risques

Le tableau qui suit résume les principaux risques d'exploitation de la société qui sont présentés en détail ci-dessous :

Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart	Situation concurrentielle
Déploiement des systèmes de TI	Réglementation et fiscalité
Réglementation du secteur pharmaceutique	Actions en justice
Gestion des stocks	Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs de services
Intégrité et fiabilité de l'information	Indépendance des franchisés et relations commerciales avec les franchisés
Disponibilité, accessibilité et sécurité des technologies de l'information	Réseau de pharmacies détenues par les franchisés-propriétaires et relations avec les franchisés
Salubrité des produits et santé publique	Autres modèles d'approvisionnement en médicaments génériques
Relations de travail	Régimes de retraite multi-employeurs

Analyse des risques d'exploitation et des stratégies de gestion des risques

Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La réalisation des avantages stratégiques qui sont prévus relativement à l'acquisition dépendra de nombreux facteurs et nécessitera des efforts considérables de la part de la direction de la société. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques ou les synergies sur le plan de l'exploitation, de la concurrence ou des coûts prévus faisant suite à cette acquisition pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Déploiement des systèmes de TI La société poursuit l'importante mise à niveau de son infrastructure de TI. Le déploiement complet des systèmes de TI demandera encore des efforts soutenus et des investissements. L'incapacité de la société d'assurer une migration réussie de ses anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une défaillance grave des systèmes de TI actuels de la société durant le déploiement des nouveaux systèmes pourrait entraîner la non-disponibilité de données exactes sur lesquelles la direction puisse fonder sa gestion des activités quotidiennes ou l'atteinte de ses objectifs d'exploitation, ce qui pourrait entraîner une forte perturbation des affaires et, même, se solder par des pertes financières. L'incapacité à mettre en œuvre avec succès les nouveaux systèmes de TI ou les processus nécessaires au bon fonctionnement de ces systèmes pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités et sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficacités sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Réglementation du secteur pharmaceutique Compte tenu de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, une plus grande portion du chiffre d'affaires et de la marge bénéficiaire de la société dépend des ventes de médicaments sur ordonnance. Ceux-ci et leur commerce sont assujettis à de nombreuses dispositions législatives aux niveaux fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux. Toute modification apportée à cette législation, ou tout défaut de s'y conformer, pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La législation fédérale et provinciale établissant les régimes publics d'assurance-médicaments régit habituellement la couverture des médicaments sur ordonnance, l'admissibilité des patients, le remboursement accordé aux pharmacies, la liste des médicaments admissibles, le prix des médicaments, et parfois même le montant des ristournes de fabricants versées aux pharmacies ou aux fournisseurs de produits pharmaceutiques ou reçues par eux. En ce qui concerne le remboursement accordé aux pharmacies, cette législation régit habituellement le coût admissible du médicament sur ordonnance, la majoration permise de ce coût et les frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance qui peuvent être demandés sur les ventes de médicaments sur ordonnance aux patients admissibles à un régime public d'assurance-médicaments. Pour ce qui est de la liste des médicaments admissibles, la législation fédérale et provinciale établit le plus souvent les critères d'admissibilité des produits pharmaceutiques d'un fabricant à la liste des produits couverts entièrement ou partiellement aux termes du régime d'assurance-médicaments gouvernemental applicable, le prix des médicaments et, dans le cas des médicaments sur ordonnance génériques, les critères de désignation d'interchangeabilité avec un médicament sur ordonnance de marque breveté. De plus, d'autres lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux régissent l'autorisation, l'emballage, l'étiquetage, le commerce, le marketing, la publicité, la manutention, l'entreposage, la distribution, la remise et l'élimination des médicaments sur ordonnance.

Les ventes de médicaments sur ordonnance, le remboursement accordé aux pharmacies et le prix des médicaments peuvent être influencés par tout changement apporté au secteur des soins de santé, y compris les modifications de la législation ou les autres changements influant sur l'admissibilité des patients, sur la liste des médicaments admissibles, sur le coût admissible d'un médicament sur ordonnance, sur la majoration permise sur le coût d'un médicament sur ordonnance, sur le montant des frais professionnels ou d'exécution d'ordonnance versés par les tiers payeurs ou celui des ristournes de fabricants versées aux pharmacies et leurs fournisseurs ou reçues par eux.

La plus grande partie des ventes de médicaments sur ordonnance est remboursée ou payée par des tiers payeurs, comme les gouvernements, les assureurs ou les employeurs. Ces tiers payeurs ont instauré certaines mesures, et continuent de le faire, pour mieux gérer le coût de leur régime d'assurance-médicaments. Chacune des provinces canadiennes a mis en œuvre des mesures législatives ou autres visant à gérer le coût des services pharmaceutiques et à contrôler la hausse du coût des médicaments enregistrée par les régimes publics d'assurance-médicaments et les régimes privés et qui se répercute sur le niveau du remboursement accordé aux pharmacies et sur l'offre de ristournes de fabricants. Ces mesures législatives de contrôle du coût des médicaments comprennent, entre autres, la réduction du prix des médicaments génériques, la restriction ou l'interdiction du versement de ristournes par les fabricants et la mise en place de limites visant les médicaments sur ordonnance de marque privée. Certains gouvernements payeurs ont instauré d'autres mesures, comme de restreindre le nombre de médicaments sur ordonnance interchangeables admissibles au remboursement par leurs régimes provinciaux d'assurance-médicaments. De plus, le Conseil de la fédération, institution créée par les premiers ministres provinciaux en 2003 en vue d'établir de meilleures relations intergouvernementales, poursuit ses travaux sur la mise au point d'initiatives de réduction du coût des services et des produits pharmaceutiques.

La législation en vigueur dans certaines provinces établit des critères précis visant à s'assurer que le prix de vente d'un médicament sur ordonnance ne sera jamais supérieur à tout autre prix fixé par le fabricant pour le même médicament sur ordonnance aux termes des autres régimes provinciaux d'assurance-médicaments. Dans quelques provinces, certaines dispositions législatives influant sur le remboursement accordé aux pharmacies et les ristournes versées par les fabricants sur la vente de médicaments admissibles au régime public d'assurance-médicaments ont également force de loi sur les ventes du secteur privé. De plus, les tiers payeurs du secteur privé (comme les entreprises et leurs assureurs) cherchent ou pourraient chercher à tirer profit de mesures mises en place par les gouvernements payeurs dans le but de réduire le coût des médicaments sur ordonnance pour les régimes publics d'assurance-médicaments en tentant d'appliquer ces mesures gouvernementales aux régimes d'assurance-médicaments qu'ils possèdent ou dont ils assurent la gestion. De la même façon, tout changement apporté au remboursement accordé aux pharmacies et aux ristournes de fabricants permises au sein d'un régime public d'assurance-médicaments peut influencer sur ces mêmes éléments au sein du secteur privé. Qui plus est, les tiers payeurs privés pourraient réduire le remboursement aux pharmacies pour les médicaments sur ordonnance fournis à leurs membres ou encore décider de rembourser leurs membres uniquement pour les produits figurant sur une liste fermée ou offerts par certains fournisseurs en particulier.

On prévoit que les changements en cours dans les programmes de remboursement aux pharmacies, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et le financement par ristournes de fabricants, qu'ils soient de nature législative ou autre, continueront d'exercer des pressions à la baisse sur les ventes de médicaments sur ordonnance. Ces changements pourraient avoir un impact négatif considérable sur les activités, le chiffre d'affaires et la marge bénéficiaire de la société. Par ailleurs, la société pourrait devoir engager des dépenses significatives afin de se conformer à quelque modification que ce soit dans la réglementation des médicaments sur ordonnance. Le défaut de se conformer à l'une ou l'autre des dispositions législatives existantes ou proposées, particulièrement celles régissant l'octroi de permis aux grossistes et leur conduite, l'octroi de permis aux pharmaciens et leur conduite, la propriété et la réglementation des pharmacies, la publicité des services d'ordonnance et des autres services offerts par les pharmacies, la distribution d'information concernant les médicaments sur ordonnance, la fixation du prix des médicaments sur ordonnance et la restriction du financement par ristournes de fabricants, pourrait donner lieu à des audits, à des poursuites au civil ou à des démarches réglementaires, à des amendes, à des pénalités, à des injonctions, à des rappels ou à des saisies, tous susceptibles de nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

Gestion des stocks La société est exposée au risque lié à la gestion de ses stocks. L'incapacité de gérer convenablement ce risque pourrait se traduire par des ruptures de stock ou des stocks désuets ou excédentaires que la société ne pourrait pas écouler de façon rentable ou la hausse des pertes liées aux stocks. L'un ou l'autre de ces scénarios pourrait nuire aux résultats financiers de la société. La société poursuit la transition vers son nouveau système de TI dans ses magasins d'alimentation, ce qui lui permet d'accroître sa facilité d'accès à l'information sur le coût de revient et le chiffre d'affaires intégrés des magasins. Grâce à cette facilité d'accès accrue, la société disposera d'information plus précise lui permettant de cerner et d'évaluer davantage le risque lié à la gestion des stocks, sans que ce risque soit cependant entièrement éliminé.

Intégrité et fiabilité de l'information La direction dépend de données pertinentes et fiables afin de prendre ses décisions, notamment les indicateurs de performance clés et l'information financière. Le manque de données pertinentes et fiables nécessaires à la gestion des activités pourrait nuire à la performance financière globale de la société. La perte importante de données ou l'incapacité d'obtenir des données fiables pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Disponibilité, accessibilité et sécurité des technologies de l'information La société est tributaire du fonctionnement continu et ininterrompu de ses systèmes de TI. La disponibilité des points de vente, l'accès 24 heures par jour et sept jours sur sept des utilisateurs et la sécurité de tous les systèmes de TI, y compris la vente de médicaments sur ordonnance et l'obtention de remboursements auprès des assureurs tiers payeurs, sont des éléments cruciaux pour les activités de la société. La protection contre les incidents relatifs à la cybersécurité et à la sécurité fonduagique de même que la sécurité de tous les systèmes de TI de la société sont également des éléments cruciaux pour ses activités. Toute défaillance des systèmes de TI touchant la disponibilité, l'accessibilité ou la sécurité des systèmes pourrait entraîner des perturbations pour le client et avoir une incidence négative sur la réputation, les activités ou la performance financière de la société.

Salubrité des produits et santé publique La société est exposée à des risques liés à la salubrité des produits et à des défauts de fabrication, y compris ceux des produits de marques contrôlées de la société. La société pourrait subir des conséquences négatives en cas de problème grave d'intoxication d'origine alimentaire ou d'autres problèmes de santé publique liés à certains produits alimentaires, à la santé et au bien-être, y compris les produits pharmaceutiques, ou à des articles de marchandise générale. Si de tels événements ou incidents survenaient, ils pourraient porter atteinte aux clients, se solder par une publicité défavorable ou nuire aux marques de la société et pourraient donner lieu à des obligations imprévues découlant de réclamations fondées en droit ou autres. Si des produits contaminés ou défectueux ne pouvaient être retracés, cette défaillance pourrait influencer sur la capacité de la société d'être efficace en cas de rappel de produits. Ces événements, quels qu'ils soient, ainsi que le non-respect des normes en matière de salubrité et de santé dans les magasins pourraient entacher la réputation de la société ou avoir une incidence négative sur ses activités ou sa performance financière.

Relations de travail L'effectif de la société comprend à la fois des collègues syndiqués et des collègues non syndiqués. En ce qui a trait aux collègues visés par une convention collective, il n'existe aucune garantie quant à l'issue des négociations collectives ni au moment de leur conclusion. L'échec de la renégociation des conventions collectives pourrait entraîner des grèves, des arrêts de travail ou des interruptions des activités, événements qui, s'ils survenaient, pourraient entacher la réputation de la société ou nuire à ses activités ou à sa performance financière. Si des collègues non syndiqués devenaient syndiqués, les modalités des conventions collectives qui seraient mises en place auraient, sur les activités touchées, des répercussions qui pourraient être importantes.

Situation concurrentielle Le secteur du commerce de détail au Canada est hautement concurrentiel. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait nuire à sa performance financière.

Les concurrents de la société comprennent les exploitants de supermarchés et de pharmacies de détail de même que les entreprises de marchandisation de masse, les clubs-entrepôts, les détaillants en ligne, les distributeurs de médicaments sur ordonnance par correspondance, les magasins offrant un assortiment restreint de produits, les magasins à escompte, les dépanneurs et les magasins spécialisés. Bon nombre de ces concurrents offrent maintenant une gamme de produits alimentaires, de produits de pharmacie et d'articles de marchandise générale. D'autres se concentrent sur des assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés. La société subit les pressions de la concurrence provenant autant de l'arrivée des nouveaux venus sur le marché que de l'expansion ou de la rénovation des concurrents existants, en particulier ceux qui prennent de l'essor sur le marché de l'épicerie. L'incapacité de la société à prédire avec efficacité l'activité du marché ou à rivaliser efficacement avec ses concurrents actuels ou futurs pourrait se traduire notamment par une réduction de sa part de marché et aussi l'obliger à abaisser ses prix pour soutenir la concurrence. Si la société n'arrive pas à soutenir sa position concurrentielle, sa performance financière pourrait en subir les contrecoups.

Réglementation et fiscalité Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment les lois touchant tous les types d'impôts et taxes, ainsi que les lois touchant la fabrication, la transformation, la préparation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage des produits, pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou sa performance sur le plan de l'exploitation. Pour se conformer à ces nouvelles lois, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer pleinement aux lois et aux ordonnances pourrait entraîner des actions, des enquêtes ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société.

En 2012, la société a reçu de l'ARC un avis selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre des avis de nouvelle cotisation portant sur le traitement fiscal de Glenhuron, filiale entièrement détenue par la société. Selon la position de l'ARC, certains revenus touchés par Glenhuron à la Barbade pour les années d'imposition 2000 à 2010 devaient être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada.

D'après la lettre de proposition de l'ARC, si l'ARC et les administrations fiscales provinciales pertinentes obtenaient gain de cause à l'égard de tous ces avis de nouvelle cotisation, ce qui paraît improbable de l'avis de la société, le total estimé de l'impôt et des intérêts se chiffrerait à environ 440 millions de dollars pour les années d'imposition 2000 à 2010, montant qui augmenterait au fur et à mesure que les intérêts s'accumuleraient. Toutefois, la société est en pourparlers avec l'ARC au sujet du montant des impôts en litige. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société.

Après la clôture de l'exercice 2014, la société a reçu une lettre de l'ARC par laquelle elle lui signifiait qu'elle allait de l'avant avec l'émission des avis de nouvelle cotisation. La société s'attend à recevoir de tels avis de l'ARC et des administrations fiscales provinciales pertinentes à un moment ou à un autre au cours des mois à venir. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a l'intention de défendre vigoureusement sa position, et notamment, d'interjeter appel de ces avis de nouvelle cotisation lorsqu'elle les recevra. La société effectuera des paiements en trésorerie ou fournira d'autres formes de garantie sur une partie des impôts en litige. Si la société arrive à défendre sa position, en totalité ou en partie, une partie ou la totalité des paiements en trésorerie ou de la garantie lui sera rendue. L'issue de toute situation éventuelle où l'ARC obtiendrait ultimement gain de cause à l'égard du nouvel avis de cotisation proposé ou procéderait avec succès à de nouveaux avis de cotisation pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation de la société, ses résultats d'exploitation et sa situation financière pour l'exercice au cours duquel le règlement aurait lieu.

Dans le cadre de son examen de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix par la société, le Bureau de la concurrence a exprimé des préoccupations quant aux pratiques de la société à l'égard de certains fournisseurs. Toujours dans le cadre de cet examen, le Bureau a demandé à douze fournisseurs de la société de produire certains documents. La société collabore avec le Bureau de la concurrence dans le cadre de son examen de ces pratiques et continuera de le faire. À ce stade, il n'est pas possible de prédire quand l'examen sera terminé ni quelle en sera l'issue. Si le Bureau de la concurrence estime que les pratiques de la société ne respectent pas son objectif, qui est de maintenir la concurrence sur les marchés, alors il pourrait prendre des recours qui risquent de nuire à la réputation de la société, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

La Banque PC est assujettie à une réglementation stricte et le défaut de s'y conformer ou de bien comprendre, reconnaître et mettre en application de façon efficace les exigences des organismes de réglementation pourrait entraîner des amendes ou d'autres sanctions imposées par les organismes de réglementation pertinents et porter atteinte à sa réputation.

À l'heure actuelle, Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie d'investissement à participation unitaire » et une « fiducie de fonds commun de placement » en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle se prévaut également de l'exception relative aux fiducies de placement immobilier prévue par la *Loi de l'impôt sur le revenu* et elle n'est donc pas assujettie aux règles relatives aux entités intermédiaires de placement déterminées. Si Propriétés de Choix devait cesser d'être admissible à ce classement et à cette exception, l'imposition de Propriétés de Choix et des porteurs de parts, y compris Loblaw, pourrait changer de manière significative et défavorable à certains égards, ce qui pourrait avoir une incidence négative importante sur le cours des parts.

Actions en justice La société fait l'objet et peut faire l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. Dans la foulée de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société est visée par un recours collectif intenté par deux franchisés titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. À cette étape de la procédure, il n'est pas possible de déterminer la responsabilité éventuelle de la société ni d'estimer le montant des pertes qu'elle pourrait subir. Vu la nature imprévisible de tout litige, l'issue de ce recours collectif et de toutes les autres poursuites et réclamations qui pourraient survenir demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités. S'il s'avérait que la direction a sous-estimé la gravité des poursuites et réclamations actuelles ou qu'un litige important survenait dans le futur, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur les activités, les produits ou la performance financière de la société.

Gestion des fournisseurs et tiers fournisseurs de services La société dépend de fournisseurs, y compris les fournisseurs des marchés bien établis et en développement à l'étranger, qui l'approvisionnent en produits et en services. L'approvisionnement en provenance de l'étranger augmente les risques auxquels la société est exposée, notamment les risques liés à la salubrité des aliments et aux défauts de fabrication des articles de marchandise générale, à la violation des pratiques commerciales éthiques et sécuritaires et aux stocks inadéquats de produits. La société n'a aucune influence directe sur la façon dont ses fournisseurs sont gérés. Il est possible que des événements défavorables qui frappent l'un ou l'autre de ses fournisseurs ou que des stratégies, politiques ou procédures de gestion des fournisseurs inefficaces ou incomplètes portent atteinte à la réputation de la société et nuisent à sa capacité de répondre aux besoins de ses clients ou de contrôler les coûts et la qualité, ce qui pourrait se répercuter négativement sur la réputation de la société, sur ses activités et sur sa performance financière.

La société a également recours à des tiers fournisseurs, des transporteurs et des fournisseurs de services logistiques, ainsi que des exploitants de centres d'entreposage et de distribution, notamment pour l'élaboration et la conception de produits, ainsi que pour l'approvisionnement en produits de marques contrôlées pour son secteur du vêtement. Une inefficacité au chapitre de la sélection, de l'établissement des modalités des ententes ou de la gestion des relations pourrait nuire à la capacité de la société de s'approvisionner en produits de marques contrôlées, de tenir des produits en quantité suffisante pour répondre aux besoins de sa clientèle, de mettre en marché ses produits ou d'exercer efficacement ses activités. Une interruption des services de fournisseurs tiers pourrait perturber la livraison des marchandises en magasin et ainsi avoir des répercussions négatives sur les activités ou la performance financière de la société.

Les services bancaires des *Services financiers le Choix du Président* sont fournis par une grande banque à charte canadienne. La Banque PC fait appel à des tiers fournisseurs de services pour traiter les opérations sur cartes de crédit, exploiter des centres d'appels et opérationnaliser certaines stratégies de gestion des risques visant la carte MasterCard^{MD} *Services financiers le Choix du Président*. Une interruption importante des services offerts par la banque à charte ou par des tiers fournisseurs de services aurait une incidence négative sur la performance financière de la Banque PC et de la société.

La société fait appel à des tiers pour la gestion de placements, la garde d'actifs et d'autres services concernant ses équivalents de trésorerie, ses placements à court terme, ses dépôts de garantie et les actifs de ses régimes de retraite. Toute perturbation des services assurés par ces fournisseurs pourrait se répercuter sur le rendement des actifs ou la trésorerie de la société.

Indépendance des franchisés et relations commerciales avec les franchisés Les produits et le bénéfice de la société proviennent dans une large part de montants, versés par les franchisés, tirés des activités d'exploitation de ses magasins d'alimentation. Les franchisés sont des entreprises indépendantes et, en conséquence, leurs activités d'exploitation peuvent subir l'incidence négative de facteurs qui échappent à la volonté de la société, ce qui, par la suite, pourrait se répercuter négativement sur sa réputation, ses activités et sa performance financière. Tel serait également le cas sur le plan des produits et du bénéfice si un nombre important de franchisés devaient connaître des difficultés opérationnelles, être exposés à des risques liés à la santé et à la sécurité ou ne pas être en mesure de payer des marchandises, des loyers ou d'autres frais à la société. Le système de franchise de la société est aussi assujéti aux lois sur les franchises en vigueur dans certaines provinces. Toute nouvelle loi ou tout défaut de se conformer aux lois existantes pourrait influencer négativement sur les activités de la société et contribuer à accroître les charges administratives et le fardeau administratif, ce qui pourrait nuire aux relations que la société entretient avec ses franchisés. Toute rupture des relations avec les franchisés pourrait avoir de fâcheuses conséquences qui pourraient porter atteinte à la réputation de la société ou nuire à ses activités et à sa performance financière. Des changements apportés par la société à la chaîne d'approvisionnement et aux systèmes d'approvisionnement pourraient perturber les activités des magasins franchisés, ou être perçus comme tels, et avoir des répercussions négatives sur la performance financière des franchisés. Pareille situation pourrait porter atteinte à la réputation de la société ou avoir des répercussions négatives pour la société, notamment des litiges et des interruptions relativement aux produits tirés des magasins franchisés.

Réseau de pharmacies détenues par les franchisés-proprétaires et relations avec les franchisés La réussite de la société et la réputation de ses marques sont étroitement liées aux résultats des pharmacies détenues par les franchisés-proprétaires de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En conséquence, la société compte sur la capacité des franchisés-proprétaires d'exploiter, de gérer et de mettre en œuvre avec succès les programmes et stratégies de vente au détail au sein de leurs pharmacies respectives. Les franchisés-proprétaires sont des exploitants d'entreprise indépendants, et le succès commercial et la performance financière de leur pharmacie respective échappent à la volonté de la société. De plus, les franchisés-proprétaires doivent exploiter leur entreprise en respectant le cadre réglementaire décrit ci-dessus à la rubrique « Indépendance des franchisés et relations commerciales avec les franchisés ». La détérioration de la relation entre la société et les pharmacies détenues par les franchisés-proprétaires ou des modifications apportées à la législation pourraient avoir une incidence défavorable sur les produits comptabilisés par les franchisés-proprétaires, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Autres modèles d'approvisionnement en médicaments génériques À mesure qu'augmente le taux d'utilisation des médicaments sur ordonnance génériques, la société est à la recherche d'autres modèles pour assurer son approvisionnement dans ce type de médicaments. Dans le cadre de son initiative d'approvisionnement, la société a conclu divers contrats prévoyant la fabrication de médicaments sur ordonnance génériques de marque privée. Ces modèles comportent certains risques supplémentaires s'ajoutant à ceux associés à la stratégie d'approvisionnement habituelle de la société. De ces risques supplémentaires, le plus important est sans doute celui associé à la responsabilité en matière de produits et à la propriété intellectuelle. Des réclamations quant à la responsabilité en matière de produits pourraient être déposées si l'utilisation des produits de la société causait, ou était soupçonnée d'avoir causé, préjudice aux consommateurs. Des réclamations pour violation de la propriété intellectuelle pourraient aussi être déposées si les produits de la société enfreignaient, ou étaient soupçonnés d'avoir enfreint, le brevet ou tout autre droit de propriété intellectuelle d'un tiers, y compris du fabricant de marque. Ces deux types de réclamations pourraient s'avérer coûteuses à contester et entraîner des pertes et des dommages financiers significatifs. Tout échec dans l'instauration d'autres modèles pour l'approvisionnement en médicaments sur ordonnance génériques pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

De surcroît, le marché des médicaments sur ordonnance génériques et l'admissibilité au remboursement par le gouvernement et par d'autres tiers payeurs dépendront de la mesure dans laquelle les produits sont désignés comme étant interchangeables avec des produits de marque et couverts par les régimes publics d'assurance-médicaments en vigueur au Canada. L'octroi d'une désignation d'interchangeabilité pour un médicament et son inclusion aux listes des médicaments couverts par les différents régimes sont régis par une réglementation très stricte et dépendront de la capacité des produits et des modèles d'approvisionnement à satisfaire aux exigences réglementaires. Si la demande de produits génériques se trouvait affectée par le trop faible nombre de médicaments désignés comme étant interchangeables, la situation pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Régimes de retraite multi-employeurs En plus des régimes de retraite dont elle est le promoteur, la société participe à divers régimes de retraite multi-employeurs qui prévoient le versement de prestations de retraite aux employés syndiqués aux termes de conventions collectives. Environ 27 % (39 % en 2013) des salariés de la société et de ses franchisés participent à ces régimes. Ces régimes sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants comptant généralement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. Dans certaines circonstances, la société a un représentant au conseil des fiduciaires pour ces régimes. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Toutefois, le mauvais rendement de ces régimes pourrait avoir des conséquences négatives pour les salariés et les anciens salariés de la société qui y participent ou pourrait donner lieu à des modifications des modalités de participation à ces régimes, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur la performance financière de la société.

La société, de concert avec ses franchisés, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 52 000 employés y participant (53 000 en 2013). En 2014, la société a versé environ 54 millions de dollars de cotisations au RRECC (54 millions de dollars en 2013). Les plus récentes évaluations actuarielles réalisées pour le RRECC ont indiqué que le régime est sous-capitalisé, les obligations au titre des prestations constituées étant supérieures à la valeur des actifs du RRECC. Toute réduction des prestations aurait une incidence négative sur les prestations de retraite des employés de la société, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur la motivation et le rendement de ces employés et ainsi entacher la réputation de la société.

15.2 Risques financiers et gestion des risques

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés de gré à gré pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le tableau qui suit dresse la liste des risques financiers que court la société, présentés ci-après :

Niveau d'endettement	Cours de change
Liquidité	Taux d'intérêt
Disponibilité des capitaux de Propriétés de Choix	Crédit
Prix des marchandises	Cours des parts de Propriétés de Choix

Analyse des risques financiers

Niveau d'endettement Pour financer la portion en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a utilisé ses liquidités excédentaires et a augmenté considérablement son niveau d'endettement. Quoique la société ait réalisé des progrès au chapitre de la réduction de son niveau d'endettement après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour être à même de réduire beaucoup plus son niveau d'endettement et de maintenir des réserves de trésorerie appropriées. L'incapacité d'atteindre ces objectifs pourrait avoir des conséquences défavorables sur les notes et les coûts de financement de la société.

La capacité de la société, de la Banque PC ou de Propriétés de Choix à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les notes actuelles de la société ou de Propriétés de Choix étaient abaissées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la société.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités acceptables pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit engagée de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Disponibilité des capitaux de Propriétés de Choix Les activités liées au secteur de l'immobilier nécessitent des capitaux importants. Propriétés de Choix doit avoir accès à des sources de capitaux pour entretenir ses immeubles, pour refinancer sa dette bancaire et pour financer sa stratégie de croissance et, à l'occasion, certaines dépenses d'investissement. Bien que Propriétés de Choix prévoie continuer de jouir de sa facilité de crédit, rien ne garantit qu'elle aura des capitaux suffisants ou pourra avoir accès à des capitaux à des conditions acceptables de manière à lui permettre de faire de nouvelles acquisitions d'immeubles, de refinancer la dette, de financer ou refinancer des immeubles, de financer ses charges d'exploitation ou de financer d'autres frais. De plus, dans certaines circonstances, Propriétés de Choix pourrait être incapable d'emprunter des fonds en raison de certaines restrictions. L'incapacité de Propriétés de Choix d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pourrait avoir une incidence significative sur la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières et de ses autres obligations. L'incapacité d'accéder à des capitaux pourrait aussi compromettre la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur le cours des parts et nuire à la performance financière de la société.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. La hausse des prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société, et cette incidence pourrait être significative. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins pour certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix de l'énergie.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. Une hausse des taux d'intérêt pourrait nuire à la performance financière de la société. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition respective de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie, et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. Les instruments dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie, les créances sur cartes de crédit de la Banque PC, les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs sont autant d'instruments qui comportent un risque de crédit. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue.

16. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington Investments, Limited (« Wittington »), qui détient un total de 80 746 099 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston, est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées

	Valeur de la transaction	
	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	615 \$	601 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	24	22
Bénéfice d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	20 \$	9 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	18	13
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	14	6
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 3 janvier 2015, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 28 décembre 2013).

ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.

iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.

iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2014, Propriétés de Choix a émis 1 306 847 parts (107 810 parts en 2013) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 10,30 \$ (10,05 \$ en 2013) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>		
Fournisseurs et autres passifs	7 \$	27 \$

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée entre Propriétés de Choix et Wittington, a réalisé l'acquisition d'immeubles auprès de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal est un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 3 janvier 2015, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs, selon la méthode de la mise en équivalence.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2014, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de la société, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	8 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
Rémunération totale	12 \$	14 \$

17. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte du présent Rapport annuel, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

17.1 Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour constituer les entités qu'elle contrôle et, par conséquent, qu'elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

17.2 Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

17.3 Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

17.4 Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu, d'après l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels, les budgets et les projections quinquennales de la société.

17.5 Programmes de fidélisation

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points-cadeaux accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

17.6 Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les administrations fiscales.

18. Normes comptables

18.1 Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables

La société a mis en œuvre les modifications de la Norme comptable internationale (« International Accounting Standard » ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : présentation*, et l'Interprétation 21 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), *Droits ou taxes*, de manière rétrospective en 2014. La mise en œuvre de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités annuels de la société.

Remises des fournisseurs Le moment de la comptabilisation des remises des fournisseurs requiert l'exercice du jugement afin de déterminer quand la société a gagné les remises. Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la direction a examiné le moment auquel elle procédait à la comptabilisation de certaines remises des fournisseurs et a déterminé qu'il serait approprié d'uniformiser les politiques des deux sociétés. La société a mis en œuvre ce changement de manière rétrospective en 2014, comme suit :

État consolidé des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	28 décembre 2013 (12 semaines)	28 décembre 2013 (52 semaines)
Coût des marchandises vendues	18 \$	5 \$
Bénéfice d'exploitation	(18) \$	(5) \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat	(18) \$	(5) \$
Impôt sur le résultat	(5)	(2)
Bénéfice net	(13) \$	(3) \$
Résultat global total	(13) \$	(3) \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base	(0,04) \$	(0,01) \$
Dilué	(0,05) \$	(0,01) \$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens)	Au 28 décembre 2013	Au 30 décembre 2012
Créances	(39) \$	(32) \$
Stocks	13	11
Actifs d'impôt différé	8	6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	(18) \$	(15) \$

18.2 Normes comptables futures

En mai 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Leur adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications de l'IAS 1 sur ses états financiers consolidés.

19. Perspectives

Le cadre stratégique de Loblaw vise à lui permettre d'avoir la meilleure offre dans les domaines des produits d'alimentation, de santé et de beauté, à assurer l'excellence au chapitre de l'exploitation et à générer la croissance. Ce cadre stratégique repose sur une stratégie financière axée sur le maintien d'affaires stables. Cette stratégie vise un chiffre d'affaires positif des magasins comparables^{3), 6)} et une marge brute stable, la génération d'efficacités, la réalisation de synergies découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et la réduction de la dette inscrite au bilan.

Par comparaison sur un exercice entier avec les résultats financiers de Loblaw et de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour 2014, la société prévoit ce qui suit pour 2015 :

- le maintien d'un chiffre d'affaires positif des magasins comparables^{3), 6)} et d'une marge brute stable (compte non tenu des synergies) pour son secteur Vente au détail;
- la réalisation de synergies nettes de près de 200 millions de dollars découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix;
- la réalisation continue d'efficacités nettes au chapitre des activités principales liées au secteur de l'alimentation au moyen de réductions au chapitre de la chaîne d'approvisionnement, du soutien administratif et des TI, et la poursuite simultanée de ses investissements dans les domaines clés, comme le commerce électronique;
- la croissance du montant ajusté de son résultat d'exploitation tiré des activités principales liées au secteur de l'alimentation, compte non tenu des synergies;
- la diminution du montant ajusté du résultat d'exploitation²⁾ dégagé par les activités principales liées au secteur des pharmacies, compte non tenu des synergies, en raison de ses investissements dans des projets clés et d'autres facteurs;
- la hausse du montant ajusté du bénéfice net²⁾ consolidé (compte tenu des synergies) par rapport à 2014, puisque le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire²⁾ sera modéré par l'augmentation importante du nombre moyen pondéré d'actions (environ 412 millions en 2015 contre environ 380 millions en 2014);
- la réalisation d'un programme d'investissement cible d'environ 1 200 millions de dollars;
- le respect de sa cible de réduction de la dette, qui devrait être atteinte au premier trimestre de 2016.

Les prévisions de la société pour 2015 comprennent également ce qui suit :

- une concurrence toujours vive, mais relativement stable, en raison de la modération de la croissance, au sein de l'ensemble du secteur, de la superficie de vente allouée aux assortiments de produits que l'on trouve habituellement dans les supermarchés;
- le maintien des pressions sur son secteur des pharmacies en raison de l'incidence durable de la réforme du réseau de la santé.

20. Mesures financières non conformes aux PCGR

La société utilise les mesures financières non conformes aux PCGR suivantes : le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA, le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du résultat d'exploitation, le montant ajusté de la marge d'exploitation, le montant ajusté du bénéfice net, le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire, les flux de trésorerie disponibles, le montant ajusté de la dette et le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA ainsi que, dans le cas de Propriétés de Choix, le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation. En 2014, la société a adopté cinq nouvelles mesures financières : le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, le montant ajusté du taux d'impôt, le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail. Elle estime que ces mesures financières non conformes aux PCGR fournissent de l'information utile à la direction et aux investisseurs pour évaluer sa performance financière et sa situation financière, pour les raisons indiquées ci-après.

La direction a recours à ces mesures et à d'autres mesures financières non conformes aux PCGR afin d'exclure, lors de son analyse de la performance sous-jacente consolidée et sectorielle de la société sur le plan de l'exploitation, l'incidence de certaines charges et de certains produits qui doivent être comptabilisés en vertu des PCGR. La direction exclut ces éléments parce qu'ils ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation et qu'ils rendent difficiles les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre. La société peut exclure d'autres éléments à l'occasion, si elle juge qu'il en résultera une analyse plus efficace de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas que ces éléments ne sont pas récurrents.

La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des coûts liés au carburant et les fluctuations des cours de change. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ces instruments est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Étant donné les fluctuations importantes des prix du carburant et des cours de change observées depuis le quatrième trimestre de 2014, la société a exclu l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change du calcul du résultat d'exploitation.

En 2014, la société a restructuré les ententes de droits de franchise conclues avec les franchisés de certaines bannières franchisées. À la suite de cette restructuration, elle a réévalué la valeur recouvrable des instruments financiers liés aux franchises et a comptabilisé une réduction d'une perte de valeur comptabilisée précédemment.

La société a apporté un ajustement au titre des charges générales et administratives de Propriétés de Choix engagées à la première moitié de 2014. Comme Propriétés de Choix a commencé ses activités le 5 juillet 2013, il n'existe aucun chiffre comparatif.

À la suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti certaines ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et réglée en trésorerie de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en ententes de rémunération fondée sur des actions ordinaires et réglée en trésorerie de la société. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché de ses actions ordinaires du fait que ces ententes prévoient un règlement en trésorerie et que le passif connexe est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des actions ordinaires de la société. La société ne tient pas compte de l'ajustement de la juste valeur dans le calcul du résultat d'exploitation. Le 10 novembre 2014, la société a modifié ces ententes de rémunération afin qu'elles prévoient un règlement en actions et, de ce fait, elle n'est plus exposée aux fluctuations des cours de marché.

Depuis le deuxième trimestre de 2014, la société n'exclut plus les charges d'intérêts nettes engagées dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix lors de son analyse de la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation consolidée de la société. Ces montants étaient exclus du montant ajusté du bénéfice net et du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire des périodes antérieures à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Depuis 2014, la société n'exclut plus l'incidence de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres lorsqu'elle analyse sa performance sous-jacente consolidée et sectorielle sur le plan de l'exploitation. Par conséquent, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté de la marge du BAIIA, le montant ajusté du résultat d'exploitation et le montant ajusté de la marge d'exploitation, ainsi que le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net par action ordinaire de l'exercice précédent ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Comme ces mesures n'ont pas de sens normalisé en vertu des PCGR, elles ne sauraient se comparer à des mesures portant le même nom présentées par d'autres sociétés ouvertes ni se substituer à d'autres mesures financières établies selon les PCGR.

Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail et de la marge brute du secteur Vente au détail présentés dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013. La société considère le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail comme une mesure utile l'aidant à évaluer la performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation du secteur Vente au détail et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage du secteur Vente au détail représente le montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail, divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.

(en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)	2013 ⁽⁴⁾ (12 semaines)	2014 (53 semaines)	2013 ⁽⁴⁾ (52 semaines)
Marge brute du secteur Vente au détail	2 925 \$	1 625 \$	9 734 \$	6 961 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :				
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	69	—	798	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	—	—	190	—
Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	2 994 \$	1 625 \$	10 722 \$	6 961 \$

Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans le bilan consolidé de la société, ce qui a donné lieu à des ajustements de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition, qui représentent l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart est comptabilisé dans le coût des ventes à mesure que les stocks sont vendus, ce qui a une incidence défavorable sur la marge brute. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, 69 millions de dollars (néant en 2013) et 798 millions de dollars (néant en 2013) ont été comptabilisés, respectivement, dans la marge brute et le résultat d'exploitation, ce qui représente le montant total de l'ajustement de la juste valeur.

Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition des magasins d'alimentation détenus par la société À la clôture de l'exercice 2014, la société avait mené à bien la transition de la quasi-totalité des magasins d'alimentation qu'elle détient et des centres de distribution connexes vers les nouveaux systèmes de TI. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, a permis à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis. Selon les estimations, cette incidence correspond à une baisse de 190 millions de dollars (néant en 2013) de la valeur des stocks, laquelle a été comptabilisée dans la marge brute et le résultat d'exploitation de 2014. La société amorcera en 2015 la transition du reste de ses magasins d'alimentation, ce qui pourrait avoir des répercussions supplémentaires.

BAIIA, montant ajusté du BAIIA, montant ajusté de la marge du BAIIA, montant ajusté du résultat d'exploitation et montant ajusté de la marge d'exploitation Les tableaux qui suivent présentent le rapprochement du bénéfice avant impôt sur le résultat, charges d'intérêts nettes et autres charges financières et amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (le « BAIIA »), du montant ajusté du BAIIA et du montant ajusté du résultat d'exploitation avec le résultat d'exploitation, lequel fait l'objet d'un rapprochement avec le bénéfice net établi conformément aux PCGR et présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013. La société considère le montant ajusté du BAIIA comme une mesure utile l'aidant à évaluer sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes et de sa capacité à générer des flux de trésorerie pour financer ses besoins de trésorerie, notamment son programme de dépenses d'investissement. La société est également d'avis que le montant ajusté du résultat d'exploitation est utile pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour l'aider à prendre des décisions à l'égard de ses activités courantes.

Le montant ajusté de la marge du BAIIA représente le montant ajusté du BAIIA, divisé par les produits. Le montant ajusté de la marge d'exploitation représente le montant ajusté du résultat d'exploitation, divisé par les produits.

(en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)					2013 ⁽⁴⁾ (12 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁽⁷⁾	Propriétés de Choix ⁽⁸⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix ⁽⁸⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net					247 \$					114 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					169					141
Impôt sur le résultat					91					41
Bénéfice d'exploitation	459 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	507 \$	252 \$	43 \$	186 \$	(185) \$	296 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	388	2	—	3	393	191	2	—	3	196
BAIIA	847 \$	51 \$	223 \$	(221) \$	900 \$	443 \$	45 \$	186 \$	(182) \$	492 \$
Bénéfice d'exploitation	459 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	507 \$	252 \$	43 \$	186 \$	(185) \$	296 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	124	—	—	—	124	—	—	—	—	—
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	69	—	—	—	69	—	—	—	—	—
Restructuration des droits de franchise	(40)	—	—	—	(40)	—	—	—	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement	14	—	—	—	14	7	—	—	—	7
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	4	—	—	—	4	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2	—	—	—	2	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	1	—	—	—	1	(42)	—	—	—	(42)
Charges de restructuration	—	—	—	—	—	32	—	—	—	32
Montant ajusté du résultat d'exploitation	633 \$	49 \$	223 \$	(224) \$	681 \$	249 \$	43 \$	186 \$	(185) \$	293 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	388	2	—	3	393	191	2	—	3	196
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(124)	—	—	—	(124)	—	—	—	—	—
Montant ajusté du BAIIA	897 \$	51 \$	223 \$	(221) \$	950 \$	440 \$	45 \$	186 \$	(182) \$	489 \$

Rapport de gestion

(en millions de dollars canadiens)	2014 (53 semaines)					2013 ^{a)} (52 semaines)				
	Vente au détail	Services financiers ⁷⁾	Propriétés de Choix ⁹⁾	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix ^{9), 1)}	Consolidation et éliminations	Chiffres consolidés
Bénéfice net					53 \$					627 \$
Ajouter l'incidence des éléments suivants :										
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières					584					468
Impôt sur le résultat					25					226
Bénéfice d'exploitation	497 \$	164 \$	568 \$	(567) \$	662 \$	1 180 \$	142 \$	370 \$	(371) \$	1 321 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 453	7	—	12	1 472	809	9	—	6	824
BAIIA	1 950 \$	171 \$	568 \$	(555) \$	2 134 \$	1 989 \$	151 \$	370 \$	(365) \$	2 145 \$
Bénéfice d'exploitation	497 \$	164 \$	568 \$	(567) \$	662 \$	1 180 \$	142 \$	370 \$	(371) \$	1 321 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :										
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	798	—	—	—	798	—	—	—	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	417	—	—	—	417	—	—	—	—	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	190	—	—	—	190	—	—	—	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement	72	—	—	—	72	6	—	—	—	6
Charges de restructuration	44	—	2	—	46	35	—	—	—	35
Restructuration des droits de franchise	(40)	—	—	—	(40)	—	—	—	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	15	—	1	—	16	(32)	—	—	—	(32)
Charges générales et administratives de Propriétés de Choix	(2)	—	11	—	9	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	7	—	—	—	7	—	—	—	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	4	—	—	—	4	—	—	—	—	—
Modifications apportées aux régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	(51)	—	—	—	(51)
Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Montant ajusté du résultat d'exploitation	2 002 \$	164 \$	582 \$	(567) \$	2 181 \$	1 138 \$	142 \$	373 \$	(371) \$	1 282 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 453	7	—	12	1 472	809	9	—	6	824
Moins : amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	(417)	—	—	—	(417)	—	—	—	—	—
Montant ajusté du BAIIA	3 038 \$	171 \$	582 \$	(555) \$	3 236 \$	1 947 \$	151 \$	373 \$	(365) \$	2 106 \$

i) Compte tenu du fait que les activités ont commencé le 5 juillet 2013.

Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix

L'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix réalisée au deuxième trimestre de 2014 comprenait des immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie d'environ 6 050 millions de dollars, qui sont amorties sur leur durée d'utilité estimée. Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, un amortissement de 124 millions de dollars et de 417 millions de dollars, respectivement, a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. L'amortissement annuel lié aux immobilisations incorporelles acquises s'établira à environ 550 millions de dollars pour les dix prochains exercices et diminuera par la suite.

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement En lien avec l'accord visant l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a exclu du résultat d'exploitation des coûts liés à l'acquisition de néant pour le quatrième trimestre de 2014 (7 millions de dollars en 2013) de 60 millions de dollars pour l'exercice 2014 en entier (16 millions de dollars en 2013). La société a comptabilisé une perte nette sur les opérations de dessaisissement de 14 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2014 et de 12 millions de dollars pour l'exercice 2014 en entier (conjointement avec les coûts liés à l'acquisition). Bien qu'aucun autre coût important ne soit prévu relativement à l'acquisition, d'autres ajustements au titre de profits ou pertes sur les opérations de dessaisissement seront apportés lorsque les trois magasins restants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix seront vendus. Au troisième trimestre de 2013, en lien avec l'émission de billets non garantis de 1 600 millions de dollars, la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt pour la période précédant l'émission. Comme la couverture ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Charges de restructuration Pour le quatrième trimestre de 2014 et l'exercice 2014 en entier, la société a comptabilisé des montants respectifs de néant (32 millions de dollars en 2013) et de 46 millions de dollars (35 millions de dollars en 2013) au titre de charges de restructuration et de réorganisation liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de services aux magasins, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central.

Restructuration des droits de franchise Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, la société a restructuré les ententes de droits de franchise conclues avec les franchisés de certaines bannières franchisées. À la suite de cette restructuration, la société a réévalué la valeur recouvrable des instruments financiers liés aux franchises et a comptabilisé une réduction de 40 millions de dollars d'une perte de valeur comptabilisée précédemment (néant en 2013).

Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises Chaque date de clôture, la société évalue ses immobilisations corporelles et, au besoin, inscrit des pertes de valeur ou des reprises de pertes de valeur comptabilisées précédemment au titre de la valeur comptable de ses immobilisations corporelles, de ses immeubles de placement et de ses immobilisations incorporelles. La société a comptabilisé une perte de valeur de 1 million de dollars au quatrième trimestre de 2014 (reprise de pertes de valeur de 42 millions de dollars en 2013) et de 16 millions de dollars pour l'exercice 2014 en entier (reprise de pertes de valeur de 32 millions de dollars en 2013) liée à une perte de valeur des immobilisations corporelles et à d'autres pertes de valeur connexes.

Charges générales et administratives de Propriétés de Choix Pour le quatrième trimestre et l'exercice 2014, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, des charges générales et administratives engagées par Propriétés de Choix s'élevant à néant et de 9 millions de dollars. La société a apporté un ajustement au titre des charges générales et administratives de Propriétés de Choix engagées pendant la première moitié de 2014. Comme Propriétés de Choix a commencé ses activités le 5 juillet 2013, il n'existe aucun chiffre comparatif.

Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Au deuxième trimestre de 2014, de concert avec l'acquisition, la société a converti certaines ententes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres et réglée en trésorerie de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en ententes de rémunération fondée sur des actions ordinaires et réglée en trésorerie de la société. La société est exposée aux fluctuations du cours de marché de ses actions ordinaires du fait que ces ententes prévoient un règlement en trésorerie et que le passif connexe est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des actions ordinaires de la société. Pour le quatrième trimestre de 2014 et l'exercice en entier, la société a comptabilisé respectivement une perte de 2 millions de dollars (néant en 2013) et une perte de 7 millions de dollars (néant en 2013). Le 10 novembre 2014, la société a modifié ces ententes de rémunération afin qu'elles prévoient un règlement en actions et, de ce fait, elle n'est plus exposée aux fluctuations des cours de marché.

Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix du carburant et les fluctuations des cours de change. Conformément aux méthodes comptables que la société utilise à l'égard de ses instruments dérivés, la variation de la juste valeur de ses instruments est comptabilisée dans le résultat d'exploitation. Étant donné les fluctuations importantes des prix du carburant et des cours de change depuis le quatrième trimestre de 2014, la société a exclu l'ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change du calcul du résultat d'exploitation. Au quatrième trimestre et pour l'exercice 2014 en entier, la société a comptabilisé une perte nette de 4 millions de dollars (néant en 2013) au titre de l'ajustement de la juste valeur de ces contrats liés au carburant et de ces contrats de change.

Modifications apportées aux régimes à prestations définies Au premier trimestre de 2013, la société a annoncé qu'elle apporterait, à certains régimes à prestations définies, des modifications touchant certains salariés qui prendront leur retraite après le 1^{er} janvier 2015. Par suite de ces modifications, la société a comptabilisé un profit de 51 millions de dollars au premier trimestre de 2013.

Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix Dans le cadre du PAPE de Propriétés de Choix, la société a engagé des coûts liés à l'établissement de la nouvelle entité. Pour l'exercice 2013, la société a comptabilisé, dans le résultat d'exploitation, 3 millions de dollars à titre de coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix.

Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières Le tableau qui suit présente le rapprochement du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté dans les états consolidés des résultats pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013. La société considère le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières comme une mesure utile pour l'évaluation de sa performance financière sous-jacente et pour la prise de décisions concernant ses activités de nature financière.

(en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	169 \$	141 \$	584 \$	468 \$
Déduire l'incidence des éléments suivants :				
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	(5)	—	(23)	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	(20)	(34)	(17)	(27)
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement	—	(14)	(15)	(25)
Coûts de transaction liés au PAPE de Propriétés de Choix	—	(1)	—	(44)
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt	—	—	—	(18)
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	144 \$	92 \$	529 \$	354 \$

Amortissement accéléré des coûts de financement différés Au quatrième trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, la société a comptabilisé une charge de 5 millions de dollars et de 23 millions de dollars, respectivement, liée à l'amortissement accéléré des coûts de financement différés par suite du remboursement d'une tranche de 321 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014 et de 2 271 millions de dollars pour l'exercice effectué sur la facilité de crédit à terme non garantie.

Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie La société est exposée aux fluctuations du cours de marché en raison des parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. Ce passif est comptabilisé à la juste valeur chaque date de présentation de l'information financière selon le cours de marché des parts à la clôture de la période. La société a comptabilisé une perte de 20 millions de dollars au quatrième trimestre de 2014 (34 millions de dollars en 2013) et de 17 millions de dollars pour l'exercice 2014 en entier (27 millions de dollars en 2013) au titre de l'ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie.

Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement En plus des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de la perte nette sur les opérations de dessaisissement comptabilisés dans le résultat d'exploitation dont il est question ci-dessus, des charges d'intérêts nettes additionnelles de 15 millions de dollars ont été engagées au premier trimestre de 2014 et pour l'exercice 2014 en entier, et des charges d'intérêts nettes additionnelles de 14 millions de dollars et de 25 millions de dollars ont été engagées au quatrième trimestre de 2013 et pour l'exercice 2013 en entier, respectivement, relativement au financement lié à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Depuis la date d'acquisition, ces coûts ne sont plus exclus du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières, puisqu'ils font désormais partie des activités courantes.

Coûts de transaction liés au PAPE de Propriétés de Choix En plus des coûts de démarrage comptabilisés dans le résultat d'exploitation dont il est question ci-dessus, des coûts de transaction de respectivement 1 million de dollars et 44 millions de dollars directement liés au PAPE de Propriétés de Choix ont été engagés pour le quatrième trimestre de 2013 et pour l'exercice 2013 en entier.

Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt Au troisième trimestre de 2013, la société a réglé par anticipation son billet restant du placement privé de 150 millions de dollars américains, qui devait arriver à échéance le 29 mai 2015, et a réglé le swap de monnaies connexe. La société a engagé des coûts de 18 millions de dollars au titre de ce règlement anticipé.

Montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat et montant ajusté du taux d'impôt La société considère le montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat et le montant ajusté du taux d'impôt comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

(en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)	2013 ⁴⁾ (12 semaines)	2014 (53 semaines)	2013 ⁴⁾ (52 semaines)
Montant ajusté du résultat d'exploitation ⁱ⁾	681 \$	293 \$	2 181 \$	1 282 \$
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ⁱ⁾	144	92	529	354
Montant ajusté du bénéfice avant impôt	537 \$	201 \$	1 652 \$	928 \$
Impôt sur le résultat	91 \$	41 \$	25 \$	226 \$
Incidence fiscale des éléments qui sont inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt ⁱⁱ⁾	50	(1)	403	6
Montant ajusté de l'impôt sur le résultat	141 \$	40 \$	428 \$	232 \$
Taux d'impôt effectif	26,9 %	26,5 %	32,1 %	26,5 %
Montant ajusté du taux d'impôt	26,3 %	19,9 %	25,9 %	25,0 %

- i) Voir le rapprochement du montant ajusté du résultat d'exploitation et du montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières présenté ci-dessus.
 ii) Voir le tableau portant sur le BAIIA, le montant ajusté du BAIIA et le montant ajusté du résultat d'exploitation, ainsi que le tableau présentant le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ci-dessus pour obtenir une liste détaillée des éléments inclus dans le montant ajusté du bénéfice avant impôt.

Le montant ajusté du taux d'impôt représente le montant ajusté de l'impôt sur le résultat, divisé par la somme du montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Montant ajusté du bénéfice net et montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire La société considère le montant ajusté du bénéfice net et le montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire comme des mesures utiles pour l'évaluation de sa performance sous-jacente sur le plan de l'exploitation et pour la prise de décisions concernant ses activités courantes.

Le tableau qui suit présente un rapprochement du montant ajusté du bénéfice net et du montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire avec le bénéfice net et le bénéfice net de base par action ordinaire établis conformément aux PCGR pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013.

(en millions de dollars canadiens/en dollars canadiens)	2014 (13 semaines)		2013 ⁴⁾ (12 semaines)		2014 (53 semaines)		2013 ⁴⁾ (52 semaines)	
	Bénéfice net	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net	Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net	Bénéfice net de base par action ordinaire
	247 \$	0,60 \$	114 \$	0,41 \$	53 \$	0,14 \$	627 \$	2,23 \$
Ajouter (déduire) l'incidence des éléments suivants :								
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus	50	0,12	—	—	586	1,55	—	—
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	90	0,22	—	—	306	0,80	—	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition	—	—	—	—	139	0,37	—	—
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et perte nette sur les opérations de dessaisissement	9	0,02	17	0,05	73	0,19	27	0,10
Charges de restructuration	—	—	24	0,09	34	0,09	26	0,09
Restructuration des droits de franchise	(30)	(0,07)	—	—	(30)	(0,08)	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie ¹⁾	20	0,05	34	0,12	17	0,04	27	0,10
Amortissement accéléré des coûts de financement différés	4	0,01	—	—	17	0,04	—	—
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises	2	—	(29)	(0,10)	14	0,04	(22)	(0,08)
Charges générales et administratives de Propriétés de Choix	—	—	—	—	7	0,02	—	—
Ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	1	—	—	—	5	0,01	—	—
Ajustement de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change	3	0,01	—	—	3	0,01	—	—
Modifications apportées aux régimes à prestations définies	—	—	—	—	—	—	(37)	(0,13)
Coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix et coûts de transaction liés au PAPE	—	—	1	—	—	—	35	0,12
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt	—	—	—	—	—	—	13	0,05
Montant ajusté	396 \$	0,96 \$	161 \$	0,57 \$	1 224 \$	3,22 \$	696 \$	2,48 \$

i) Les profits ou les pertes liés à l'ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres ne sont pas assujettis à l'impôt.

Flux de trésorerie disponibles Le tableau qui suit présente un rapprochement des flux de trésorerie disponibles utilisés pour évaluer la situation financière de la société et des mesures conformes aux PCGR pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013. Au quatrième trimestre de 2014, la société a modifié sa définition des flux de trésorerie disponibles, lesquels représentent maintenant les entrées nettes liés aux activités d'exploitation, diminuées des entrées d'immobilisations incorporelles, des acquisitions d'immobilisations corporelles et des intérêts payés. La société est d'avis que cette définition des flux de trésorerie disponibles constitue une mesure utile pour évaluer la trésorerie disponible qu'elle peut affecter aux activités de financement et d'investissement supplémentaires.

(en millions de dollars canadiens)	2014 (13 semaines)	2013 (12 semaines)	2014 (53 semaines)	2013 (52 semaines)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	952 \$	738 \$	2 569 \$	1 491 \$
Moins :				
Entrées d'immobilisations incorporelles	42	—	90	12
Acquisitions d'immobilisations corporelles	358	304	996	865
Intérêts payés	113	98	506	370
Flux de trésorerie disponibles	439 \$	336 \$	977 \$	244 \$

Montant ajusté de la dette Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté de la dette utilisé pour calculer le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes indiquées. La société estime que le montant ajusté de la dette est une mesure pertinente pour évaluer le niveau d'endettement. La société a modifié sa définition du montant ajusté de la dette au deuxième trimestre de 2014 afin de tenir compte des titres de participation et d'ainsi aligner cette définition sur celle qu'utilise la direction aux fins de réduction de la dette. La société présente également dans le tableau qui suit le montant ajusté de la dette au 28 mars 2014, soit la date d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, montant qui sert de référence pour les cibles de réduction de la dette de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 mars 2014 (non audité)	Au 28 décembre 2013
Dette bancaire	162 \$	295 \$	— \$
Dette à court terme	605	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	420	902	1 008
Dette à long terme	11 042	11 262	6 672
Passif au titre des parts de fiducie	722	703	688
Titres de participation	225	224	224
Certains autres passifs	28	39	39
Total de la dette	13 204 \$	14 030 \$	9 236 \$
Moins :			
Fiducies de titrisation indépendantes	1 355	1 355	1 355
Fiducies de financement indépendantes	498	469	475
Passif au titre des parts de fiducie	722	703	688
Certificats de placement garanti	634	443	430
Montant ajusté de la dette	9 995 \$	11 060 \$	6 288 \$

Le ratio du montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA s'entend du montant ajusté de la dette divisé par le montant ajusté du BAIIA.

Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix Le tableau qui suit présente un rapprochement entre le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix et les mesures conformes aux PCGR présentées pour les périodes closes le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013. La société considère le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation comme une mesure utile pour l'évaluation de la performance économique et de la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions.

(en millions de dollars canadiens)	2014 ⁱ⁾ (13 semaines)	2013 ⁱⁱ⁾ (12 semaines)	2014 ⁱ⁾ (53 semaines)	2013 ⁱⁱ⁾ (52 semaines)
Bénéfice net	87 \$	(6) \$	200 \$	67 \$
Ajustements de la juste valeur des parts de catégorie B de société en commandite	51	112	(12)	147
Ajustements de la juste valeur des immeubles de placement	(98)	(69)	(82)	(144)
Ajustements de la juste valeur de la rémunération fondée sur des parts	—	—	(1)	—
Distributions sur les parts de catégorie B de société en commandite	50	46	191	89
Amortissement des allocations pour améliorations locatives	—	—	1	—
Fonds provenant des activités d'exploitation	90 \$	83 \$	297 \$	159 \$
Charges de restructuration	—	—	2	—
Coûts de démarrage d'une entreprise	—	—	—	3
Produits locatifs comptabilisés sur une base linéaire	(9)	(8)	(35)	(16)
Amortissement des charges financières	—	1	50	1
Charge de rémunération fondée sur des parts	—	—	2	—
Dépenses d'investissement de maintien liées aux immeubles et à la location, montant normalisé ⁱⁱ⁾	(7)	(11)	(31)	(16)
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation	74 \$	65 \$	285 \$	131 \$

i) Compte tenu du fait que les activités ont commencé le 5 juillet 2013.

ii) Le caractère saisonnier a une incidence sur le calendrier des dépenses d'investissement. Le montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation a été ajusté pour tenir compte de ce facteur afin de rendre plus facile la comparaison des trimestres.

21. Informations supplémentaires

Des informations supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire de SEDAR, et elles peuvent être consultées en ligne à l'adresse sedar.com et auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque PC, filiale de la société.

Le 25 février 2015
Toronto, Canada

Résultats financiers

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière	56
Rapport des auditeurs indépendants	57
États financiers consolidés	58
États consolidés des résultats	58
États consolidés du résultat global	59
États consolidés des variations des capitaux propres	60
Bilans consolidés	61
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	62
Notes afférentes aux états financiers consolidés	63
Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière	63
Note 2. Principales méthodes comptables	63
Note 3. Estimations comptables critiques et jugements	74
Note 4. Normes comptables futures	75
Note 5. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart	76
Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	77
Note 7. Impôt sur le résultat	78
Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire	79
Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	79
Note 10. Créances	80
Note 11. Créances sur cartes de crédit	81
Note 12. Stocks	81
Note 13. Actifs détenus en vue de la vente	82
Note 14. Immobilisations corporelles	83
Note 15. Immeubles de placement	85
Note 16. Immobilisations incorporelles	86
Note 17. Goodwill	87
Note 18. Participation dans d'autres entités	89
Note 19. Autres actifs	90
Note 20. Dette à court terme	90
Note 21. Provisions	90
Note 22. Dette à long terme	91
Note 23. Autres passifs	94
Note 24. Capital social	94
Note 25. Gestion du capital	95
Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	96
Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme	100
Note 28. Charges au titre des avantages du personnel	106
Note 29. Contrats de location	107
Note 30. Instruments financiers	108
Note 31. Gestion des risques financiers	110
Note 32. Passifs éventuels	112
Note 33. Garanties financières	113
Note 34. Transactions entre parties liées	114
Note 35. Informations sectorielles	115
Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture	117
Rétrospective des trois derniers exercices	118
Glossaire	119

Déclaration de responsabilité de la direction pour la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers consolidés, du rapport de gestion et de tous les autres renseignements figurant dans le Rapport annuel – Revue financière (le « rapport annuel ») relèvent de la direction de Les Compagnies Loblaw limitée, qui en assume la responsabilité. Mis à part le fait de devoir formuler des jugements et faire les estimations nécessaires afin de dresser les états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, il incombe à la direction, dans le cadre de ses responsabilités, de procéder au choix et à l'application systématique de principes et de méthodes comptables appropriés. Il lui appartient également de veiller à ce que l'information financière présentée ailleurs dans le rapport annuel concorde avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Il incombe également à la direction de fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et qu'une information financière pertinente et fiable est produite. La direction doit concevoir un système de contrôles internes et attester de l'efficacité de la conception et du fonctionnement des contrôles internes à l'égard de l'information financière. Une équipe de conformité des contrôles dévouée examine et évalue les contrôles internes, puis transmet les résultats à la direction tous les trimestres. Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l., dont le rapport suit, qui ont été nommés auditeurs indépendants par voie de vote par les actionnaires de la société.

Par l'entremise d'un comité d'audit, qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de la préparation des états financiers consolidés et du contrôle financier des activités de l'entreprise. Le comité d'audit recommande les auditeurs indépendants devant être nommés par les actionnaires. Le comité d'audit tient régulièrement des réunions auxquelles participent les membres de la haute direction et membres de la direction responsables des finances, les auditeurs internes et les auditeurs indépendants afin de discuter de points touchant les contrôles internes, les activités inhérentes à l'audit et la communication de l'information financière. Les auditeurs indépendants et les auditeurs internes ont accès sans réserve au comité d'audit. Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés ainsi que le rapport de gestion ci-joints en se fondant sur l'examen et les recommandations du comité d'audit en vue de leur publication dans le rapport annuel.

Toronto, Canada
Le 25 février 2015

Le président et président du Conseil,
[signé]
Galen G. Weston

Le chef de la direction financière,
[signé]
Richard Dufresne

Rapport des auditeurs indépendants

Aux actionnaires de Les Compagnies Loblaw limitée

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de Les Compagnies Loblaw limitée, qui comprennent les bilans consolidés au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les états consolidés des résultats, du résultat global et des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie des exercices de 53 et de 52 semaines clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de Les Compagnies Loblaw limitée au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices de 53 et de 52 semaines clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG S.R.L. / SENCRL

Toronto, Canada
Le 25 février 2015

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

États consolidés des résultats

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013 ⁱ⁾
Produits	42 611 \$	32 371 \$
Coût des marchandises vendues (note 12)	32 063	24 701
Frais de vente et charges générales et administratives	9 886	6 349
Bénéfice d'exploitation	662 \$	1 321 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	584	468
Bénéfice avant impôt sur le résultat	78 \$	853 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	25	226
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars) (note 8)		
De base	0,14 \$	2,23 \$
Dilué	0,14 \$	2,21 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 8)		
De base	380,5	281,1
Dilué	384,4	284,1

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁱ⁾
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Éléments qui sont reclassés en résultat net ou qui pourraient l'être ultérieurement :		
Écart de conversion	8 \$	—
Profit sur instrument dérivé décomptabilisé (note 30)	—	(5)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
(Perte actuarielle nette) gain actuariel net au titre des régimes à prestations définies (note 27)	(46)	234
Autres éléments du résultat global	(38) \$	229 \$
Résultat global total	15 \$	856 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Capital social ordinaire	Résultats non distribués ⁱ⁾	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres ⁱ⁾
Solde au 28 décembre 2013	1 642 \$	5 271 \$	87 \$	— \$	— \$	7 000 \$
Bénéfice net	— \$	53 \$	— \$	— \$	— \$	53 \$
Autres éléments du résultat global	—	(46)	—	8	—	(38)
Résultat global total	— \$	7 \$	— \$	8 \$	— \$	15 \$
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart (notes 5 et 24)	6 119	—	—	—	—	6 119
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	—	—	—	—	8	8
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	156	(1)	17	—	—	172
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 26)	3	19	—	—	—	22
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 24)	(63)	(115)	—	—	—	(178)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,975 \$ (note 24)	—	(371)	—	—	—	(371)
	6 215 \$	(461) \$	17 \$	8 \$	8 \$	5 787 \$
Solde au 3 janvier 2015	7 857 \$	4 810 \$	104 \$	8 \$	8 \$	12 787 \$

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Capital social ordinaire	Résultats non distribués ⁱ⁾	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres ⁱ⁾
Solde au 29 décembre 2012	1 567 \$	4 777 \$	55 \$	5 \$	— \$	6 404 \$
Bénéfice net	— \$	627 \$	— \$	— \$	— \$	627 \$
Autres éléments du résultat global	—	234	—	(5)	—	229
Résultat global total	— \$	861 \$	— \$	(5) \$	— \$	856 \$
Incidence nette de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (notes 24 et 26)	90	—	32	—	—	122
Incidence nette des actions détenues en fiducie (notes 24 et 26)	(6)	(39)	—	—	—	(45)
Actions ordinaires rachetées aux fins d'annulation (note 24)	(9)	(64)	—	—	—	(73)
Dividendes déclarés par action ordinaire – 0,940 \$ (note 24)	—	(264)	—	—	—	(264)
	75 \$	494 \$	32 \$	(5) \$	— \$	596 \$
Solde au 28 décembre 2013	1 642 \$	5 271 \$	87 \$	— \$	— \$	7 000 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.
Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013 ⁱ⁾
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	999 \$	2 260 \$
Placements à court terme (note 9)	21	290
Créances (note 10)	1 209	579
Créances sur cartes de crédit (note 11)	2 630	2 538
Stocks (note 12)	4 309	2 097
Charges payées d'avance et autres actifs	214	75
Actifs détenus en vue de la vente (note 13)	23	22
Total des actifs courants	9 405 \$	7 861 \$
Immobilisations corporelles (note 14)	10 794	9 105
Immeubles de placement (note 15)	185	99
Immobilisations incorporelles (note 16)	9 177	111
Goodwill (note 17)	3 243	943
Actifs d'impôt différé (note 7)	193	261
Dépôts de garantie (note 9)	7	1 701
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés (note 30)	399	375
Autres actifs (note 19)	281	285
Total des actifs	33 684 \$	20 741 \$
Passifs		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 33)	162 \$	— \$
Fournisseurs et autres passifs	4 672	3 797
Provisions (note 21)	84	66
Impôt sur le résultat à payer	34	37
Dette à court terme (note 20)	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme (note 22)	420	1 008
Participation des franchisés	193	—
Titres de participation (note 24)	225	—
Total des passifs courants	6 395 \$	5 513 \$
Provisions (note 21)	76	56
Dette à long terme (note 22)	11 042	6 672
Passif au titre des parts de fiducie (note 30)	722	688
Passifs d'impôt différé (note 7)	1 880	34
Titres de participation (note 24)	—	224
Autres passifs (note 23)	782	554
Total des passifs	20 897 \$	13 741 \$
Capitaux propres		
Capital social (note 24)	7 857 \$	1 642 \$
Résultats non distribués	4 810	5 271
Surplus d'apport (note 26)	104	87
Cumul des autres éléments du résultat global	8	—
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	12 779	7 000
Participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	8	—
Total des capitaux propres	12 787 \$	7 000 \$
Total des passifs et des capitaux propres	33 684 \$	20 741 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Contrats de location (note 29). Passifs éventuels (note 32). Garanties financières (note 33). Événements postérieurs à la date de clôture (note 36).

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013
(en millions de dollars canadiens)

	2014	2013 ⁱ⁾
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Impôt sur le résultat (note 7)	25	226
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières (note 6)	584	468
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 472	824
Impôt sur le résultat payé	(293)	(272)
Intérêts perçus	29	49
Règlement de contrats à livrer sur actions (note 30)	—	(16)
Règlement de swaps de monnaies (note 30)	—	94
Variation des créances sur cartes de crédit (note 11)	(92)	(233)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	(321)	(224)
Perte de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes (reprises)	16	(32)
Perte (profit) sur la sortie d'actifs	3	(1)
Comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus (note 12)	798	—
Charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition (note 12)	190	—
Profit lié aux modifications apportées aux régimes à prestations définies (note 27)	—	(51)
Autres	105	32
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 569 \$	1 491 \$
Activités d'investissement		
Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart, déduction faite de la trésorerie acquise (note 5)	(6 619) \$	— \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(996)	(865)
Variation des placements à court terme (note 9)	269	451
Produit sur la sortie d'actifs	129	26
Variation des placements dans des franchises et autres créances	(25)	5
Variation des dépôts de garantie (note 9)	1 694	(1 444)
Entrées d'immobilisations incorporelles	(90)	(12)
Participation dans une coentreprise	(6)	—
Autres	(40)	—
Sorties nettes liées aux activités d'investissement	(5 684) \$	(1 839) \$
Activités de financement		
Variation de la dette bancaire	(133) \$	— \$
Variation de la participation des franchisés	19	—
Variation de la dette à court terme	—	(300)
Dette à long terme (note 22)		
Émise	5 865	2 770
Remboursée	(3 336)	(871)
Charges financières différées liées à la dette	(28)	(21)
Émission de parts de fiducie (note 30)	1	660
Coûts d'émission de parts de fiducie	—	(44)
Intérêts payés	(506)	(370)
Dividendes versés (note 24)	(496)	(259)
Capital social (note 24)		
Émis	629	75
Racheté et détenu en fiducie	—	(46)
Racheté aux fins d'annulation	(178)	(73)
Apport des participations ne donnant pas le contrôle (note 18)	8	—
Entrées nettes liées aux activités de financement	1 845 \$	1 521 \$
Incidence de la variation des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	9 \$	8 \$
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(1 261) \$	1 181 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	2 260	1 079
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	999 \$	2 260 \$

i) Certains chiffres comparatifs ont été modifiés. Voir la note 2.

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Note 1. Nature et description de l'entité présentant l'information financière

Les Compagnies Loblaw limitée est une société ouverte canadienne constituée en 1956. La société est le chef de file canadien dans les domaines de l'alimentation et de la pharmacie, le plus important détaillant au pays, ainsi que le porteur de parts majoritaire de Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix (« Propriétés de Choix »). Les Compagnies Loblaw limitée offre aux Canadiens des produits alimentaires, de pharmacie, de soins de santé et de beauté, des vêtements, des articles de marchandise générale, ainsi que des produits et services financiers. Le siège social de la société est situé au 22, av. St. Clair Est, Toronto, Canada M4T 2S7. Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont appelées conjointement la « société » ou « Loblaw » dans les présents états financiers consolidés.

L'actionnaire détenant le contrôle de la société est George Weston limitée (« Weston »), qui détient environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. La société mère ultime est Wittington Investments, Limited (« Wittington »). Le reste des actions ordinaires est détenu par un grand nombre d'actionnaires.

En 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Corporation Shoppers Drug Mart (« Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ») (voir la note 5).

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter : Vente au détail, Services financiers et Propriétés de Choix (voir la note 35).

Note 2. Principales méthodes comptables

Déclaration de conformité Les états financiers consolidés ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS » ou « PCGR »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et selon les méthodes comptables décrites ci-après.

La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration de la société (le « Conseil ») le 25 février 2015.

Base d'établissement Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants qui sont comptabilisés à la juste valeur :

- les passifs au titre d'accords de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie, tels qu'ils sont décrits à la note 26;
- l'actif des régimes à prestations définies, les obligations liées à ces régimes de retraite étant évaluées à leur valeur actualisée, tel qu'il est décrit à la note 27;
- certains instruments financiers, tels qu'ils sont décrits à la note 30.

Les principales méthodes comptables décrites ci-après ont été mises en œuvre de manière uniforme à toutes les périodes présentées lors de l'établissement des présents états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens.

Méthode de consolidation Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et ceux des autres entités que la société contrôle. Il y a situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société réévalue le contrôle périodiquement.

Les entités structurées sont des entités contrôlées par la société, conçues de telle façon que les droits de vote ou autres droits similaires ne constituent pas un facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont consolidées si, sur la base d'une évaluation de la substance de leur relation avec la société, la société arrive à la conclusion qu'elle contrôle les entités structurées. Les entités structurées qui sont contrôlées par la société ont été établies selon des clauses qui imposent des limites strictes au pouvoir de décision de la direction des entités structurées et qui font en sorte que la société obtenant la majorité des avantages découlant des activités et des actifs nets de l'entité structurée est exposée à la majorité des risques liés aux activités de l'entité structurée et conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à l'entité structurée ou à ses actifs.

Les transactions et les soldes entre la société et ses entités consolidées ont été éliminés à la consolidation.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont présentées de façon distincte dans les états financiers consolidés et représentent les capitaux propres attribuables aux actionnaires qui n'exercent pas le contrôle dans une entité consolidée par la société dans laquelle sa participation est inférieure à 100 %. Les transactions effectuées avec les participations ne donnant pas le contrôle sont traitées comme des transactions effectuées avec les porteurs de capitaux propres de la société. Les modifications du pourcentage de détention des titres de participation de la société dans les filiales sont comptabilisées comme des transactions portant sur des capitaux propres.

Les parts de fiducie de Propriétés de Choix (les « parts ») qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées comme passif au titre des parts de fiducie dans les états financiers consolidés, puisqu'elles sont rachetables contre trésorerie au gré des porteurs, sous réserve de certaines restrictions. À la clôture du quatrième trimestre de 2014, la société détenait une participation de 82,9 % dans Propriétés de Choix.

La société consolide les titulaires de licences de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (les « franchisés »). Un franchisé s'entend d'un pharmacien-proprétaire d'une entreprise qui est autorisé à exploiter sous licence une pharmacie de détail à un point de vente donné sous les marques de commerce de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. La consolidation des franchisés est fondée sur le concept de contrôle, à des fins comptables, dont l'existence a été déterminée principalement en raison de la structure des ententes de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix régissant la relation entre Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les franchisés qui ont été passées entre Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les franchisés (les « ententes avec les franchisés »). La société ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés qu'exploitent les franchisés. Par conséquent, les états financiers consolidés comprennent la participation des franchisés afin de refléter la participation que les franchisés détiennent dans les actifs nets de leur entreprise. Selon les modalités des ententes avec les franchisés, Shoppers Drug Mart/Pharmaprix convient d'acheter les actifs que les franchisés utilisent dans les magasins, principalement à la valeur comptable pour le franchisé, si les ententes avec les franchisés sont résiliées par l'une ou l'autre partie.

Exercice L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre. Conformément à une pratique comptable ayant cours dans le secteur du commerce de détail, la société suit un cycle de présentation de 52 semaines, qui passe périodiquement à un exercice de 53 semaines. Les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 comptaient 53 semaines et 52 semaines, respectivement.

Regroupements d'entreprises Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à la date à laquelle le contrôle passe à la société. La société évalue le goodwill comme l'excédent du total de la juste valeur de la contrepartie transférée sur les montants évalués à la date d'acquisition des actifs nets identifiables acquis et des passifs repris. Les autres coûts de transaction que ceux qui sont liés à l'émission de titres de créance ou de capitaux propres, que la société engage dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Bénéfice net par action ordinaire Le bénéfice net de base par action ordinaire est le quotient du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Quant au bénéfice dilué par action, il se calcule en ajustant le bénéfice net disponible aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation afin de tenir compte des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs.

Comptabilisation des produits La société comptabilise les produits lorsqu'elle est en mesure d'en évaluer le montant de manière fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs iront à l'entité et lorsque des critères particuliers seront respectés pour chacune des activités de la société dont il est question ci-après.

Les produits tirés du secteur *Vente au détail* comprennent le chiffre d'affaires tiré des ventes de biens et de services conclues avec les clients des magasins détenus par la société et les franchisés, les ventes conclues avec les magasins franchisés et les marchands indépendants. Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, déduction faite des rendements estimés et des avantages promotionnels. La société comptabilise les produits au moment de la vente ou de la prestation de services aux clients et de la livraison des stocks à ses magasins franchisés. Les produits comprennent également les frais des services offerts aux magasins franchisés et aux marchands indépendants, comptabilisés lorsque les services sont rendus.

Les points-cadeaux de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés comme composante distincte de la transaction de vente dans le cadre de laquelle ils sont attribués. Une tranche de la contrepartie reçue dans le cadre d'une transaction donnant lieu à l'attribution de points-cadeaux est reportée jusqu'à ce que les points-cadeaux soient échangés. La contrepartie attribuée aux points-cadeaux est établie d'après une évaluation de la juste valeur estimée des points-cadeaux à la date de la transaction réalisée selon la méthode de la juste valeur résiduelle.

À la vente initiale d'un contrat de franchise, la société offre des produits et des services aux termes d'un accord de prestations multiples qui est comptabilisé selon une approche fondée sur la juste valeur relative.

Les produits tirés du secteur *Services financiers* comprennent les produits d'intérêts sur les créances sur cartes de crédit, les frais liés aux services et les autres produits liés aux services financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de l'intérêt effectif. Les frais de service sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits sont comptabilisés périodiquement ou selon les dispositions contractuelles.

Les produits tirés du secteur *Propriétés de Choix* comprennent les produits locatifs provenant des loyers de base versés par les locataires aux termes de contrats de location, des recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation et d'autres produits occasionnels, notamment des produits intersectoriels provenant du secteur Vente au détail. Les produits locatifs sont comptabilisés sur une base linéaire sur la durée des contrats de location respectifs. Les recouvrements de taxes foncières et de charges d'exploitation sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle les charges recouvrables sont imputables aux locataires. Les loyers proportionnels sont comptabilisés à l'atteinte des objectifs de vente des locataires stipulés dans les contrats de location.

Impôt sur le résultat L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés à l'état consolidé des résultats, sauf dans la mesure où ils se rapportent à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale de la période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode axée sur le bilan pour tenir compte des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits dans les états financiers et leur valeur fiscale respective. Les actifs et passifs d'impôt différé sont mesurés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés dont il est prévu qu'ils s'appliqueront au bénéfice imposable des exercices au cours desquels ces différences temporaires sont censées être recouvrées ou être réglées. Un actif d'impôt différé est comptabilisé au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et s'ils concernent un impôt sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur la même entité fiscale, ou sur des entités fiscales différentes, si la société a l'intention de régler les passifs d'impôt exigible et de réaliser les actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé relativement aux différences temporaires liées aux participations dans des filiales, sauf si la société exerce un contrôle sur la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et dans la mesure où il est probable que ces différences ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

Propriétés de Choix est classée comme une « fiducie de fonds commun de placement » aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Les fiduciaires ont l'intention de distribuer tous les bénéfices imposables gagnés directement par Propriétés de Choix aux porteurs de parts et de déduire ces distributions aux fins de l'impôt sur le résultat. Selon les règles relatives à l'impôt fédéral des fiducies ou des sociétés de personnes qui sont des entités intermédiaires de placement déterminées (les « EIPD »), certaines distributions versées par une EIPD ne seront pas déductibles dans le calcul de son revenu imposable, et l'EIPD sera assujettie à l'impôt sur ces distributions à un taux pratiquement équivalent au taux d'imposition général s'appliquant aux sociétés par actions canadiennes. Toutefois, les distributions versées par une EIPD à titre de remboursement de capital ne sont généralement pas assujetties à l'impôt.

Selon les règles relatives aux EIPD, le régime d'imposition ne s'appliquera pas à une fiducie de placement immobilier (une « FPI ») qui remplit certaines conditions relatives à la nature de ses actifs et de ses produits (l'« exception relative aux FPI »). Propriétés de Choix a examiné les règles relatives aux EIPD et s'est penchée sur leur interprétation et leur application aux actifs et aux produits de la FPI. Bien qu'une certaine incertitude entoure l'interprétation et l'application des règles relatives aux EIPD, Propriétés de Choix estime qu'elle satisfait aux conditions d'exception relatives aux FPI.

Trésorerie et équivalents de trésorerie La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de placements négociables très liquides dont l'échéance initiale est d'au plus 90 jours à compter de la date d'acquisition.

Placements à court terme Les placements à court terme se composent de placements négociables dont l'échéance initiale est de plus de 90 jours et de moins de 365 jours à compter de la date d'acquisition.

Dépôts de garantie Les dépôts de garantie se composent de trésorerie et d'équivalents de trésorerie ainsi que de placements à court terme. Les dépôts de garantie se composent également de montants qui doivent être déposés auprès de contreparties à titre de garanties pour conclure ou conserver des lettres de crédit et des contrats financiers dérivés.

Créances Les créances, déduction faite des provisions pour créances douteuses, comprennent les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs.

Créances sur cartes de crédit La société, par l'intermédiaire de la Banque le Choix du Président (la « Banque PC »), filiale entièrement détenue par la société, détient des créances sur cartes de crédit qui sont inscrites après déduction d'une provision. Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans les produits et les charges d'intérêts sont comptabilisées au poste « Charges d'intérêts nettes et autres charges financières », selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie attendue de la créance sur carte de crédit (ou, selon le cas, sur une période plus courte) de manière à en obtenir la valeur comptable. Pour calculer le taux d'intérêt effectif, la société doit estimer les flux de trésorerie futurs en prenant en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte des pertes sur créances futures.

La société transfère périodiquement des créances sur cartes de crédit en les vendant à des fiducies de titrisation indépendantes ou en les rachetant de ces dernières. La Banque PC doit prendre en charge une partie des pertes sur cartes de crédit connexes. Par conséquent, la société n'a pas transféré les risques et les avantages associés à ces actifs et continue de comptabiliser ces derniers à titre de créances sur cartes de crédit. Les créances transférées sont comptabilisées comme des opérations de financement. La société consolide les résultats de l'une des fiducies de titrisation indépendantes, soit *Fiducie cartes de crédit Eagle*^{MD} (« *Eagle* »), à titre d'entité structurée. Les passifs connexes garantis par ces actifs sont inclus soit dans la dette à court terme soit dans la dette à long terme, selon leurs caractéristiques, et sont comptabilisés au coût amorti.

Les créances sur cartes de crédit sont considérées en souffrance lorsque le détenteur de la carte n'a effectué aucun paiement à la date prévue au contrat, compte tenu d'un délai de grâce. Le montant des créances sur cartes de crédit qui tombent dans ce délai de grâce est classé comme exigible. Les créances sur cartes de crédit qui sont considérées comme en souffrance mais non irrécouvrables sont celles qui sont en souffrance depuis moins de 90 jours ou qui devraient vraisemblablement être recouvrées. Toute créance sur cartes de crédit qui est en souffrance depuis 180 jours selon les modalités des contrats ou dont le recouvrement est considéré comme improbable est radiée.

Créances liées à des prêts consentis à des franchisés Les créances liées à des prêts consentis à des franchisés se composent des montants à recevoir de franchisés indépendants pour des prêts consentis par l'intermédiaire d'une fiducie de financement indépendante consolidée. Chaque franchisé indépendant fournit à la fiducie de financement indépendante des garanties à l'égard de ses obligations par la voie d'un contrat de garantie. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou si le manquement n'a pas été autrement corrigé, la fiducie de financement indépendante cédera l'emprunt à la société et tirera des sommes sur la lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie. La valeur comptable des créances liées à des prêts consentis à des franchisés se rapproche de la juste valeur.

Stocks La société comptabilise les stocks de marchandises au coût ou à la valeur de réalisation nette, si cette dernière est inférieure.

Le coût comprend les coûts des achats, déduction faite des remises des fournisseurs, et d'autres coûts qui sont engagés directement pour acheminer les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent, tels les coûts de transport. Les stocks des magasins de détail et des centres de distribution sont évalués au coût moyen pondéré, à l'exception des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, qui sont évalués selon la méthode du premier entré, premier sorti.

La société estime la valeur de réalisation nette comme le montant auquel elle s'attend pouvoir vendre les stocks, compte tenu des fluctuations saisonnières des prix de détail, moins les coûts estimés nécessaires pour procéder à la vente. La valeur des stocks est ramenée à la valeur de réalisation nette lorsque la société estime que le coût des stocks ne pourra être recouvré, en raison de leur obsolescence, des dommages qu'ils ont subis ou de la baisse des prix de vente. Lorsque les circonstances qui justifiaient précédemment de déprécier les stocks en dessous du coût n'existent plus ou lorsqu'il y a des indications claires d'une augmentation des prix de vente au détail, le montant de la perte de valeur précédemment comptabilisée fait l'objet d'une reprise. Les coûts de stockage, les frais généraux administratifs indirects et certains frais de vente relatifs aux stocks sont passés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés.

Remises de fournisseurs La société reçoit des remises de certains fournisseurs dont elle achète les produits pour les revendre. Ces remises sont obtenues dans le cadre de diverses activités d'achat ou de mise en marché, notamment dans le cadre de programmes de fournisseurs comme des remises sur le volume des achats, des escomptes sur achats, des frais de listage et des remises d'exclusivité. Les remises reçues d'un fournisseur constituent une réduction des prix des produits du fournisseur et elles sont comptabilisées en diminution du coût des marchandises vendues et des stocks connexes lorsqu'elles sont inscrites à l'état consolidé des résultats et au bilan consolidé, respectivement, si leur perception est probable et si le montant de la remise peut être estimé de façon fiable. Les montants reçus mais non encore gagnés sont présentés dans les autres passifs à titre de remises des fournisseurs différées.

Certaines exceptions s'appliquent si la contrepartie représente un paiement pour des actifs livrés ou des services rendus au fournisseur ou pour le remboursement de frais de vente engagés afin de promouvoir les produits du fournisseur. La contrepartie est alors portée en diminution des frais engagés à l'état consolidé des résultats.

Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût, et subséquemment évaluées au coût, après déduction du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris les dépenses engagées pour la préparation de ce dernier en vue de son utilisation prévue, de même que les coûts d'emprunt inscrits à l'actif. La date de commencement pour l'inscription à l'actif des coûts d'emprunt est la date à laquelle la société engage pour la première fois des dépenses à l'égard de l'actif qualifié et entreprend des activités indispensables à la préparation de l'actif préalablement à son utilisation.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'immobilisations corporelles qui exigent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées et une quote-part des emprunts généraux sont incorporés au coût de ces immobilisations corporelles, en fonction d'un coût moyen pondéré trimestriel. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Le coût de remplacement d'une composante d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans la valeur comptable de l'élément s'il est probable que les avantages économiques futurs représentatifs de la composante iront à la société et que le coût de cet élément peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable de la pièce remplacée est décomptabilisée. Le coût des réparations et de la maintenance des immobilisations corporelles est comptabilisé en charges à mesure qu'il est engagé dans le résultat d'exploitation.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est déterminé par la comparaison de la juste valeur du produit de la sortie avec la valeur comptable nette des actifs et il est comptabilisé dans le résultat d'exploitation sur la base du montant net.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée à leur valeur résiduelle estimée dès que les actifs sont prêts à être mis en service. Lorsque des parties significatives d'une immobilisation corporelle comportent des durées d'utilité différentes, chacune de ces parties est comptabilisée comme une composante distincte et est amortie séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à la clôture de chaque exercice et ajustés de façon prospective, au besoin. Les durées d'utilité estimées s'établissent comme suit :

Bâtiments	De 10 à 40 ans
Matériel et mobilier	De 2 à 10 ans
Améliorations apportées aux bâtiments	Jusqu'à 10 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité d'au plus 25 ans, Selon la plus courte des deux
Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement	Durée du bail ⁱ⁾ ou durée d'utilité ⁱⁱ⁾ , selon la plus courte des deux

- i) Si la société a la certitude raisonnable qu'elle deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location, les actifs visés par des contrats de location-financement seront amortis sur leur durée d'utilité.
ii) Même base que pour les actifs détenus.

Les actifs non courants sont classés comme actifs détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Pour que tel soit le cas, la vente doit être hautement probable, les actifs doivent être disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, et la direction doit s'engager à l'égard d'un plan de vente qui devrait être réalisé dans l'année suivant le classement des actifs. Les actifs détenus en vue de la vente sont comptabilisés à leur valeur comptable ou à leur juste valeur, diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux et ne sont pas amortis.

Chaque date de clôture, les immobilisations corporelles font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immeubles de placement Les immeubles de placement sont des biens immobiliers que la société détient pour en tirer des loyers, valoriser le capital, ou les deux. Les immeubles de placement de la société comprennent des immeubles à locataire unique détenus pour en tirer des loyers, de même que des immeubles occupés par plusieurs locataires. Les terrains et les bâtiments loués à des franchisés ne sont pas comptabilisés comme des immeubles de placement étant donné qu'ils se rapportent aux activités d'exploitation de la société.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les modes d'amortissement s'appliquant aux immeubles de placement sont les mêmes que ceux qui s'appliquent aux immobilisations corporelles.

Chaque date de clôture, les immeubles de placement font l'objet d'un examen visant à déceler tout indice de dépréciation. Voir la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Coentreprises Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net du partenariat. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, selon laquelle la participation est initialement comptabilisée au coût au bilan consolidé et est ajustée par la suite pour comptabiliser la quote-part de la société dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global de la coentreprise.

Goodwill Le goodwill découlant d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé à titre d'actif à la date à laquelle le contrôle est acquis. Le goodwill est évalué ultérieurement au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation une fois l'an ou plus fréquemment s'il existe un indice qu'il a pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Immobilisations incorporelles Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Ces immobilisations incorporelles sont amorties sur une base linéaire sur leur durée d'utilité estimée, qui va de 3 à 18 ans, et sont soumises à un test de dépréciation comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers. Les durées d'utilité, les valeurs résiduelles et les modes d'amortissement des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité déterminée sont examinés au moins une fois l'an.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Ces immobilisations incorporelles sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois l'an s'il existe un indice qu'elles ont pu perdre de la valeur, comme il est décrit à la rubrique relative à la dépréciation des actifs non financiers.

Dépréciation des actifs non financiers Chaque date de clôture, la société examine la valeur comptable de ses actifs non financiers, à l'exception des stocks et des actifs d'impôt différé, afin de déterminer s'il existe un indice d'une dépréciation. Si c'est le cas, la société soumet l'actif à un test de dépréciation en comparant sa valeur recouvrable à sa valeur comptable. Le goodwill et les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an.

Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie découlant de l'utilisation continue qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs appelés unités génératrices de trésorerie (« UGT »). La société a déterminé que chaque établissement constitue une UGT distincte aux fins du test de dépréciation.

Les actifs communs, qui comprennent les installations du siège social et les centres de distribution, ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs sont soumis au test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT auquel les actifs communs peuvent être attribués de manière raisonnable et cohérente. Le goodwill résultant d'un regroupement d'entreprises est soumis à un test de dépréciation en fonction du plus petit groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement.

La valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée de sa valeur d'utilité ou de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est fondée sur les estimations des flux de trésorerie futurs tirés de l'UGT ou du groupe d'UGT, actualisées à leur valeur actuelle en fonction d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflètent les évaluations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'UGT ou au groupe d'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de la vente est estimée à partir de la meilleure information disponible pour refléter le montant qui pourrait être obtenu pour la sortie de l'UGT ou du groupe d'UGT lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, après déduction des coûts de sortie estimés.

Une perte de valeur est constatée si la valeur comptable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT excède sa valeur recouvrable. Dans le cas de pertes de valeur d'autres actifs que le goodwill, la perte de valeur réduit la valeur comptable des actifs non financiers de l'UGT au prorata. Toute perte identifiée par suite du test de dépréciation du goodwill réduit en premier lieu la valeur comptable du goodwill affecté au groupe d'UGT, et ensuite la valeur comptable des autres actifs non financiers dans l'UGT ou le groupe d'UGT au prorata. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Pour les autres actifs que le goodwill, les pertes de valeur sont reprises uniquement dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, déduction faite des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne sont pas reprises.

Dette bancaire La dette bancaire se compose des lignes de crédit bancaires des franchisés.

Provisions Une provision est comptabilisée si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'il sera nécessaire pour la société d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant comptabilisé en provision correspond à la valeur actualisée de la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière, compte tenu des risques et incertitudes propres à l'obligation. La désactualisation est comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Instruments financiers et instruments financiers dérivés Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers, y compris les instruments dérivés et les instruments dérivés incorporés dans certains contrats, sont évalués à la juste valeur et sont classés comme actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, comme placements détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances, ou à titre d'autres passifs financiers. Les prêts et créances ainsi que les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût ou au coût amorti. Les instruments dérivés et les dérivés non financiers doivent être comptabilisés au bilan consolidé à la juste valeur. La juste valeur est fondée sur le cours de marché lorsqu'il existe un marché actif; autrement, la juste valeur est évaluée au moyen de méthodes d'évaluation fondées principalement sur les flux de trésorerie actualisés intégrant des données de marché externes, si c'est possible.

Les instruments financiers dérivés sous forme de swaps de monnaies, de swaps de taux d'intérêt, de contrats de change à terme et de contrats à livrer sur actions, ainsi que les dérivés non financiers sous forme de contrats à terme standardisés, de contrats d'option et de contrats à terme sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan consolidé. La société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins de spéculation. Tout instrument dérivé répondant à la définition de dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan consolidé à sa juste valeur. Les instruments dérivés sont constatés comme actifs et passifs courants ou non courants selon leur durée restante jusqu'à échéance. Toute variation de la juste valeur des instruments dérivés est comptabilisée en résultat net, à moins que le dérivé ne soit admissible à la comptabilité de couverture et qu'il ne soit désigné comme une couverture efficace dans le cadre d'une relation de couverture désignée.

Classement Le tableau qui suit présente un résumé du classement et de l'évaluation des actifs et des passifs financiers de la société :

Actif/passif	Classement	Évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Placements à court terme	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances	Prêts et créances	Coût amorti
Créances sur cartes de crédit	Prêts et créances	Coût amorti
Dépôts de sécurité	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾	Juste valeur
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	Prêts et créances	Coût amorti
Certains autres actifs	Prêts et créances	Coût amorti
Dette bancaire	Autres passifs	Coût amorti
Fournisseurs et autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Dette à court terme	Autres passifs	Coût amorti
Dette à long terme	Autres passifs	Coût amorti
Passif au titre des parts de fiducie	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱ⁾	Juste valeur
Certains autres passifs	Autres passifs	Coût amorti
Titres de participation	Autres passifs	Coût amorti
Dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱⁱ⁾	Juste valeur

i) Instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

ii) Instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

La société n'a classé aucun actif financier dans les actifs détenus jusqu'à leur échéance.

Juste valeur La société évalue les actifs et les passifs financiers selon la hiérarchie des justes valeurs suivantes. Les différents niveaux ont été définis comme suit :

- Juste valeur – niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Juste valeur – niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Juste valeur – niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent le recours à des données observables du marché dans la mesure où elles existent. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour l'évaluation de la juste valeur.

Les coûts de transaction, à l'exception de ceux qui se rapportent aux instruments financiers classés comme étant à leur juste valeur par le biais du résultat net et qui sont donc comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés, sont inscrits à l'actif à la valeur comptable de l'instrument et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et les pertes sur les actifs financiers et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés dans le résultat avant impôt sur le résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour comptabiliser les achats et les ventes d'actifs financiers. Les profits ou les pertes sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net qui surviennent entre la date de négociation et la date de règlement sont comptabilisés dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Processus d'évaluation Tous les trimestres, les services de la trésorerie et de l'information financière déterminent la juste valeur des instruments financiers. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. Le tableau suivant décrit les techniques d'évaluation utilisées aux fins du calcul des justes valeurs des instruments financiers :

Type	Technique d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie, créances, créances sur cartes de crédit, dette bancaire, fournisseurs et autres passifs et dette à court terme	En raison de l'échéance à court terme de ces instruments, la valeur comptable se rapproche de la juste valeur.
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	La valeur comptable se rapproche de la juste valeur, car les fluctuations des taux d'intérêt à terme n'auraient pas d'incidence importante sur l'évaluation et en raison des provisions suffisantes comptabilisées pour tenir compte de toute dépréciation des créances.
Dérivés	Les techniques d'évaluation particulières ayant servi à l'évaluation des instruments financiers dérivés comprennent les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation de prix cotés sur un marché ou par un contrepartiste pour des instruments similaires; • La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est calculée comme étant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établis sur la base de courbes de rendement observables; • La juste valeur des autres instruments dérivés est déterminée selon des données sur le marché observables ainsi que des évaluations établies par des évaluateurs externes connaissant bien les marchés des capitaux.
Dette à long terme, passif au titre des parts de fiducie, titres de participation et certains autres instruments financiers	La juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels, actualisés selon le taux d'emprunt marginal courant de la société pour des types d'accords d'emprunts similaires ou, le cas échéant, les cours de marché.

La société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie et les avantages liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère à une autre partie le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier. La différence entre la valeur comptable d'un actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

La société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles arrivent à expiration, sont éteintes ou sont annulées. La différence entre la valeur comptable d'un passif financier décomptabilisé et la contrepartie payée ou à payer est comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Dépréciation d'actifs financiers Un test de dépréciation servant à déterminer s'il existe une indication objective qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur est effectué à chaque date de clôture. Un actif financier ou un groupe d'actifs financiers est déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plus d'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale de l'actif et a eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés, et que la perte peut être estimée de façon fiable. S'il existe une indication objective, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier, ou du portefeuille d'actifs financiers, et la valeur actualisée des flux de trésorerie estimés respectifs, calculée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. Les pertes de valeur sont comptabilisées à l'état consolidé des résultats, la valeur comptable de l'actif financier ou du groupe d'actifs financiers étant réduite au moyen des comptes de correction de valeur.

Si la perte de valeur diminue au cours de périodes ultérieures et si cette diminution peut être reliée objectivement à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la perte de valeur, la perte de valeur déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise à l'état consolidé des résultats. La reprise de la perte de valeur est limitée au moins élevé des montants suivants : le montant de la diminution de la perte de valeur ou la mesure dans laquelle la valeur comptable de l'actif financier à la date de la reprise de la perte de valeur n'excède pas ce que le coût amorti aurait été si la perte de valeur n'avait pas été comptabilisée, après la reprise.

Conversion des monnaies étrangères La monnaie fonctionnelle de la société est le dollar canadien.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle diffère de celle de la société, y compris le goodwill et les ajustements de la juste valeur qui découlent d'acquisitions, sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global à titre d'écart de conversion. Lors de la sortie d'un établissement à l'étranger, la réserve au titre des écarts de conversion connexe est inscrite en résultat net à titre de profit ou de perte sur la sortie. Lors de la sortie partielle d'un tel établissement à l'étranger, la proportion pertinente est reclassée dans le résultat net.

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle est la même que celle de la société sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les profits ou les pertes de change qui en découlent sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens à des cours de change qui avoisinent les cours en vigueur aux dates auxquelles les transactions ont eu lieu.

Avantages du personnel à court terme Les avantages du personnel à court terme englobent les salaires, les absences rémunérées, les ententes de participation au bénéfice et les primes. Les obligations au titre des avantages du personnel à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées dans le résultat d'exploitation à mesure que les services correspondants sont rendus ou sont inscrites à l'actif si le service rendu est en lien avec la création d'une immobilisation corporelle ou incorporelle. Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les salariés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies La société offre un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, contributifs et non contributifs, prévoyant des prestations de retraite et d'autres types de prestations aux salariés admissibles. Les régimes de retraite à prestations définies procurent des prestations de retraite en fonction des années de service et de la paie admissible. Les autres prestations définies comprennent les prestations pour soins de santé, les prestations d'assurance vie et les prestations pour soins dentaires versées aux salariés admissibles qui prennent leur retraite à un âge donné et comptent un nombre donné d'années de service. Le calcul des obligations nettes (actifs nets) de la société au titre des régimes à prestations définies est effectué chaque date de clôture pour chaque régime par un actuaire qualifié, qui utilise la méthode des unités de crédit projetées. Ce calcul est déterminé au prorata selon les années de service et les meilleures estimations de la direction concernant le taux d'actualisation, le taux de croissance de la rémunération, le taux de départ à la retraite, le taux de cessation d'emploi, le taux de mortalité et le taux de croissance attendu des coûts des soins de santé. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations au titre des régimes à prestations définies aux fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés qui sont assorties d'une notation de crédit AA et qui sont libellées dans la même monnaie et dont les flux de trésorerie se rapprochent de ceux des obligations au titre du régime à prestations définies. Les coûts des services passés (crédits) découlant de modifications apportées aux régimes sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les charges d'intérêts nettes sur le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies, telles qu'elles sont établies par les évaluations actuarielles, sont comptabilisées dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

La juste valeur des actifs des régimes doit être déduite des obligations au titre des régimes à prestations définies pour obtenir le montant net des obligations (actifs) au titre des régimes à prestations définies. Dans le cas des régimes qui ont donné lieu à un actif net au titre des prestations définies, le montant de l'actif comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques disponibles, soit sous forme de remboursements futurs du régime, soit sous forme de diminution des cotisations futures au régime (le « plafonnement de l'actif »). S'il est prévu que la société ne sera pas en mesure de recouvrer la valeur de l'actif net au titre des prestations définies, après avoir tenu compte des exigences de financement minimal pour les services futurs, l'actif net au titre des prestations définies est diminué du montant correspondant au plafonnement de l'actif. Lorsque le paiement futur des exigences de financement minimal liées à des services passés donnerait lieu à un excédent net au titre des prestations définies ou à une augmentation d'un excédent, les exigences de financement minimal sont comptabilisées à titre de passif, dans la mesure où l'excédent ne serait pas entièrement disponible sous forme de remboursement ou de diminution des cotisations futures.

Les montants résultant de la réévaluation, y compris les gains et les pertes actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif (s'il y a lieu) et celle des exigences de financement minimal sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement, les faisant passer du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme, dont des régimes contributifs de prestations d'invalidité de longue durée et des régimes non contributifs de prolongement des prestations pour soins de santé et soins dentaires aux salariés en congé d'invalidité de longue durée. Comme le montant des prestations d'invalidité à long terme n'est pas fonction du nombre d'années de service, l'obligation est constatée lorsque survient un événement donnant naissance à l'obligation de verser les prestations. La comptabilisation des autres régimes d'avantages du personnel à long terme est semblable à la méthode utilisée pour les régimes à prestations définies, sauf que tous les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Régimes à cotisations définies La société offre à ses salariés un certain nombre de régimes de retraite à cotisations définies, aux termes desquels elle verse des cotisations définies en faveur des salariés admissibles dans un régime agréé et n'a aucune obligation importante de verser des cotisations supplémentaires. Les coûts des prestations des régimes à cotisations définies sont comptabilisés en charges à mesure que les salariés ont fourni les services.

Régimes de retraite multi-employeurs La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs qui sont comptabilisés à titre de régimes à cotisations définies. Les cotisations de la société à ces régimes se limitent aux montants établis en vertu des conventions collectives. Les régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, car la société ne dispose pas de l'information nécessaire pour comptabiliser sa participation aux régimes en raison de l'importance et du nombre d'employeurs participant aux régimes. Les cotisations versées par la société aux régimes multi-employeurs sont comptabilisées en charges à mesure que les cotisations sont exigibles.

Indemnités de fin de contrat de travail La société comptabilise une charge au titre des indemnités de fin de contrat de travail à la première des dates suivantes : la date où elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités et la date où elle comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif.

Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en titres de capitaux propres Les options sur actions, les unités d'actions temporairement incessibles (les « UATI »), les unités d'actions au rendement (les « UAR »), les unités d'actions différées à l'intention des administrateurs (les « UAD ») et les unités d'actions différées à l'intention des dirigeants (les « UADD ») émises par la société sont réglées en actions ordinaires et sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des titres de capitaux propres.

Les options sur actions ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 20 % ou de 33 % à la date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux actions ordinaires, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la société, soit pour les cinq derniers jours de bourse précédant la date d'attribution, soit pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur actions attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de dividende attendu est estimé d'après les dividendes annuels attendus avant la date d'attribution des options sur actions et le cours de clôture de l'action à la date d'attribution des options sur actions;
- La volatilité attendue du cours de l'action est estimée d'après la volatilité historique du cours de l'action de la société sur une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada à la date d'attribution pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options, estimée à la date de clôture;
- L'incidence de l'exercice attendu des options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur l'expérience historique et le comportement général du détenteur de l'option.

Les droits rattachés aux UATI et aux UAR sont acquis suivant la clôture d'une période de performance d'une durée allant de trois à cinq ans. Le nombre d'UAR dont les droits deviennent acquis est fondé sur l'atteinte d'objectifs de rendement précis. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw, moins la valeur actualisée nette des flux de dividendes attendus, à la date à laquelle les UATI et les UAR sont attribuées à chaque participant.

Les membres du Conseil, qui ne font pas partie de la direction de la société, peuvent choisir de recevoir une partie de leur rémunération annuelle et de leurs jetons de présence sous forme d'UAD. Les dirigeants de la société qui sont admissibles peuvent choisir de reporter dans le régime d'UADD l'intégralité des primes gagnées aux termes du régime incitatif à court terme au cours de tout exercice. Les dividendes versés prennent respectivement la forme de fractions d'UAD et d'UADD et sont traités comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux UAD et aux UADD sont acquis au moment de l'attribution.

La charge de rémunération au titre des régimes fondés sur des capitaux propres est répartie de façon proportionnelle sur la période d'acquisition ou de performance, un montant équivalent étant constaté dans le surplus d'apport. Les renonciations sont estimées à la date d'attribution et sont révisées pour rendre compte de tout changement au titre des renonciations attendues ou réelles.

Lors de l'exercice des options sur actions, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution ainsi que la trésorerie reçue à l'exercice des options sur actions sont comptabilisés à titre d'augmentation du capital social. Au règlement des UATI et des UAR, le montant comptabilisé dans le surplus d'apport au titre de l'attribution est reclassé dans le capital social, toute prime ou tout escompte étant appliqué aux résultats non distribués.

La société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu au moment de l'acquisition des droits. Les fiducies sont considérées comme des entités structurées et sont consolidées dans les états financiers de la société, le coût des actions acquises étant inscrit à la valeur comptable en réduction du capital social. Toute prime à l'acquisition des actions en excédent de la valeur comptable est inscrite en déduction des résultats non distribués jusqu'à ce que les actions soient émises en règlement des obligations au titre des régimes d'UATI et d'UAR.

Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres réglés en trésorerie Les options d'achat de parts, les parts temporairement incessibles (les « PTI ») et les parts différées à l'intention des fiduciaires (les « PD ») émises par Propriétés de Choix et certaines UAD sont comptabilisées à titre d'attributions dont le règlement est fondé sur des capitaux propres.

Les options d'achat de parts de Propriétés de Choix ont une durée pouvant aller de cinq à dix ans, les droits y afférents étant acquis de façon cumulative à raison de 25 % à chaque date anniversaire de l'attribution, et elles sont exerçables au prix attribué aux parts, qui se fonde sur le cours moyen pondéré en fonction du volume des parts de la société pour les cinq jours de bourse précédant la date d'attribution ou pour le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution, selon le plus élevé de ces deux cours. La juste valeur de chaque tranche d'options sur parts est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle d'évaluation du prix des options de Black et Scholes et comporte les hypothèses suivantes :

- Le taux de distribution attendu est estimé d'après les distributions annuelles attendues avant la date de clôture et le cours de clôture de la part à la date de clôture;
- La volatilité attendue du cours de la part est estimée d'après la volatilité moyenne du cours des titres d'entités jouissant d'une note de première qualité qui font partie de l'indice Standard & Poor's/Bourse de Toronto (la « TSX ») des FPI au cours d'une période qui correspond à la durée de vie attendue des options;
- Le taux d'intérêt sans risque est estimé en fonction du rendement des obligations du gouvernement du Canada en vigueur à la date de clôture pour une période jusqu'à l'échéance correspondant à la durée de vie attendue des options;
- L'incidence de l'exercice attendu d'options avant l'échéance est prise en compte dans la durée de vie moyenne pondérée attendue des options, laquelle se fonde sur les prévisions concernant le comportement du détenteur de l'option.

Le régime de PTI donne le droit à certains salariés de recevoir un montant en trésorerie ou des parts correspondant à l'attribution des PTI à la fin de la période d'acquisition des droits applicable, dont la durée est habituellement de trois ans. Aux termes du régime de PTI, des PTI additionnelles peuvent être créditées relativement aux distributions versées sur les parts lorsque ces PTI sont en cours. La juste valeur de chaque PTI attribuée est évaluée selon le cours de marché d'une part à la date de clôture.

Les membres du conseil des fiduciaires de Propriétés de Choix, qui ne font pas partie de la direction de Propriétés de Choix, doivent toucher une partie de leur rémunération annuelle d'administrateur sous la forme de parts différées et peuvent également choisir de recevoir jusqu'à l'intégralité de leur provision restante sous forme de parts différées. Les distributions versées prennent la forme de fractions de parts différées et sont traitées comme des attributions excédentaires. Les droits rattachés aux parts différées sont acquis au moment de l'attribution.

La juste valeur du montant à payer aux salariés en lien avec ces régimes d'attributions réglées en trésorerie est réévaluée chaque date de clôture et la charge de rémunération est comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives sur la période d'acquisition des droits pour chaque tranche, une variation équivalente étant constatée à titre de passif.

Lors de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Les anciens administrateurs de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui continuent d'exercer les mêmes fonctions dans la société détiennent des UAD qu'ils ont choisi précédemment de recevoir à la place de jetons de présence. Ces UAD converties, dont les droits sont acquis au moment de l'attribution, seront réglées en trésorerie en fonction du cours de marché des actions de la société à la date où leur porteur cessera d'exercer les fonctions d'administrateur de la société. Les dividendes versés prennent la forme de fractions d'UAD et sont traités comme des attributions excédentaires. La juste valeur de chaque UAD attribuée convertie est évaluée en fonction du cours de marché d'une action ordinaire de Loblaw à la date de clôture.

Régime d'actionnariat à l'intention des salariés Les cotisations de la société au régime d'actionnariat sont évaluées au coût et comptabilisées à titre de charge de rémunération dans le résultat d'exploitation dès que la cotisation est versée. Le régime d'actionnariat à l'intention des salariés est administré par l'intermédiaire d'une fiducie, qui achète des actions ordinaires de la société sur le marché libre pour le compte de ses salariés.

Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables

La société a mis en œuvre les modifications de la Norme comptable internationale (« International Accounting Standard » ou « IAS ») 32, *Instruments financiers : présentation*, et l'Interprétation 21 de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (l'« IFRIC »), *Droits ou taxes*, de manière rétrospective en 2014. La mise en œuvre de ces normes n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés audités annuels de la société.

Remises des fournisseurs Le moment de la comptabilisation des remises des fournisseurs requiert l'exercice du jugement afin de déterminer quand la société a gagné les remises. Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la direction a examiné le moment auquel elle procédait à la comptabilisation de certaines remises des fournisseurs et a déterminé qu'il serait approprié d'uniformiser les politiques des deux sociétés. La société a mis en œuvre ce changement de manière rétrospective en 2014, comme suit :

État consolidé des résultats et du résultat global

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)		2013
Coût des marchandises vendues		5 \$
Bénéfice d'exploitation		(5) \$
Bénéfice avant impôt sur le résultat		(5) \$
Impôt sur le résultat		(2)
Bénéfice net		(3) \$
Résultat global total		(3) \$
Bénéfice net par action ordinaire (en dollars)		
De base		(0,01) \$
Dilué		(0,01) \$

Bilans consolidés

Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens)		Au 28 décembre 2013	Au 30 décembre 2012
Créances		(39) \$	(32) \$
Stocks		13	11
Actifs d'impôt différé		8	6
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société		(18) \$	(15) \$

Note 3. Estimations comptables critiques et jugements

La préparation d'états financiers consolidés exige que la direction procède à des estimations et formule des jugements lorsqu'elle met en œuvre les méthodes comptables de la société qui ont une incidence sur les montants et les informations présentés dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes.

Dans le contexte des présents états financiers consolidés, un jugement s'entend d'une décision prise par la direction relativement à l'application d'une méthode comptable, de la comptabilisation ou non d'un montant aux états financiers ou de la présentation d'une note, à la suite d'une analyse de l'information pertinente pouvant comprendre des estimations et des hypothèses. La direction utilise principalement des estimations et des hypothèses pour évaluer les soldes comptabilisés ou présentés dans les états financiers consolidés, et celles-ci sont fondées sur un ensemble de données sous-jacentes, notamment sur les résultats passés, sur les connaissances que possède la direction des événements et de la conjoncture en cours et sur d'autres facteurs qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. La direction évalue continuellement les estimations et les jugements qu'elle formule.

Les paragraphes qui suivent décrivent les méthodes comptables qui requièrent l'exercice du jugement ainsi que les principales sources d'estimation qui, de l'avis de la société, pourraient avoir l'incidence la plus importante sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Les principales méthodes comptables de la société sont décrites à la note 2.

Consolidation

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La société exerce un jugement pour constituer les entités qu'elle contrôle et, par conséquent, qu'elle consolide. La société contrôle une entité lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité. La société consolide la totalité de ses filiales entièrement détenues. Elle a recours à son jugement pour déterminer si elle contrôle les entités dans lesquelles elle ne détient pas de droits de propriété ou dans lesquelles elle ne détient pas tous les droits de propriété. La plupart du temps, le recours au jugement comprend l'examen des droits contractuels afin de déterminer si les droits sont des droits de participation (détenant le pouvoir sur l'entité) ou des droits de protection (protégeant les intérêts de la société sans lui donner le pouvoir sur l'entité).

Stocks

Principales sources d'estimation Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Afin de déterminer la valeur nette de réalisation, la société doit utiliser des estimations concernant les fluctuations des pertes liées aux stocks, les prix de détail futurs, l'incidence des remises consenties par les fournisseurs sur le coût, les variations saisonnières et les coûts qui devront être engagés pour écouler les stocks.

Dépréciation d'actifs non financiers (goodwill, immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et immeubles de placement)

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre La direction doit exercer un jugement pour constituer les groupes d'actifs qui serviront à déterminer les UGT aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Elle doit aussi faire preuve de jugement pour distinguer les groupes d'UGT appropriés afin de déterminer à quel niveau le goodwill et les immobilisations incorporelles doivent faire l'objet de tests de dépréciation. La société a déterminé que chaque magasin constituait une UGT distincte aux fins du test de dépréciation des immobilisations corporelles. Pour les besoins du test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie, les UGT de la société sont regroupées au plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles font l'objet de surveillance, à des fins de gestion interne. De plus, la direction fait appel à son jugement afin de déceler tout indice de dépréciation qui nécessiterait la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction formule diverses estimations pour évaluer la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT. La société détermine la juste valeur diminuée des coûts de vente au moyen de ces estimations, notamment celles concernant les taux de location du marché pour des biens comparables, le montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats de location conclus avec les locataires, le montant des coûts d'exploitation non recouvrables, les taux d'actualisation, les taux de capitalisation et les taux de capitalisation finaux. La société détermine la valeur d'utilité en se fondant sur des estimations, qui portent notamment sur les prévisions à l'égard du chiffre d'affaires, du résultat et des dépenses d'investissement et qui sont conformes aux plans stratégiques présentés au Conseil. Les taux d'actualisation sont établis d'après des données sur le secteur d'activité qui sont obtenues de sources externes et qui reflètent le risque lié aux flux de trésorerie faisant l'objet de l'estimation.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et certains autres actifs financiers

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Chaque date de clôture, la direction examine les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les créances clients et certains autres actifs liés aux franchisés de la société et exerce son jugement afin de déterminer si un événement déclencheur est survenu qui rendrait nécessaire la réalisation d'un test de dépréciation.

Principales sources d'estimation La direction détermine la juste valeur initiale de ses créances liées aux prêts consentis à des franchisés et de certains autres actifs financiers au moyen de modèles s'appuyant sur les flux de trésorerie actualisés. Pour déterminer ces justes valeurs, la direction doit formuler des estimations à long terme portant sur les taux d'actualisation, les produits attendus et les marges, s'il y a lieu, d'après l'expérience passée, les résultats d'exploitation réels, les budgets et les projections quinquennales de la société.

Programmes de fidélisation

Principales sources d'estimation La société diffère des produits correspondant à la juste valeur des points-cadeaux accumulés par les membres des programmes de fidélisation au moment de l'attribution. Elle calcule la juste valeur en utilisant des estimations comme les droits abandonnés (valeur des points qui ne seront jamais échangés) et la valeur de détail estimée par point lors de l'échange. Les tendances liées aux droits abandonnés sont régulièrement examinées et la valeur de détail estimée est ajustée selon l'activité future attendue.

Impôt sur le résultat et autres impôts

Jugements posés en lien avec les méthodes comptables mises en œuvre Le calcul de l'impôt exigible et de l'impôt différé exige que la direction exerce un jugement en ce qui a trait aux lois fiscales en vigueur dans les divers territoires où elle exerce des activités. La direction doit également formuler des jugements en ce qui a trait au classement des transactions et à l'évaluation de l'issue possible des demandes de déductions, notamment en ce qui a trait aux attentes quant aux résultats d'exploitation futurs, à la naissance et au renversement des différences temporaires et aux vérifications possibles des déclarations d'impôt sur le résultat et des autres déclarations par les administrations fiscales.

Note 4. Normes comptables futures

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients* (l'« IFRS 15 »). La nouvelle norme prévoit un cadre général pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients, sauf les contrats qui entrent dans le champ d'application des normes comptables portant sur les contrats de location, les contrats d'assurance et les instruments financiers. L'IFRS 15 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017, et elle doit être appliquée de manière rétrospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En juillet 2014, l'IASB a publié l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. Cette norme comportait trois grandes étapes, à savoir le classement et l'évaluation, la dépréciation et l'application d'un modèle général de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et devra être appliquée de manière rétrospective, sauf pour ce qui est de l'étape portant sur le modèle général de couverture qui elle devra être appliquée de manière prospective. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'aura la nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

En décembre 2014, l'IASB a publié des modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* (les « modifications de l'IAS 1 »). Les modifications de l'IAS 1 donnent des directives sur le recours au jugement lors de la préparation des états financiers et des informations à fournir. Les modifications de l'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016. Son adoption anticipée est autorisée. La société évalue actuellement l'incidence qu'auront les modifications de l'IAS 1 sur ses états financiers consolidés.

Note 5. Acquisition de Corporation Shoppers Drug Mart

Le 28 mars 2014, la société a acquis toutes les actions en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix pour une contrepartie totale de 12 273 millions de dollars, à savoir environ 6 600 millions de dollars en trésorerie et l'émission d'environ 119,5 millions d'actions ordinaires de la société.

La contrepartie en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été financée au moyen de ce qui suit :

- une facilité de crédit à terme non garantie d'une valeur de 3 500 millions de dollars (voir la note 22);
- un produit de 1 600 millions de dollars tiré de l'émission de billets non garantis en 2013 (voir la note 9);
- un montant de 500 millions de dollars reçu en contrepartie de l'émission de 10,5 millions d'actions ordinaires en faveur de Weston;
- des fonds en caisse d'environ 1 000 millions de dollars.

L'équation d'acquisition provisoire est fondée sur les meilleures estimations actuelles de la juste valeur faites par la direction. Le montant réel attribué à certains actifs nets identifiables pourrait varier une fois l'équation définitive obtenue. La répartition du prix d'acquisition provisoire au 28 mars 2014 se présente comme suit :

(en millions de dollars canadiens)

Actif net acquis	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	27 \$
Créances	534
Stocks	3 003
Charges payées d'avance et autres actifs	67
Immobilisations corporelles	1 792
Immeubles de placement	16
Immobilisations incorporelles	9 440
Goodwill	2 285
Actifs d'impôt différé	68
Autres actifs	7
Dette bancaire	(295)
Fournisseurs et autres passifs	(924)
Impôt sur le résultat à payer	(11)
Participation des franchisés	(174)
Provisions	(19)
Dette à long terme	(1 127)
Passifs d'impôt différé	(2 252)
Autres passifs	(164)
Total de l'actif net acquis	12 273 \$

Au 3 janvier 2015, la société n'avait pas encore achevé la répartition du prix d'acquisition dont il est question ci-dessus. Au quatrième trimestre de 2014, la société a révisé son estimation de la juste valeur des immobilisations incorporelles et a actualisé la répartition du coût d'acquisition. Par suite de cette révision, les immobilisations incorporelles ont reculé de 35 millions de dollars pour s'établir à 9 440 millions de dollars, les passifs d'impôt différé ont diminué de 9 millions de dollars pour se chiffrer à 2 252 millions de dollars et le goodwill a augmenté de 26 millions de dollars pour s'établir à 2 285 millions de dollars. La société a un an à compter de la date d'acquisition pour établir de manière définitive la juste valeur des immobilisations corporelles nettes, du goodwill et des immobilisations incorporelles, et d'autres modifications, le cas échéant, des montants indiqués ci-dessus seront prises en compte au cours de la première moitié de 2015.

Le goodwill est attribuable aux synergies qui devraient être réalisées grâce à l'intégration de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, à une meilleure situation concurrentielle sur le marché de la vente au détail et à la croissance future de la clientèle de la société qui découlera de l'acquisition. Le goodwill découlant de cette acquisition n'est pas déductible aux fins de l'impôt.

Les immobilisations incorporelles se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)

Immobilisations incorporelles		Durée d'utilité estimée
Dossiers d'ordonnances	5 005 \$	11 ans
Marques	3 390	Indéterminée
Programme de fidélisation Optimum	490	18 ans
Autres	555	De 5 à 10 ans
Total des immobilisations incorporelles	9 440 \$	

Conformément à une entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés et de neuf de ses pharmacies situées en magasin. Le 3 janvier 2015, le Bureau de la concurrence a approuvé la vente de tous les immeubles. En 2014, les opérations de dessaisissement de tous les magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, sauf trois, (voir la note 36) ont été menées à bien et la société a reçu un produit total de 60 millions de dollars et a inscrit un profit de 12 millions de dollars dans le résultat d'exploitation relativement à ces opérations de dessaisissement qui ont été parachevées.

La société a engagé des coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 75 millions de dollars (31 millions de dollars en 2013), dont une tranche de 60 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les frais de vente et charges générales et administratives et une tranche de 15 millions de dollars (25 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

À la clôture de l'acquisition, les montants exigibles à l'égard de la facilité de crédit renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été entièrement remboursés et la facilité a été annulée. Toujours à la clôture de l'acquisition, la société a garanti le montant en capital en cours des billets à moyen terme de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix de 500 millions de dollars, ainsi que les intérêts courus. De plus, elle a donné des garanties à diverses banques canadiennes en appui au financement obtenu par les franchisés de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 33).

L'état consolidé des résultats pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 comprend des produits d'environ 9 100 millions de dollars et un bénéfice net d'environ 542 millions de dollars provenant de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix depuis la date de l'acquisition, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des ajustements du prix d'achat, des coûts d'acquisition et des opérations de dessaisissements exigées par le Bureau de la concurrence.

Pour 2014, sur une base pro forma cumulée, le total des produits de la société se serait élevé à environ 45 100 millions de dollars, et le résultat net de la société se serait élevé à environ 83 millions de dollars. Cette information pro forma tient compte de l'incidence de l'équation d'acquisition provisoire comme si l'acquisition avait pris effet le 29 décembre 2013.

Note 6. Charges d'intérêts nettes et autres charges financières

<i>(en millions de dollars canadiens)</i>	2014	2013
Charges d'intérêts et autres charges financières :		
Dette à long terme	466 \$	287 \$
Coûts de transaction liés au premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix	—	44
Coûts liés au règlement anticipé de titres d'emprunt (note 22)	—	18
Coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	18	30
Emprunts liés aux créances sur cartes de crédit	37	39
Distributions sur les parts de fiducie	44	21
Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme (note 27)	12	23
Fiducies de financement indépendantes	15	15
Dividendes sur les titres de participation (note 24)	14	14
Ajustement de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie (note 30)	17	27
Dette bancaire (note 33)	6	—
Intérêts inscrits à l'actif (taux de capitalisation de 6,2 % (6,4 % en 2013) (notes 14 et 16)	(4)	(2)
	625 \$	516 \$
Produits d'intérêts :		
Produits de désactualisation	(25) \$	(21) \$
Instruments financiers dérivés	—	(10)
Produits d'intérêts à court terme	(12)	(11)
Dépôts de garantie ⁱ⁾	(4)	(6)
	(41) \$	(48) \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	584 \$	468 \$

- i) Comprend des produits d'intérêts de 3 millions de dollars (5 millions de dollars en 2013) liés au produit de 1 599 millions de dollars tiré de l'émission de billets de premier rang non garantis auparavant entiercés (voir la note 9) qui ont servi à financer en partie l'acquisition de toutes les actions ordinaires en circulation de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

Note 7. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comptabilisé à l'état consolidé des résultats se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Impôt exigible		
Exercice considéré	297 \$	287 \$
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	(18)	(1)
	279 \$	286 \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(273)	(50)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	19	(10)
	(254)	(60)
Impôt sur le résultat	25 \$	226 \$

(Le recouvrement) la charge d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des régimes à prestations définies	(16) \$	85 \$
Instrument dérivé décomptabilisé	—	(2)
Autres éléments du résultat global	(16) \$	83 \$

Le taux d'impôt effectif de la société figurant à l'état consolidé des résultats est comptabilisé à un taux qui diffère du taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi pour les raisons suivantes :

	2014	2013
Taux d'impôt de base moyen pondéré fédéral et provincial canadien prévu par la loi	26,1 %	26,0 %
Augmentation (diminution) nette résultant de ce qui suit :		
Incidence des taux d'impôt dans des territoires étrangers	(3,2)	(0,6)
Éléments non déductibles	2,2	1,7
Incidence des ajustements de la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie	5,8	0,8
Incidence des modifications des taux d'impôt prévus par la loi sur les soldes d'impôt différé	—	(0,1)
Ajustement au titre d'exercices antérieurs	1,2	(1,3)
Taux d'impôt effectif s'appliquant au bénéfice avant impôt sur le résultat	32,1 %	26,5 %

Actifs d'impôt différé non comptabilisés Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé au titre des éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Différences temporaires déductibles	19 \$	12 \$
Pertes fiscales	57	29
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	76 \$	41 \$

Les reports de pertes fiscales expirent entre 2027 et 2034. Les différences temporaires déductibles n'ont pas de date d'expiration aux termes de la législation fiscale en vigueur. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la société pourra imputer ces avantages fiscaux.

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	56 \$	48 \$
Autres passifs	347	243
Immobilisations corporelles	(517)	(356)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 816)	(4)
Autres actifs	10	38
Reports en avant de pertes autres qu'en capital (expirant de 2030 à 2034)	161	201
Reports en avant de pertes en capital	20	1
Autres	52	56
(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net	(1 687) \$	227 \$
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :		
Actifs d'impôt différé	193	261
Passifs d'impôt différé	(1 880)	(34)
(Passifs) actifs d'impôt différé, montant net	(1 687) \$	227 \$

Note 8. Bénéfice net de base et dilué par action ordinaire

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014	2013
Bénéfice net	53 \$	627 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions) (note 24)	380,5	281,1
Effet dilutif de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (en millions)	3,4	2,1
Effet dilutif de certains autres passifs (en millions)	0,5	0,9
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation (en millions)	384,4	284,1
Bénéfice net de base par action ordinaire (en dollars)	0,14 \$	2,23 \$
Bénéfice net dilué par action ordinaire (en dollars)	0,14 \$	2,21 \$

Au total, 10 620 095 instruments potentiellement dilutifs (11 503 993 en 2013) ont été exclus du calcul du bénéfice net dilué par action ordinaire parce qu'ils avaient un effet antidilutif.

Note 9. Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie

Les composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie se présentent comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Trésorerie	464 \$	515 \$
Équivalents de trésorerie :		
Acceptations bancaires	57	270
Bons du Trésor	463	1 420
Dépôts à terme bancaires	—	42
Papier commercial de sociétés	15	13
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	999 \$	2 260 \$

Placements à court terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Acceptations bancaires	2 \$	162 \$
Bons du Trésor	17	98
Papier commercial de sociétés	1	—
Titres d'État	—	30
Autres	1	—
Total des placements à court terme	21 \$	290 \$

Dépôts de garantie

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Trésorerie	7 \$	102 \$
Bons du Trésor ⁱ⁾	—	1 599
Total des dépôts de garantie	7 \$	1 701 \$

i) Au 28 décembre 2013, les bons du Trésor comprenaient le produit de 1 599 millions de dollars tiré de l'émission des billets de premier rang non garantis qui avaient été entiercés en vue du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. En 2014, la société a réalisé l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et le produit qui était entiercé a été libéré (voir la note 5).

Au 3 janvier 2015, la société avait conclu des ententes en vue de garantir, sous forme de trésorerie, certaines de ses facilités de crédit non engagées pour au plus 141 millions de dollars (136 millions de dollars au 28 décembre 2013), dont 7 millions de dollars (102 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été déposés auprès de grandes institutions financières et classés comme dépôts de garantie.

Note 10. Créances

Le tableau qui suit présente le classement chronologique des créances de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015				Au 28 décembre 2013			
	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total	De 0 à 90 jours	De 91 à 180 jours	Plus de 180 jours	Total
Créances	1 104 \$	38 \$	67 \$	1 209 \$	546 \$	17 \$	16 \$	579 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances irrécouvrables de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(118) \$	(110) \$
Reprises (entrées), montant net	22	(8)
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(96) \$	(118) \$

Le risque de crédit lié aux créances est présenté à la note 31.

Note 11. Créances sur cartes de crédit

Les composantes des créances sur cartes de crédit se présentent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 684 \$	2 585 \$
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	(54)	(47)
Créances sur cartes de crédit	2 630 \$	2 538 \$
Créances titrisées auprès de fiducies de titrisation indépendantes :		
Créances titrisées auprès de <i>Fiducie cartes de crédit Eagle</i> ^{MD}	750 \$	750 \$
Créances titrisées auprès d'autres fiducies de titrisation indépendantes	605	605

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. La Banque PC vend et rachète à l'occasion des créances sur cartes de crédit à des fiducies de titrisation indépendantes, notamment *Eagle* et les autres fiducies de titrisation indépendantes, selon ses besoins en matière de financement.

Le passif connexe d'*Eagle* est comptabilisé dans la dette à long terme (voir la note 22). Les passifs connexes liés aux créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiducies de titrisation indépendantes sont comptabilisés dans la dette à court terme (voir la note 20).

La société a fourni, au nom de la Banque PC, des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Dans le cadre de ses programmes de titrisation, la Banque PC est tenue de maintenir en tout temps un solde de son portefeuille de créances sur cartes de crédit équivalant à au moins 107 % du passif titrisé en cours, et elle s'est conformée à cette exigence au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice.

Le tableau qui suit présente le classement chronologique du montant brut des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015				Au 28 décembre 2013			
	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total	En règle	En souffrance – 1 jour à 90 jours	En souffrance – plus de 90 jours	Total
Créances sur cartes de crédit, montant brut	2 505 \$	150 \$	29 \$	2 684 \$	2 416 \$	142 \$	27 \$	2 585 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Compte de correction de valeur à l'ouverture de l'exercice	(47) \$	(43) \$
Provision pour pertes	(121)	(105)
Recouvrements	(19)	(14)
Sorties	133	115
Compte de correction de valeur à la clôture de l'exercice	(54) \$	(47) \$

La société maintient le solde du compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit comptabilisé dans les créances sur cartes de crédit au bilan consolidé à un niveau qu'elle juge approprié pour absorber les pertes liées aux créances sur cartes de crédit.

Note 12. Stocks

Pour les stocks comptabilisés au 3 janvier 2015, la société a inscrit une charge de 23 millions de dollars (16 millions de dollars au 28 décembre 2013) au titre de la dévaluation des stocks afin de les ramener à la valeur de réalisation nette. Cette réduction de valeur est incluse dans le coût des marchandises vendues. Il n'y a eu aucune reprise liée à des stocks précédemment dévalués en 2014 et en 2013.

Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les actifs acquis et les passifs repris ont été comptabilisés à leur juste valeur dans les bilans consolidés de la société, ce qui a donné lieu à des ajustements de 798 millions de dollars de la juste valeur des stocks de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix à la date de l'acquisition, soit l'écart entre le coût des stocks et leur juste valeur. Cet écart est comptabilisé dans le coût des marchandises vendues en 2014, ce qui nuit au résultat d'exploitation.

À la clôture de 2014, étant donné la mise à niveau de son infrastructure de technologie de l'information (les « TI »), la société a achevé la transition aux nouveaux systèmes de la presque totalité de ses magasins d'alimentation. La mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent, conjuguée à la facilité d'accès à l'information sur le coût de revient intégré que procurent les nouveaux systèmes de TI, a permis à la société d'estimer le coût des stocks à l'aide d'un coût moyen généré par un système plus précis. Par suite de la transition, la société a comptabilisé une charge de 190 millions de dollars dans le coût des marchandises vendues, ainsi qu'une baisse correspondante de la valeur des stocks représentant l'estimation de la différence entre le coût des stocks de ses magasins d'alimentation évalué selon le coût moyen généré par le système et celui évalué selon la méthode de l'inventaire au prix de détail ainsi que les autres écarts de transition découlant de la mise en œuvre d'un système de gestion de l'inventaire permanent.

Note 13. Actifs détenus en vue de la vente

La société détient des terrains et des bâtiments, classés à titre d'actifs détenus en vue de la vente, qu'elle a l'intention de céder au cours des 12 prochains mois. Ces actifs ont été utilisés précédemment dans le secteur Vente au détail de la société. En 2014, aucune perte de valeur ni aucune autre charge (néant en 2013) n'ont été comptabilisées à l'égard de ces biens. En 2014, la société a comptabilisé un profit de 4 millions de dollars (7 millions de dollars en 2013) sur la vente de ces actifs, si l'on ne tient pas compte de l'incidence des sorties réalisées en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

Comme le précise une des conditions de l'obtention de l'approbation du Bureau de la concurrence dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société devait se dessaisir de 16 magasins Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de deux de ses magasins d'alimentation franchisés, ainsi que de neuf de ses pharmacies situées en magasin. En 2014, une perte nette de 12 millions de dollars a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation découlant de la sortie des immeubles aux termes d'une exigence du Bureau de la concurrence en lien avec l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

Au 3 janvier 2015, des actifs de 8 millions de dollars, comprenant des immobilisations incorporelles de 3 millions de dollars, des stocks de 3 millions de dollars et des immobilisations corporelles de 2 millions de dollars et qui se rapportaient aux trois magasins restants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix qui devraient être vendus au premier trimestre de 2015, ont été inclus dans les actifs détenus en vue de la vente.

Note 14. Immobilisations corporelles

Le tableau qui suit présente l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations corporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

	2014						
(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locatives	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 678 \$	6 849 \$	6 424 \$	846 \$	567 \$	596 \$	16 960 \$
Entrées	7	13	101	82	102	776	1 081
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	88	268	374	830	162	72	1 794
Sorties	(11)	(13)	(108)	(11)	(14)	(13)	(170)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente – montant net	(5)	(16)	(11)	(14)	—	—	(46)
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	5	12	—	—	—	(73)	(56)
Transfert des actifs en cours de construction	38	255	472	32	—	(797)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 800 \$	7 368 \$	7 252 \$	1 765 \$	817 \$	561 \$	19 563 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	2 \$	2 429 \$	4 663 \$	493 \$	261 \$	7 \$	7 855 \$
Amortissement	—	201	658	132	47	1	1 039
Pertes de valeur	1	11	12	13	1	2	40
Reprise de pertes de valeur	(1)	(31)	(1)	(2)	—	—	(35)
Sorties	—	(9)	(86)	(9)	(14)	—	(118)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	(4)	(10)	(7)	—	—	(21)
Transfert des immeubles de placement – montant net	1	8	—	—	—	—	9
Solde à la clôture de l'exercice	3 \$	2 605 \$	5 236 \$	620 \$	295 \$	10 \$	8 769 \$
Valeur comptable au							
3 janvier 2015	1 797 \$	4 763 \$	2 016 \$	1 145 \$	522 \$	551 \$	10 794 \$

i) Comprend 1 792 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

2013

(en millions de dollars canadiens)	Terrains	Bâtiments	Matériel et agencements	Améliorations locales	Contrats de location-financement – terrains, bâtiments et matériel et agencements	Actifs en cours de construction	Total
Coût							
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 650 \$	6 555 \$	5 950 \$	790 \$	554 \$	664 \$	16 163 \$
Entrées	1	—	14	9	62	837	923
Sorties	(2)	(4)	(57)	(7)	(53)	—	(123)
Transfert des actifs détenus en vue de la vente – montant net	1	—	—	—	—	—	1
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	(2)	(1)	—	—	4	(5)	(4)
Transfert des actifs en cours de construction	30	299	517	54	—	(900)	—
Solde à la clôture de l'exercice	1 678 \$	6 849 \$	6 424 \$	846 \$	567 \$	596 \$	16 960 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur							
Solde à l'ouverture de l'exercice	7 \$	2 298 \$	4 176 \$	433 \$	269 \$	7 \$	7 190 \$
Amortissement	—	184	532	44	44	—	804
Pertes de valeur	—	20	5	24	3	—	52
Reprise de pertes de valeur	(4)	(71)	(2)	(3)	(3)	—	(83)
Sorties	(1)	(1)	(48)	(5)	(53)	—	(108)
Transfert (vers les) des immeubles de placement – montant net	—	(1)	—	—	1	—	—
Solde à la clôture de l'exercice	2 \$	2 429 \$	4 663 \$	493 \$	261 \$	7 \$	7 855 \$
Valeur comptable au							
28 décembre 2013	1 676 \$	4 420 \$	1 761 \$	353 \$	306 \$	589 \$	9 105 \$

Actifs détenus en vertu de contrats de location-financement La société loue des terrains et des bâtiments ainsi que du matériel et du mobilier en vertu de différents contrats de location-financement. Au 3 janvier 2015, la valeur comptable nette des terrains et des bâtiments loués s'établissait à 466 millions de dollars (274 millions de dollars au 28 décembre 2013) et la valeur comptable nette du matériel et du mobilier loués s'établissait à 56 millions de dollars (32 millions de dollars au 28 décembre 2013).

Actifs en cours de construction Le coût des acquisitions d'immeubles en cours de construction pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 s'est établi à 776 millions de dollars (837 millions de dollars au 28 décembre 2013). Ce montant comprend des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013), à un taux de capitalisation moyen pondéré de 6,2 % (6,4 % en 2013).

Garanties et actifs donnés en nantissement Au 3 janvier 2015, des immobilisations corporelles d'une valeur comptable de 191 millions de dollars (187 millions de dollars au 28 décembre 2013) étaient grevées d'hypothèques de 86 millions de dollars (87 millions de dollars au 28 décembre 2013).

Engagements liés à des immobilisations corporelles Au 3 janvier 2015, la société avait conclu des engagements de 192 millions de dollars (55 millions de dollars au 28 décembre 2013) visant la construction, l'agrandissement et la rénovation de bâtiments et l'acquisition de biens immobiliers.

Pertes de valeur Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé des pertes de valeur des immobilisations corporelles de 26 millions de dollars (48 millions de dollars en 2013) liées à 13 UGT (21 UGT en 2013) faisant partie du secteur d'exploitation Vente au détail. Des pertes de valeur supplémentaires de 14 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) ont été enregistrées en lien avec des fermetures, des rénovations et des conversions de magasins. Les pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur comptable du magasin de vente au détail excède la valeur recouvrable de ce dernier. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur de l'UGT, diminuée des coûts de vente, ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est plus élevée. Environ 23 % (10 % en 2013) des UGT dépréciées avaient une valeur comptable qui excédait de 7 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) leur juste valeur diminuée des coûts de vente. La tranche restante de 77 % (90 % en 2013) d'UGT dépréciées avait une valeur comptable qui excédait de 19 millions de dollars (46 millions de dollars en 2013) leur valeur d'utilité.

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé des reprises de pertes de valeur des immobilisations corporelles de 35 millions de dollars (83 millions de dollars en 2013) se rapportant à 14 UGT (26 UGT en 2013) du secteur Vente au détail. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées lorsque la valeur recouvrable des immobilisations corporelles d'un magasin excède leur valeur comptable. Environ 93% (92 % en 2013) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une juste valeur diminuée des coûts de vente qui excédait de 33 millions de dollars (75 millions de dollars en 2013) leur valeur comptable. La tranche restante de 7 % (8 % en 2013) des UGT à l'égard desquelles des reprises de pertes de valeur ont été comptabilisées avaient une valeur d'utilité qui excédait de 2 millions de dollars (8 millions de dollars en 2013) leur valeur comptable.

Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle des principaux actifs de l'UGT. Le chiffre d'affaires prévisionnel établi pour les besoins des projections des flux de trésorerie repose sur les résultats d'exploitation réels et les budgets d'exploitation, de même que sur des taux de croissance à long terme qui correspondent aux taux moyens du secteur, ce qui est en tous points conforme aux plans stratégiques présentés au Conseil de la société. La valeur d'utilité estimée de chaque UGT a été établie au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt allant de 8,0 % à 8,5 % au 3 janvier 2015 (de 8,0 % à 8,5 % au 28 décembre 2013).

Note 15. Immeubles de placement

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des immeubles de placement :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	172 \$	169 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	16	—
Entrées	16	1
Sorties	(4)	(2)
Transfert des immobilisations corporelles – montant net	56	4
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente – montant net	(1)	—
Solde à la clôture de l'exercice	255 \$	172 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	73 \$	69 \$
Amortissement	2	2
Pertes de valeur	11	—
Reprise de pertes de valeur	—	(1)
Sorties	(2)	(1)
Transfert vers les immobilisations corporelles – montant net	(9)	—
Transfert (vers les) des actifs détenus en vue de la vente – montant net	(5)	4
Solde à la clôture de l'exercice	70 \$	73 \$
Valeur comptable	185 \$	99 \$
Juste valeur	225	144

i) Se rapporte à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

En 2014, la société a comptabilisé 7 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) de produits locatifs dans le résultat d'exploitation et a engagé des coûts d'exploitation directs de 3 millions de dollars (3 millions de dollars en 2013) à l'égard de ses immeubles de placement. De plus, elle a comptabilisé des coûts d'exploitation directs de 2 million de dollars (1 million de dollars en 2013) liés à des immeubles de placement dont elle n'a tiré aucun produit locatif.

Un évaluateur indépendant, possédant une qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente quant à la situation géographique et à la catégorie de l'immeuble de placement faisant l'objet de l'évaluation, a fourni une expertise pour certains des immeubles de placement de la société. Pour ce qui est des autres immeubles de placement, la société a déterminé la juste valeur en se fondant sur des données comparables du marché. La juste valeur est établie selon la valeur de marché lorsque celle-ci est disponible. La valeur de marché est le montant estimé pour lequel un immeuble pourrait être échangé à la date d'évaluation entre un acheteur consentant et un vendeur consentant dans des conditions de concurrence normales où chacune des parties agit en connaissance de cause et en toute liberté. Lorsque la valeur de marché n'est pas disponible, la juste valeur est déterminée selon la méthode du revenu en tenant compte des flux de trésorerie estimés attendus de la location de l'immeuble en fonction des modalités des contrats de location en vigueur et de la capacité de renégocier ces modalités au terme de la durée initiale ou de la durée prolongée du contrat, le cas échéant, majorés du produit net de la vente de l'immeuble à la fin de la période de calcul.

L'évaluation des immeubles de placement au moyen de la méthode du revenu tient compte d'hypothèses concernant les taux de location du marché pour des immeubles de taille et de condition similaires situés dans la même région géographique, du montant des coûts d'exploitation recouvrables aux termes des contrats conclus avec les locataires, du montant des coûts d'exploitation non recouvrables, des périodes d'inoccupation, des incitatifs à la prise à bail et des taux de capitalisation servant à déterminer le produit net estimé qui sera tiré de la vente de l'immeuble. Au 3 janvier 2015, les taux d'actualisation avant impôt utilisés dans le cadre de l'évaluation des immeubles de placement allaient de 6,00 % à 9,75 % (6,50 % à 9,75 % au 28 décembre 2013), et les taux de capitalisation finaux allaient de 5,50 % à 8,50 % (5,75 % à 8,75 % au 28 décembre 2013).

Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, la société a comptabilisé une perte de valeur de 11 millions de dollars (néant en 2013) sur les immeubles de placement dans le résultat d'exploitation, du fait que la valeur comptable de l'ensemble des immeubles dépréciés était inférieure à leur valeur recouvrable. La société n'a comptabilisé aucune reprise des pertes de valeur sur les immeubles de placement (1 million de dollars en 2013) dans le résultat d'exploitation, la juste valeur diminuée des coûts de vente de ces immeubles étant supérieure à leur valeur comptable.

Note 16. Immobilisations incorporelles

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements des immobilisations incorporelles pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

	2014			Total
	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Autres immobilisations incorporelles à durée définie	
<i>(en millions de dollars canadiens)</i>				
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	71 \$	20 \$	71 \$	162 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	3 390	230	5 824	9 444
Entrées	—	85	5	90
Sorties	—	(3)	(2)	(5)
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	(29)	(29)
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	3 461 \$	332 \$	5 868 \$	9 661 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	19 \$	32 \$	51 \$
Amortissement	—	23	414	437
Transfert vers les actifs détenus en vue de la vente	—	—	(3)	(3)
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	(1)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	42 \$	442 \$	484 \$
Valeur comptable au				
3 janvier 2015	3 461 \$	290 \$	5 426 \$	9 177 \$

i) Comprend 9 440 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

2013

(en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie	Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie générées en interne	Autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie	Total
Coût				
Solde à l'ouverture de l'exercice	62 \$	20 \$	76 \$	158 \$
Entrées	9	—	3	12
Élimination du coût des actifs entièrement amortis	—	—	(8)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	71 \$	20 \$	71 \$	162 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur				
Solde à l'ouverture de l'exercice	— \$	14 \$	30 \$	44 \$
Amortissement	—	5	10	15
Élimination du cumul des amortissements des actifs entièrement amortis	—	—	(8)	(8)
Solde à la clôture de l'exercice	— \$	19 \$	32 \$	51 \$
Valeur comptable au 28 décembre 2013	71 \$	1 \$	39 \$	111 \$

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie se composent de marques de fabrique et de commerce, ainsi que des quotas d'importation. Les marques de fabrique et de commerce résultent de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et de T&T Supermarket Inc. par la société. La société prévoit renouveler indéfiniment l'enregistrement des marques de fabrique et de commerce ainsi que des quotas d'importation chaque date d'expiration et prévoit que ces actifs généreront des avantages économiques à perpétuité. Par conséquent, la société a évalué que ces immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité indéfinie.

La société a effectué son test de dépréciation annuel des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont conformes aux hypothèses utilisées pour calculer la juste valeur diminuée des coûts de vente du goodwill (voir la note 17).

Immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie se composent principalement des dossiers d'ordonnances de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, de la valeur comptable du programme de fidélisation Optimum (voir la note 5) et des achats et du développement de logiciels. Elles comprennent des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 1 million de dollars (néant en 2013).

Note 17. Goodwill

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution du coût et du cumul des amortissements du goodwill pour les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Coût		
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 932 \$	1 932 \$
Acquisitions d'entreprises ⁱ⁾	2 300	—
Solde à la clôture de l'exercice	4 232 \$	1 932 \$
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	989 \$	989 \$
Solde à la clôture de l'exercice	989 \$	989 \$
Valeur comptable à la clôture de l'exercice	3 243 \$	943 \$

i) Comprend 2 285 millions de dollars liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

La valeur comptable du goodwill attribuée à chaque groupe d'UGT est indiquée dans le tableau suivant :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	2 294 \$	— \$
Marchés	337	—
Escompte	459	—
Québec	—	700
T&T Supermarket Inc.	129	129
Autres	24	114
Valeur comptable du goodwill	3 243 \$	943 \$

La société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et a conclu qu'aucune perte de valeur n'avait été subie. Après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a restructuré sa haute direction, notamment celle concernant les chefs des groupes de bannières de la société, et a par conséquent, réaffecté le goodwill à cette nouvelle structure après avoir effectué le test de dépréciation annuel de 2014. Pour les besoins de la répartition du goodwill, la société a regroupé les UGT par bannière ou groupe de bannières, alors qu'auparavant, ces UGT étaient regroupées par région.

Hypothèses clés Les hypothèses clés utilisées aux fins du calcul de la juste valeur diminuée des coûts de vente portent sur les taux d'actualisation, les taux de croissance et les variations attendues des marges. Ces hypothèses sont classées au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs.

Le coût du capital moyen pondéré s'établit entre 6,0 % et 6,5 % (entre 6,5 % et 7,0 % au 28 décembre 2013) et est fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte de bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque spécifique, le coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure financière de la société.

Les projections de flux de trésorerie ont été actualisées à l'aide de taux d'actualisation fondés sur le coût du capital moyen pondéré après impôt, ajusté pour tenir compte des risques propres à chaque UGT. Au 3 janvier 2015, les taux d'actualisation après impôt utilisés aux fins du calcul de la valeur recouvrable s'établissaient entre 8,5 % et 9,5 % (à 9,5 % au 28 décembre 2013). Les taux d'actualisation avant impôt allaient de 11,4 % à 13,0 % (de 12,8 % à 13,0 % au 28 décembre 2013).

La société a inclus une période minimale de cinq ans de flux de trésorerie dans son modèle d'actualisation des flux de trésorerie. Les prévisions de trésorerie ont été extrapolées au-delà de la période de cinq ans à l'aide d'un taux de croissance à long terme estimé de 2,0 % (2,0 % au 28 décembre 2013). La croissance du BAIIA¹⁾ budgétée est fondée sur le budget et le plan stratégique quinquennal de la société approuvé par le Conseil.

1) Voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société.

Note 18. Participations dans d'autres entités

Filiales

Les Compagnies Loblaw limitée est une société de portefeuille qui exerce ses activités par l'intermédiaire de ses filiales. Les filiales de la société qui exercent ses principales activités sont les suivantes : Loblaws Inc., société de vente au détail constituée en Ontario, Corporation Shoppers Drug Mart, société exploitant des pharmacies constituée au Canada, la Banque le Choix du Président, société de services financiers constituée au Canada, la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, fiducie constituée en Ontario et Choice Properties Limited Partnership, société en commandite constituée en Ontario. En 2014 et en 2013, la société détenait, directement ou indirectement, la totalité des titres avec droit de vote de ces filiales, à l'exception de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix et de ses filiales, compte tenu de sa filiale, Choice Properties Limited Partnership. dans laquelle Loblaw détient une participation véritable de 82,9 % (82,2 % en 2013).

À la clôture de 2014, aucune restriction importante ne touchait la capacité de la société à accéder aux actifs ou à les utiliser et à régler les passifs des filiales. De plus, il n'y a pas eu de changement au chapitre du contrôle exercé sur les filiales en 2014 et en 2013.

La société a acquis Corporation Shoppers Drug Mart en 2014, exercice au cours duquel elle a commencé à consolider ses résultats (voir la note 5).

En 2014, la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix a conclu un accord avec une tierce partie en vue d'acquérir une participation lui conférant le contrôle de 70 % de la Fiducie de placement immobilier Choice Properties PRC Brampton Limited Partnership, filiale qui détient des terrains destinés à l'aménagement futur de commerces de détail. La Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix consolide entièrement cette filiale et a comptabilisé des participations ne donnant pas le contrôle de 8 millions de dollars, lesquelles sont incluses à titre de composantes du total des capitaux propres.

Franchisés consolidés

Franchisés La société procède à la consolidation des franchisés qui est fondée sur le concept de contrôle, dont l'existence est déterminée, à des fins comptables, en raison des ententes avec les franchisés. La société ne détient, directement ou indirectement, aucune action dans les sociétés (les « sociétés des franchisés ») qu'exploitent les franchisés. Les sociétés des franchisés demeurent des entités juridiques distinctes.

Entités structurées consolidées

Fiducies de financement indépendantes Certains franchisés indépendants de la société obtiennent du financement au moyen d'une structure à laquelle participent des fiducies de financement indépendantes, qui ont été créées pour consentir des prêts aux franchisés afin de faciliter leurs achats de stocks et d'immobilisations corporelles, composés principalement d'agencements et de matériel. La société fournit une lettre de crédit en faveur de la fiducie de financement indépendante (voir la note 33).

Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD} La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, participe à divers programmes de titrisation qui constituent la principale source de fonds pour l'exercice de ses activités liées aux cartes de crédit. Aux termes de ces programmes de titrisation, une tranche des intérêts sur les créances de cartes de crédit est vendue à des tiers conformément à des ententes de copropriété qui émettent des titres portant intérêt. La Banque PC participe avec *Eagle* à un programme de titrisation en copropriété renouvelable de fonds monocédat et elle continue d'offrir des services liés aux créances sur cartes de crédit au nom d'*Eagle*, mais ne perçoit aucun honoraire pour ses obligations de service et conserve une participation dans les créances titrisées représentée par le droit aux rentrées de fonds futures une fois les obligations acquittées envers les investisseurs. La société fournit une lettre de crédit en faveur de la fiducie de titrisation indépendante (voir la note 33).

Fiducies de rémunération fondées sur des titres de capitaux propres En 2013, la société a établi des fiducies afin de faciliter l'achat d'actions en vue du règlement futur de chacun des régimes d'UATI et d'UAR au moment de l'acquisition des droits. La société est le promoteur des fiducies et a désigné Société de fiducie Computershare Trust du Canada à titre de fiduciaire. La société finance l'achat d'actions aux fins de règlement et les fiducies lui versent des honoraires de gestion.

Entités structurées non consolidées

Autres fiducies de titrisation indépendantes Les autres fiducies de titrisation indépendantes administrent des programmes de titrisation de fonds multicédants à actifs multiples qui acquièrent des actifs auprès de divers participants, notamment des créances sur cartes de crédit auprès de la Banque PC. Ces fiducies sont gérées par d'importantes banques à charte canadiennes. La Banque PC ne contrôle pas les fiducies par le biais de participations avec droit de vote et n'exerce aucun contrôle sur la gestion, l'administration ou les actifs des fiducies. Les activités de ces fiducies sont exercées au nom des participants et chaque fiducie est un conduit qui permet de mobiliser des fonds en vue de l'achat d'actifs, au moyen de l'émission de billets adossés à des créances à court et à moyen terme de premier rang et subordonnés. La société fournit des lettres de crédit en faveur de ces fiducies (voir la note 33).

Note 19. Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Placements divers et autres créances	141 \$	136 \$
Actif au titre des prestations constituées (note 27)	90	106
Participation dans une coentreprise (note 34)	6	—
Autres	44	43
Autres actifs	281 \$	285 \$

Note 20. Dette à court terme

L'encours de la dette à court terme de 605 millions de dollars (605 millions de dollars en 2013) comprend les créances sur cartes de crédit titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 11).

En 2014, la Banque PC a reporté la date d'échéance de l'une de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du troisième trimestre de 2015 au troisième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La Banque PC a également reporté la date d'échéance de deux de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2015 au deuxième trimestre de 2016, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

En 2013, la Banque PC a racheté une tranche de 300 millions de dollars de participations en copropriété dans les créances titrisées auprès des autres fiduciaires de titrisation indépendantes et a comptabilisé une diminution correspondante de la dette à court terme.

Les engagements n'ayant pas fait l'objet de prélèvements sur les facilités disponibles consenties par les autres fiduciaires de titrisation indépendantes s'élevaient à 120 millions de dollars (120 millions de dollars au 28 décembre 2013) au 3 janvier 2015. La société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC en faveur des autres fiduciaires de titrisation indépendantes (voir la note 33).

Note 21. Provisions

Les provisions comprennent principalement des montants comptabilisés au titre de la restructuration, de l'autoassurance, des taxes à la consommation, des passifs liés à l'environnement et au démantèlement et des arrangements liés aux contrats de location déficitaires. Les tableaux qui suivent présentent l'évolution des provisions de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Provisions à l'ouverture de l'exercice	122 \$	137 \$
Acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	19	—
Entrées	81	38
Paiements	(60)	(43)
Reprises	(2)	(10)
Provisions à la clôture de l'exercice	160 \$	122 \$

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Comptabilisation dans le bilan consolidé comme suit :		
Partie courante des provisions	84 \$	66 \$
Partie non courante des provisions	76	56
Total des provisions	160 \$	122 \$

En 2014, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, des charges de restructuration et de réorganisation de 46 millions de dollars (32 millions de dollars en 2013) liées principalement à l'abolition de postes au sein de son siège social et de ses centres de service aux magasins, au départ de certains dirigeants et à l'harmonisation de certains postes de son bureau central. Au 3 janvier 2015, 37 millions de dollars (39 millions de dollars en 2013) liés à cette restructuration étaient comptabilisés dans les provisions.

Note 22. Dette à long terme

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Billets de Les Compagnies Loblaw limitée a)		
6,00 %, échéant en 2014	— \$	100 \$
4,85 %, échéant en 2014	—	350
7,10 %, échéant en 2016	300	300
3,75 %, échéant en 2019	800	800
5,22 %, échéant en 2020	350	350
4,86 %, échéant en 2023	800	800
6,65 %, échéant en 2027	100	100
6,45 %, échéant en 2028	200	200
6,50 %, échéant en 2029	175	175
11,40 %, échéant en 2031		
Capital	151	151
Incidence du rachat du coupon	(57)	(67)
6,85 %, échéant en 2032	200	200
6,54 %, échéant en 2033	200	200
8,75 %, échéant en 2033	200	200
6,05 %, échéant en 2034	200	200
6,15 %, échéant en 2035	200	200
5,90 %, échéant en 2036	300	300
6,45 %, échéant en 2039	200	200
7,00 %, échéant en 2040	150	150
5,86 %, échéant en 2043	55	55
Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix b)		
2,01 %, échéant en 2016	225	—
2,36 %, échéant en 2018	275	—
Facilité de crédit à terme non garantie c)		
1,45 % + taux des acceptations bancaires, échéant en 2019	1 229	—
Dette à long terme garantie par une hypothèque		
5,49 %, échéant en 2018 (note 14)	86	87
Certificats de placement garanti d)		
échéant entre 2015 et 2019 (1,20 % à 3,78 %)	634	430
Fiducies de titrisation indépendantes e)		
<i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> , 3,58 %, échéant en 2015	350	350
<i>Fiducie cartes de crédit Eagle^{MD}</i> , 2,91 %, échéant en 2018	400	400
Fiducies de financement indépendantes f)	498	475
Obligations découlant de contrats de location-financement	600	388
Propriétés de Choix g)		
Série A, 3,55 %, échéant en 2018	400	400
Série B, 4,90 %, échéant en 2023	200	200
Série C, 3,50 %, échéant en 2021	250	—
Série D, 4,29 %, échéant en 2024	200	—
Série 5, 3,00 %, échéant en 2016	300	—
Série 6, 3,00 %, échéant en 2017	200	—
Série 7, 3,00 %, échéant en 2019	200	—
Série 8, 3,60 %, échéant en 2020	300	—
Série 9, 3,60 %, échéant en 2021	200	—
Série 10, 3,60 %, échéant en 2022	300	—
Facilité de crédit de Propriétés de Choix	122	—
Coûts de transaction et autres	(31)	(14)
Total de la dette à long terme	11 462 \$	7 680 \$
Moins la tranche échéant à moins d'un an	420	1 008
Dette à long terme	11 042 \$	6 672 \$

a) Billets de Les Compagnies Loblaw limitée En 2014, les billets à moyen terme à 6,00 % de 100 millions de dollars et à 4,85 % de 350 millions de dollars de la société sont arrivés à échéance et ont été remboursés. En 2013, un billet à moyen terme à 5,40 % de 200 millions de dollars est arrivé à échéance et a été remboursé.

En 2013, la société a émis des billets de premier rang non garantis d'un montant en capital global de 1 600 millions de dollars, se composant de billets de premier rang non garantis à 3,75 % de série 2019 de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 mars 2019, et de billets de premier rang non garantis à 4,86 % de série 2023 de 800 millions de dollars, qui viennent à échéance le 12 septembre 2023. Le produit net du placement a initialement été entiercé jusqu'à son utilisation aux fins de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

b) Billets de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix Dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a repris des billets à moyen terme à 2,01 % de 225 millions de dollars et des billets à moyen terme à 2,36 % de 275 millions de dollars, échéant en 2016 et en 2018, respectivement.

c) Facilité de crédit à terme non garantie Dans le cadre du financement de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, 3 500 millions de dollars ont été prélevés d'une facilité de crédit à terme non garantie portant intérêt à un taux correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % et venant à échéance le 28 mars 2019. La société a engagé des coûts de financement de 41 millions de dollars, liés à la facilité de crédit à terme non garantie, qui ont été inscrits à l'actif. Le 23 juillet 2014, la société a conclu une entente visant la révision du taux d'intérêt sur sa facilité de crédit à terme non garantie obtenue afin de financer l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix dans le but de faire passer le taux établi selon le taux des acceptations bancaires majoré de 1,75 % au taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %.

En 2014, la société a remboursé une tranche de 2 271 millions de dollars de la facilité de crédit à terme non garantie, au moyen du produit net de 1 500 millions de dollars de la vente des billets du cédant de Propriétés de Choix à des parties non liées, de 714 millions de dollars de trésorerie existante et du produit de 57 millions de dollars tiré des opérations de dessaisissement auxquelles a dû procéder la société pour répondre aux exigences du Bureau de la concurrence. Au 3 janvier 2015, le solde de la facilité de crédit à terme non garantie s'établissait à 1 229 millions de dollars. L'amortissement des coûts de financement liés à la facilité de crédit à terme non garantie s'est chiffré à 25 millions de dollars, l'amortissement d'une tranche de 23 millions de dollars ayant été accéléré en raison des remboursements anticipés sur cette facilité.

Conformément aux exigences de l'entente de la facilité de crédit à terme non garantie, le solde de 478 millions de dollars de la facilité de crédit bancaire renouvelable de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a été remboursé, et la facilité a été annulée à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.

d) Certificats de placement garanti Le tableau qui suit résume les activités liées à l'émission de certificats de placement garanti (les « CPG ») de la Banque PC, compte non tenu des commissions, pour les exercices clos en 2014 et en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	430 \$	303 \$
CPG émis	261	167
CPG arrivés à échéance	(57)	(40)
Solde à la clôture de l'exercice	634 \$	430 \$

e) Fiducies de titrisation indépendantes Les billets émis par *Eagle* sont des billets à moyen terme garantis par les créances sur cartes de crédit de la Banque PC (voir la note 11). En 2014, la société a fourni des lettres de crédit au nom de la Banque PC en faveur d'*Eagle* (voir la note 33).

En 2013, *Eagle* a émis des billets à terme de premier rang et des billets à terme subordonnés d'une valeur de 400 millions de dollars, venant à échéance le 17 octobre 2018 et portant intérêt à un taux moyen pondéré de 2,91 %, et a remboursé une tranche de 250 millions de dollars de billets à terme de premier rang et de billets à terme subordonnés qui sont arrivés à échéance le 17 décembre 2013.

f) Fiducies de financement indépendantes Au 3 janvier 2015, les fiducies de financement indépendantes avaient prélevé 498 millions de dollars (475 millions de dollars au 28 décembre 2013) sur la facilité de crédit engagée renouvelable qui constitue la source de financement des fiducies de financement indépendantes. En 2014, la société a renouvelé cette facilité de crédit engagée renouvelable et a repoussé la date d'échéance au 6 mai 2017. Les autres modalités demeurent essentiellement inchangées. La société accorde un rehaussement de crédit sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes (voir la note 33).

g) Propriétés de Choix En 2014, Choice Properties Limited Partnership a conclu un acte de fiducie-cadre avec Société de fiducie Computershare du Canada afin de créer des actes de fiducie complémentaires en vue de faciliter le remplacement de toutes les tranches de billets du cédant détenus par Loblaw, le montant en capital, le taux d'intérêt et la date d'échéance des nouveaux billets étant identiques à ceux des billets des séries de 5 à 10. Ces billets de remplacement portent intérêt à des taux fixes allant de 3,00 % à 3,60 % et arrivent à échéance de 2016 à 2022. Les autres modalités des nouveaux billets sont demeurées essentiellement les mêmes que celles des billets initiaux. Loblaw a par la suite vendu les billets de remplacement à des parties non liées et a reçu un produit net de 1 500 millions de dollars. Elle a affecté ce produit au remboursement d'une tranche de la facilité de crédit à terme non garantie de 3 500 millions de dollars contracté en vue de financer une portion du coût d'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).

En 2014, Propriétés de Choix a émis, aux termes de son prospectus simplifié préalable de base, des débentures de premier rang non garanties de série C d'un montant en capital de 250 millions de dollars, dont la durée est de 7 ans et le taux d'intérêt nominal de 3,50 % par année, ainsi que des débentures de premier rang non garanties de série D d'un montant en capital de 200 millions de dollars, dont la durée est de 10 ans et le taux d'intérêt nominal de 4,29 % par année. La majeure partie du produit a servi à rembourser des billets du cédant d'une valeur de 440 millions de dollars détenus par Loblaw.

Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de Propriétés de Choix qui a eu lieu le 5 juillet 2013, cette dernière a émis pour 400 millions de dollars de débentures de série A d'une durée de 5 ans assorties d'un taux d'intérêt nominal de 3,55 % par année et venant à échéance le 5 juillet 2018 de ainsi que pour 200 millions de dollars de débentures de série B d'une durée de 10 ans assorties d'un taux d'intérêt nominal de 4,90 % par année et venant à échéance le 5 juillet 2023.

En 2013, Propriétés de Choix a conclu une entente visant une facilité de crédit engagée de premier rang non garantie de 500 millions de dollars (la « facilité de crédit de Propriétés de Choix »), d'une durée de 5 ans consentie par un consortium de prêteurs. En 2014, Propriétés de Choix a repoussé l'échéance de cette facilité de crédit au 5 juillet 2019. Cette facilité porte intérêt à des taux variables : taux préférentiel majoré de 0,45 % ou taux des acceptations bancaires majoré de 1,45 %. La facilité est assortie de certaines clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 3 janvier 2015, la société avait prélevé 122 millions de dollars (néant en 2013) aux termes de la facilité de crédit de Propriétés de Choix.

Facilité de crédit engagée En 2014, avec prise d'effet à la clôture de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la facilité de crédit engagée de la société (la « facilité de crédit ») est passée de 800 millions de dollars à 1 000 millions de dollars et son échéance a été repoussée au 31 décembre 2018, les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes. La facilité de crédit est assortie de clauses restrictives de nature financière (voir la note 25). Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, aucun montant n'avait été prélevé aux termes de la facilité de crédit.

Billets du placement privé En 2013, la société a réglé son billet du placement privé de 300 millions de dollars américains et les swaps de monnaies connexes (voir la note 30). La société a payé des coûts d'environ 18 millions de dollars liés au règlement anticipé de ce billet échéant le 29 mai 2015, coûts qui ont été comptabilisés dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Tranche à moins d'un an de la dette à long terme Le tableau qui suit présente un résumé de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Billets de Les Companies Loblaw limitée	— \$	450 \$
Fiducie de financement indépendante	—	475
Fiducies de titrisation indépendantes	350	—
Obligations découlant de contrats de location-financement	38	28
Certificats de placement garantis	29	52
Dette à long terme garantie par une hypothèque	3	3
Total de la tranche à moins d'un an de la dette à long terme	420 \$	1 008 \$

Calendrier de remboursement Le calendrier de remboursement de la dette à long terme, selon l'échéance, s'établit comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015
2015	420 \$
2016	983
2017	847
2018	1 353
2019	2 588
Par la suite	5 359
Total de la dette à long terme (compte non tenu des coûts de transaction)	11 550 \$

Voir la note 30 pour plus d'information sur la juste valeur de la dette à long terme.

Note 23. Autres passifs

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies (note 27)	311 \$	238 \$
Obligation au titre des autres avantages du personnel à long terme	116	107
Passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (note 26)	7	1
Ajustement de la juste valeur des contrats de location acquis	104	—
Obligation au titre des contrats de location différés	77	25
Autres	167	183
Autres passifs	782 \$	554 \$

Note 24. Capital social

Actions privilégiées de premier rang (1,0 million d'actions autorisées) À la clôture de l'exercice, aucune action privilégiée de premier rang sans droit de vote de la société n'était en circulation.

Actions privilégiées de deuxième rang, série A (12,0 millions d'actions autorisées) Le nombre d'actions en circulation de la société s'établit à 9,0 millions d'actions privilégiées de deuxième rang sans droit de vote, à 5,95 %, de série A, d'une valeur nominale de 225 millions de dollars, émises pour un produit net de 218 millions de dollars. Ces actions confèrent à leur porteur le droit à un dividende en trésorerie fixe cumulatif de 1,4875 \$ par action par année et qui, s'il est déclaré, devra être versé trimestriellement. Ces actions privilégiées qui sont présentées comme des titres de participation aux bilans consolidés sont classées dans les autres passifs financiers et évaluées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

À compter des 31 juillet 2014 et 2015, la société pourra, à son gré, racheter en trésorerie, en totalité ou en partie, ces actions privilégiées en circulation pour 25,50 \$ et 25,00 \$, respectivement. La société pourra, à son gré, convertir ces actions privilégiées en un nombre de ses actions ordinaires égal au quotient du prix de rachat alors en vigueur, y compris tous les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou de 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. À compter du 31 juillet 2015, ces actions privilégiées en circulation seront convertibles, au gré du porteur, en un nombre d'actions ordinaires de la société égal au quotient de 25,00 \$, y compris les dividendes courus et impayés jusqu'à la date de conversion exclusivement, par le plus élevé de 2,00 \$ ou de 95 % du cours alors en vigueur des actions ordinaires. Ce choix est assujéti au droit de la société de racheter les actions privilégiées contre un montant en trésorerie ou de prendre des arrangements pour leur vente à d'autres acheteurs. Au 3 janvier 2015, les titres de participation ont été comptabilisés à titre de passifs courants.

Actions ordinaires (nombre illimité autorisé) Les actions ordinaires émises sont entièrement payées et n'ont aucune valeur nominale. Le tableau qui suit présente l'activité relative aux actions ordinaires émises et en circulation en 2014 et en 2013 :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014		2013	
	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire	Nombre d'actions ordinaires	Capital social ordinaire
Émises et en circulation à l'ouverture de l'exercice	282 311 573	1 648 \$	281 680 157	1 567 \$
Émises en vue du règlement d'options sur actions	3 536 489	156	2 131 416	90
Émises en vue de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (note 5)	119 471 382	5 619	—	—
Émises en faveur de l'actionnaire détenant le contrôle (note 5)	10 515 247	500	—	—
Rachetées aux fins d'annulation	(3 353 800)	(63)	(1 500 000)	(9)
Émises et en circulation à la clôture de l'exercice	412 480 891	7 860 \$	282 311 573	1 648 \$
Actions détenues en fiducie à l'ouverture de l'exercice	(1 067 323)	(6) \$	—	—
Rachetées en vue du règlement futur d'UATI et d'UAR	—	—	(1 103 500)	(6)
Libérées en vue du règlement d'UATI et d'UAR (note 26)	512 277	3	36 177	—
Actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	(555 046)	(3) \$	(1 067 323)	(6) \$
Émises et en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie à la clôture de l'exercice	411 925 845	7 857 \$	281 244 250	1 642 \$
Nombre moyen pondéré en circulation, déduction faite des actions détenues en fiducie	380 540 877		281 123 452	

Dividendes Le tableau qui suit présente un résumé des dividendes en trésorerie de la société qui ont été déclarés en 2014 et en 2013 :

	2014 ⁱ⁾	2013
Dividendes déclarés par action (en dollars) :		
Action ordinaire	0,975 \$	0,940 \$
Action privilégiée de deuxième rang, série A	1,49	1,49

i) Les dividendes déclarés de 0,245 \$ par action ordinaire au quatrième trimestre ont été payés le 30 décembre 2014, tandis que les dividendes déclarés de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, au quatrième trimestre seront payés le 31 janvier 2015.

Aux fins de la présentation des états financiers, des dividendes sur les actions privilégiées de deuxième rang, série A, de 14 millions de dollars pour l'exercice clos le 3 janvier 2015 (14 millions de dollars en 2013) sont présentés comme composante des charges d'intérêts nettes et autres charges financières à l'état consolidé des résultats (voir la note 6).

Après la clôture de l'exercice, le Conseil a déclaré un dividende trimestriel de 0,245 \$ par action ordinaire à payer le 1^{er} avril 2015, et un dividende trimestriel de 0,37 \$ par action privilégiée de deuxième rang, série A, à payer le 30 avril 2015.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités Le tableau qui suit présente un résumé des activités de la société aux termes de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	3 353 800	1 500 000
Contrepartie en trésorerie payée	178 \$	73 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	115	64
Réduction du nombre d'actions ordinaires	63	9
Actions rachetées aux fins d'annulation dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (nombre d'actions)	—	1 103 500
Contrepartie en trésorerie payée	— \$	46 \$
Prime comptabilisée dans les résultats non distribués	—	40
Réduction du nombre d'actions ordinaires	—	6

En 2014, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant le rachat, à la TSX, d'au plus 20 636 596 de ses actions ordinaires ou la conclusion de dérivés sur actions à cette fin, représentant environ 5 % des actions ordinaires en circulation compte tenu des actions émises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Conformément aux statuts et règlements de la TSX, la société peut racheter ses actions ordinaires à l'occasion à un prix égal à leur cours à la date de l'acquisition.

Note 25. Gestion du capital

Pour gérer la structure de son capital, la société peut, notamment, ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, racheter des actions aux fins d'annulation conformément à son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, émettre de nouvelles actions, contracter de nouveaux emprunts ou rembourser sa dette à long terme en tenant compte des objectifs suivants :

- s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour soutenir ses obligations financières et réaliser ses plans d'exploitation et stratégiques;
- cibler une réduction de la dette à la suite de la transaction de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix afin de rétablir les paramètres en matière de qualité du crédit conformes à ceux de sociétés ayant une note élevée;
- maintenir sa capacité financière et sa souplesse en ayant accès à des capitaux pour soutenir l'expansion future de l'entreprise;
- réduire au minimum le coût après impôt de ses capitaux tout en tenant compte des risques actuels et futurs inhérents au secteur d'activité, au marché et à l'économie, ainsi que de la conjoncture de ceux-ci;
- avoir recours à des sources de financement à court terme afin de gérer ses besoins en matière de fonds de roulement et à des sources de financement à long terme afin de gérer ses dépenses d'investissement à long terme.

La société a mis en place des politiques qui régissent les plans de financement par emprunt et les stratégies de gestion des risques portant sur les liquidités, les taux d'intérêt et les cours de change. Ces politiques décrivent les mesures et les objectifs de gestion du capital, notamment les niveaux d'endettement correspondant à la notation recherchée. La direction et le comité d'audit examinent régulièrement la conformité de la société à ces politiques, ainsi que sa performance à ce chapitre. De plus, la direction passe périodiquement en revue ces politiques afin de s'assurer qu'elles demeurent conformes à la tolérance au risque acceptable pour la société.

Le tableau qui suit présente sommairement le total du capital sous gestion de la société :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Dettes bancaires	162 \$	— \$
Dettes à court terme	605	605
Tranche à moins d'un an de la dette à long terme	420	1 008
Dettes à long terme	11 042	6 672
Certains autres passifs	28	39
Total de la dette	12 257 \$	8 324 \$
Titres de participation	225	224
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société	12 779	7 000
Total du capital sous gestion	25 261 \$	15 548 \$

Clauses restrictives et exigences réglementaires La société est soumise à certaines clauses restrictives d'importance, de nature financière ou non, aux termes de sa facilité de crédit existante, de sa facilité de crédit à terme non garantie, de certains billets à moyen terme et de lettres de crédit, qui portent notamment sur les ratios de couverture des intérêts et les ratios de levier financier, définis dans les conventions respectives. Ces ratios sont évalués chaque trimestre par la société afin d'assurer la conformité avec ces conventions. Au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice, la société respectait chacune des clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

Propriétés de Choix est soumise à certaines clauses restrictives d'importance, de nature financière ou non, visant ses débetures et la facilité de crédit de Propriétés de Choix, lesquelles portent notamment sur les ratios de couverture et les ratios de levier financier. Ces ratios sont évalués trimestriellement par Propriétés de Choix afin d'assurer la conformité à ces conventions. Au 3 janvier 2015 et tout au long de l'exercice, Propriétés de Choix respectait les clauses restrictives auxquelles elle était assujettie aux termes de ces conventions.

La société est assujettie à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), principal organisme de réglementation de la Banque PC. Les objectifs de gestion du capital de la Banque PC consistent à systématiquement maintenir une assise financière solide tout en tenant compte des risques économiques auxquels l'expose le portefeuille de créances sur cartes de crédit et à satisfaire à toutes les exigences réglementaires en matière de capital qui sont définies par le BSIF. La Banque PC utilise l'accord de Bâle III comme cadre pour la gestion du capital réglementaire, qui prévoit un ratio des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 4,0 % pour les actions ordinaires, un ratio des fonds propres de catégorie 1 de 5,5 % et un ratio du total des fonds propres de 8 %. Mis à part les exigences relatives aux ratios des fonds propres réglementaires, avant le 1^{er} janvier 2015, les institutions financières étaient assujetties aux exigences d'un test de levier financier maximal. À la clôture de 2014 et de 2013, ainsi que tout au long de ces exercices, la Banque PC respectait toutes les exigences réglementaires applicables en matière de ratios des fonds propres et de test de levier financier maximal. À compter du 1^{er} janvier 2015, le ratio d'endettement prescrit par l'accord de Bâle III a remplacé le test de levier financier maximal.

En 2014, le BSIF a publié la version définitive de la ligne directrice intitulée *Normes de liquidité*, laquelle établit des normes fondées sur le cadre de Bâle III, notamment une norme portant sur le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015 et une norme intitulée, *Ratio de liquidité à long terme* qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La norme LCR précise les titres liquides que la Banque PC est tenue de maintenir pour acquitter ses passifs financiers.

Note 26. Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

La charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société, qui comprend les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD et d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, s'est établie à 73 millions de dollars au cours de l'exercice considéré (35 millions de dollars en 2013) et a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation.

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, toutes les attributions fondées sur les actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix ont été converties en attributions fondées sur les actions de la société. Par conséquent, 28 millions de dollars liés à ces attributions converties ont été inclus dans la charge de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société en 2014, dont il est question ci-dessus. Une tranche de 7 millions de dollars a trait à l'ajustement de la juste valeur des attributions converties qui exigeaient initialement un règlement en trésorerie.

La valeur comptable des ententes en matière de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, notamment les régimes d'options sur actions, d'UATI, d'UAR, d'UAD, d'UADD de Loblaw et les régimes de rémunération fondée sur des parts de Propriétés de Choix, a été inscrite aux bilans consolidés comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	3 \$	— \$
Autres passifs	7	1
Surplus d'apport	104	87

Les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de la société sont présentés en détail ci-dessous :

Régime d'options sur actions La société maintient un régime d'options sur actions pour certains salariés. Dans le cadre de ce régime, la société peut attribuer des options visant un maximum de 28 137 162 actions ordinaires, ce qui constitue la base de référence de la société quant au nombre d'attributions d'options sur actions qui peuvent être faites.

L'activité du régime d'options sur actions de Loblaw se résume comme suit :

	2014		2013	
	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Options (nombre d'actions)	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Options en cours à l'ouverture de l'exercice	10 995 995	37,37 \$	12 538 928	36,74 \$
Attribution	1 688 368	47,67	1 484 264	40,62
Conversion	1 026 118	35,26	—	—
Exercice	(3 536 489)	36,47	(2 131 416)	35,25
Renonciation/annulation	(1 074 427)	40,75	(847 039)	38,03
Expiration	(734 681)	45,49	(48 742)	54,71
Options en cours à la clôture de l'exercice	8 364 884	38,42 \$	10 995 995	37,37 \$
Options exerçables à la clôture de l'exercice	3 195 241	35,95 \$	4 200 472	38,04 \$

	Options en cours en 2014			Options exerçables en 2014	
	Nombre d'options en cours	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré par action	Nombre d'options exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré par action
Fourchette des prix d'exercice					
28,95 \$ – 35,55 \$	3 424 670	4	34,08 \$	1 553 396	33,09 \$
35,56 \$ – 39,92 \$	2 414 922	3	38,14 \$	1 354 570	37,88 \$
39,93 \$ – 60,29 \$	2 525 292	6	44,57 \$	287 275	42,33 \$
	8 364 884		38,42	3 195 241	35,95

En 2014, la société a émis des actions ordinaires à l'exercice d'options sur actions à un cours de marché moyen pondéré de 51,20 \$ par action (46,54 \$ en 2013) pour une contrepartie en trésorerie de 129 millions de dollars (75 millions de dollars en 2013).

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en options sur actions de Loblaw. La juste valeur des options sur actions de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix converties en options sur actions de Loblaw s'est établie à 13 millions de dollars. La juste valeur des options sur actions attribuées en 2014 s'est établie à 13 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013). Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont été utilisées pour évaluer la juste valeur à la date d'attribution des options attribuées et converties en 2014 et en 2013 au moyen du modèle d'évaluation de Black et Scholes à la date d'attribution ou de la conversion :

	2014	2013
Taux de rendement en dividende attendu	1,8 %	2,1 %
Volatilité attendue du cours de l'action	18,5 % – 23,2 %	19,2 % – 23,8 %
Taux d'intérêt sans risque	1,1 % – 1,9 %	1,2 % – 2,0 %
Durée de vie attendue des options	1,0 an – 6,5 ans	4,2 ans – 6,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options sur actions. Un taux de renonciation de 11,0 % a été appliqué au 3 janvier 2015 (12,0 % au 28 décembre 2013).

Régime d'unités d'actions temporairement inaccessibles L'activité du régime d'UATI de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UATI à l'ouverture de l'exercice	1 084 514	1 038 271
Attribution	435 976	379 899
Conversion	542 175	—
Règlement	(494 912)	(273 937)
Renonciation	(104 963)	(59 719)
UATI à la clôture de l'exercice	1 462 790	1 084 514

La juste valeur des UATI attribuées en 2014 s'établissait à 20 millions de dollars (15 millions de dollars en 2013).

Par suite de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a converti les UATI de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UATI de Loblaw, qui devaient initialement être réglées en trésorerie. Le 10 novembre 2014, la société a modifié le régime pour les 542 175 UATI restantes converties en UATI afin de n'autoriser que le règlement en actions. La juste valeur de ces attributions converties à la date de la modification s'est établie à 32 millions de dollars. Les droits afférents aux UATI converties seront acquis le 1^{er} décembre 2015 et les UATI donnent droit à des dividendes de Loblaw durant la période d'acquisition, lesquels sont réinvestis en UATI supplémentaires.

En 2014, la société a réglé en trésorerie pour 2 millions de dollars d'UATI converties de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix avant la modification du régime d'UATI visant les attributions converties qui prévoit le règlement en actions le 10 novembre 2014. En 2013, la société a réglé en trésorerie pour 10 millions de dollars d'UATI avant la modification de son régime d'UATI qui prévoit le règlement en actions.

Régime d'unités d'actions au rendement L'activité du régime d'UAR de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UAR à l'ouverture de l'exercice	309 110	50 818
Attribution	871 355	283 569
Règlement	(17 365)	(2 794)
Renonciation	(143 796)	(22 483)
UAR à la clôture de l'exercice	1 019 304	309 110

La juste valeur des UAR attribuées en 2014 s'établissait à 39 millions de dollars (11 millions de dollars en 2013).

Règlement des attributions à même les actions détenues en fiducie En 2013, la société a établi une fiducie pour chacun des régimes d'UATI et d'UAR afin de faciliter l'achat d'actions en prévision des règlements qui auront lieu à l'acquisition des droits. En 2014, elle a procédé au règlement de 512 277 UATI et UAR (36 177 en 2013) par l'intermédiaire des fiducies, établies en vue du règlement de chacun des régimes d'UATI et d'UAR (voir la note 24) ce qui a donné lieu à une hausse du capital social de 3 millions de dollars (montant négligeable en 2013) et à une hausse de 18 millions de dollars (1 million de dollars en 2013) des résultats non distribués.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs L'activité du régime d'UAD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UAD en cours à l'ouverture de l'exercice	226 601	198 780
Attribution	31 322	24 582
Réinvestissement	5 901	3 239
UAD en cours à la clôture de l'exercice	263 824	226 601

La juste valeur des UAD attribuées en 2014 s'établissait à 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2013).

En 2014, outre les attributions accordées aux termes du régime d'UAD réglées en titres de capitaux propres de la société, cette dernière a converti les UAD de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en UAD de Loblaw. Ces UAD converties, dont les droits sont tous acquis, seront réglées en trésorerie. Au 3 janvier 2015, 101 788 UAD converties étaient en cour.

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des dirigeants L'activité du régime d'UADD de la société se résume comme suit :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
UADD en cours à l'ouverture de l'exercice	22 126	26 707
Attribution	4 929	2 606
Réinvestissement	599	421
Règlement	(4 739)	(7 608)
UADD en cours à la clôture de l'exercice	22 915	22 126

La juste valeur des UADD attribuées en 2014 était négligeable (montant négligeable en 2013).

Propriétés de Choix Les régimes de rémunération fondée sur les parts de Propriétés de Choix sont présentés en détail ci-après :

Régime d'options d'achat de parts Propriétés de Choix maintient un régime d'options d'achat de parts à l'intention de certains salariés. Dans le cadre de ce régime, Propriétés de Choix peut attribuer des options visant un maximum de 4 075 000 parts. Les droits afférents aux options d'achat de parts sont acquis par tranche sur une période de quatre ans. Le tableau qui suit présente l'activité du régime d'options d'achat de parts de Propriétés de Choix :

	2014		2013	
	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part	Nombre d'attributions	Prix d'exercice moyen pondéré par part
Options d'achat de parts en cours à l'ouverture de l'exercice	1 196 866	10,04 \$	—	— \$
Attribution	1 247 247	10,80 \$	1 196 866	10,04 \$
Renonciation	(643 294)	10,35 \$	—	— \$
Exercice	(118 309)	10,05 \$	—	— \$
Options d'achat de parts en cours à la clôture de l'exercice	1 682 510	10,48 \$	1 196 866	10,04 \$
Options d'achat de parts exerçables à la clôture de l'exercice	—	— \$	—	— \$

Le tableau qui suit présente les hypothèses qui ont servi à évaluer la juste valeur des options d'achat de parts au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes :

	2014	2013
Taux moyen de distribution attendu	6,2 %	6,2 %
Volatilité moyenne attendue du cours de la part	14,2 % – 18,9 %	19,1 % – 30,2 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	1,0 % – 1,4 %	1,6 % – 2,0 %
Durée de vie moyenne attendue des options	2,5 ans – 5,4 ans	4,0 ans – 5,5 ans

Les taux de renonciation estimés sont pris en compte dans l'évaluation de la charge liée aux options d'achat de parts. Aucun taux de renonciation n'a été appliqué au 3 janvier 2015 (néant au 28 décembre 2013).

Régime de parts temporairement inaccessibles Le tableau qui suit présente un résumé de l'activité du régime de PTI de Propriétés de Choix :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
Parts temporairement inaccessibles en cours à l'ouverture de l'exercice	108 746	—
Attribution	100 523	105 948
Réinvestissement	10 804	2 798
Renonciation	(35 919)	—
Parts temporairement inaccessibles en cours à la clôture de l'exercice	184 154	108 746

Les droits des parts temporairement inaccessibles sont acquis sur une période de trois ans. Aucun droit rattaché aux PTI n'était acquis au 3 janvier 2015 (néant au 28 décembre 2013).

Régime de parts différées à l'intention des fiduciaires Le tableau qui suit résume l'activité du régime de parts différées :

(Nombre d'attributions)	2014	2013
Parts différées à l'intention des fiduciaires en cours à l'ouverture de l'exercice	31 936	—
Attribution	64 150	31 758
Réinvestissement	3 144	178
Parts différées à l'intention des fiduciaires en cours à la clôture de l'exercice	99 230	31 936

Les droits de toutes les parts différées sont acquis au moment de leur émission. Toutefois, ils ne peuvent être exercés tant que les fiduciaires siègent au Conseil.

Note 27. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes de retraite, y compris des régimes de retraite agréés à prestations définies, des régimes de retraite agréés à cotisations définies et des régimes complémentaires sans capitalisation offrant des prestations de retraite au-delà des limites prévues par la loi. Certaines obligations de la société aux termes de ces régimes de retraite complémentaires sont garanties par une lettre de garantie émise par une importante banque à charte canadienne.

Le comité de retraite (le « Comité ») de la société veille sur les régimes de retraite de la société. Le Comité aide le Conseil à s'acquitter des responsabilités de supervision générales à l'égard des régimes. Il l'aide également à administrer les régimes, à assumer les responsabilités de placement et de surveillance à l'égard des régimes et à veiller à la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires.

Les régimes de retraite à prestations définies de la société sont principalement financés par la société, sont essentiellement non contributifs et versent généralement des prestations fondées sur les gains moyens de carrière sous réserve de certaines limites. La capitalisation repose sur une évaluation de la solvabilité pour laquelle les hypothèses peuvent différer des hypothèses utilisées à des fins comptables comme il est décrit en détails dans la présente note.

La société offre également certains autres régimes complémentaires à prestations définies. En général, ces autres régimes à prestations définies sont sans capitalisation, sont principalement non contributifs et prévoient des prestations pour soins de santé, de l'assurance vie et des prestations pour soins dentaires. Ces autres régimes à prestations définies sont offerts aux salariés admissibles qui ont atteint un âge donné au moment de leur départ à la retraite et qui répondent à certains critères en matière d'années de service. Dans le cas de la majorité des autres régimes à prestations définies proposés aux récents et futurs retraités, le total des prestations payables par la société est assujéti à un plafond.

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantage à prestations définies de la société exposent celle-ci à de nombreux risques actuariels, notamment le risque lié au taux de longévité, le risque de taux d'intérêt et le risque de marché.

Au Canada, la société offre également un régime national à cotisations définies à l'intention des salariés. Les salariés nouvellement embauchés ne peuvent participer qu'à ce régime à cotisations définies.

La société participe également à divers régimes de retraite multi-employeurs qui sont administrés par des conseils de fiduciaires indépendants, comptant habituellement un nombre égal de délégués syndicaux et de représentants de l'employeur. La responsabilité de la société quant au versement de cotisations à ces régimes est limitée aux montants établis conformément à ses conventions collectives.

En 2015, la société prévoit cotiser à ses régimes à prestations définies et à ses régimes à cotisations définies ainsi qu'aux régimes de retraite multi-employeurs auxquels elle cotise déjà, et verser des prestations aux prestataires des régimes de retraite complémentaires sans capitalisation à prestations définies, à d'autres régimes d'avantages à prestations définies et à d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme.

Autres régimes d'avantages du personnel à long terme

La société offre d'autres régimes d'avantages du personnel à long terme qui prévoient le versement de prestations d'invalidité à long terme et la continuation des prestations pour soins de santé et soins dentaires en cas d'invalidité.

Régimes de retraite à prestations définies et autres régimes à prestations définies

Le tableau qui suit résume les informations portant sur les régimes de retraite à prestations définies et sur les autres régimes à prestations définies de la société, pris collectivement :

	2014		2013	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
(en millions de dollars canadiens)				
Valeur actualisée des obligations capitalisées	(2 077) \$	— \$	(1 597) \$	— \$
Valeur actualisée des obligations non capitalisées	(81)	(197)	(71)	(167)
Total de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies	(2 158)	(197)	(1 668)	(167)
Juste valeur des actifs des régimes	2 136	—	1 709	—
Total (des obligations capitalisées) du surplus capitalisé	(22)	(197)	41	(167)
Passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	(2)	—	(6)	—
Total (de l'obligation nette) du surplus net au titre des prestations définies	(24) \$	(197) \$	35 \$	(167) \$
Comptabilisation dans les bilans consolidés comme suit :				
Autres actifs (note 19)	90 \$	— \$	106 \$	— \$
Autres passifs (note 23)	(114) \$	(197) \$	(71) \$	(167) \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des actifs des régimes et de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies :

(en millions de dollars canadiens)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Total
Variation de la juste valeur des actifs des régimes						
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	1 709 \$	— \$	1 709 \$	1 532 \$	— \$	1 532 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	161	—	161	—	—	—
Cotisations de l'employeur	55	—	55	99	—	99
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Prestations versées	(83)	—	(83)	(82)	—	(82)
Produits d'intérêts	86	—	86	62	—	62
Gains actuariels compris dans les autres éléments du résultat global	210	—	210	101	—	101
Autres	(5)	—	(5)	(5)	—	(5)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	2 136 \$	— \$	2 136 \$	1 709 \$	— \$	1 709 \$
Variation de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies						
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 668 \$	167 \$	1 835 \$	1 811 \$	247 \$	2 058 \$
Entrées découlant de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix	173	6	179	—	—	—
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51	7	58	52	9	61
Coût financier	86	8	94	72	9	81
Prestations versées	(87)	(6)	(93)	(86)	(6)	(92)
Cotisations des salariés	3	—	3	2	—	2
Pertes actuarielles comprises (gains actuariels compris) dans les autres éléments du résultat global	261	15	276	(159)	(62)	(221)
Modifications des régimes	—	—	—	(28)	(23)	(51)
Indemnités de départ contractuelles ⁱ⁾	1	—	1	2	—	2
Indemnités de départ spéciales ⁱ⁾	2	—	2	—	—	—
Autres	—	—	—	2	(7)	(5)
Solde à la clôture de l'exercice	2 158 \$	197 \$	2 355 \$	1 668 \$	167 \$	1 835 \$

i) Les indemnités de départ contractuelles et spéciales comprennent 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013) liés aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs.

Pour l'exercice clos en 2014, le rendement réel des actifs des régimes s'est établi à 296 millions de dollars (163 millions de dollars en 2013).

Le montant net de l'obligation au titre des régimes à prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 46 % aux participants actifs aux régimes (46 % en 2013)
- 11 % aux participants aux régimes différés (12 % en 2013)
- 43 % aux retraités (42 % en 2013)

En 2015, la société prévoit verser des cotisations d'environ 34 millions de dollars (cotisations d'environ 55 millions de dollars en 2014) à ses régimes de retraite agréés à prestations définies par capitalisation. Le montant réel versé pourrait différer de l'estimation selon les évaluations actuarielles réalisées et selon le rendement des placements, la volatilité des taux d'actualisation, les exigences réglementaires et d'autres facteurs.

Le coût net comptabilisé dans le résultat net avant impôt pour les régimes à prestations définies et les autres régimes d'avantages à prestations définies de la société se présente comme suit :

	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	51 \$	7 \$	58 \$	52 \$	9 \$	61 \$
Coût financier des obligations nettes au titre des régimes à prestations définies	—	8	8	10	9	19
Indemnités de départ contractuelles et spéciales ⁱ⁾	3	—	3	2	—	2
Coût des services passés ⁱⁱ⁾	—	—	—	(28)	(23)	(51)
Autres	5	—	5	7	(3)	4
Coût des prestations définies des avantages postérieurs à l'emploi, montant net	59 \$	15 \$	74 \$	43 \$	(8) \$	35 \$

i) Comprend des indemnités de départ contractuelles et spéciales de 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013) liées aux compressions du personnel du siège social et du personnel occupant des postes administratifs (voir la note 21).

ii) Se rapporte aux modifications annoncées à l'égard de certains régimes à prestations définies de la société, qui touchent certains salariés qui prendront leur retraite après le 1^{er} janvier 2015.

Le tableau qui suit présente les pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des impôts, comptabilisées au titre des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global :

	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
(en millions de dollars canadiens)						
Rendement des actifs des régimes, à l'exclusion des montants inclus dans les charges d'intérêts nettes	(210) \$	— \$	(210) \$	(101) \$	— \$	(101) \$
Ajustements liés à l'expérience	11	(1)	10	(10)	(51)	(61)
Pertes actuarielles découlant des modifications apportées aux hypothèses démographiques	23	3	26	70	4	74
Pertes actuarielles (gains actuariels) découlant des modifications apportées aux hypothèses financières	227	13	240	(219)	(15)	(234)
Variation du passif résultant des exigences de capitalisation minimale au titre des services passés	(4)	—	(4)	3	—	3
Total des pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) comptabilisés dans les autres éléments du résultat global avant impôt	47 \$	15 \$	62 \$	(257) \$	(62) \$	(319) \$
(Recouvrements) charges d'impôt sur le résultat liés aux pertes actuarielles (gains actuariels) (note 7)	(12)	(4)	(16)	68	17	85
Pertes actuarielles (gains actuariels), déduction faite des recouvrements d'impôt sur le résultat	35 \$	11 \$	46 \$	(189) \$	(45) \$	(234) \$

Le tableau qui suit présente le cumul des pertes actuarielles (gains actuariels) avant impôt comptabilisées dans les capitaux propres au titre des régimes à prestations définies de la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014			2013		
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes d'avantages à prestations définies	Total
Montant cumulé à l'ouverture de l'exercice	123 \$	(31) \$	92 \$	380 \$	31 \$	411 \$
Pertes actuarielles nettes (gains actuariels nets) avant impôt comptabilisés au cours de l'exercice	47	15	62	(257)	(62)	(319)
Montant cumulé à la clôture de l'exercice	170 \$	(16) \$	154 \$	123 \$	(31) \$	92 \$

Détail des actifs des régimes Les actifs des régimes de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes :

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2014		2013	
Titres de capitaux propres				
Canadiens				
- actions ordinaires	— \$	— %	131 \$	8 %
- fonds en gestion commune	303	14 %	178	10 %
Étrangers				
- fonds en gestion commune	511 \$	24 %	518 \$	30 %
Total des titres de capitaux propres	814 \$	38 %	827 \$	48 %
Titres de créance				
Titres à revenu fixe				
- titres d'État	665 \$	31 %	452 \$	27 %
- titres de sociétés	239	11 %	151	9 %
Fonds en gestion commune à revenu fixe ⁱ⁾				
- titres d'État	314	15 %	203	12 %
- titres de sociétés	19	1 %	20	1 %
Total des titres de créance	1 237 \$	58 %	826 \$	49 %
Autres placements	54 \$	3 %	— \$	— %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16	1 %	56	3 %
Remboursement d'impôt à recevoir de l'ARC	15	— %	—	— %
Total	2 136 \$	100 %	1 709 \$	100 %

i) Des titres d'État et des titres de sociétés peuvent être inclus dans les mêmes fonds en gestion commune à revenu fixe.

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les régimes de retraite à prestations définies ne comprenaient pas directement de titres de la société.

Tous les titres de capitaux propres et de créances et les autres placements sont évalués en fonction des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ou en fonction d'autres données d'entrée que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

La répartition des actifs de la société reflète un équilibre entre les placements sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt, comme les placements à revenu fixe et les titres de capitaux propres, qui devraient générer des rendements plus élevés à long terme. La répartition ciblée des actifs de la société est surveillée activement et ajustée individuellement pour chaque régime afin d'harmoniser la composition des actifs avec les profils des passifs des régimes.

Principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations de la société au titre des prestations définies et le coût net des régimes à prestations définies pour l'exercice (exprimés en moyennes pondérées) :

	2014		2013	
	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies	Régimes de retraite à prestations définies	Autres régimes à prestations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,00 %	4,75 %	4,50 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014 Pub/Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle
Charge nette au titre des régimes à prestations définies				
Taux d'actualisation	4,75 %	4,50 %	4,00 %	4,00 %
Taux de croissance de la rémunération	3,50 %	s. o.	3,50 %	s. o.
Table de mortalité	CPM-RPP2014Priv générationnelle	CPM-RPP2014Priv générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle	UP94@ pleinement générationnelle

s. o. – sans objet

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies à la clôture de la période de présentation de l'information financière est de 15,8 ans (16,2 ans en 2013).

Le taux de croissance du coût des soins de santé, à savoir principalement les coûts des médicaments et les autres coûts de services médicaux liés aux obligations au titre des autres régimes à prestations définies, était évalué à 4,50 % à la clôture de l'exercice, et il devrait demeurer à 4,50 % d'ici la clôture de l'exercice 2015 et par la suite.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour 2014 (exprimées en moyennes pondérées) et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre des régimes à prestations définies et sur le coût net des régimes à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	2014			
	Régimes de retraite à prestations définies		Autres régimes à prestations définies	
	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾	Obligations au titre des prestations définies	Coût net des régimes à prestations définies ⁱ⁾
Augmentation (diminution) (en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)				
Taux d'actualisation	4,00 %	4,75 %	4,00 %	4,50 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	(316) \$	(29) \$	(24) \$	— \$
d'une diminution de 1 %	371 \$	29 \$	31 \$	1 \$
Taux de croissance attendu des coûts des soins de santé			4,50 %	4,00 %
Incidence				
d'une augmentation de 1 %	s. o.	s. o.	25 \$	2 \$
d'une diminution de 1 %	s. o.	s. o.	(20) \$	(2) \$

s. o. – sans objet

i) La sensibilité du taux d'actualisation et du taux de croissance attendu du coût des soins de santé ne s'applique qu'au coût des services rendus au cours de l'exercice et au coût financier.

Régimes de retraite multi-employeurs

En 2014, la société a inscrit une charge de 55 millions de dollars (55 millions de dollars en 2013) dans le résultat d'exploitation, soit les cotisations versées pour les régimes de retraite multi-employeurs. En 2015, la société prévoit continuer de cotiser à ces régimes de retraite multi-employeurs.

La société, de concert avec ses franchisés indépendants, est le plus important employeur participant au Régime de retraite des employés de commerce du Canada (le « RRECC »), environ 52 000 employés y participant (53 000 en 2013). Les charges de 2014 dont il est question ci-dessus comprennent des cotisations de 54 millions de dollars (54 millions de dollars en 2013) au RRECC.

Coût des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages du personnel à long terme

Le coût net des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi et autres régimes d'avantages du personnel à long terme de la société comptabilisé dans le résultat net avant impôt sur le résultat s'est établi comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Coût net des régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	74 \$	35 \$
Coût des régimes à cotisations définies ⁱ⁾	20	20
Coût des régimes de retraite multi-employeurs ⁱⁱ⁾	55	55
Coût net total des avantages postérieurs à l'emploi	149 \$	110 \$
Coût des autres avantages du personnel à long terme ⁱⁱⁱ⁾	28	21
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	177 \$	131 \$
Comptabilisé dans les états consolidés des résultats comme suit :		
Frais de vente et charges générales et administratives	165 \$	108 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	12	23
Coût net des avantages postérieurs à l'emploi et aux autres avantages du personnel à long terme	177 \$	131 \$

i) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes à cotisations définies.

ii) Ces montants représentent les cotisations versées par la société à ses régimes de retraite multi-employeurs.

iii) Les coûts liés aux autres avantages du personnel à long terme comprennent 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2013) au titre des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 28. Charges au titre des avantages du personnel

Le résultat d'exploitation tient compte des charges au titre des avantages du personnel qui sont présentées dans le tableau qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Salaires et autres avantages du personnel à court terme	4 494 \$	3 042 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	141	91
Autres régimes d'avantages du personnel à long terme	24	17
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	71	32
Montant incorporé au coût des immobilisations corporelles	(30)	(10)
Total des charges au titre des avantages du personnel	4 700 \$	3 172 \$

Note 29. Contrats de location

La société loue certains de ses magasins de vente au détail, centres de distribution, locaux à bureaux et autres actifs en vertu de contrats de location simple ou de contrats de location-financement. La quasi-totalité des contrats de location relatifs aux magasins sont assortis d'options de renouvellement. Les loyers conditionnels prévus par certains contrats de location de magasins sont fondés sur un pourcentage du chiffre d'affaires du secteur Vente au détail. La société sous-loue également des immeubles à des tiers.

Le classement d'un contrat de location à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple requiert l'exercice du jugement pour la détermination de la juste valeur et de la durée de vie économique de l'actif loué, du taux d'actualisation devant être utilisé et de la répartition appropriée des droits à bail entre l'élément terrains et l'élément constructions dans le cas des contrats de location immobilière.

Contrats de location simple – À titre de locataire Le tableau qui suit présente les paiements minimaux futurs au titre de la location aux termes des contrats de location simple de la société :

Paiements à effectuer pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Paiements aux termes de contrats de location simple	674 \$	654 \$	620 \$	573 \$	529 \$	2 818 \$	5 868 \$	1 224 \$
Revenus de sous-location	(60)	(51)	(40)	(33)	(23)	(88)	(295)	(166)
Paiements aux termes de contrats de location simple – montant net	614 \$	603 \$	580 \$	540 \$	506 \$	2 730 \$	5 573 \$	1 058 \$

En 2014, la société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une charge de 572 millions de dollars (206 millions de dollars en 2013) liée aux contrats de location simple. Au cours de l'exercice, des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2013) découlant de contrats de location simple ont été comptabilisés en charges, tandis qu'un revenu de sous-location de 58 millions de dollars (50 millions de dollars en 2013) a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation. En 2014, les loyers conditionnels découlant de contrats de sous-location simple comptabilisés à titre de revenus se sont élevés à 3 millions de dollars (1 million de dollars en 2013).

Contrats de location simple – À titre de locateur Au 3 janvier 2015, la société louait certains terrains et bâtiments dont le coût s'élevait à 2 578 millions de dollars (2 076 millions de dollars au 28 décembre 2013) et l'amortissement cumulé connexe, à 718 millions de dollars (562 millions de dollars au 28 décembre 2013). Pour l'exercice clos le 3 janvier 2015, les produits locatifs se sont établis à 148 millions de dollars (136 millions de dollars en 2013) et les loyers conditionnels se sont chiffrés à 3 millions de dollars (2 millions de dollars en 2013), et tant les produits locatifs que les loyers conditionnels ont été comptabilisés dans le résultat d'exploitation.

Paiements à recevoir pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Revenus de contrats de location simple – montant net	137 \$	116 \$	93 \$	76 \$	55 \$	170 \$	647 \$	559 \$

Contrats de location-financement – À titre de locataire Les paiements minimaux futurs au titre de la location qui sont prévus par les contrats de location-financement de la société se présentent comme suit :

Paiements à effectuer pour chaque exercice								
(en millions de dollars canadiens)	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Au 3 janvier 2015 Total	Au 28 décembre 2013 Total
Paiements aux termes de contrats de location-financement	85 \$	88 \$	78 \$	65 \$	60 \$	715 \$	1 091 \$	771 \$
Moins les charges financières futures	(47)	(43)	(46)	(36)	(32)	(287)	(491)	(383)
Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location	38 \$	45 \$	32 \$	29 \$	28 \$	428 \$	600 \$	388 \$

En 2014, la société a comptabilisé en charges des loyers conditionnels de 1 million de dollars (1 million de dollars en 2013) aux termes de contrats de location-financement.

Les revenus de sous-location futurs aux termes des contrats de sous-location de la société se détaillent comme suit :

(en millions de dollars canadiens)	Paiements à recevoir pour chaque exercice						Au	Au
	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	3 janvier 2015 Total	28 décembre 2013 Total
Revenus de sous-location	16 \$	12 \$	11 \$	9 \$	8 \$	33 \$	89 \$	45 \$

Au 3 janvier 2015, les paiements de sous-location à recevoir aux termes de contrats de location-financement s'élevaient à 16 millions de dollars (14 millions de dollars au 28 décembre 2013).

Note 30. Instruments financiers

Le tableau qui suit présente la hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et les passifs financiers, à l'exclusion de ceux qui sont classés comme étant au coût amorti et qui sont par nature à court terme.

(en millions de dollars canadiens)	Au				Au			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	984 \$	15 \$	— \$	999 \$	2 247 \$	13 \$	— \$	2 260 \$
Placements à court terme	19	2	—	21	290	—	—	290
Dépôts de garantie	7	—	—	7	1 701	—	—	1 701
Créances liées aux prêts consentis à des franchisés	—	—	399	399	—	—	375	375
Certains autres actifs	—	8	64	72	—	8	59	67
Dérivés inclus dans les charges payées d'avance et autres actifs	—	10	—	10	—	2	—	2
Passifs financiers								
Dérivés inclus dans les fournisseurs et autres passifs	—	11	4	15	—	—	4	4
Passif au titre des parts de fiducie	722	—	—	722	688	—	—	688
Dette à long terme	—	12 508	—	12 508	—	8 188	—	8 188
Titres de participation ⁱ⁾	234	—	—	234	236	—	—	236
Certains autres passifs	—	—	28	28	—	—	40	40

i) Au 3 janvier 2015, les titres de participation ont été classés dans les passifs courants.

La valeur comptable des instruments financiers de la société se rapproche de la juste valeur, à l'exception de celle des titres de créance et de participation à long terme.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Au 3 janvier 2015 et au 28 décembre 2013, les instruments financiers de niveau 3 classés à la juste valeur par le biais du résultat net consistaient en des dérivés incorporés à des bons de commande qui ne sont libellés ni en dollars canadiens, ni dans la monnaie fonctionnelle du fournisseur. Ces dérivés sont évalués selon une approche par le marché qui est fondée sur l'écart entre les cours de change et le calendrier du règlement. Le coût des bons de commande constitue la principale donnée non observable utilisée aux fins de l'évaluation de la juste valeur. Une fluctuation importante à la hausse (à la baisse) de toute donnée d'entrée entraînerait une augmentation (une diminution) considérable de la juste valeur.

Au 3 janvier 2015, la juste valeur des dérivés de change incorporés classés au niveau 3 qui a été inscrite dans les fournisseurs et autres passifs s'établissait à 4 millions de dollars (4 millions de dollars au 28 décembre 2013). Une perte négligeable (3 millions de dollars en 2013) a été comptabilisée dans le résultat d'exploitation en 2014. Au 3 janvier 2015, une augmentation (une diminution) des cours de change de 1 % aurait donné lieu à un profit lié à la juste valeur (une perte liée à la juste valeur) de 1 million de dollars.

En 2014, la société a comptabilisé un profit de 11 millions de dollars (33 millions de dollars en 2013) dans le bénéfice avant impôt sur le résultat, sur les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Par ailleurs, une perte de 18 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) en 2014 a été comptabilisée dans le bénéfice avant impôt sur le résultat au titre des instruments financiers devant être classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Des charges d'intérêts nettes de 571 millions de dollars (446 millions de dollars en 2013) ont été comptabilisées en 2014 en lien avec des instruments financiers qui n'étaient ni classés ni désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les instruments dérivés de la société font l'objet d'une analyse ci-après :

Swaps de monnaies En 2013, Glenhuron Bank Limited (« Glenhuron ») a dénoué ses swaps de monnaies et a reçu un règlement net en trésorerie de 76 millions de dollars représentant le profit lié à la juste valeur cumulé sur les swaps. Les swaps ont été contrebalancés par l'effet des profits et des pertes de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme et les dépôts de garantie libellés en dollars américains.

En 2013, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé de 300 millions de dollars américains dans le cadre du règlement des billets du placement privé de 300 millions de dollars américains sous-jacents, et elle a reçu un règlement net en trésorerie de 18 millions de dollars (voir la note 22). Les swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains ont été utilisés pour gérer l'effet des profits et des pertes de change sur les billets du placement privé libellés en dollars américains sous-jacents comptabilisés dans la dette à long terme. Dans le cadre du règlement total, la société a réglé son swap de monnaies visant le placement privé de 150 millions de dollars américains qui est arrivé à échéance le 29 mai 2013. Au moment du règlement du swap, un profit latent lié à la juste valeur de 5 millions de dollars, déduction faite de l'impôt de 2 millions de dollars, qui avait été différé dans le cumul des autres éléments du résultat global a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence qu'ont eue la variation de la juste valeur des swaps de monnaies de Glenhuron et l'exposition au risque sous-jacent sur le résultat d'exploitation en 2013 :

(en millions de dollars canadiens)	<u>Swaps de monnaies – Glenhuron</u> 2013	<u>Swaps de monnaies – Placement privé libellé en dollars américains</u> 2013
Perte (profit) au titre de la juste valeur découlant des swaps ⁱ⁾	37 \$	(11) \$
(Profit) perte de change au titre de l'exposition au risque sous-jacent	(33)	14

i) L'incidence des swaps de monnaies visant le placement privé libellé en dollars américains ne tient pas compte du profit de 7 millions de dollars sur les instruments dérivés décomptabilisés, avant l'impôt sur le résultat, reclassé à partir du cumul des autres éléments du résultat global.

Swaps de taux d'intérêt En 2013, la société a réglé ses swaps de taux d'intérêt d'un montant notionnel de 150 millions de dollars et elle a comptabilisé dans le résultat d'exploitation un profit lié à la juste valeur de 5 millions de dollars en lien avec ces swaps.

Autres dérivés La société a également recours à d'autres dérivés financiers, notamment des contrats de change à terme, des contrats d'électricité à terme ainsi que des contrats à terme standardisés et des contrats d'options sur carburant négociés en bourse. En 2014, la société a inscrit, dans le résultat d'exploitation, une perte de 1 million de dollars (profit de 7 millions de dollars en 2013) en lien avec ces dérivés. Le tableau qui suit présente sommairement l'incidence latente cumulée de ces dérivés inscrits dans le bilan consolidé.

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Profits latents cumulés comptabilisés dans les charges payées d'avance et autres actifs	10 \$	2 \$
Pertes latentes cumulées comptabilisées dans les fournisseurs et autres passifs	11	—

En lien avec l'émission de billets de premier rang non garantis de 1 600 millions de dollars réalisée en 2013 (voir la note 22), la société a couvert son exposition aux taux d'intérêt avant l'émission. Comme cette relation ne répondait pas aux critères de la comptabilité de couverture, le profit de 10 millions de dollars qui a résulté du règlement a été comptabilisé dans le résultat d'exploitation.

Passif au titre des parts de fiducie Au 3 janvier 2015, la juste valeur du passif au titre des parts de fiducie de 722 millions de dollars (688 millions de dollars au 28 décembre 2013) a été comptabilisée dans le bilan consolidé. En 2014, la société a comptabilisé une perte liée à la juste valeur de 17 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) dans les charges d'intérêts nettes et autres charges financières en lien avec les parts de Propriétés de Choix.

Au 3 janvier 2015, 67 755 010 parts de Propriétés de Choix étaient détenues par d'autres porteurs de parts que la société (66 114 229 au 28 décembre 2013). Propriétés de Choix a émis 1 640 781 parts en 2014 (114 229 en 2013) en faveur de porteurs admissibles dans le cadre de son régime de réinvestissement des distributions. Les parts qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société sont présentées à titre de passif dans les bilans consolidés de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré des porteurs pour une contrepartie en trésorerie, sous réserve de certaines restrictions. Au 3 janvier 2015, la société détenait une participation de 82,9 % (82,2 % au 28 décembre 2013) dans Propriétés de Choix.

Créances liées aux prêts consentis à des franchisés et placements dans des franchises inclus dans les autres actifs La valeur des créances liées aux prêts consentis à des franchisés de Loblaw de 399 millions de dollars (375 millions de dollars au 28 décembre 2013) a été comptabilisée dans les bilans consolidés. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation des pertes de valeur de 12 millions de dollars (14 millions de dollars en 2013) en 2014 se rapportant aux créances liées à ces prêts.

Des placements dans des franchises de Loblaw d'une valeur de 62 millions de dollars (58 millions de dollars au 28 décembre 2013) ont été comptabilisés dans les autres actifs. La société a comptabilisé dans le résultat d'exploitation une perte de 3 millions de dollars en 2014 (6 millions de dollars en 2013) se rapportant à ces placements.

Note 31. Gestion des risques financiers

Comme elle détient et émet des instruments financiers, la société est exposée au risque de liquidité et au risque lié à la disponibilité des capitaux, au risque de crédit et au risque de marché. Une analyse de ces risques et de la manière dont les expositions sont gérées est présentée ci-après.

Niveau d'endettement Pour financer la portion en trésorerie de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la société a utilisé ses liquidités excédentaires et a augmenté considérablement son niveau d'endettement. Quoique la société ait réalisé des progrès au chapitre de la réduction de son niveau d'endettement après l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de générer suffisamment de flux de trésorerie disponibles pour être à même de réduire beaucoup plus son niveau d'endettement et de maintenir des réserves de trésorerie appropriées. L'incapacité d'atteindre ces objectifs pourrait avoir une incidence défavorable sur les notes et les coûts de financement de la société.

La capacité de la société, de la Banque PC ou de Propriétés de Choix à obtenir du financement auprès de sources externes pourrait se trouver limitée si leur performance financière et leur situation financière venaient à se détériorer ou si les notes actuelles de la société ou de Propriétés de Choix étaient abaissées, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la performance financière de la société.

Liquidité Le risque de liquidité représente le risque que la société soit dans l'impossibilité de dégager ou d'obtenir de la trésorerie ou des équivalents de trésorerie selon des modalités acceptables pour financer ses obligations à mesure qu'elles deviennent exigibles. La société est exposée au risque de liquidité, notamment par l'intermédiaire de la Banque PC et des activités relatives aux cartes de crédit de cette dernière, qui nécessitent une source de financement fiable. La Banque PC compte sur ses programmes de titrisation et sur les dépôts liés aux CPG pour financer ses créances sur cartes de crédit. Le risque de liquidité frapperait la société si cette dernière ne parvenait pas à maintenir des niveaux appropriés de trésorerie et de placements à court terme, si elle était incapable d'accéder à des sources de financement ou si elle ne réussissait pas à diversifier ses sources de financement. Pareil cas nuirait à la performance financière de la société.

Le risque de liquidité est atténué par le maintien de niveaux appropriés de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme, la surveillance étroite de l'évolution de la conjoncture et la diversification des sources de financement, notamment la facilité de crédit engagée de la société, et l'échelonnement des échéances de ses emprunts et obligations en matière de capital.

Le tableau suivant présente les échéances contractuelles non actualisées des passifs financiers importants au 3 janvier 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	Par la suite	Total ⁱ⁾
Passifs financiers dérivés							
Contrats de change à terme	232 \$	— \$	— \$	— \$	— \$	— \$	232 \$
Passifs financiers non dérivés							
Dette à court terme ⁱⁱ⁾	605	—	—	—	—	—	605
Dette bancaire	162	—	—	—	—	—	162
Dette à long terme, y compris les versements d'intérêts ⁱⁱⁱ⁾	911	1 445	1 278	1 767	2 920	8 263	16 584
Autres passifs ^{iv)}	4	8	5	3	2	6	28
	1 914 \$	1 453 \$	1 283 \$	1 770 \$	2 922 \$	8 269 \$	17 611 \$

i) Les titres de participation et les dividendes connexes ainsi que le passif au titre des parts de fiducie ne sont pas pris en compte, car ces passifs ne comportent pas de date d'échéance contractuelle. La société a également exclu les fournisseurs et autres passifs, lesquels sont exigibles d'ici les 12 prochains mois.

ii) Représente des obligations envers des fiducies de titrisation indépendantes qui sont garanties par les créances sur cartes de crédit de la société (voir la note 11).

iii) Les paiements d'intérêts fixes sont fondés sur les valeurs nominales des emprunts arrivant à échéance et les intérêts annuels liés à chaque instrument, y compris les CPG, les fiducies de titrisation indépendantes à long terme et une fiducie de financement indépendante, ainsi que sur les obligations de paiement annuelles relatives aux entités structurées, les emprunts hypothécaires et les obligations découlant de contrats de location-financement. Les paiements d'intérêts variables sont fondés sur les taux à terme au 3 janvier 2015.

iv) Obligation contractuelle liée à certains autres passifs.

Disponibilité des capitaux de Propriétés de Choix Les activités liées au secteur de l'immobilier nécessitent des capitaux importants. Propriétés de Choix doit avoir accès à des sources de capitaux pour entretenir ses immeubles, pour refinancer sa dette bancaire et pour financer sa stratégie de croissance et, à l'occasion, certaines dépenses d'investissement. Bien que Propriétés de Choix prévoie continuer de jouir de sa facilité de crédit, rien ne garantit qu'elle aura des capitaux suffisants ou pourra avoir accès à des capitaux à des conditions acceptables de manière à lui permettre de faire de nouvelles acquisitions d'immeubles, de refinancer la dette, de financer ou refinancer des immeubles, de financer ses charges d'exploitation ou de financer d'autres frais. De plus, dans certaines circonstances, Propriétés de Choix pourrait être incapable d'emprunter des fonds en raison de certaines restrictions. L'incapacité de Propriétés de Choix d'obtenir les capitaux dont elle a besoin pourrait avoir une incidence significative sur la capacité de la société à s'acquitter de ses obligations financières et de ses autres obligations. L'incapacité d'accéder à des capitaux pourrait aussi compromettre la capacité de Propriétés de Choix à verser des distributions, ce qui pourrait avoir une incidence négative significative sur le cours des parts et nuire à la performance financière de la société.

Crédit La société est exposée au risque de crédit découlant de la possibilité que des contreparties manquent à leurs obligations financières envers elle. Les instruments dérivés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, les dépôts de garantie, les créances sur cartes de crédit de la Banque PC, les créances liées à des prêts consentis à des franchisés, les actifs liés aux régimes de retraite à prestations définies et les autres créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs sont autant d'instruments qui comportent un risque de crédit. L'incapacité de gérer le risque de crédit pourrait nuire à la performance financière de la société.

Le risque lié aux instruments dérivés, à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et aux dépôts de garantie est atténué par des politiques et des lignes directrices qui stipulent que la société ne doit conclure des transactions qu'avec des contreparties ou des émetteurs ayant au moins obtenu la note A- à long terme d'une agence de notation reconnue et par une politique qui limite les risques minimums et maximums à des contreparties et instruments particuliers.

Propriétés de Choix atténue le risque de pertes sur créances lié à ses locataires en évaluant la solvabilité des nouveaux locataires et en exigeant des dépôts de garantie lorsque la loi le permet, de même qu'en s'assurant que son bassin de locataires est diversifié et en limitant son exposition à un seul et même locataire, sauf Loblaw. Propriétés de Choix établit une provision pour créances douteuses, dont le montant correspond aux pertes estimées liées aux loyers à recevoir. Le montant de la provision est déterminé en fonction de l'exposition à chacun des locataires pris individuellement, compte tenu des facteurs qui lui sont propres.

Afin de gérer le risque lié à ses créances sur cartes de crédit, la Banque PC utilise des méthodes rigoureuses d'évaluation du crédit, surveille activement le portefeuille de cartes de crédit et évalue les techniques et la technologie qui peuvent améliorer l'efficacité du processus de recouvrement. De plus, ces créances sont réparties parmi un groupe vaste et varié de titulaires de cartes de crédit.

La société surveille activement et de façon continue les créances liées aux prêts consentis à des franchisés et les créances, notamment les sommes à recevoir de franchisés indépendants, d'administrations gouvernementales, de régimes de médicaments sur ordonnance et de régimes de tiers et de comptes indépendants et les sommes à recevoir de fournisseurs, et elle perçoit régulièrement les sommes qui lui sont dues conformément aux modalités précisées dans les ententes applicables.

Risque de marché Le risque de marché s'entend de la perte qui pourrait découler des variations de facteurs comme les taux d'intérêt, les cours de change, les cours des marchandises, les cours des actions ordinaires et des parts et de l'incidence que ces facteurs pourraient avoir sur d'autres contreparties.

Taux d'intérêt La société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant des fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette et ses instruments financiers à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie. La société gère le risque de taux d'intérêt en surveillant la composition de sa dette à taux fixe et de sa dette à taux variable, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à court terme et des dépôts de garantie et en prenant les mesures nécessaires pour maintenir un juste équilibre compte tenu de la conjoncture actuelle des marchés. La société estime qu'une augmentation (une diminution) de 1 % des taux d'intérêt à court terme, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une augmentation (une diminution) de 16 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Cours de change La société est exposée aux fluctuations des cours de change, principalement sur ses achats en dollars américains inclus dans les fournisseurs et autres passifs. Une dépréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura une incidence négative sur le résultat d'exploitation et le bénéfice net d'un exercice à l'autre, tandis qu'une appréciation du dollar canadien par rapport au dollar américain aura l'effet contraire.

Prix des marchandises La société est exposée aux hausses du prix des marchandises dans le cadre de l'exploitation de ses magasins et de ses réseaux de distribution, de même qu'à l'effet indirect des fluctuations des prix des marchandises sur le prix des produits de consommation. Elle gère une partie de ce risque en concluant des contrats d'approvisionnement couvrant une partie de ses besoins pour certains produits de consommation qui sont liés à des marchandises. La société conclut des contrats à terme normalisés et des contrats à terme de gré à gré négociés en bourse pour atténuer la volatilité des prix de l'énergie. La hausse du prix des marchandises pourrait nuire à la performance financière de la société. La société estime que, selon les contrats dérivés en cours qu'elle détenait au 3 janvier 2015, une diminution de 10 % du coût de l'énergie, toutes les autres variables demeurant constantes, donnerait lieu à la comptabilisation d'une perte nette de 3 millions de dollars dans le bénéfice avant impôt sur le résultat.

Cours des parts de Propriétés de Choix La société est exposée au risque de marché en raison des parts de Propriétés de Choix qui sont détenues par d'autres porteurs de parts que la société. Ces parts sont présentées à titre de passif dans le bilan consolidé de la société, puisqu'elles sont rachetables au gré du porteur pour une contrepartie en trésorerie. Le passif est comptabilisé à la juste valeur chaque période de présentation de l'information financière en fonction du cours de marché des parts. La variation de la juste valeur du passif a une incidence négative sur le bénéfice net lorsque le cours des parts augmente et une incidence positive sur le bénéfice net lorsque le cours des parts diminue. Une augmentation de un dollar du cours de marché des parts, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduirait par une hausse de 68 millions de dollars des charges d'intérêts nettes et autres charges financières.

Note 32. Passifs éventuels

La société est partie et éventuellement assujettie à diverses réclamations de tiers dans le cours normal de ses activités se rapportant, entre autres, aux réclamations liées à la responsabilité du fait des produits, à la main-d'œuvre et à l'emploi, à la réglementation et à l'environnement. De plus, la société est partie et éventuellement assujettie aux vérifications habituelles des administrations fiscales des paliers fédéral et provincial en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat, à l'impôt sur le capital, aux taxes à la consommation, à l'impôt foncier et aux autres impôts et taxes et, par conséquent, elle pourrait être assujettie à des cotisations fiscales ou à de nouvelles cotisations. Bien que l'issue de ces procédures ne puisse être prévue avec certitude, la direction considère actuellement que le risque auquel la société est exposée en raison de ces réclamations et de ces litiges ou de ces cotisations fiscales et de ces nouvelles cotisations, dans la mesure où ils ne sont pas couverts par des polices d'assurance de la société ou autrement, n'est pas suffisamment important pour être présenté dans les états financiers consolidés; il pourrait néanmoins avoir une incidence significative pour les périodes futures.

Actions en justice La société fait l'objet de diverses poursuites et réclamations dans le cours normal de ses activités. L'issue de ces poursuites et réclamations demeure incertaine. Cependant, compte tenu de l'information dont elle dispose à ce jour, la société ne prévoit pas que ces poursuites et réclamations auront une incidence significative, individuellement ou collectivement, sur ses activités.

Shoppers Drug Mart/Pharmaprix s'est vu signifier une déclaration modifiée relative à un recours collectif proposé, déclaration qui a été déposée auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario par deux franchisés titulaires d'une licence, qui réclament des dommages-intérêts de 500 millions de dollars fondés sur diverses allégations de violation des accords conclus par Shoppers Drug Mart/Pharmaprix. Le recours collectif proposé englobe l'ensemble des franchisés titulaires d'une licence actuels et anciens résidant au Canada, mais ailleurs qu'au Québec, qui sont parties aux accords que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix a conclus avec ses franchisés en 2002 et en 2010. Le 9 juillet 2013, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un recours collectif à certaines parties de la poursuite. Bien que Shoppers Drug Mart/Pharmaprix estime toujours que ces allégations ne sont pas fondées et qu'elle ait l'intention de leur opposer une défense vigoureuse, l'issue de cette poursuite ne peut être prévue avec certitude.

Fiscalité La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il peut arriver que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que la législation soit modifiée ou que son interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à des avis de nouvelle cotisation. Ces avis de nouvelle cotisation pourraient avoir une incidence significative sur la société au cours de périodes futures.

En 2012, la société a reçu de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») un avis selon lequel cette dernière manifestait son intention d'émettre des avis de nouvelle cotisation portant sur le traitement fiscal de Glenhuron, filiale entièrement détenue par la société. Selon la position de l'ARC, certains revenus touchés par Glenhuron à la Barbade pour les années d'imposition 2000 à 2010 auraient dû être traités comme des revenus canadiens et imposés comme tels au Canada.

D'après la lettre de proposition de l'ARC, si l'ARC et les administrations fiscales provinciales pertinentes obtenaient gain de cause à l'égard de tous ces avis de nouvelle cotisation, ce qui paraît improbable de l'avis de la société, le total estimé de l'impôt et des intérêts se chiffrerait à environ 440 millions de dollars pour les années d'imposition 2000 à 2010, montant qui augmenterait au fur et à mesure que les intérêts s'accumuleraient. Toutefois, la société est en pourparlers avec l'ARC au sujet du montant des impôts en litige. La société est d'avis que l'ARC produira probablement des avis de nouvelle cotisation pour les années d'imposition 2011 à 2013 en s'appuyant sur les mêmes arguments ou sur des arguments semblables. Aucune provision n'a été constituée au titre de ces avis de nouvelle cotisation éventuels dans les états financiers consolidés de la société.

Après la clôture de l'exercice 2014, la société a reçu une lettre de l'ARC par laquelle elle lui signifiait qu'elle allait de l'avant avec l'émission des avis de nouvelle cotisation. La société s'attend à recevoir des avis de nouvelle cotisation de l'ARC et des administrations fiscales provinciales pertinentes à un moment ou à un autre au cours des mois à venir. La société est en profond désaccord avec la position de l'ARC et a l'intention de défendre vigoureusement sa position et, notamment, d'interjeter appel de ces avis de nouvelle cotisation lorsqu'elle les recevra. La société effectuera des paiements en trésorerie ou fournira d'autres formes de garantie sur une partie des impôts en litige. Si la société arrive à défendre sa position, en totalité ou en partie, une partie ou la totalité des paiements en trésorerie ou de la garantie lui sera rendue.

Dispositions d'indemnisation De temps à autre, la société conclut des ententes dans le cours normal de ses activités, notamment des ententes de service et d'impartition et des contrats de location, dans le cadre d'acquisitions ou de cessions d'entreprises ou d'actifs. De par leur nature, ces ententes peuvent prévoir des indemnisations à des contreparties. Ces dispositions d'indemnisation peuvent toucher des violations de déclaration ou de garantie de même que des réclamations futures à l'égard de certains passifs, notamment en ce qui a trait à des questions fiscales ou environnementales. Ces dispositions d'indemnisation sont de durées variées et peuvent s'échelonner sur une période illimitée. Compte tenu de la nature de ces dispositions d'indemnisation, la société n'est pas en mesure d'évaluer de manière raisonnable le montant total maximal du passif éventuel auquel elle pourrait être assujettie, puisque certaines dispositions d'indemnisation ne prévoient pas de montant maximal éventuel et que les montants dépendent de l'issue d'événements futurs éventuels dont, pour le moment, ni la nature ni la probabilité ne peuvent être prévues. Par le passé, la société n'a versé aucun montant important au titre de telles dispositions d'indemnisation.

Note 33. Garanties financières

La société a établi des lettres de crédit qui sont utilisées relativement à certaines obligations liées essentiellement aux opérations immobilières, aux programmes d'avantages sociaux, aux bons de commande et aux garanties de bonne exécution et dont le passif brut éventuel se chiffre à environ 293 millions de dollars (348 millions de dollars au 28 décembre 2013). De plus, la société a donné à des tiers les garanties importantes suivantes :

Garanties pour le compte des franchisés La société a pris des dispositions pour que ses franchisés Shoppers Drug Mart/Pharmaprix obtiennent du financement afin de leur faciliter l'acquisition de stocks et de financer leurs besoins en fonds de roulement, en fournissant des garanties à diverses banques à charte canadiennes qui soutiennent les emprunts des franchisés. Au 3 janvier 2015, l'obligation maximale de la société au titre de ces garanties se chiffrait à 570 millions de dollars, et un montant total de 476 millions de dollars était disponible sous forme de lignes de crédit accordées aux franchisés par diverses banques. Au 3 janvier 2015, les franchisés avaient prélevé un montant totalisant 162 millions de dollars sur ces lignes de crédit disponibles. Tout montant prélevé par les franchisés est inclus dans la dette bancaire figurant dans le bilan consolidé de la société. Dans l'éventualité où des paiements devaient être versés en vertu des garanties, la société détient une sûreté de premier rang grevant tous les actifs des magasins des franchisés, sous réserve de certaines exigences légales en ce qui a trait à la priorité de rang antérieure.

Fiducies de financement indépendantes Le solde intégral de la dette des fiducies de financement indépendantes a été consolidé au bilan de la société (voir la note 22). Au 3 janvier 2015, La société a accepté d'accorder un rehaussement de crédit de 50 millions de dollars (48 millions de dollars au 28 décembre 2013) sous forme de lettre de garantie en faveur des fiducies de financement indépendantes correspondant à au moins 10 % (10 % en 2013) du capital des prêts en cours. Ce rehaussement de crédit permet aux fiducies de financement indépendantes d'octroyer du financement aux franchisés indépendants de la société. De plus, chaque franchisé indépendant fournit aux fiducies de financement indépendantes des garanties à l'égard de ses obligations au moyen d'un contrat de sûreté générale. Si un franchisé indépendant n'honore pas les modalités de son emprunt et si la société n'a pas, dans une période déterminée, pris en charge l'emprunt ou que le manquement n'a pas été autrement corrigé, les fiducies de financement indépendantes céderont l'emprunt à la société et tireront des sommes sur la lettre de garantie. Aucun montant n'a été tiré sur cette lettre de garantie. La société a accepté de rembourser la banque émettrice pour tout montant tiré sur la lettre de garantie.

Obligations découlant de contrats de location Dans le cadre de la cession de certains de ses actifs par le passé, la société a cédé des contrats de location à des tiers. La société demeure éventuellement responsable des obligations découlant de ces contrats dans le cas où l'un ou l'autre des cessionnaires ne respecterait pas ses obligations aux termes du contrat. Le loyer minimal, qui ne comprend pas d'autres dépenses inhérentes au contrat, comme l'impôt foncier et les frais d'entretien des aires communes, totalise environ 17 millions de dollars (14 millions de dollars au 28 décembre 2013). De plus, la société garantit les obligations de 13 millions de dollars (17 millions de dollars au 28 décembre 2013) découlant de contrats de location d'un tiers distributeur.

Services financiers La société a fourni, en faveur de MasterCard^{MD} International Incorporated (« MasterCard^{MD} »), une garantie au nom de la Banque PC relativement à l'acceptation de la Banque PC comme membre et titulaire de licence pour la marque MasterCard^{MD}. Au 3 janvier 2015, la garantie en faveur de MasterCard^{MD} au nom de la Banque PC se chiffrait à 170 millions de dollars américains (170 millions de dollars américains au 28 décembre 2013).

En 2014, la société a mis en place, au nom de ses filiales entièrement détenues, une lettre de crédit irrévocable de 91 millions de dollars émise par une importante banque à charte canadienne.

D'importantes institutions financières ont émis des lettres de crédit en faveur des fiducies de titrisation indépendantes relativement aux programmes de titrisation de la Banque PC. Ces lettres de garantie peuvent être utilisées en cas de baisse marquée des produits tirés des créances sur cartes de crédit titrisées ou de leur valeur. La société a accepté de rembourser les banques émettrices pour tout montant tiré sur les lettres de garantie. Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour les autres fiducies de titrisation indépendantes, qui représente 10 % (9 % en 2013) des créances sur cartes de crédit titrisées, était de 61 millions de dollars (54 millions de dollars au 28 décembre 2013) (voir la note 20). Au 3 janvier 2015, le total du passif éventuel brut aux termes de ces ententes pour *Eagle*, qui représente 9 % (néant en 2013) des billets d'*Eagle* en cours, était de 68 millions de dollars (néant au 28 décembre 2013) (voir la note 22).

Propriétés de Choix émet des lettres de crédit pour appuyer les garanties de bonne exécution liées aux immeubles de placement, notamment des obligations en matière d'entretien et d'aménagement vis-à-vis des autorités municipales. Au 3 janvier 2015, le passif brut éventuel lié à ces lettres de crédit s'élevait 23 millions de dollars (20 millions de dollars au 28 décembre 2013).

La facilité de crédit de Propriétés de Choix et les débentures de Propriétés de Choix sont garanties par le commandité, la société en commandite et toute autre entité devenant une filiale de Propriétés de Choix (avec quelques exceptions). En cas de défaut de Propriétés de Choix, le fiduciaire désigné dans l'acte de fiducie aura le droit de demander réparation des cautions quant aux obligations cautionnées de la même façon et selon les mêmes modalités selon lesquelles il peut chercher à faire exécuter les obligations de Propriétés de Choix. Ces garanties visent à éliminer la subordination structurelle qui pourrait autrement découler du fait que les actifs de Propriétés de Choix sont principalement détenus par ses diverses filiales.

Note 34. Transactions entre parties liées

L'actionnaire détenant le contrôle de la société, Weston, détient, directement ou indirectement, 187 815 136 actions ordinaires de la société, soit environ 46 % des actions ordinaires en circulation de la société. M. W. Galen Weston contrôle Weston, directement et indirectement, par l'intermédiaire de sociétés fermées qu'il contrôle, y compris Wittington, qui détient un total de 80 746 099 actions ordinaires de Weston, soit environ 63 % des actions ordinaires en circulation de Weston. M. Weston est également le propriétaire véritable de 5 096 189 actions ordinaires de la société, soit environ 1 % des actions ordinaires en circulation de la société. La politique de la société consiste à mener toutes les opérations avec les parties liées et à acquitter tous les soldes dus à celles-ci aux conditions du marché.

Transactions entre parties liées

(en millions de dollars canadiens)	Valeur de la transaction	
	2014	2013
Le coût des marchandises vendues comprend les éléments suivants :		
Achats de stocks auprès d'une filiale de Weston	615 \$	601 \$
Achats de stocks auprès d'une partie liée ⁱ⁾	24	22
Bénéfice d'exploitation		
Entente de partage des coûts avec la société mère ⁱⁱ⁾	20 \$	9 \$
Prestation de services administratifs fournis par la société mère ⁱⁱⁱ⁾ , montant net	18	13
Distributions versées par Propriétés de Choix à la société mère ^{iv)}	14	6
Location de locaux à bureaux auprès d'une filiale de Wittington	3	3

- i) Associated British Foods plc est considérée comme une partie liée du fait que M. W. Galen Weston est un administrateur de la société mère de cette société. Au 3 janvier 2015, le solde à payer à Associated British Foods plc s'établissait à 3 millions de dollars (4 millions de dollars au 28 décembre 2013).
- ii) Weston et la société ont chacune conclu certains contrats avec des tiers visant la prestation de services administratifs et généraux, y compris des services de télécommunications et de TI, en leur nom et au nom de la partie liée. Aux termes des ententes de partage des coûts conclues entre la société et Weston portant sur ces coûts, la société a convenu de prendre en charge sa quote-part du total des coûts engagés.
- iii) La société et Weston ont conclu une entente qui prévoit la prestation de services administratifs l'une envers l'autre. Les services en question comprennent ceux qui sont liés à la gestion des marchandises, aux prestations de retraite et aux avantages sociaux, aux impôts, aux soins médicaux, aux déplacements, aux systèmes d'information, à la gestion des risques, à la trésorerie et aux questions d'ordre juridique. Les paiements sont versés trimestriellement en fonction des coûts réels engagés pour offrir ces services. Si les services sont offerts conjointement pour la société et Weston, chaque partie paie la quote-part appropriée des coûts. Les honoraires versés aux termes de cette entente sont révisés chaque année par le comité d'audit.
- iv) Weston est un porteur de parts de Propriétés de Choix, ce qui lui confère le droit de recevoir des distributions déclarées par la fiducie. Les porteurs de parts qui choisissent de participer au régime de réinvestissement des distributions (le « RRD ») de Propriétés de Choix reçoivent une autre distribution, payable en parts, dont la valeur correspond à 3 % de chaque distribution en trésorerie. En 2014, Propriétés de Choix a émis 1 306 847 parts (107 810 parts en 2013) en faveur de Weston aux termes de son RRD, à un prix moyen pondéré de 10,30 \$ (10,05 \$ en 2013) la part.

Les soldes nets à payer à Weston se composent de ce qui suit :

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Fournisseurs et autres passifs	7 \$	27 \$

Coentreprise En 2014, une coentreprise, formée de Propriétés de Choix et de Wittington, a réalisé l'acquisition d'une propriété auprès de Loblaw. La coentreprise a l'intention d'aménager la propriété acquise en un immeuble polyvalent dont le locataire principal sera un magasin d'alimentation de Loblaw. Au 3 janvier 2015, la coentreprise n'exerçait aucune activité d'exploitation. Propriétés de Choix comptabilise sa participation de 40 % dans la coentreprise, qui est incluse dans les autres actifs selon la méthode de la mise en équivalence (voir la note 19).

Régimes d'avantages postérieurs à l'emploi La société est le promoteur d'un certain nombre de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, qui constituent des parties liées. Les cotisations versées par la société dans ces régimes sont présentées à la note 27.

Questions fiscales À l'occasion, la société ainsi que Weston et ses sociétés affiliées peuvent conclure des ententes visant à faire des choix qui sont permis ou requis en vertu des lois sur les impôts applicables, relativement aux sociétés affiliées. En 2014, ces choix et les ententes correspondantes n'ont pas eu d'incidence importante sur la société.

Principaux dirigeants Les principaux dirigeants de la société comprennent les membres du Conseil et de certains membres de l'équipe de direction, de même que les membres du Conseil et certains membres de l'équipe de direction de Weston et de Wittington, dans la mesure où ils exercent l'autorité et assument les responsabilités en matière de planification, de direction et de contrôle des activités courantes de la société.

Rémunération des principaux dirigeants Le tableau qui suit présente la rémunération annuelle des principaux dirigeants qui se rapporte directement à la société :

(en millions de dollars canadiens)	2014	2013
Salaires, jetons de présence et autres avantages à court terme	9 \$	8 \$
Rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	3	6
Rémunération totale	12 \$	14 \$

Note 35. Informations sectorielles

La société compte trois secteurs d'exploitation à présenter, dont toutes les principales activités sont exercées au Canada :

- Le secteur Vente au détail comprend principalement les magasins d'alimentation au détail et les pharmacies des franchisés-propriétaires, mais comprend également les pharmacies en magasin et les produits de soins de santé et de beauté, les postes d'essence, ainsi que les vêtements et autres articles de marchandise générale. Ce secteur se compose de plusieurs secteurs d'exploitation qui ont été regroupés principalement en raison de la nature similaire des produits et services qu'ils offrent dans les activités de vente au détail et à la clientèle;
- Le secteur Services financiers englobe les services de cartes de crédit, les programmes de fidélisation, les services de courtage d'assurance, les services bancaires aux particuliers offerts par l'intermédiaire d'une grande banque à charte canadienne, les services de dépôt ainsi que les services de télécommunications;
- Le secteur Propriétés de Choix détient et loue des immeubles commerciaux à revenus. L'information relative au secteur Propriétés de Choix qui est présentée ci-dessous reflète les méthodes comptables de Propriétés de Choix, qui peuvent différer de celles de la société consolidée. Les différences de méthodes sont éliminées sous l'en-tête Consolidation et éliminations.

Le principal décideur en matière d'exploitation de la société évalue périodiquement les résultats sectoriels en se fondant sur le montant ajusté du BAIIA¹⁾ et le montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾, présentés à la direction interne périodiquement.

L'information sur chaque secteur d'exploitation à présenter est incluse ci-dessous :

	2014					2013 ⁱⁱ⁾				
	Vente au détail	Services financiers ⁱⁱⁱ⁾	Propriétés de Choix ⁱⁱⁱ⁾	Consolidation et éliminations ⁱⁱⁱ⁾	Total	Vente au détail	Services financiers	Propriétés de Choix	Consolidation et éliminations ⁱⁱⁱ⁾	Total
(en millions de dollars canadiens)										
Produits^{iv)}	41 731 \$	810 \$	683 \$	(613) \$	42 611 \$	31 600 \$	739 \$	319 \$	(287) \$	32 371 \$
BAIIA^{v)}	1 950 \$	171 \$	568 \$	(555) \$	2 134 \$	1 989 \$	151 \$	370 \$	(365) \$	2 145 \$
Ajustements ^{vi)}	1 088	—	14	—	1 102	(42)	—	3	—	(39)
Montant ajusté du BAIIA^{vi)}	3 038 \$	171 \$	582 \$	(555) \$	3 236 \$	1 947 \$	151 \$	373 \$	(365) \$	2 106 \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ^{vi)}	1 036	7	—	12	1 055	809	9	—	6	824
Montant ajusté du résultat d'exploitation^{vi)}	2 002 \$	164 \$	582 \$	(567) \$	2 181 \$	1 138 \$	142 \$	373 \$	(371) \$	1 282 \$
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	386 \$	53 \$	369 \$	(224) \$	584 \$	315 \$	49 \$	303 \$	(199) \$	468 \$

- i) Certains chiffres de 2013 ont été modifiés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré. Voir la rubrique « Normes comptables mises en œuvre en 2014 et modifications des principales méthodes comptables » à la page 73.
- ii) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- iii) Sous l'en-tête Consolidation et éliminations :
- le poste Produits comprend l'élimination de produits localifs de 471 millions de dollars (221 millions de dollars en 2013) et d'un recouvrement de coûts de 142 millions de dollars (66 millions de dollars en 2013) comptabilisés par Propriétés de Choix et provenant du secteur Vente au détail;
 - le poste Résultat d'exploitation comprend l'incidence de l'élimination de produits localifs de 471 millions de dollars (221 millions de dollars en 2013) dont il est question ci-dessus, l'élimination d'un profit de 82 millions de dollars (144 millions de dollars en 2013) comptabilisée par Propriétés de Choix liée aux ajustements de la juste valeur des immeubles de placement, classés par la société comme immobilisations corporelles ou immeubles de placement et évalués au coût, la comptabilisation d'une charge d'amortissement de 12 millions de dollars (6 millions de dollars en 2013) liée à certains immeubles de placement comptabilisés par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur et l'élimination de charges intersociétés de 2 millions de dollars (néant en 2013) ;
 - le poste Charges d'intérêts nettes et autres charges financières comprend l'élimination de charges d'intérêts de 297 millions de dollars (144 millions de dollars en 2013) incluses dans Propriétés de Choix qui ont trait à sa dette envers la société; des distributions de 44 millions de dollars (21 millions de dollars en 2013) sur les parts détenues par d'autres porteurs de parts que la société, qui excluent les distributions versées à la société et les coûts d'émission de parts de fiducie de Propriétés de Choix de néant (44 millions de dollars en 2013), qui sont portés en déduction des capitaux propres de Propriétés de Choix et présentés à titre de charges d'intérêts pour la société consolidée; l'élimination d'un profit lié à la juste valeur de 12 millions de dollars (perte de 147 millions de dollars en 2013) comptabilisé par Propriétés de Choix à l'égard des parts de catégorie B de société en commandite détenues par la société et une perte liée à la juste valeur de 17 millions de dollars (27 millions de dollars en 2013) sur le passif au titre des parts de fiducie de la société.
- iv) Les produits tirés du secteur Services financiers comprennent des produits d'intérêts de 356 millions de dollars (325 millions de dollars en 2013).
- v) Le BAIIA¹⁾ correspond au résultat d'exploitation de 662 millions de dollars (1 321 millions de dollars en 2013) majoré des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles de 1 472 millions de dollars (824 millions de dollars en 2013).
- vi) Certains éléments sont exclus du résultat d'exploitation et du BAIIA¹⁾ afin de déterminer le montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾ et le montant ajusté du BAIIA¹⁾, respectivement. La direction utilise le montant ajusté du résultat d'exploitation¹⁾ et le montant ajusté du BAIIA¹⁾ à l'interne pour analyser la performance sous-jacente du secteur. Les ajustements portent notamment sur les éléments suivants : la comptabilisation de l'écart d'évaluation des stocks vendus, l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises avec Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, la charge liée à l'évaluation des stocks et à d'autres écarts de transition, les coûts liés à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix et les pertes nettes découlant des opérations de dessaisissement, les coûts de restructuration, la restructuration des droits de franchise, les pertes de valeur des immobilisations corporelles et autres pertes de valeur connexes, déduction faite des reprises, les charges générales et administratives de Propriétés de Choix, l'ajustement de la juste valeur du passif au titre de la rémunération fondée sur des titres de capitaux propres de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, les ajustements de la juste valeur des contrats liés au carburant et des contrats de change, les modifications du régime à prestations définies et les coûts de démarrage liés à Propriétés de Choix.
- vii) Aux fins du calcul du montant ajusté du BAIIA¹⁾, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ne tiennent pas compte de 417 millions de dollars (néant en 2013) se rapportant à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix.
- 1) Voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Total des actifs		
Vente au détail	29 973 \$	17 290 \$
Services financiers ⁱ⁾	3 094	2 801
Propriétés de Choix ⁱ⁾	8 192	7 448
Consolidation et éliminations ⁱ⁾	(7 575)	(6 798)
Total	33 684 \$	20 741 \$

- i) Aux fins de la présentation sectorielle, les montants sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et de Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- ii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de certains immeubles de placement détenus par Propriétés de Choix et évalués à la juste valeur, qui sont également présentés dans les résultats consolidés à titre d'immobilisations corporelles et d'immeubles de placement évalués au coût.

(en millions de dollars canadiens)	Au 3 janvier 2015	Au 28 décembre 2013
Entrées d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles		
Vente au détail ⁱ⁾	941 \$	835 \$
Services financiers ⁱⁱ⁾	18	6
Propriétés de Choix ⁱⁱ⁾	280	7 129
Consolidation et éliminations ⁱⁱⁱ⁾	(153)	(7 093)
Total	1 086 \$	877 \$

- i) Ne tient pas compte des entrées d'immobilisations corporelles, d'immeubles de placement et d'immobilisations incorporelles d'une valeur d'environ 11 300 millions de dollars, attribuables à l'acquisition de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix (voir la note 5).
- ii) Aux fins de la présentation sectorielle, les résultats sont présentés pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément à l'exercice des secteurs Services financiers et Propriétés de Choix. Les ajustements au 3 janvier 2015 sont présentés sous l'en-tête Consolidation et éliminations.
- iii) Le poste Consolidation et éliminations comprend l'élimination de 179 millions de dollars (7 093 millions de dollars en 2013) au titre d'immeubles de placement acquis par Propriétés de Choix auprès du secteur Vente au détail.

Note 36. Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements suivants se sont produits après la clôture de l'exercice :

La société a vendu un entrepôt à Propriétés de Choix pour environ 81 millions de dollars. L'entrepôt est entièrement occupé par la société, qui en est le locataire unique aux termes d'un bail d'une durée initiale de 20 ans assorti d'options de renouvellement permettant d'en prolonger la durée de cinq ans à six reprises.

La société a vendu une parcelle de terrain à Propriétés de Choix pour environ 12 millions de dollars. La contrepartie de l'acquisition comprenait 265 665 parts de catégorie B de société en commandite, 7 millions de dollars en trésorerie et la prise en charge d'une obligation de 2 millions de dollars. Les parts de catégorie B de société en commandite émises en faveur de la société en contrepartie partielle de cette transaction n'ont eu aucune incidence sur la participation véritable de la société.

Propriétés de Choix a émis des débetures non garanties de premier rang de série E d'un montant en capital global de 250 millions de dollars portant intérêt à 2,30 % par année et échéant en 2020. Le produit net découlant de l'émission a été affecté au remboursement de la dette existante et au financement des frais généraux.

La société, par l'intermédiaire de la Banque PC, a reporté la date d'échéance de certaines de ses ententes conclues avec d'autres fiduciaires de titrisation indépendantes du deuxième trimestre de 2016 au deuxième trimestre de 2017, toutes les autres modalités demeurant essentiellement les mêmes.

La Banque PC a conclu des contrats de change à terme libellés en dollars américains qui arrivent à échéance en décembre 2015. Les montants notionnels des contrats totalisent 27 millions de dollars américains.

Conformément à l'entente de consentement conclue avec le Bureau de la concurrence en 2014 (voir la note 5), la société a vendu les trois magasins restants de Shoppers Drug Mart/Pharmaprix en contrepartie d'un produit estimé de 9 millions de dollars.

Rétrospective des trois derniers exercices¹⁾

Au 3 janvier 2015, au 28 décembre 2013 et au 29 décembre 2012 pour les périodes closes à ces dates
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2014	2013 ⁴⁾	2012 ⁵⁾
Résultats d'exploitation consolidés			
Produits	42 611 \$	32 371 \$	31 604 \$
Bénéfice d'exploitation	662	1 321	1 195
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 181	1 282	1 264
BAIIA ²⁾	2 134	2 145	1 972
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 236	2 106	2 041
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	584	468	351
Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières ²⁾	529	354	351
Bénéfice net	53	627	634
Montant ajusté du bénéfice net ²⁾	1 224	696	685
Situation financière et flux de trésorerie consolidés			
Montant ajusté de la dette ²⁾	9 995	6 288	4 583
Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et dépôts de garantie	1 027	4 251	2 047
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	2 569	1 491	1 637
Dépenses d'investissement	1 086	877	1 060
Flux de trésorerie disponibles ²⁾	977	244	221
Bénéfice consolidé par action ordinaire (en dollars)			
Bénéfice net de base	0,14 \$	2,23 \$	2,25 \$
Montant ajusté du bénéfice net de base ²⁾	3,22	2,48	2,43
Mesures et ratios financiers consolidés			
Croissance des produits	31,6 %	2,4 %	1,1 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	5,1 %	4,0 %	4,0 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,6 %	6,5 %	6,5 %
Montant ajusté de la dette ²⁾ sur le montant ajusté du BAIIA ²⁾	3,1x	3,0x	2,2x
Résultats d'exploitation du secteur Vente au détail			
Chiffre d'affaires	41 731 \$	31 600 \$	30 960 \$
Marge brute	9 734	6 961	6 819
Montant ajusté de la marge brute ²⁾	10 722	6 961	6 819
Bénéfice d'exploitation	497	1 180	1 100
Montant ajusté du résultat d'exploitation ²⁾	2 002	1 138	1 169
Montant ajusté du BAIIA ²⁾	3 038	1 947	1 936
Statistiques d'exploitation du secteur Vente au détail⁷⁾			
Augmentation (diminution) du chiffre d'affaires des magasins comparables ^{1), 4)}	2,0 %	1,1 %	(0,2) %
Montant ajusté de la marge brute exprimée en pourcentage ²⁾	25,7 %	22,0 %	22,0 %
Montant ajusté de la marge d'exploitation ²⁾	4,8 %	3,6 %	3,8 %
Montant ajusté de la marge du BAIIA ²⁾	7,3 %	6,2 %	6,3 %
Superficie totale de vente au détail (en millions de pieds carrés)	70,0	51,9	51,5
Nombre de magasins détenus par la société	615	570	580
Nombre de magasins franchisés	527	496	473
Nombre de pharmacies des franchisés-proprétaires	1 302	—	—
Résultats d'exploitation du secteur Services financiers⁷⁾			
Produits	810 \$	739 \$	644 \$
Bénéfice d'exploitation	164	142	95
Bénéfice avant impôt sur le résultat	111	93	50
Mesures et statistiques d'exploitation du secteur Services financiers			
Montant net trimestriel moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	2 535 \$	2 345 \$	2 105 \$
Créances sur cartes de crédit	2 630	2 538	2 305
Compte de correction de valeur des créances sur cartes de crédit	54	47	43
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	13,7 %	13,6 %	12,8 %
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	4,4 %	4,2 %	4,3 %
Résultats d'exploitation de Propriétés de Choix⁹⁾			
Produits	683 \$	319 \$	— \$
Bénéfice d'exploitation	568	370	—
Charges d'intérêts nettes et autres charges financières	369	303	—
Mesure d'exploitation de Propriétés de Choix⁹⁾			
Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation ²⁾	285 \$	131 \$	— \$

Pour obtenir la légende des notes de bas de page, veuillez consulter le contreplai du rapport annuel 2014.

Glossaire

Terme	Définition	Terme	Définition
BAIIA	Résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).	Montant ajusté de la marge du BAIIA	Montant ajusté du BAIIA, divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Bénéfice net de base par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.	Montant ajusté de la marge d'exploitation	Montant ajusté du résultat d'exploitation, divisé par le chiffre d'affaires (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Bénéfice net dilué par action ordinaire	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour exclure l'effet des éléments dilutifs, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté pour exclure l'effet des éléments dilutifs.	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail	Chiffre d'affaires du secteur Vente au détail, moins le coût des marchandises vendues, ajusté pour exclure des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Chiffre d'affaires des magasins comparables	Chiffre d'affaires du secteur Ventes au détail provenant de magasins situés dans un même emplacement et exploités dans ce lieu pendant deux périodes, compte non tenu du chiffre d'affaires de tout magasin ayant subi une expansion ou une contraction de grande envergure au cours de la période.	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail exprimée en pourcentage	Montant ajusté de la marge brute du secteur Vente au détail divisé par le chiffre d'affaires du secteur Vente au détail.
Conversion	Magasin portant une bannière de la société puis converti en une autre bannière de la société.	Montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières	Charges d'intérêts nettes et autres charges financières ajustées pour exclure des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance financière de la société (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Dépenses d'investissement	Acquisitions d'immobilisations corporelles et entrées d'immobilisations incorporelles.	Montant ajusté des fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix	Fonds provenant des activités d'exploitation de Propriétés de Choix ajustés pour exclure des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la FPI sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Exercice	L'exercice de la société se termine le samedi le plus rapproché du 31 décembre et compte habituellement 52 semaines, mais compte 53 semaines tous les 5 ou 6 ans. Les exercices clos le 3 janvier 2015 et le 28 décembre 2013 comptaient 53 semaines et 52 semaines, respectivement.	Montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté du résultat d'exploitation avant les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Expansion/contraction de faible envergure	Expansion/contraction d'un magasin dont l'augmentation/la diminution de la superficie en pieds carrés est égale ou inférieure à 25 % de sa superficie initiale.	Montant ajusté du bénéfice net	Bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société, ajusté pour exclure des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Expansion de grande envergure	Expansion d'un magasin dont l'augmentation de la superficie en pieds carrés est supérieure à 25 % de sa superficie initiale.	Montant ajusté du bénéfice net de base par action ordinaire	Montant ajusté du bénéfice net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Flux de trésorerie disponibles	Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, moins les acquisitions d'immobilisations corporelles et les intérêts versés. (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).	Montant ajusté du résultat d'exploitation	Résultat d'exploitation ajusté pour exclure des éléments qui ne sont pas nécessairement représentatifs de la performance sous-jacente de la société sur le plan de l'exploitation (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Marque contrôlée	Marque et marque de commerce associée, appartenant à la société et utilisées pour ses propres produits et services.	Montant ajusté du taux d'impôt	Montant ajusté de l'impôt sur le résultat divisé par le montant ajusté du résultat d'exploitation diminué des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).
Montant ajusté de la dette	Dette bancaire, dette à court terme, dette à long terme, passif au titre des parts de fiducie, titres de participation, certains autres passifs et juste valeur de certains passifs financiers dérivés, moins les fiducies de titrisation indépendantes dans la dette à court terme et la dette à long terme, les fiducies de financement indépendantes, le passif au titre des parts de fiducie et les certificats de placement garanti des fiducies de titrisation indépendantes de la Banque le Choix du Président (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).	Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	Nombre d'actions ordinaires en circulation déterminé en établissant un rapport entre la période au cours de l'exercice pendant laquelle les actions ordinaires étaient en circulation et la durée totale de cette période.
Montant ajusté de la dette sur le montant ajusté du BAIIA	Montant ajusté de la dette, divisé par le montant ajusté du BAIIA (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).	Nouveau magasin	Magasin nouvellement construit, acquis, converti ou ayant subi une expansion de grande envergure.
Montant ajusté de la charge d'impôt sur le résultat	Montant de l'impôt sur le résultat ajusté pour exclure l'incidence fiscale des éléments inclus dans le montant ajusté du résultat d'exploitation, moins le montant ajusté des charges d'intérêts nettes et autres charges financières (voir la rubrique 20, « Mesures financières non conformes aux PCGR » du rapport de gestion de la société).		

Glossaire

Terme	Définition
Rendement annualisé sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Intérêts gagnés sur les créances sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisés par le nombre de jours pour l'exercice à ce jour, multipliés par 365 et enfin divisés par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.
Rénovation	Dépense d'investissement affectée à un magasin sans modification importante de sa superficie en pieds carrés.
Résultat d'exploitation	Résultat avant les charges d'intérêts nettes et autres charges financières et l'impôt sur le résultat.
Superficie de vente au détail, en pieds carrés	Superficie en pieds carrés destinée à la vente au détail qui comprend celle des magasins détenus par la société, des magasins franchisés indépendants et des pharmacies des franchisés-proprétaires.
Taux annualisé de pertes sur créances sur le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre	Total des pertes sur cartes de crédit pour l'exercice à ce jour, divisé par le nombre de jours pour l'exercice à ce jour, multiplié par 365 et enfin, divisé par le montant brut moyen des créances sur cartes de crédit pour le trimestre.

Siège social et centre de services aux magasins

Les Compagnies Loblaw limitée
1 President's Choice Circle
Brampton (Ontario) Canada
L6Y 5S5
Téléphone : 905-459-2500
Télécopieur : 905-861-2206
Site Web : <http://loblaw.ca>

Inscription boursière et symbole boursier

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de deuxième rang de la société sont inscrites à la Bourse de Toronto et portent respectivement les symboles « L » et « L.PR.A ».

Actions ordinaires

W. Galen Weston détient, directement et indirectement, y compris par sa participation majoritaire dans Weston, environ 46 % des actions ordinaires de la société.

À la clôture de l'exercice 2014, 412 480 891 actions ordinaires étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions ordinaires de la société négociées chaque jour en 2014 s'est établi à 751 814.

Actions privilégiées

À la clôture de l'exercice 2014, 9 000 000 d'actions privilégiées de deuxième rang de la société étaient émises et en circulation.

Le nombre moyen d'actions privilégiées de deuxième rang de la société négociées chaque jour en 2014 s'est établi à 4 172.

Marques de commerce

Les Compagnies Loblaw limitée et ses filiales sont propriétaires d'un certain nombre de marques de commerce. Plusieurs filiales utilisent sous licence d'autres marques de commerce. Ces marques de commerce sont la propriété exclusive de Les Compagnies Loblaw limitée ou du concédant de licence et, lorsqu'elles sont mentionnées dans le présent rapport, elles figurent en italique.

Politique en matière de dividendes sur les actions ordinaires

La politique en matière de dividendes de la société stipule que la déclaration et le paiement de dividendes et le montant de ces dividendes sur les actions ordinaires de la société sont la prérogative du conseil d'administration qui tient compte des résultats financiers, des besoins de capitaux, des flux de trésorerie disponibles et des perspectives de la société quant à ses activités et, à l'occasion, d'autres facteurs qu'il juge pertinents.

Dates relatives aux dividendes sur les actions ordinaires

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du conseil d'administration. Les dates prévues de clôture des registres et de paiement des dividendes pour 2015 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 mars	1 ^{er} avril
15 juin	1 ^{er} juillet
15 septembre	1 ^{er} octobre
15 décembre	30 décembre

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

La société a présenté une offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités à la Bourse de Toronto.

Valeur des actions ordinaires

Aux fins des gains en capital, le prix de base au jour de l'évaluation (le 22 décembre 1971) pour les actions ordinaires de la société était de 0,958 \$ l'action ordinaire. La valeur au 22 février 1994 était de 7,67 \$ l'action ordinaire.

Relations avec les investisseurs

Les actionnaires, les analystes en valeurs mobilières et les professionnels en placements sont priés d'adresser leurs demandes à Relations avec les investisseurs, au siège social national de la société ou par courriel à l'adresse investor@loblaw.ca

Agent comptable des registres et agent des transferts

Services aux investisseurs
Computershare Inc.
100, avenue University
Toronto (Ontario) Canada
M5J 2Y1

Sans frais : 1-800-564-6253 (Canada et É.-U.)

Télécopieur : 416-263-9394

Télécopieur sans frais : 1-888-453-0330

Accès direct à l'échelle internationale : 514-982-7555

Pour faire un changement d'adresse ou éliminer les envois multiples ou pour toute autre question sur un compte d'actionnaire, veuillez communiquer avec les Services aux investisseurs Computershare Inc.

Des informations financières supplémentaires sur la société ont été transmises par voie électronique à divers organismes de réglementation du commerce des valeurs mobilières au Canada par l'intermédiaire du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (« SEDAR ») et du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »), organisme de réglementation principal de la Banque le Choix du Président, filiale de la société.

Auditeurs indépendants

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Toronto (Ontario) Canada

Assemblée générale annuelle

L'assemblée annuelle des actionnaires de 2015 de Les Compagnies Loblaw limitée se tiendra le jeudi 7 mai 2015 à 11 h (HAE) au Centre sportif Mattamy, au 50, rue Carlton, Toronto (Ontario) Canada M5B 1J2.

La société procède à un appel à l'intention des analystes peu de temps après l'émission de ses rapports trimestriels. Ces appels sont archivés sous l'onglet Centre des investisseurs du site Web de la société (loblaw.ca).

Dates relatives aux dividendes sur les actions privilégiées de série A

La déclaration et le paiement des dividendes trimestriels sont soumis à l'approbation du Conseil. Les dates prévues de paiement pour 2015 sont les suivantes :

Clôture des registres	Date de paiement
15 janvier	31 janvier
15 avril	30 avril
15 juillet	31 juillet
15 octobre	31 octobre



Sommaire des économies sur le plan environnemental

L'utilisation, pour produire le rapport annuel, de 3 190 kg de papier fabriqué, 30 % des fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation, et l'utilisation, pour produire la revue financière, de 2 789 kg de papier fabriqué, 100 % de fibres provenant du recyclage de déchets post-consommation, ont permis à Les Compagnies Loblaw limitée de diminuer son empreinte environnementale comme suit :

Bois utilisé : 19 278 kg

Consommation énergétique totale : 50 millions de BTU

Gaz à effet de serre : 3 709 kg d'équivalent CO₂

Eaux usées : 167 875 L

Déchets solides : 1 347 kg

Les économies en termes d'impact sur l'environnement ont été validées en utilisant le calculateur de papier Environmental Defense Paper Calculator, disponible en ligne à l'adresse www.papercalculator.org. Les quantités indiquées sont approximatives et sont fondées sur les moyennes de l'industrie.

Loblaw

LES COMPAGNIES LOBLAW LIMITÉE